

**ÉCOLE DOCTORALE DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES**

**Faculté de Théologie Catholique**

**EA 4377**

**THÈSE** présentée par :  
**Petros BOZINIS**

soutenue le : **26 Septembre 2013**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : **Théologie Catholique**

**LES PRIÈRES POUR LE BAPTÊME  
DANS L'EUCHOLOGE BARBERINI  
GREC 336**  
**Analyse théologique et rituelle**

**THÈSE dirigée par :**

**M. HIEBEL Jean-Luc**

Professeur, Université de Strasbourg

**RAPPORTEURS :**

**M. KATERELOS Kyrillos**

Professeur, Université d'Athènes

**M. PAPATHOMAS Grigorios**

Professeur, Université d'Athènes

---

**AUTRES MEMBRES DU JURY :**

**M. METZGER Marcel**

Professeur émérite, Université de Strasbourg

à mes enfants spirituels

## **AVANT PROPOS**

En vue d'une étude plus précise sur le rite byzantin du baptême, je me suis orienté vers l'Euchologe Barberini grec 336, le manuscrit sauvé le plus ancien du type liturgique Constantinopolitain.

Après avoir étudié la bibliographie concernant ce sujet, j'ai constaté qu'il s'agit d'un sujet qui mérite un vif intérêt non seulement du point de vue scientifique mais aussi de la part de l'Eglise, surtout dans le domaine de sa vie liturgique.

Tout cela m'a encouragé à continuer mes recherches et à surmonter telles ou telles difficultés en espérant que ce travail constituerait le début d'une étude plus précise et plus détaillée sur l'Euchologe Barberini grec 336.

Je voudrais adresser mes meilleurs remerciements à mon professeur de la Faculté de théologie de l'Université de Strasbourg M.Jean-Luc Hiebel, qui a dirigé la présente étude, ainsi qu'au professeur émérite M.Marcel Metzger qui m'a fourni la traduction en français des prières étudiées du codex, faite par lui-même. Son aide et ses conseils ont été précieux.

Je suis reconnaissant à l'Eglise Orthodoxe d'Grèce et à l'Eglise Orthodoxe d'Allemagne - particulièrement au Métropolitain d'Allemagne et exarque de l'Europe Centrale Mgr Augustin - sans l'aide financière desquelles mon ambition de continuer mes études à l'étranger n'aurait pas été réalisable.

Je suis également reconnaissant au Métropolitain de Patras (Grèce) Mgr Xrysostomos, et au Métropolitain (+)Nikodimos, sans la permission et l'aide desquels, je n'aurais pas pu habiter à Strasbourg durant cette étude.

Ma reconnaissance aussi aux professeurs de la Faculté de Théologie Orthodoxe de l'Université d'Athènes Mgr Cyrillos Katerelos et M.Grigorios Papatomas.

J'exprime mes remerciements au personnel de la faculté de Théologie Catholique de Strasbourg pour son aide à mes recherches.

Enfin, je voudrais remercier cordialement mes parents et ma sœur qui m'ont soutenu pendant tous les ans de mon étude.

## **SOMMAIRE**

LES PRIÈRES POUR LE BAPTÊME DANS L'EUCHOLOGE BARBERINI  
GREC 336. ANALYSE THEOLOGIQUE ET RITUELLE.

AVANT PROPOS

SOMMAIRE

ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE

LE CODEX VATICANUS BARBERINIANUS GRAECUS 336

### PREMIERE PARTIE

#### LES PRIERES DE LA SEANCE PRE-BAPTISMALE

LA PRIERE POUR FAIRE UN CATHECHUMENE ET LES RITES  
D'INTRODUCTION PARTICULIERS

LE RITE POUR LE RETOUR DE HERETIQUES REPENTIS

LES EXORCISMES

LES MODALITES DU RITE DE RENONCEMENT ET ADHESION

LE RENONCEMENT A SATAN ET L'ADHESION AU CHRIST

LA PROFESSION DE FOI ET LES PRIERES FINALES DE RENONCEMENT-  
ADHESION

### DEUXIEME PARTIE

#### LES PRIERES DE LA SEANCE BAPTISMALE ET POST-BAPTISMALE

LA LITANIE POUR LE BAPTÊME ET LA PRIERE FAITE PAR LE PRETRE QUI  
VA BAPTISER

LA BENEDICTION DE L'EAU

L'ONCTION PRE-BAPTISMALE ET L'IMMERSION BAPTISMALE

LE MYRON, LA LITURGIE, ET LES RITES PARTICULIERS

CONCLUSIONS

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

## ABREVIATIONS

- AT* *Ancien Testament*, La Bible de Jérusalem, (version électronique), éd. Cerf.
- Barberini gr.336* S.Parenti - E.Velkovska, *L'euologio Barberini gr.336*, (seconda edizione rivenduta con traduzione in lingua italiana), Bibliotheca Ephemerides Liturgicae Subsidia, 80, Roma, C.L.V. Edizioni liturgiche, 2000.
- BEL* Bibliotheca Ephemerides Liturgicae Subsidia, Roma.
- BES* Grottaferrata G.b.I.
- COI* Codex Coislin 213 de la Bibliothèque Nationale de Paris.
- DACL* *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par le r. p. dom Fernand Cabrol avec la concours d'un grand nombre de collaborateurs, Paris, Letouzey et Anè, 1907-1953.
- EBE* Codex Athènes 662 de la Bibliothèque Nationale d'Athènes.
- Goar* J.Goar, *Ευχολόγιου*, sive Rituale Graecorum, editio secunda, Venetiis, B.Javarina, 1730.
- LQF* *Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen*, Collection dirigée par M.Laach, Munster, Editions du Ascendorff, 1919 et suiv.
- ΘHE* *Θρησκευτική καὶ Ἠθική Ἐγκυκλοπαιδεία*, Athènes, 1962 et suiv, 12 vol.

- NT* *Nouveau Testament, La Bible de Jérusalem, (version électronique), éd. Cerf.*
- OCA* *Orientalia Christiana Analecta, Roma, Pontificium Istitutum Orientalium Studiorum.*
- OCP* *Orientalia Christiana Periodica, Roma, Pontificium Istitutum Orientalium Studiorum.*
- PDF* *Les pères dans la foi, Collection dirigée par A.G.Hamman et M.H.Congourdeau, Paris, Editions du J.P.Migne, 1977 et suiv.*
- PG* *J.P.Migne, Patrologiae cursus completus, Series graeca, Paris-Montrouge, 1857-1866, 161 vols.*
- PO* *Patrologia Orientalis, Collection dirigée par R.Graffin et F.Nau, Paris, Firmin-Didot, 1907-1975.*
- SC* *Sources Chrétiennes, Collection dirigée par H. de Lubac et J.Daniélou (puis C.Mondésert), Paris, Editions du Cerf, 1942 et suiv.*
- SIN* *Codex Sinaï 959, XIe siècle.*

## INTRODUCTION GENERALE

Dans la littérature chrétienne les mots «baptiser» et «baptême» ont le sens de l'immersion dans l'eau. L'utilisation de l'eau en tant que moyen de purification a été très répandue dans les rites religieux des peuples autour de la mer méditerranéenne, avant que le christianisme fasse ses premiers pas<sup>1</sup>. Avant de visiter le temple d'Athéna à Pergame, on devait se faire oindre<sup>2</sup>. Selon Euripide, les pèlerins et les servants du temple d'Apollon à Delphes avant d'y entrer, devraient être purifiés dans la source Castalie<sup>3</sup>.

Dans la tradition juive, il y a des références à l'utilisation de l'eau pour des raisons de purification. Dans l'AT, on se réfère à des manières de purification à l'eau dans le cas où l'on toucherait un animal souillé ou un corps mort<sup>4</sup>. Selon la tradition rabbinique, la procédure d'incorporation d'un prosélyte au judaïsme contenait trois étapes : circoncision, immersion et sacrifice<sup>5</sup>.

Jean le Baptiste est le premier à établir le baptême en tant qu'action de repentance<sup>6</sup>. Les gens venaient par centaines vers lui pour être baptisés «en confessant leur péchés»<sup>7</sup>. En même temps, le prophète les préparait à croire au Messie le Christ et de recevoir l'«autre» baptême : le baptême à travers l'Esprit Saint<sup>8</sup>.

Le baptême du Christ au Jourdain marque la fixation du saint baptême (comme la Cène pour l'Eucharistie), tandis que son invitation à Ses disciples: «Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit»<sup>9</sup>, marque

---

<sup>1</sup> E.FERGUSON, *Baptism in the early church, History, theology and liturgy in the first five centuries*, Cambridge, W.B.Eerdmans Pub.Co., 2009, p.25.

<sup>2</sup> F.C.GRANT, *Hellenistic Religions*, New York, Liberal Arts Press, 1953, p.6.

<sup>3</sup> E. FERGUSON, *Baptism in the early church...*, p.26.

<sup>4</sup> Lv. 11:24 ; 11:28 ; 11:39-40 ; Nb. 19:17-20.

<sup>5</sup> J.BAMBERGER, *Proselytism in the Talmudic Period*, Cincinnati, Hebrew Union College, 1939.

<sup>6</sup> S.NIKAS, *Λεξικό Ορθόδοξης Θεολογίας*, v.1, Athènes, 1998, p.240.

<sup>7</sup> Mt. 3:6.

<sup>8</sup> Mt. 3:11.

<sup>9</sup> Mt. 28:19.

le début de cette pratique ainsi que l'établissement du baptême en tant que condition nécessaire pour le salut de l'homme.

Durant les premiers siècles après J.-C., le rite du baptême contenait quelques éléments communs<sup>10</sup> dans toutes les églises locales, tandis que, en ce qui concerne les détails il y avait des différences.

Durant les siècles, ces différences sur le rite du baptême se sont accusées pour des raisons diverses<sup>11</sup>. C'est pourquoi il y a de diverses formules liturgiques, connues grâce aux textes liturgiques et patristiques qui ont été sauvés jusqu' à nos jours. On connaît deux formules du rite du baptême en Orient : la formule syriaque et la formule byzantine. La formule syriaque est celle qui a été formée en Syrie et en Palestine. Il y a de nombreuses sources pour la formule syriaque, qui proviennent de ces régions<sup>12</sup>. On a d'abord les 23 catéchèses<sup>13</sup> et une catéchèse préliminaire de Cyrille de Jérusalem<sup>14</sup> (IV<sup>e</sup> siècle), qui proviennent de l'Eglise de Jérusalem. Il y a aussi le «Journal d' Egérie»<sup>15</sup> (IV<sup>e</sup> siècle) provenant de la même Eglise. D'autre part, il y a les informations que l'on trouve dans le VII<sup>e</sup> livre des «Constitutions Apostoliques»<sup>16</sup> (IV<sup>e</sup> siècle) et les 12 catéchèses de Jean Chrysostome<sup>17</sup> (IV<sup>e</sup> siècle). Tout cela provient de l'Eglise d'Antioche. La Syrie de l'Est a donné les 16 catéchèses qui ont été publiées par A.Mingana en traduction syriaque<sup>18</sup> en 1932-33. Parmi les 16 catéchèses, les cinq sont des catéchèses mystagogiques de Théodore

---

<sup>10</sup> D. MORAITIS, «Ιστορία της Χριστιανικής λατρείας. Αρχαίοι χρόνοι (α' – δ' αιών)», in *ΕΕΘΣΠΑ*, 15, 1965, pp. 835-836.

<sup>11</sup> P.TREMPER, *Λειτουργικοί τύποι Αιγύπτου και Ανατολής. Συμβολή εις την ιστορίαν της Χριστιανικής λατρείας*, Athènes, 'Ο Σωτήρ, 1961, pp. 1-2.

<sup>12</sup> *Ibid*, p.259.

<sup>13</sup> A.PIEDAGNEL, «Catéchèses mystagogiques», 2.1, in *SC*, 126bis, Paris, 1966.

<sup>14</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», Catéchèse Préliminaire, in *PDF*, 53-54, 1993.

<sup>15</sup> EGÉRIE, «Journal de voyage», éd. P.Maraval, in *SC*, 296, 1982.

<sup>16</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, éd. M.Metzger, Paris, Cerf, 1992.

<sup>17</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», éd. A.Wenger, in *SC*, 50, 1957.

<sup>18</sup> A.MINGANA, *Woodbrooke Studies*, Cambridge, 1932.

de Mopsueste<sup>19</sup> (IV<sup>e</sup> siècle). Il y a aussi les informations dans les textes de Denys l'Aréopagite<sup>20</sup> (V<sup>e</sup> siècle) et celles dans le «Testament du Seigneur»<sup>21</sup> (IV<sup>e</sup> siècle), toutes provenant de Syrie.

La fondation de la ville de Constantinople et le transfert dans cette ville de la capitale de l'empire byzantin (330 ap. J.-C.), ont contribué à ce que l'Église de Constantinople<sup>22</sup> devienne le centre ecclésiastique de l'empire byzantin. En ce qui concerne la formule byzantine du rite du baptême, on a des informations provenant des homélies du Patriarche Proclus de Constantinople (434-446 ap. J.-C.)<sup>23</sup> et l'Euchologe Barberini gr.336<sup>24</sup>, (VIII<sup>e</sup> siècle).

Ce codex appartient au formulaire byzantin et donne une description totale du rite du baptême<sup>25</sup>. Il est une copie d'un texte plus ancien. Il reflète le rite du baptême des quatre premiers siècles chrétiens et l'on peut y trouver de nombreuses ressemblances aux textes de cette époque-là.

### **Plan et méthode du travail**

Dans cette étude, on étudie le rite du baptême décrit dans l'Euchologe Barberini gr.336. D'abord, a lieu une présentation générale du codex : les informations paléographiques et codicologiques pour le Codex Vaticanus Barberinianus Graecus 336, sa datation, sa provenance et son histoire. On présente également les éditions du codex jusqu'à nos jours, ainsi que son contenu.

Ensuite, on présente les prières du Codex qui concernent le rite du baptême, on essaie de reconstituer et de décrire ce rite, et on

---

<sup>19</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», éd. M.Debié, in *PDF*, 62-63, Paris, 1996.

<sup>20</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», éd. J.Dulac, in *Œuvres de Saint Denys l'Aréopagite*, Paris, Librairie Catholique Martin-Beaupré Frères, 1864.

<sup>21</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, éd. R.Beylot, Louvain, Editions Peeters, 1984.

<sup>22</sup> A.ALIVIZATOS, *Οι ιεροί κανόνες και οι εκκλησιαστικοί νόμοι*, Athènes, 1949, p.36.

<sup>23</sup> J.LEROY, «L'homilétique de Proclus de Constantinople. Tradition manuscrite, inédits, études connexes», in *Studi e Testi*, 247, Città del Vaticano, 1967.

<sup>24</sup> Codex Vaticanus Barberinianus Graecus 336.

<sup>25</sup> C. CONYBEARE, *Rituale Armenorum*, Oxford, 1905, p.

analyse les textes des prières du point de vue théologique et rituel. En même temps, on compare les textes étudiés à des textes plus anciens concernant le rite du baptême, afin de trouver des ressemblances et des différences du rite présenté dans le codex par rapport aux rites des siècles précédents.

On a divisé les prières en deux parties. La première partie contient les prières de la séance pré-baptismale :

- i. la prière pour faire un catéchumène
- ii. les prières d'introduction pour les enfants
- iii. les prières pour le retour des hérétiques repentis
- iv. les exorcismes
- v. les prières de renoncement et adhésion

La deuxième partie contient les prières de la séance baptismale et post-baptismale :

- i. la litanie diaconale
- ii. la prière faite par le prêtre qui va baptiser
- iii. les prières pour la bénédiction de l'eau
- iv. les prières pour l'onction pré-baptismale
- v. les prières pour l'immersion baptismale
- vi. les prières pour l'onction post-baptismale
- vii. la prière pour les ablutions
- viii. les prières pour la tonsure des enfants

Pour chaque prière, on cite au début son texte, formé en deux colonnes. A gauche le texte en grec ancien, à droite la traduction en français. Pendant l'analyse de chaque partie de la prière, est cité de nouveau le texte français et en bas de la page est cité le grec, en tant que référence. Cela se fait pour faciliter la lecture, étant donnée la difficulté importante que les textes présentent à cause de la langue.

Par la suite, pour chaque prière (où cela est réalisable) on en analyse les éléments théologiques : la personne divine à laquelle

s'adresse la demande, la terminologie de la demande, les effets de la prière et les éléments rituels : la personne qui adresse la prière et les actions de l'officiant. A chaque étape, on essaie de comparer ces éléments à des textes antérieurs qui concernent le baptême.

## Chapitre 1

### Le Codex Vaticanus Barberinianus Graecus 336

Avant de présenter et analyser les prières pour le baptême du codex Barberini grec 336 ; il est nécessaire de citer certains éléments importants qui concernent sa datation, sa provenance et son histoire. En plus, on présentera ces éditions et son contenu.

#### I. La tradition manuscrite

Tous les chercheurs qui s'occupent de la liturgie Byzantine et de la paléographie grecque reconnaissent que l'Euchologe Barberinus graecus 336 de la bibliothèque Vaticane est le témoin le plus ancien et le plus important du rite byzantin<sup>26</sup>.

Ce livre liturgique contient les prières des liturgies, les prières des heures, les rites des sacrements, mais aussi un grand nombre de prières pour des circonstances diverses. Par ailleurs, la plus grande partie du codex est en usage dans le Patriarcat de Constantinople et dans les Eglises qui suivent la tradition liturgique qui s'appelle scientifiquement «Byzantine»<sup>27</sup>.

Dans l'histoire du manuscrit, on constate que la cote de celui-ci a varié plusieurs fois : d'abord, c'était le numéro 33 à la bibliothèque de St. Marc de Florence<sup>28</sup>. Ensuite, il a reçu le numéro 77<sup>29</sup>, marqué sur

---

<sup>26</sup> R. DEVREESSE, *Introduction à l'étude des manuscrits Grecs*, Paris, Imprimerie Nationale, 1954, p.196; A. JACOB, «L'Euchologe de Porphyre Uspenski, Cod. Leningr. Gr.226 – Xème siècle», in *Le Museon*, 78, 1965, p.173; M. ARRANZ, «Les grandes étapes de la liturgie byzantine: Palestine - Byzance - Russie. Essai d'aperçu historique», in *Liturgie de première Eglise particulière et Liturgie de l'Eglise universelle, Conf. Saint-Serge XXIIè semaine d'études liturgiques 1975*, BEL, 7, 1976, p.49 ; G. MERCATI, «Opere minori», v.5, in *ST*, 76-80, Citta del Vaticano, 1937-1941, p.507; P. TREMPERAS, *Αι Τρεις Λειτουργίαι κατά τους εν Αθήναις κώδικας*, Athènes, Ὁ Σωτήρ, 1961, p.21 ; A. WILMART, «La bénédiction romaine du lait et du miel dans l'euchologe Barberini», in *Revue Bénédictine*, 45, Maredsous 1933, p.10.

<sup>27</sup> R. TAFT, *The Byzantine Rite. A Short History*, Collegeville Minnesota, Liturgical press, 1992, p.16.

<sup>28</sup> B.L. ULLMAN – P.A. STADNER, «The Public Library of Renaissance Florence. Niccolo Niccoli, Cosimo de Media and the library of San Marco», in *Medioevo e Umanesimo*, 10, Padova, Antenore, 1972, p. 65.

le feuillet de garde où il y a l'indication N.A. 77. Cette nouvelle cote se maintient jusqu' au XVIIIème siècle<sup>30</sup>.

A partir du XVIIIème siècle, il reçoit le numéro III,55<sup>31</sup> et se présente comme un manuscrit de la bibliothèque Barberini. On peut remarquer que A.Wilmart considère que la cote 77 est postérieure à la cote III,55, contrairement à P.Canart - V.Peri<sup>32</sup> et A.Strittmatter.<sup>33</sup> D' autre part, M.Jugie<sup>34</sup> cite le numéro III,33 comme l' ancienne cote du manuscrit. Il s'agit peut-être d'une confusion de la cote III,55 avec la plus ancienne 33 de la bibliothèque de Saint Marc<sup>35</sup>.

Les dimensions du Codex sont 189 x 131mm selon E.Follieri<sup>36</sup>. Il y a une très petite différence chez d'autres chercheurs en ce qui concerne la mensuration. Selon A.Wilmart<sup>37</sup> les dimensions sont 190 x 130mm et selon A.Strittmatter<sup>38</sup> 190 x 135mm.

Le Codex contient 279 feuillets<sup>39</sup>. Les avis des spécialistes se partagent à propos du nombre exact des pages. Les uns 562<sup>40</sup> pages,

---

<sup>29</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (1)», in *OCP*, 48, 1982, p. 295 ; A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», in *EL*, 47, 1933, p.329.

<sup>30</sup> P. CANART - V. PERI, «Sussidi bibliographie per i manoscritti greci della Biblioteca Vaticana», in *ST*, 261, 1970, pp.108,143.

<sup>31</sup> E. FOLLIERI, «Codices graeci Bibliothecae Vaticanae selecti», in *Exempla scripturarum*, 4, Citta del Vaticano, 1969, p.19, no 10 ; S. DE RICCI, *Liste sommaire des manuscrits Grecs de la Bibliotheca Barberina*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1907, p.117.

<sup>32</sup> P. CANART – V. PÉRI, «Sussidi bibliographie per i manoscritti greci...», p.108.

<sup>33</sup> A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci...», p.329.

<sup>34</sup> A. M. JUGIE, *Considérations générales sur la question de l'épiclèse*, in *EO*, 35, p.324, no 1.

<sup>35</sup> G. FILIAS, *Les prières pour les malades et sur l'huile de l'onction dans l'Euchologe Barberini Grec 336*, Athènes, Ἐταιρεία τῶν φίλων τοῦ λαοῦ, 1997, p.50, no.5.

<sup>36</sup> E. FOLLIERI, «Codices graeci Bibliothecae Vaticanae selecti», p.19.

<sup>37</sup> A. WILMART, «La bénédiction romaine...», p.10.

<sup>38</sup> A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci...», p.329.

<sup>39</sup> A. JACOB, «Les Euchologes du fonds Barberini grec de la Bibliothèque Vaticane», in *Didaskalia*, 4, Lisbon, 1974, p.154.

<sup>40</sup> F.X. FUNK, *Didaskalia et Constitutiones Apostolorum*, v. I-II, Paderborn, Schoeningh, 1905, p.XXVIII ; J. M. HANSSSENS, «La liturgie d' Hippolyte», v.1, in *OCA*, 155, 1959, p.49 ; C.A. SWAINSON, *The greek Liturgies. Chiefly from original authorities*, Cambridge, University press, 1884, p.XV.

les autres 563<sup>41</sup> pages. J.B.Pitra est d'avis que le Codex contient 536<sup>42</sup> pages.

Le Codex Vaticanus Barberinianus Graecus 336 est un manuscrit de parchemin. Il est écrit en une onciale biblique tardive en majuscules. Il s'agit d'un des derniers exemples des manuscrits d'écriture onciale verticale, puisque c'est l'écriture onciale plagale que l'on préfère dès le VII<sup>ème</sup> siècle. Les esprits et les accents sont assez régulièrement notés<sup>43</sup>. L'écriture est verticale normale.

## II. Datation du Codex

Les chercheurs du Codex ne sont pas tous d'accord sur la date exacte où il a été copié. Les uns parlent du VII<sup>ème</sup> siècle<sup>44</sup>, les autres du début du IX<sup>ème</sup> siècle<sup>45</sup>. Certains d'entre eux ont essayé d'éclairer la date en utilisant quelques éléments du Codex.

Il s'agit d'abord de certaines prières que l'on attribue à Germain 1<sup>er</sup>, qui était Patriarche de Constantinople pendant les années 715–

---

<sup>41</sup> R. DEVREESSE, *Introduction à l'étude des manuscrits Grecs*, p.196 ; S. DE RICCI, *Liste sommaire des manuscrits Grecs...*, p. 107 ; A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci...», p. 329 ; A. WILMART, «La bénédiction romaine...», p.10.

<sup>42</sup> I. B. PITRA, *Juris Ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, v.1, Rome, 1864-1868, p.3.

<sup>43</sup> E. FOLLIERI, «Codices graeci Bibliothecae Vaticanae selecti», p.19.

<sup>44</sup> *Ibid* ; A. JACOB, «Les Euchologes du fonds Barberini grec de la Bibliothèque Vaticane», p. 154 ; *Idem*, «Les prières de l'ambon du barberini. gr.336 et du Vat. gr.1833», in *BIHBR*, 37, 1966, p. 19 ; *Idem*, «Le rite du ΚΑΜΠΑΝΙΣΜΟΣ dans les Euchologes Italogrecs», in *Mélanges liturgiques offertes au R. P. Dom Bernard Botte O.S.B.*, Louvain, 1972, p.225 ; *Idem*, «L' Euchologe de Porphyre Uspenski...», p.173 ; *Idem*, «L' evoluzione dei libri liturgici Bizantini in Calabria e in Sicilia dall' VIII al XVI secolo, con particolare riguardo al riti eucharistici», in *Calabria Bizantina*, 38, Reggio Calabria, 1974, p.16 ; *Idem*, «Une version Géorgienne inédite de la liturgie de Saint Jean Chrysostome», in *Le Museon*, 77, 1964, p.73 ; J. MATEOS, «Evolution historique de la liturgie de St. Jean Chrysostome», in *Proche Orient Chrétien*, 15, Jérusalem, 1965, n.34, p.338 ; G. WINKLER, «Die Interzessionen der Chrysostomusanaphora in ihren geschichtlichen Entwicklung», in *OCF*, 36, 1970, pp.310,324.

<sup>45</sup> R. DEVREESSE, *Introduction à l'étude des manuscrits Grecs*, p.196 ; P. DE MEESTER, *Studi sui sacramenti amministrati secondo il rito Bizantino*, Roma, 1947, p.192 ; P. TREMPERAS, *Λειτουργικοί τύποι Αιγύπτου και Ανατολής. Συμβολή εις την ιστορίαν της Χριστιανικής λατρείας*, Athènes, 'Ο Σωτήρ, 1961, p.325 ; *Idem*, *Αι Τρεις Λειτουργίαι...*, p.21 ; B.L. ULLMAN – P.A. STADNER, «The Public Library of Renaissance Florence...», p.65 ; A. WILMART, «La bénédiction romaine...», p.16.

730<sup>46</sup>. En ce qui concerne la première, c'est une prière de l'ambon, sous le numéro 301 dans la description du Codex par Anselm Strittmatter<sup>47</sup>. Elle se trouve à la page 514 (folio 254 v). Son numéro dans le Codex est le ολβ' (232). L'incipit de la prière l'attribue au Patriarche Germain.

D' autre part, M.Arranz attribue d'autres prières à Germain 1<sup>er</sup>. C'est le cas des prières de la Pannychis (pp. 502 –509 du Codex Barberini). Le savant M.Arranz remarque que ces prières-ci se trouvent dans le Codex Sinaï grec 939 du XI<sup>ème</sup> siècle (qui est une copie du Codex Barberini). C'est dans le Codex Sinaï que l'on trouve cette référence au Patriarche Germain 1<sup>er</sup> <sup>48</sup>. Le Patriarche est mort en 733<sup>49</sup>. Ainsi, M.Arranz cite que le Codex est antérieur à 733<sup>50</sup>.

D' ailleurs, il y a une bénédiction latine du lait et du miel à la page 563 (folio 279 v) du Codex, que A.Wilmart situe aux environs de l'an 800, sous le règne du Constantin VI<sup>51</sup>. Ainsi, la présence de cette bénédiction suggère comme date la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle ou le début du IX<sup>ème</sup> siècle. Selon Brightman, un autre élément qui pourrait éclaircir la date où le Codex a été copié, c'est la commémoration des «empereurs très croyants» et de «l'impératrice dévouée au Christ»<sup>52</sup>. Le savant dit que cette commémoration se trouve en bas de la page 33 du Codex. Il pense qu'il s'agit du roi Constantin VI (780 – 797), et de son épouse Marie (que le roi a épousée en 788). En ce qui concerne la

---

<sup>46</sup> A. JACOB, «Les Euchologes du fonds Barberini grec...», p.157.

<sup>47</sup> A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», p.364.

<sup>48</sup> M. ARRANZ., Les prières présbytérales de la "Pannychis" de l'ancien Euchologe byzantin et la "Panikhida" des défunts, dans la maladie et la mort du Chrétien dans la liturgie, in *Conférences Saint-Serge, XXI<sup>ème</sup> semaine d' études liturgiques 1974*, BEL, 1, 1975, p.40.

<sup>49</sup> A. JACOB, «Les Euchologes du fonds Barberini grec...», p. 157.

<sup>50</sup> M. ARRANZ, «Les grandes étapes de la liturgie byzantine...», p.50.

<sup>51</sup> A. WILMART, «La bénédiction romaine...», p.16.

<sup>52</sup> *Barberini gr 336*, prière 37.4, p.79, «Υπέρ τῶν πιστοτάτων βασιλέων, τῆς φιλοχρίστου βασιλίσεως».

commémoraison «l'impératrice dévouée au Christ», il s'agit – selon Brightman – de la mère du roi Constantin VI, l'impératrice Irène<sup>53</sup>.

Tous ces éléments amènent Brightman à conclure que la composition du Codex se situe entre les années 788 et 797<sup>54</sup>. Mais A.Strittmatter affirme qu'à la page 33 du Codex il y a une prière d'ordination<sup>55</sup> sans aucune commémoraison des rois<sup>56</sup>. D' autre part, la datation de Brightman a été mise en cause ; on dit que le terme «empereurs» ne désigne pas l'empereur et son épouse mais l'empereur et ses associés<sup>57</sup>.

Finalement, tous les éléments présentés ci-dessus suggèrent que la composition du Codex a eu lieu dans la seconde moitié du VIIIème siècle<sup>58</sup>.

### III. Provenance et histoire du Codex

Les chercheurs du Vaticanus Barberinianus Graecus 336 admettent que ce Codex est une copie. On admet aussi que l'original a été sans doute fait à Constantinople<sup>59</sup>. Ainsi on parle d'un euchologe constantinopolitain<sup>60</sup> qui contient les rites et les cérémonies

---

<sup>53</sup> F. E. BRIGHTMAN, *Liturgies Eastem and Western*, v.1 (Eastern Liturgies), Oxford, Clarendon, 1896, p.LXXXIX.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», p.354.

<sup>56</sup> *Ibid.*, «Notes on the Byzantine Synapte», in *Tradition*, 10, 1954, p.69.

<sup>57</sup> A. JACOB, La tradition manuscrite de la liturgie de Saint Jean Chrysostome (VIIème - XIIème siècles), in *Eucharisties d'Orient et d'Occident*, Paris, 1970, p.115.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p.114.

<sup>59</sup> M. ARRANZ, «Evolution des rites d'incorporation et de réadmission dans l'Eglise selon l'Euchologe byzantin», in *Gestes et paroles dans les diverses familles liturgiques, Conférences Saint-Serge*, XXIVème semaine d'études liturgiques 1977, BEL, 14, 1976, p.33 ; A. JACOB, «L'evoluzione dei libri liturgici Bizantini in Calabria e in Sicilia», pp.51, 58 ; A. STRITTMATTER, «The Latin prayer 'Ad Infantes Consignandos' in the Byzantine Rite of Confirmation», in *OCP*, 21, 1955, p.309 ; A. WILMART, « La bénédiction romaine... », p. 16.

<sup>60</sup> G. MERCATI, *Opere minori*, v.5, p.8.

patriarchaux<sup>61</sup> de Constantinople. L'euchologe a été utilisé tant par le Patriarche que par des presbytres<sup>62</sup>.

Le Codex Barberini 336 a été fait en Italie méridionale<sup>63</sup> – peut-être en Sicile ou en Calabrie – ce qui se met en évidence grâce aux études sur le formulaire de la liturgie de Jean Chrysostome<sup>64</sup> contenu dans le Codex<sup>65</sup>. P.Trempelas<sup>66</sup> et F.E.Brightman<sup>67</sup>, soutiennent que le Codex avait été fait à Constantinople et qu'il a été apporté à l'Italie mais ni l'un ni l'autre ne donnent d'éléments précis<sup>68</sup>. Dans ce formulaire on constate quelques infiltrations. Tout d'abord, selon M. Arranz, dans plusieurs prières du Codex Barberini 336 on trouve des éléments égyptiens et syro-palestiniens<sup>69</sup>. Par ailleurs, A.Jacob signale qu'une prière de consécration des eaux est d'origine palestinienne<sup>70</sup>. De même, G. Baldanza parle de quelques éléments hébraïques dans la cérémonie matrimoniale de l'Euchologe Barberini 336<sup>71</sup>. Ce fait s'explique par l'exode des moines de Palestine et d'Égypte vers l'Italie du sud à cause des persécutions religieuses islamiques dans ces pays<sup>72</sup>. D'autre part, les Melchites d'Égypte et de Palestine ont conservé intacte la liturgie de Basile de Césarée, dont le formulaire – à cette époque là – était complet, tandis que celui de la liturgie chrysostomienne ne l'était pas. Ainsi, le formulaire de la liturgie basilienne a prêté quelques éléments au formulaire de la liturgie chrysostomienne.

---

<sup>61</sup> G. BALDANZA, «Il rito del Matrimonio nell' eucologio Barberini 336 analisi della sua visione teologica», in *EL*, 93, 1979, p.318.

<sup>62</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (1)», in *OCP*, 48, pp.286,296.

<sup>63</sup> E. FOLLIERI, «Codices graeci Bibliothecae Vaticanae selecti», p.19.

<sup>64</sup> A. JACOB, «Les Euchologes du fonds Barberini grec...», p.157.

<sup>65</sup> A. WILMART, «La bénédiction romaine... », p.16.

<sup>66</sup> P. TREMPELAS, *Λειτουργικοί τύποι...*, p.325.

<sup>67</sup> F. E. BRIGHTMAN, *Liturgies Eastern and Western*, v.1, p.LXXXVIII.

<sup>68</sup> G. FILIAS, *Les prières pour les malades...*, p.55, n.37

<sup>69</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (1)», p.295.

<sup>70</sup> A. JACOB, «Note sur la prière ΚΤΙΣΤΑ ΤΩΝ ΥΔΑΤΩΝ de l'Euchologe Barberini», in *BYZANTION*, Revue Internationale des études byzantines, Bruxelles, Fondation byzantine, 1924 et suiv., pp.146-147.

<sup>71</sup> G. BALDANZA, «Il rito del Matrimonio nell' eucologio Barberini 336», p.234.

<sup>72</sup> A. JACOB, «La tradition manuscrite de la liturgie de Saint Jean Chrysostome», p.137.

Un autre élément qui prouve la présence de quelques infiltrations dans le formulaire constantinopolitain de la liturgie chrysostomienne<sup>73</sup>, ce sont les additions avant les prières des catéchumènes (par lesquelles commençait l'ancien formulaire de la liturgie chrysostomienne à Constantinople), et la prière de la prothèse, qui présente une théologie eucharistique tout à fait différente de celle de Byzance<sup>74</sup>.

L'Euchologe Barberini gr.336, est donc, un Codex italo-grec qui provient de l'Italie méridionale<sup>75</sup>. Tous les manuscrits liturgiques de cette région méritent notre intérêt pour la raison que ces manuscrits ont fait venir jusqu' à nous des éléments patriarchaux à une époque où de tels éléments disparaissaient de leur ville d'origine<sup>76</sup>.

Les traces du Vaticanus Barberinianus Graecus 336 apparaissent dès le XVème siècle. On n'a aucun renseignement sur le Codex avant le XVème siècle. On ne sait pas non plus le moment où le Codex a cessé d'être en usage liturgique et est devenu un livre de bibliothèque. Au folio 263 verso (qui est la dernière page du Codex) en haut à droite il y a un grand signe " T " avec une croix en tête. Wilmart le date après le XIème siècle<sup>77</sup>, peut-être au XIIIème ou au XIVème siècle<sup>78</sup>. Mais, en tout cas, ce signe ne peut pas informer davantage sur l'histoire du Codex.

Le premier renseignement précis date à peu près du XVème siècle. On le trouve sur le feuillet de garde du Codex. Il s'agit d'une note que l'on pourrait peut-être attribuer à Zenobi Acciaiuoli (1461 –

---

<sup>73</sup> A. JACOB, «L'evoluzione dei libri liturgici Bizantini in Calabria e in Sicilia», p.59.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> M. ARRANZ., «Les prières présbytérales de la "Pannychis"», p.42.

<sup>76</sup> A. JACOB, «Variantes Italo-grecques et géorgiennes d'une prière de la liturgie de Saint Jacques», in *Le Museon*, 78, 1965, pp. 297-298.

<sup>77</sup> A. WILMART, «La bénédiction romaine...», p.17.

<sup>78</sup> *Ibid.*, pp.17-18.

1519)<sup>79</sup>, bibliothécaire de la bibliothèque du couvent de Saint Marc jusqu' à 1513<sup>80</sup>:

"Orationes missae et totius officii secundum basilium conuentus sancti marci de florentia ordinis fratrum preddicatorum de hereditate Nicholay de Nicholis".

On a plusieurs renseignements pour Niccolo Niccoli. Provenant d'une famille noble, celui ci a vecu entre 1363 et 1437. C'était un homme de culture remarquable. Il tient une place considérable dans l'histoire de l'humanisme italien<sup>81</sup>. Il admirait l'antiquité<sup>82</sup> et il était un collectionneur de livres anciens. La plupart des livres de sa collection proviennent de l'Italie centrale où Niccolo Niccoli surtout voyageait et faisait ses recherches. C'est dans cette région que cet homme a trouvé le Codex. On pourrait peut-être s'informer sur la manière dont Niccolo Nicoli s'est procuré le Codex, en lisant sa correspondance avec Ambrogio Traversari<sup>83</sup>. Il est certain qu'au début du XVème siècle, le Codex se trouvait dans les mains de Niccolo Niccoli.

Niccolo Niccoli possédait une collection très riche de 800 manuscrits<sup>84</sup>. On sait que cette collection (y compris le Codex Barberini) a été leguée au couvent de Saint-Marc à Florence<sup>85</sup> par Niccoli lui-même. Une partie de cette collection a été donnée à Cosme de Medicis comme paiement des dettes que Niccolo Niccoli avait envers celui-là<sup>86</sup>.

---

<sup>79</sup> M. BERTOLA, *I primi due registri di prestito della Biblioteca Apostolica Vaticana. Codici Vaticani Latini 3964, 3966*, Città del Vaticano 1942, tavola 123.

<sup>80</sup> A. L. REDIGONDA, *In Dizionario Biografico degli Italiani*, I, Roma, 1960, pp.93-94.

<sup>81</sup> A. WILMART, «La bénédiction romaine...», p.19.

<sup>82</sup> B.L. ULLMAN – P.A. STADNER, «The Public Library of Renaissance Florence...», p.IX.

<sup>83</sup> A. WILMART, «The Public Library of Renaissance Florence...», pp.17-18.

<sup>84</sup> B.L. ULLMAN – P.A. STADNER, «The Public Library of Renaissance Florence...», p.60.

<sup>85</sup> *Ibid*, p.46.

<sup>86</sup> *Ibid*, p.61.

Ce leg a eu lieu après la mort de Niccolo Niccoli. Mais Cosme de Medicis – on le sait – était l'un des fondateurs principaux de la bibliothèque du couvent de Saint-Marc (il s'agit en effet d'une des premières bibliothèques publiques des temps modernes)<sup>87</sup>. Ainsi, il est probable que le Codex a été transféré à la bibliothèque de Saint-Marc à Florence (si ce manuscrit faisait partie de la somme des livres qui a été léguée à Cosme de Medicis comme remboursement)<sup>88</sup>.

On retrouve l'Euchologe Barberini grec 336 au XVIIème siècle chez le cardinal François Barberini. On sait que l'illustre dominicain Jacques Goar y a étudié et copié en partie l'euchologe, avant l'édition de ce dernier, qui a été faite à Paris en 1647. Jacques Goar nomme l'Euchologe «Codex Sancti Marci Florentini» ou «Barberinum Sancti Marci»<sup>89</sup>, ce qui nous fait penser que le Codex a passé de la bibliothèque de Saint-Marc à Florence au palais des princes Barberini sans qu'il y ait d'étapes intermédiaires de son histoire. Néanmoins, les chercheurs qui ont étudié l'histoire du Codex ne répondent pas à la question du passage du Codex de la bibliothèque de Saint-Marc à la collection du Cardinal Barberini. Jacques Goar non plus, n'éclaircit pas ce point. Dans son «Prooemium»<sup>90</sup>, il se réfère au transfert du Codex du couvent de Saint-Marc à la bibliothèque Barberini en disant seulement qu'il s'agit d'un renseignement provenant de certains «pères» :

"... a Patribus quibusdam nostris unius ex concili florentini Assessoribus fuisse dicitur, a quo nobilis factum ab eo dicto conventui datum".

Sur cette remarque de Goar, Brightman écrit que le Codex a été apporté au Concile de Florence (26 février 1439 – 26 avril 1442) par

---

<sup>87</sup> G. FILIAS, *Les prières pour les malades...*, p.58.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> J. GOAR, *Εὐχολόγιον*, sive Rituale Graecorum, Lutetiae Parisiorum, s.Piget, 1647, Prooemium.

<sup>90</sup> *Ibid.*

un membre du Concile<sup>91</sup>. Trempelas, quant à lui, pense que c'est Niccolo Niccoli lui-même qui a apporté le manuscrit au Concile de Florence<sup>92</sup>. Mais Niccolo Niccoli est mort le 4 février 1437<sup>93</sup>, donc deux années avant le Concile de Florence. On a déjà vu qu'après sa mort, Niccoli a légué sa riche collection de 800 manuscrits (y compris le Codex) à la bibliothèque de Saint-Marc à Florence. Ainsi, la remarque de Jacques Goar n'est pas précise : comment est-ce que le Codex a été apporté à Florence, dans la collection de Niccolo Niccoli et puis à la bibliothèque du couvent de Saint-Marc?<sup>94</sup>

En tout cas, la présence du Codex dans la bibliothèque du cardinal Barberini au début du XVIIème siècle est incontestable. On pourrait ici se référer brièvement à la famille Barberini. Il s'agit d'une famille noble de laquelle sont issus le pape Urbain VIII (+ 1644), et le cardinal Francisco Barberini (+ 1679)<sup>95</sup>. Ce dernier a fait développer la bibliothèque Barberine<sup>96</sup> en l'enrichissant avec des manuscrits grecs<sup>97</sup> – Francisco Barberini étant un grand orientaliste<sup>98</sup>. Au cours du XVIème siècle<sup>99</sup>, cette bibliothèque était la bibliothèque la plus riche en manuscrits grecs. Elle se trouvait dans le palais des princes Barberini jusqu' à son transfert à la bibliothèque Vaticane.

Ce transfert a eu lieu en été 1902. C'est le pape Léon XIII<sup>100</sup> qui a pris l'initiative de faire transférer la bibliothèque des princes Barberini au Vatican<sup>101</sup>. Les manuscrits grecs de la collection

---

<sup>91</sup> F. E. BRIGHTMAN, *Liturgies Eastern and Western*, v.1, p.LXXXVIII.

<sup>92</sup> P. TREMPERAS, *Λειτουργικοί τύποι...*, p.325.

<sup>93</sup> A. WILMART, «La bénédiction romaine...», p.19.

<sup>94</sup> G. FILIAS, *Les prières pour les malades...*, p.59.

<sup>95</sup> V. CAPOCCI, *Codices Barberiniani Graeci*, v.1, cod.1-163, Vatican, 1958, p.VII.

<sup>96</sup> G. MERCATI, «Note per la Storia di alcune Biblioteche Romane nei secoli XVI-XIX», in *ST*, 164, 1952, pp.22,44,114,149,161.

<sup>97</sup> H. DELEHAY, «Catalogus codicum Hagiographicorum Graecorum bibliothecae Barberiniana de Urbe», in *Analecta Bollandiana*, 19, 1900, p.81.

<sup>98</sup> J. B.MARTIN, «Barberini François», in *Dictionnaire de théologie catholique*, 1905, col.385.

<sup>99</sup> G. GABRIELI, «Bibliotheca Barberiniana», in *Encyclopedia Italiana di scieze, lettere ed arti*, VI, Roma, 1949, p.140.

<sup>100</sup> Idem.

<sup>101</sup> P. CANART – V. PÉRI, «Sussidi bibliographie per i manoscritti greci...», p.109.

Barberini ont formé un fonds spécial à la bibliothèque du Vatican. Dès ce moment-là le Codex reçoit le numéro 336 et devient le «Vaticanus Barberinianus Graecus 336».

#### IV. Editions du Codex

En 1645, Leo Allatius<sup>102</sup> a mentionné le Vaticanus Barberinianus graecus 336 pour la première fois:

“Omnium tamen antiquitatem superat Codex Barberinus in charta pergamena quadratis litteris accuratissime descriptus ante nongentos et plures annos, sententia virorum qui in hisce rebus indicandis primi habentur, conscriptus”<sup>103</sup>.

Deux années plus tard, Goar a publié l'édition monumentale de l'Euchologe grec. Un des manuscrits que cette édition contenait était le Codex Barberinus gr.336 sous la désignation «Barberinum S. Marci»<sup>104</sup>, pour le distinguer des deux autres Euchologes Barberini gr. qui se trouvaient aussi dans cette édition. Il s'agit du Barberini gr.329, que Goar a désigné comme «Barberinum 88», et le Barberini gr.390 (Euchologium Allatianum)<sup>105</sup>.

Il est certain que Jacques Goar désirait faire passer tout l'Euchologe Barberini gr.336 dans cette édition<sup>106</sup>. Il a cité l'Euchologe dans ses «lectiones variante». Mais Goar omet à peu près 93 pages du Barberini gr.336<sup>107</sup>.

En tout cas, on lisait l'Euchologe Barberinum gr.336 à partir de l'euchologe de Goar. Et cela jusqu' à Anselm Strittmatter.

---

<sup>102</sup> A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», p.330.

<sup>103</sup> L. ALLATIUS, *De libris ecclesiasticis Graecorum dissertationes duae*, Paris, 1645, p.96.

<sup>104</sup> J. GOAR, *Εὐχολόγιον*, Prooemium.

<sup>105</sup> A. JACOB, «Les Euchologes du fonds Barberini grec...», p.132.

<sup>106</sup> A. WILMART, «La bénédiction romaine... », p.10.

<sup>107</sup> A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», p.366.

Quelques années plus tard, les prières du Codex depuis celles de l'ordination d'un évêque jusqu' aux prières pour les lecteurs, mais aussi les bénédictions pour un hegoumène et pour le sacre des moines, ont été groupées dans le livre sur les ordinations de l'oratorien Jean Morin<sup>108</sup>. Au XVIIIème siècle, J.A.Assemani reprend l'édition ci-dessus de Morin<sup>109</sup>.

Dans la même époque, Thomas Wagstafte, un savant anglais, après avoir étudié le Codex, a conservé ses notes inédites et aussi la transcription de quelques parties du Codex dans un livre de 130 pages. Ce livre a été donné aux «Archives historiques» de Tolède en Espagne, sous le numéro XXI,32<sup>110</sup>. Cent années après, M.Ch.E.Ruelle a décrit le livre de Wagstafte dans son deuxième «Rapport sur une Mission littéraire et philosophique en Espagne». Il y présente le titre complet du travail de Th.Wagstafte:

"Liturgiae S.Basilii, S.Chrysostomi et Praesanctificatorum ex Euchologio ms. S. Marci Barberino descriptae, quibus adjungitur index rerum omnium quae in eodem ms. comprehenduntur, non solum titulos inscriptionesque officiorum prae se ferens sed etiam prima et ultima verba orationum rubricarumque, et integras prout se habent in ms. ecphoneseis complectens, orationes praeterea quae a Goaro praetermittuntur universae ex integro repraesentatae, variae denique lectiones, quae hic integra exhibentur cum originali collata".<sup>111</sup>

---

<sup>108</sup> J. MORIN, *De Sacris Ecclesiae Ordinationibus*, Paris, 1655, pp.64-73 ; A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», p.331.

<sup>109</sup> J. A. ASSEMANI, *Codex Liturgicus Ecclesiae universae*, Roma, Bizzarini, 1749-1766, 13 vols, réimpr. Welter, 1902, pp.103-124.

<sup>110</sup> A. STRITTMATTER, «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», p.332.

<sup>111</sup> M.C.E.RUELLE, «Rapports sur une mission littéraire et philosophique en Espagne», in *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 2, Paris, 1875, pp.589-590.

C.Swainson<sup>112</sup> et C.Bunsen<sup>113</sup> ont édité les trois liturgies du Codex. F.E.Brightman les a rééditées<sup>114</sup>. Dans la même époque, les prières de l'office du baptême et les prières de la bénédiction des eaux (de la fête d' Epiphanie) du Codex Barberini ont été publiées par C.Conybeare<sup>115</sup>.

En 1933, Anselm Strittmatter – qui est le premier à étudier le Codex Barberini 336 entièrement et correctement – fait la première description (page par page) du Codex, dans la revue «Ephemerides liturgicae». D'autre part, Strittmatter a publié quelques articles sur différentes parties du Codex. On sait que Strittmatter voulait faire l'édition critique de l'Euchologe Barberini 336. En 1953, il a obtenu une bourse de 500 dollars pour faire l'édition critique, ce qui n'a jamais été fait<sup>116</sup>.

André Jacob a abordé le sujet du manque d'éditions critiques en ce qui concerne la plupart des documents de la liturgie byzantine, ce qui rend difficile toute étude sur ce domaine<sup>117</sup>. Jacob a fait des travaux considérables sur le Vaticanus Barberinianus Graecus 336. En 1974, il a donné la promesse d'une édition critique, qui paraîtrait dans la collection «Studi e Testi» de la bibliothèque Vaticane<sup>118</sup>.

Enfin, l'édition critique de l'euchologe Barberini gr.336, avec une traduction en italien, a été faite par Stefano Parenti et Elena Velkovska en 1995<sup>119</sup> avec une réédition plus complète en 2000.

Il s'agit du meilleur instrument de travail sur le Codex Barberini grec 336.

---

<sup>112</sup> A. SWAINSON, *The greek Liturgies...*, pp.76-98.

<sup>113</sup> C. BUNSEN, *Analecta Ante-Nicaena*, III, London, 1854, pp.201-236.

<sup>114</sup> F. E. BRIGHTMAN, *Liturgies Eastern and Western*, v.1, pp.309-344.

<sup>115</sup> C. CONYBEARE, *Rituale Armenorum*, Oxford, 1905, pp.389-421.

<sup>116</sup> YEARBOOK 1956 of the American philosophical society, Philadelphia, 1956, p.334.

<sup>117</sup> A. JACOB, «Les Euchologes du fonds Barberini grec...», p.131.

<sup>118</sup> *Ibid*, p.154.

<sup>119</sup> S. PARENTI- E.VELKOVSKA, *L'Eucologio Barberini gr.336*, Roma, C.L.V. Edizioni Liturgiche, 1995.

La traduction littérale en français de l'euchologe – qui est utilisée avec sa permission pour cette étude - est prête à être éditée par le professeur de l'université de Strasbourg M.Metzger.

## **V. Contenu du Codex**

Le Codex Vaticanus Barberinianus Graecus 336 est un livre liturgique de la liturgie Byzantine<sup>120</sup>.

On présentera le contenu de l' Euchologe en utilisant l'édition critique de Stefano Parenti et d'Elena Velkovska<sup>121</sup> :

	No des prières
Liturgie de St.Basile	1-22
Liturgie de St.Jean Chrysostome	23-41
Liturgie des Présanctifiés	42-48
Prières des vêpres	49-64
Prières pour l'office de minuit	65-69
Prières des Matins	70-84
Prime	85-86
Tierce	87-91
Sexte	92-96
None	97-101
Prières des trois antiphones	102-104

---

<sup>120</sup> S. SABBAS, «Ευχολόγιο», in *ΘΗΕ*, v.5, Athènes, 1964, p.1141.

<sup>121</sup> S. PARENTI– E.VELKOVSKA, *L'Euclologio Barberini gr.336*, Roma, C.L.V. Edizioni Liturgiche, 2000.

Prières pour les catéchumènes, pour les fidèles et conclusion	105-111
Prière pour la signation d'un petit enfant recevant son nom le huitième jour après la naissance	112
Prière lorsqu'un petit enfant entre dans l'église le quarantième jour après la naissance	113
Prière pour faire un catéchumène	114-119
Prières du Baptême et de la confirmation	120-125
Prière pour les ablutions	126
Prières pour l'office de la consécration des eaux au jour de l'Epiphanie	127-133
Prières de l'office de la pannychis	134-139
Prières pour l'office de la préparation du myron	140-142
Prières pour la préparation des catéchumènes le vendredi Saint	143-145
Prières pour la réintégration des hérétiques	146-148
Prières pour la dédicace d'une Eglise	149-156
Prières pour l'ordination d'un évêque	157-158
Prières pour l'ordination d'un presbytre	159-160
Prières pour l'ordination d'un diacre	161-162
Prières pour l'ordination d'une diaconesse	163-164
Prières pour l'ordination d'un sous-diacre	165
Prières pour l'imposition des mains pour un lecteur	166
Prières pour l'imposition des mains pour un	167-168

## hégoumène

Prières pour la tonsure des moines	169-170
Différentes prières à propos du roi	171-178
Prières pour les officiers de l'Etat	179-180
Prière du patriarche quand il se trouve sur le	181

## bateau impérial

Prière pour ceux qui offrent des prémices	182
Prière pour une maison	183
Prières pour le mariage	184-189
Prières de la table	190-191
Prières pour ceux qui voyagent	192-193
Prières pour la sécheresse	194-195
Prières pour les malades	196-198
Prières pour la consécration de l'huile pour l'onction	199-200
Prières pour la rémission des péchés	201-205
Prières pour les démoniaques	206-207
Prières quand on coupe les cheveux d'un enfant	208-209
Prière pour la tonsure de la barbe	210
Prière pour la "fraternisation"	211
Autre prière quand on coupe les cheveux d'un enfant	212
Prière pour le troupeau	213
Prière pour l'âme en jugement	214
Prières pour les différentes saisons de l'année,	215-219

## concernant l'agriculture

Prières pour les rameaux	220-221
Prières du lavado	222-225
Prière de la g�nuflexion � la Pentec�te	226-228
Pri�res pour diff�rentes circonstances	229-242
Pri�re pour les d�moniaques	243
Pri�res de l'entr�e dans la vie monastique (hommes)	244-256
Pri�re pour la maison entour�e par les d�mons	257
Pri�re de l'entr�e dans la vie monastique (femmes)	258-263
Pri�res des fun�railles	264-270
Pri�res pour les asc�tes malades	271
Pri�re pour la femme qui rel�ve ses cheveux	272
Pri�res de l'ambon	273-276
Pri�res apr�s la conclusion de la Divine Liturgie	277-285
Litanies diaconales des Pr�sanctifi�s	286
Litanies diaconales des fun�railles	287
Litanie diaconale pour les malades	288

On doit noter ici que la derni re partie du Codex n'est pas pr sent e ci-dessus. Il s'agit d'une partie form e de 14 feuillets, qui est lacunaire et qui n'est plus   la place qu'elle occupait au XV me si cle<sup>122</sup>. Ces feuillets contiennent des extraits du livre VIII des Constitutions apostoliques<sup>123</sup> et des extraits de canons des Ap tres<sup>124</sup>.

---

<sup>122</sup> A. WILMART, «La b n diction romaine...», p.10.

<sup>123</sup> M. METZGER, «Les Constitutions Apostoliques», v.1, in *SC*, 320, 1985, p.168.

<sup>124</sup> F.X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, p.49.

## **Première Partie**

### **LES PRIERES DE LA SEANCE PRE-BAPTISMALE**

## Chapitre 2

### La prière pour faire un catéchumène et les rites d'introduction particuliers

Dans ce chapitre, on va analyser la première prière avec laquelle commençait le rite du baptême dans le codex Barberini grec 336, ainsi que deux prières qui concernent des enfants, la prière du huitième jour après la naissance et la prière du quarantième jour après la naissance.

#### I. La prière pour faire un catéchumène

Dans l'Eglise, on appelle «catéchumène» celui qui se prépare à recevoir le Saint Baptême. Dans l'Eglise ancienne, les catéchumènes constituaient un groupe spécial (groupe des catéchumènes) et leur préparation – catéchèse<sup>125</sup> durait trois ans<sup>126</sup> environ, ce temps pouvant être réduit selon l'attention du candidat<sup>127</sup>.

Pendant la catéchèse, les catéchumènes apprenaient systématiquement l'enseignement<sup>128</sup> de l'Eglise, afin qu'ils soient prêts à consacrer leurs âmes à l'Epoux Céleste<sup>129</sup> avec le Baptême, à la fin de la période de la catéchèse. En même temps, ils assistaient dans les rassemblements des croyants, mais ils partaient après que l'officiant eût lu les prières pour les catéchumènes, lesquelles avaient lieu avant les lectures<sup>130</sup>.

---

<sup>125</sup> I. VOLANAKIS, *Παλαιοχριστιανικά Βαπτιστήρια*, Atènes, 1976, p.19.

<sup>126</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VIII.32.16, éd. M.Metzger, Paris, Cerf, 1992, p.327, «Le candidat qui doit être catéchisé le sera pendant trois ans».

<sup>127</sup> *Testamentum Domini nostri Jesu Christi nunc primum edidit, latine reddidit et illustravit*, éd. I.E.Rahmani, Moguntiae, sumptibus F. Kirchheim 1899, p.117 «quitamquam catechumenus omni diligentia eruditur audiens evangelii traditionem, non minus tribus annis erudiat. Si autem cupiat supplicetque (ante praefatum tempus) baptismum suscipere, baptizetur».

<sup>128</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.39, pp.270-271.

<sup>129</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», éd. J.Bouvet, in *Migne*, 53-54, Paris, 1993, p.29, «Or te voici sur le point de consacrer ton âme à l'Epoux céleste».

<sup>130</sup> P. TREMPERAS, *Λειτουργικοί τύποι...*, p.260.

Dans l'euchologe Barberini gr.336, le rite du Baptême commence avec la «Prière pour faire un catéchumène»<sup>131</sup>. Cette prière est organisée en deux parties. La première partie se constitue d'ordres concernant le rituel, ce que le catéchumène et l'officiant doivent faire. La deuxième partie est une invocation de l'officiant à Dieu pour le catéchumène.

## II. Le texte

114. 1) Εὐχὴ εἰς τὸ ποιῆσαι  
κατηχούμενον.

2) Ἀποδύει αὐτὸν καὶ  
ὑπολύει καὶ ἴσησιν αὐτὸν κατὰ  
ἀνατολᾶς, καὶ ἐμφυσᾷ αὐτῷ γ' καὶ  
σφραγίζει αὐτοῦ τὸ μέτωπον καὶ τὸ  
στόμα καὶ τὸ στήθος, καὶ λέγει·

3) Ἐπὶ τῷ ὀνόματί σου, κύριε  
ὁ θεὸς τῆς ἀληθείας, καὶ τοῦ  
μονογενοῦς σου υἱοῦ καὶ τοῦ  
ἁγίου σου πνεύματος, ἐπιτίθημι  
τὴν χεῖρα μου ἐπὶ τὸν δοῦλον σου  
τὸν καταξιωθέντα καταφυγεῖν ἐπὶ  
τὸ ἅγιον ὄνομά σου καὶ ὑπὸ τὴν  
σκέπην τῶν πτερύγων σου  
διαφυλαχθῆναι. Ἀπόστησον ἀπ'  
αὐτοῦ τὴν παλαιὰν ἐκείνην  
πλάνην, καὶ ἔμπλησον αὐτὸν τῆς  
εἰς σὲ πίστεως, ἐλπίδος τε καὶ  
ἀγάπης, ἵνα γνῶ ὅτι σὺ μόνος θεὸς  
ἀληθινός, καὶ ὁ μονογενὴς σου

114. 1) Prière pour faire  
un catéchumène.

2) Il le dévêt et le  
déchausse et le place face à  
l'orient et l'insuffle trois fois et  
lui signe le front, la bouche et la  
poitrine, et dit :

3) En ton nom, Seigneur  
Dieu de vérité, et de ton Fils  
unique et du saint Esprit, je  
pose ma main sur ton serviteur  
rendu digne de trouver refuge  
près de ton saint nom et d'être  
protégé à l'abri de tes ailes.

Délivre-le de cette antique  
erreur, et remplis-le de la foi en  
toi, de l'espérance et de l'amour,  
pour qu'il sache que tu es le seul  
vrai Dieu, et ton Fils unique  
notre Seigneur Jésus Christ et  
ton saint Esprit ; et donne-lui de

---

<sup>131</sup> Barberini gr 336, prière 114.1, p.119, «Εὐχὴ εἰς τὸ ποιῆσαι κατηχούμενον».

υἱὸς ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς  
Χριστὸς καὶ τὸ ἅγιόν σου πνεῦμα  
καὶ δὸς αὐτῷ ἐν πάσαις ταῖς  
ἐντολαῖς σου πορεύεσθαι καὶ τὰ  
ἀρεστὰ σοὶ φυλάξαι, ὅτι ἐὰν ποιῇ  
αὐτὰ ἄνθρωπος ζήσεται ἐν αὐτοῖς·  
καὶ ἔγγραφον αὐτὸν ἐν βίβλῳ  
ζωῆς σου, καὶ ἔνωσον αὐτὸν τῇ  
ποιμνῇ τῆς κληρονομίας σου, καὶ  
δοξασθῇ τὸ ὄνομα τὸ ἅγιόν σου ἐν  
αὐτῷ, καὶ τοῦ ἀγαπητοῦ σου υἱοῦ,  
κυρίου δὲ ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ,  
καὶ τοῦ ζωοποιοῦ πνεύματος· καὶ  
ἔστωσαν οἱ ὀφθαλμοί σου  
ἀτενίζοντες εἰς αὐτὸν ἐν ἐλέει διὰ  
παντός, καὶ τὰ ὦτα σου τοῦ  
ἀκούειν τῆς φωνῆς τῆς δεήσεως  
αὐτοῦ, καὶ εὐφρανὸν αὐτὸν ἐν  
τοῖς ἔργοις τῶν χειρῶν αὐτοῦ καὶ  
ἐν παντὶ τῷ γένει αὐτοῦ, ἵνα  
ἐξομολογήσῃται σοι, προσκυνῶν  
καὶ δοξάζων τὸ ὄνομά σου τὸ μέγα  
καὶ ὑψιστον, καὶ αἰνέσῃ σε διὰ  
παντὸς πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς  
αὐτοῦ. Σὲ γὰρ ὑμνεῖ πάντα ἡ  
δύναμις τῶν οὐρανῶν, καὶ σοῦ  
ἐστὶν ἡ δόξα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ  
υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος νῦν  
καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν  
αἰώνων. Ἀμήν. <sup>132</sup>

marcher dans tous tes  
commandements et d'observer  
ce qui t'est agréable, car si  
l'homme le fait, il vivra par eux ;

et inscris-le dans le livre de vie,  
et associe-le au troupeau de ton  
héritage, et que ton saint nom  
soit glorifié en lui, et (celui) de  
ton Fils bien-aimé, notre  
Seigneur Jésus Christ, et de  
l'Esprit vivifiant ; et que tes yeux  
se tournent vers lui avec  
miséricorde en tout temps, et  
que tes oreilles entendent la voix  
de sa prière, et réjouis-le dans  
les œuvres de ses mains et dans  
toute sa famille, pour qu'il te  
glorifie, en adorant et en  
glorifiant ton nom grand et très  
haut, et qu'il te loue en toute  
(occasion) tous les jours de sa  
vie. Car c'est toi que chante  
toute la puissance des cieux et à  
toi est la gloire, du Père et du  
Fils et du saint Esprit  
maintenant et toujours et pour  
les siècles des siècles. Amen.

<sup>132</sup> Barberini gr 336, prière 114, p.119 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

### III. La personne Divine à qui s'adresse la prière

Voici citées les parties de la prière sur lesquelles portera la présente étude:

«En ton nom, Seigneur Dieu de vérité, et de ton Fils unique et du saint Esprit...»<sup>133</sup>,

«...que tu es le seul vrai Dieu, et ton Fils unique notre Seigneur Jésus Christ et ton saint Esprit...»<sup>134</sup>,

«...et que ton saint nom soit glorifié en lui, et (celui) de ton Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus Christ, et de l'Esprit vivifiant...»<sup>135</sup>

«Car c'est toi que chante toute la puissance des cieux et à toi est la gloire, du Père et du Fils et du saint Esprit maintenant et toujours et pour les siècles des siècles. Amen»<sup>136</sup>.

On constate que l'invocation s'adresse aux trois personnes Divines. Dans toutes les parties ci-dessus il y a la conjonction "et" entre les personnes Divines et ce mot exclut toute autre interprétation. D'autre part, on remarque que l'invocation commence par se référer au nom des trois personnes Divines, ce qui s'accorde avec le rite du Baptême qui est célébré au nom des trois personnes<sup>137</sup>.

---

<sup>133</sup> *Ibid*, prière 114.3, «Ἐπὶ τῷ ὀνόματί σου, κύριε ὁ θεὸς τῆς ἀληθείας, καὶ τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου σου πνεύματος».

<sup>134</sup> *Ibid*, «ὅτι σὺ μόνος θεὸς ἀληθινός, καὶ ὁ μονογενὴς σου υἱὸς ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς καὶ τὸ ἅγιόν σου πνεῦμα».

<sup>135</sup> *Ibid*, «καὶ δοξασθῆ τὸ ὄνομα τὸ ἅγιόν σου ἐν αὐτῷ, καὶ τοῦ ἀγαπητοῦ σου υἱοῦ, κυρίου δὲ ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, καὶ τοῦ ζωοποιοῦ πνεύματος».

<sup>136</sup> *Ibid*, «Σὲ γὰρ ὑμνεῖ πάσα ἡ δύναμις τῶν οὐρανῶν, καὶ σοῦ ἐστὶν ἡ δόξα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν».

<sup>137</sup> Mt 28:19, «Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit».

#### IV. La terminologie de la demande

Qu'est-ce que la prière demande à Dieu pour le catéchumène?

«Délivre-le de cette antique erreur»<sup>138</sup>.

On pourrait qualifier la première demande de l'officiant comme une préparation à l'exorcisme. Avec le mot «Délivre-le», (ἀπόστησον) qui est l'impératif du verbe «ἀφίστημι», l'officiant demande à Dieu de délivrer le catéchumène de « cette antique erreur » dans laquelle il vivait jusque là. Avec le mot « délivre », l'officiant demande à Dieu de faire préparer le candidat afin qu'il soit prêt à donner son accord pour le Renoncement – Adhésion : «je renonce à Satan et à toutes ses œuvres et à tout son culte et à tous ses anges et à toute sa pompe»<sup>139</sup>.

Selon Grégoire de Nysse<sup>140</sup> (IV<sup>e</sup> siècle), l'antique erreur c'est l'idolâtrie. Cyrille d'Alexandrie (V<sup>e</sup> siècle) parle de l'antique erreur dont les personnes qui sont appelées à connaître Dieu, étaient délivrées par des enseignements<sup>141</sup>.

La deuxième et la troisième demandes complètent la première :

---

<sup>138</sup> Barberini gr 336, prière 114.3, p.119, «Ἀπόστησον ἀπ' αὐτοῦ τὴν παλαιὰν ἐκείνην πλάνην».

<sup>139</sup> Ibid, prière 119.1, p.124, «Ἀποτάσσομαι τῷ Σατανᾶ καὶ πάσιν τοῖς ἔργοις αὐτοῦ καὶ πάση τῇ λατρεία αὐτοῦ καὶ πάσιν τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ καὶ πάση τῇ πομπῇ αὐτοῦ».

<sup>140</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «De vita Gregorii Thaumaturgi», in *PG*, 46,953D, «Τοῦτον δὲ τὸν τρόπον ἐμπολιτευόμενος τῇ Ἐκκλησίᾳ, καὶ σπουδῆν ἔχων πρὸ τῆς ἐκ τοῦ βίου μεταστάσεως πάντας ἰδεῖν πρὸς τὴν σωτήριον πίστιν ἀπὸ τῶν εἰδώλων μεταθέντας· ἐπειδὴ προέγνω ἑαυτοῦ τὴν μετάστασιν, σπουδῆ πᾶσάν τε τὴν περιοικίδα διηρευνήσατο, μαθεῖν θέλων εἴ τινες εἶεν οἱ περιλειφθέντες ἔξω τῆς πίστεως. Ἐπεὶ οὖν ἔγνω τοὺς παραμεμενηκότας τῇ ἀρχαίᾳ πλάνῃ μὴ πλείους εἶναι τῶν ἑπτακαίδεκα, Σκυθρωπὸν μὲν καὶ τοῦτο, φησὶ πρὸς τὸν Θεὸν ἀποβλέψας, τὸ λιπεῖν τι τῷ τῶν σωζομένων πληρώματι».

<sup>141</sup> CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Explication en commentaire au prophète Isaïe», in *PG*, 70,324D, «Ἔστι τοίνυν ἐννοεῖν, ὅτι πρὸ μὲν τῆς πίστεως τῆς εἰς Χριστὸν τὰ ἔθνη πονηροὺς μὲν ἐσχήκασιν διδασκάλους, θηριοπρεπεῖς αὐτοῖς παρατιθέντας τὸ μάθημα, καὶ τὰ φθορᾶς τε καὶ ἀπωλείας ἔργα τιμᾶν ἀναπειθόντας. Ἐπειδὴ δὲ κέκληνται πρὸς ἐπίγνωσιν τοῦ κατ' ἀλήθειαν ὄντος Θεοῦ, ὁμοῦ τῇ ἀρχαίᾳ πλάνῃ καὶ τῶν συντρόφων αὐτοῖς ἀπηλλάττοντο μαθημάτων, τὴν εὐανθῆ τε καὶ εὐδιάθρυπτον τῶν εὐαγγελικῶν παιδευμάτων ὁμοῦ τοῖς ἐξ Ἰσραὴλ τιμῶντες τροφήν».

«...remplis-le de la foi en toi, de l'espérance et de l'amour»<sup>142</sup>

«...donne-lui de marcher dans tous tes commandements»<sup>143</sup>

L'officiant, après avoir demandé la délivrance du catéchumène de l'antique erreur, demande à Dieu de remplir celui-ci de la foi, de l'espérance et de l'amour en Lui et, en plus, de l'aider à sa marche vers Lui. Les mots «remplis» et «donne» créent une antithèse avec le mot «délivre». L'invocation demande à la fois que le catéchumène soit «délivré» de l'erreur et «rempli» de la foi en Dieu, de l'espérance et de l'amour.

«...inscris-le dans le livre de vie»<sup>144</sup>.

L'officiant demande à Dieu d'inscrire le candidat dans le livre de vie. L'expression «βίβλω ζωῆς» ou «βιβλίο της ζωῆς» ou «βιβλος ζώντων» ou «βίβλος», se trouve dans l'Ancien Testament dans l'Exode<sup>145</sup> et dans les Psaumes<sup>146</sup>, ainsi que dans le Nouveau Testament dans l'épître aux Philippiens<sup>147</sup> et l'Apocalypse<sup>148</sup>. De même, Chrysostome écrit: «Vous tous, par conséquent, qui avez mérité d'être inscrits dans ce livre céleste»<sup>149</sup>.

Dans la totalité des références, l'expression a le sens de catalogue dans lequel l'inscription ou non des noms des hommes déterminera leur participation ou non au Règne de Dieu dans les temps eschatologiques. De cette façon, cette demande de l'officiant

---

<sup>142</sup> Barberini gr 336, prière 114.3, p.119, «ἐμπλησον αὐτὸν τῆς εἰς σὲ πίστεως, ἐλπίδος τε καὶ ἀγάπης».

<sup>143</sup> *Ibid*, «δοῦς αὐτῷ ἐν πάσαις ταῖς ἐντολαῖς σου πορεύεσθαι καὶ τὰ ἄρεστὰ σοὶ φυλάξαι».

<sup>144</sup> *Ibid*, «ἔγγραψον αὐτὸν ἐν βίβλω ζωῆς σου».

<sup>145</sup> Ex. 32:32, «Sinon, efface-moi, de grâce, du livre que tu as écrit».

<sup>146</sup> Ps. 69:28, «qu'ils soient rayés du livre de vie».

<sup>147</sup> Ph. 4:3 «dont les noms sont écrits au livre de vie».

<sup>148</sup> Ap. 20:12 «on ouvrit des livres, puis un autre livre celui de la vie».

<sup>149</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II,9,1-2, éd. A.Wenger, in SC, 50, 1957, p.138.

prend une dimension sotériologique et eschatologique pour le catéchumène et lui offre une première garantie et possibilité de salut.

Dans les premiers siècles chrétiens, si quelqu'un voulait être baptisé, il fallait qu'il soit inscrit dans des catalogues spéciaux de l'Eglise.

Chez Denys l'Aréopagite on lit:

«Il lui pose la main sur la tête, et ordonne aux Prêtres de l'enregistrer, lui et son parrain»<sup>150</sup>.

Egérie, dans son Journal de voyage décrit la procédure d'onomatografie:

«Si le candidat est reconnu irréprochable en tout ce qu'il a demandé aux témoins présents, l'évêque inscrit son nom de sa main»<sup>151</sup>.

Cyrille de Jérusalem s'adresse aux catéchumènes et dit:

« Jusqu'à présent ont eu lieu la conscription, l'appel au service»<sup>152</sup>

et

«Que nul des inscrits d'aujourd'hui n'ait à entendre alors»<sup>153</sup>.

Dans Théodore de Mopsueste on lit:

«Nous tous qui sommes ses sujets, il nous faut désirer dans la prière recevoir le baptême, et obtenir d'être inscrits sur les rôles du ciel. Pour cette raison, nous nous présentons en

---

<sup>150</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.2.5, éd. J.Dulac, *Œuvres de Saint Denys l'Aréopagite*, Paris, Librairie Catholique Martin-Beaupré Frères, 1864, p.407.

<sup>151</sup> EGERIE, «Journal de voyage», 45,4, éd. P.Maraval, in *SC*, 296, 1982, p.307.

<sup>152</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», I, in *Migne* 53-54, p.25.

<sup>153</sup> *Ibid*, «Catéchèse Baptismale», 3,2, p.54.

vue du baptême à celui qui est chargé de cet office, notre nom est inscrit sur le registre de l'Eglise»<sup>154</sup>.

On trouve les mêmes propos chez Grégoire de Nysse<sup>155</sup> et Basile de Césarée<sup>156</sup> (IV<sup>e</sup> siècle).

Dans la prière qu'on étudie et, en général, dans l'Euchologe Barberini il n'y a pas de référence claire à l'inscription des catéchumènes dans un catalogue. Mais, la référence de l'inscription dans la demande de l'invocation, ainsi que les autres actions c'est à dire l'insufflation, la signation et l'imposition de mains – qui seront examinées au fur et à mesure des recherches – renvoient à la tradition d'inscription d'autrefois. Il est possible qu'à partir du pédobaptême, cette pratique de l'Eglise ait été remplacée par la «prière pour faire un catéchumène»<sup>157</sup> :

«...associe-le au troupeau de ton héritage»<sup>158</sup>.

Cette demande vient compléter la précédente. Après la demande d'inscription du candidat dans le Livre de vie, vient la demande de son association au troupeau de l'héritage de Dieu. Cette association et tout ce qu'elle apporte au catéchumène – désormais candidat à l'héritage de Dieu – ce sont les effets de l'inscription.

Ce schéma, on le trouve chez Cyrille de Jérusalem. Il s'adresse aux illuminés (*φωτιζομένους*) et leur demande de faire tout ce qui est demandé à Dieu pour le catéchumène dans l'invocation :

---

<sup>154</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 12.16, éd. M.Debié, in *PDF*, 62-63, Paris, 1996, p.198.

<sup>155</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «De iis qui baptismum differunt», in *PG* 46,417B-C, «Δότε μοι τὰ ὀνόματα, ἵνα ἐγὼ μὲν αὐτὰ ταῖς αἰσθηταῖς ἐγγαράξω βίβλοις, καὶ γράψω τῷ μέλανι· Θεὸς δὲ ταῖς ἀφάρτοις πλαξὶν ἐνσημήνηται, δακτύλῳ γράψας ἰδίῳ, ὡς ποτε τοῖς Ἑβραίοις τὸν νόμον».

<sup>156</sup> BASILE DE CESAREE, «Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma», in *PG*,31,440A, «ἐπίδος σεαυτοῦ τὴν ὀνομασίαν· καταγράφηθι μετὰ τῆς Ἐκκλησίας. Ὁ στρατιώτης καταλόγοις ἐναριθμεῖται· ὁ ἀθλητὴς ἐν απογραψάμενος ἀγωνίζεται· ὁ δημότης πολιτογραφηθεὶς τοῖς φυλέταις ἐναριθμεῖται. Πᾶσι τοῦτοις ὑπεύθυνος εἶ, ὡς στρατιώτης Χριστοῦ, ὡς ἀθλητὴς εὐσεβείας, ὡς τὸ πολίτευμα ἔχων ἐν οὐρανοῖς. Απογράφηθι ἐν ταύτῃ τῇ βίβλῳ, ἵνα μεταγραφῆς εἰς τὴν ἄνω».

<sup>157</sup> GREGOIRE DE MOINE, *To Ἁγιον Βάπτισμα*, Athènes, Εκδόσεις Δόμος, 1989, p.343, n.15.

<sup>158</sup> Barberini gr 336, prière 114.3, p.119, «ἔνωσον αὐτὸν τῇ ποίμνῃ τῆς κληρονομίας σου».

«...venez vers le sceau mystique pour devenir des familiers du Maître. Agrégez-vous au saint troupeau raisonnable du Christ pour être un jour des élus de sa droite et recevoir en héritage la vie qui vous a été préparée»<sup>159</sup>

c'est à dire inscription (familiers) et association (agrégez-vous au saint troupeau).

## V. Les effets de la prière

Quels sont les effets des invocations de la prière chez le catéchumène? Le texte indique :

«...pour qu'il sache que tu es le seul vrai Dieu, et ton Fils unique notre Seigneur Jésus Christ et ton saint Esprit »<sup>160</sup>.

L'effet de la demande «*délivre*», c'est la connaissance de Dieu et plus spécifiquement la révélation du mystère de la Sainte Trinité puisque l'officiant prie que le catéchumène connaisse les trois personnes qui constituent le seul et vrai Dieu. Il est impressionnant que l'Eglise, par cette prière pré-baptismale, offre la connaissance du Dieu Trinitaire comme le premier fruit de la nouvelle vie du futur baptisé. Cela renvoie à l'arbre de la connaissance du bien et du mal dans le Paradis. Là, le goût du fruit défendu offre une connaissance qui conduit l'homme à la rupture de communication avec le Dieu et, enfin, à l'oubli du nom du vrai Dieu. Ici, un nouveau fruit est offert à manger : le Baptême. L'homme connaît de nouveau Dieu et s'établit la première communication avec Lui :

«...si l'homme le fait, il vivra par eux »<sup>161</sup>.

Après la connaissance de Dieu suit la manière de vivre, ou plutôt de bien vivre. Après avoir acquis la connaissance du vrai Dieu, le

---

<sup>159</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», I,2, in *Migne* 53-54, p.37.

<sup>160</sup> *Barberini gr 336*, prière 114.1, p.119, «ἵνα γινῶ ὅτι σὺ μόνος θεὸς ἀληθινός, καὶ ὁ μονογενὴς σου υἱὸς ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς καὶ τὸ ἅγιόν σου πνεῦμα».

<sup>161</sup> *Ibid*, «ὅτι ἐὰν ποιῇ αὐτὰ ἄνθρωπος ζήσεται ἐν αὐτοῖς. ».

catéchumène a la possibilité de vivre selon Dieu. Cette offre et son acceptation ou non par l'homme se fait en toute liberté, «*si l'homme le fait*». Qui a connu la vérité, la suit et vit en elle. Et cela se fait en toute liberté pendant le temps où il vit selon les commandements de Dieu et tant qu'il observe ce qui est agréable à Dieu. Le verbe «*fait*» est au présent et la conjonction hypothétique «*si*» montre exactement ce qui est remarqué ci-dessus.

«...et que tes yeux se tournent vers lui avec miséricorde en tout temps, et que tes oreilles entendent la voix de sa prière »<sup>162</sup>.

Dès le moment où l'homme vit en Dieu, son contact avec Lui change entièrement. Une relation personnelle s'établit dorénavant. La prière utilise deux sens humains pour déterminer ce contact anthropomorphiquement : la vision et l'ouïe. Elles sont des sens fondamentaux pour la communication. Le catéchumène et futur baptisé sera en mesure d'être en communication directe avec Dieu qui, à tout temps, le verra avec miséricorde et entendra la voix de sa prière. Cela ne veut pas dire que Dieu ne voit et n'entend pas toute personne, mais que la communication avec Dieu est mise à la disposition et au libre choix de l'homme : «*si l'homme le fait*».

L'effet de l'invocation a aussi un sens eschatologique puisque l'homme rétablit la première communication qu'il avait avec Dieu dans le paradis avant la chute, et ainsi il goûte par participation le Règne de Dieu où il verra son visage et entendra sa voix :

«...réjouis-le dans les œuvres de ses mains et dans toute sa famille»<sup>163</sup>

Après le rétablissement de la communication, la joie remplit la vie personnelle et familiale du catéchumène. Il faut prêter attention à

---

<sup>162</sup> *Ibid*, «καὶ ἔστωσαν οἱ ὀφθαλμοί σου ἀτενίζοντες εἰς αὐτὸν ἐν ἐλέει διὰ παντός, καὶ τὰ ὄτα σου τοῦ ἀκούειν τῆς φωνῆς τῆς δεήσεως αὐτοῦ».

<sup>163</sup> *Ibid*, «εὐφρανὸν αὐτὸν ἐν τοῖς ἔργοις τῶν χειρῶν αὐτοῦ καὶ ἐν παντὶ τῷ γένει αὐτοῦ».

l'expression: « *dans les œuvres de ses mains* ». L'Eglise voit l'homme comme un être psychosomatique. Donc, l'union avec Dieu offre à l'homme des biens non seulement spirituels mais aussi corporels :

«...pour qu'il te glorifie, en adorant et en glorifiant ton nom grand et très haut, et qu'il te loue en toute (occasion) tous les jours de sa vie »<sup>164</sup>.

Le dernier effet des invocations de la prière c'est la glorification et l'adoration continues du nom de Dieu à tout moment de la vie du catéchumène jusqu' à sa mort.

Si on examine les effets des invocations, on constatera une progression; c'est d'abord la connaissance de Dieu, ensuite la vie en Dieu avec le libre choix et l'observation de ses commandements, ensuite c'est le rétablissement de la communication avec Lui, puis l'homme est comblé aux niveaux spirituel et corporel et, enfin, vient la glorification et la louange continue de Dieu par le catéchumène. On peut le donner schématiquement :

Connaissance -> Action -> Rétablissement -> Remplissage -> Glorification

C'est une spirale cyclique – il commence par Dieu, il enserre l'homme et aboutit à Dieu – qui transporte l'homme de l'antique erreur dans le Règne de Dieu.

## **VI. Le rite**

La prière, avant l'invocation déjà étudiée, contient des conseils à l'officiant, qui concernent quelques actions à pratiquer sur le catéchumène.

---

<sup>164</sup> *Ibid*, «ἵνα ἐξομολογήσῃταί σοι, προσκυνῶν καὶ δοξάζων τὸ ὄνομά σου τὸ μέγα καὶ ὑψίστον, καὶ αἰνέσῃ σε διὰ παντὸς πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς αὐτοῦ».

## A. Qui est le ministre du rituel et de l'invocation

Les données du Barberini s'énoncent ainsi:

« Il le dévêt et le déchausse et le place face à l'orient et l'insuffle trois fois et lui signe le front, la bouche et la poitrine, et dit: »<sup>165</sup>

Dans ce texte, il n'y a pas de référence claire à la personne qui agit. Est-ce le diacre, le prêtre, le pontife ou quelqu'un d'autre? Il faut voir les références qui se trouvent dans d'autres prières du Codex Barberini et en faire la comparaison afin de parvenir à un résultat sûr.

Dans la première partie du texte, l'auteur parle de dévêtement, de déchaussement, de la position du catéchumène face à orient, d'insufflation et du signe.

Dans d'autres prières du Codex, relatives au rite du Baptême, on lit:

« Et après le « Amen », le candidat au baptême ayant été dévêtu et déchaussé, le prêtre le retourne vers l'Occident... »<sup>166</sup>

« Et le prêtre dit : Exsufflez-le. Et le prêtre le tourne vers l'Orient »<sup>167</sup>.

Dans les deux références, le ministre qui tourne le catéchumène vers l'Orient ou vers l'Occident est le prêtre.

« Et le pontife dit aux catéchumènes : « Tenez-vous avec crainte et signez-vous, dévêtez-vous et déchaussez-vous. »<sup>168</sup>

---

<sup>165</sup> *Ibid*, prière 114.2, «Αποδύει αὐτὸν καὶ ὑπολύει καὶ ἴστησιν αὐτὸν κατὰ ἀνατολᾶς, καὶ ἐμφυσαῖ αὐτῷ γ' καὶ σφραγίζει αὐτοῦ τὸ μέτωπον καὶ τὸ στόμα καὶ τὸ στήθος, καὶ λέγει· ».

<sup>166</sup> *Ibid*, prière 119.1, p.124, «Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", ἀποδυομένου καὶ ὑπολυομένου τοῦ βαπτιζομένου, ἀποστρέφει αὐτὸν ὁ ἱερεὺς ἐπὶ δυσμᾶς»

<sup>167</sup> *Ibid*, prière 119.5-6, p.124, «Καὶ λέγει ὁ ἱερεὺς· Ἐμφυσησατε αὐτῷ. Καὶ στρέφει αὐτὸν ἐπὶ ἀνατολᾶς».

<sup>168</sup> *Ibid*, prière 143.4, p.146, «Καὶ λέγει ὁ ἀρχιερεὺς τοῖς κατηγουμένοις· Στήτε μετὰ φόβου καὶ σφραγισασθε, ἀποδύσασθε καὶ ὑπολύσασθε».

« Ensuite il<sup>169</sup> leur dit ceci : Tournez-vous vers le couchant ... Ensuite il leur dit de nouveau : Tournez-vous vers l'Orient... »<sup>170</sup>

Ici, c'est le pontife qui demande aux catéchumènes de se dévêtir, de se déchausser et de s'orienter vers l'Occident et après vers l'Orient.

« Quand le diacre a achevé la litanie, le prêtre proclame en disant : ... Et il souffle trois fois sur l'eau et la signe trois fois avec son doigt et dit »<sup>171</sup>

« Le prêtre incline la tête vers le vase d'huile porté par le diacre, l'insuffle trois fois et le signe et dit : »<sup>172</sup>

Ici, c'est le prêtre qui insuffle et signe l'eau et l'huile.

Les références ci-dessus portent à croire que le plus vraisemblable est que le ministre qui pratique le rituel est le prêtre ou le pontife – quand il est présent – mais en aucun cas le diacre dont le rôle est plutôt auxiliaire (il proclame les litanies<sup>173</sup>, tient le récipient de l'huile<sup>174</sup> et oint<sup>175</sup> le corps du futur baptisé).

Dans la deuxième partie (invocation) l'auteur se réfère à l'imposition des mains:

« ...je pose ma main sur ton serviteur»<sup>176</sup>

Si on compare cette partie-ci avec la prière 144.13 :

---

<sup>169</sup> le pontife.

<sup>170</sup> *Ibid*, prière 143.6-7,13-14, p.147, «Καὶ μετὰ τοῦτο λέγει αὐτοῖς· Στράφητε ἐπὶ τὰς δυσμᾶς ... Ἐἴτα πάλιν λέγει αὐτοῖς· Στράφητε ἐπὶ ἀνατολᾶς».

<sup>171</sup> *Ibid*, prière 122.1,3, pp.126-127, « Μετὰ δὲ τὸ πληρῶσαι τὰ διακονικὰ τὸ(ν) διάκονον, ὁ ἱερεὺς ἐκφω(νεῖ) λέγων... Καὶ ἐμφυσᾷ εἰς τὸ ὕδωρ γ' καὶ σφραγίζει τῷ δακτύλῳ αὐτ(ου)οῦ γ'».

<sup>172</sup> *Ibid*, prière 123.3, p.129, «Ὁ ἱερεὺς κλίνει τὴν κεφαλὴν εἰς τὸ ἀγγεῖον τοῦ ἐλαίου βασταζόμενον ὑπὸ τοῦ διακόνου καὶ ἐμφυσᾷ αὐτῷ γ' καὶ σφραγίζει καὶ λέγει».

<sup>173</sup> *Ibid*, prière 122.1, p.126.

<sup>174</sup> *Ibid*, prière 123.3, p.129.

<sup>175</sup> *Ibid*, prière 124.5, p.130.

<sup>176</sup> *Ibid*, prière 114.3, p.119, «ἐπιτίθημι τὴν χεῖρα μου ἐπὶ τὸν δοῦλον σου».

«Et après avoir imposé les mains à tous, hommes et femmes, le prêtre retourne à nouveau près de la sainte table et il proclame l'ecphonèse»<sup>177</sup>,

on constate que c'est le prêtre qui impose les mains sur les candidats, ce qui renforce la conviction que le ministre qui intervient dans le rituel de la prière examinée est le prêtre.

## **B. Les actions de l'officiant**

### **1. Le dévêtement et le déchaussement**

L'officiant dévêt et déchausse le catéchumène : «Il le dévêt et le déchausse ». <sup>178</sup> Les mots « dévêt » et « déchausse » se réfèrent à l'apparence du candidat qui désigne son statut social. Tous sont égaux devant Dieu.

Cette action renvoie à une tradition antérieure : selon Jean Chrysostome, durant les exorcismes les catéchumènes étaient invités à se déchausser et à lever les mains pour montrer leur tristesse à cause du malheur qui les a frappés à cause de la servitude au diable, surtout à ce moment là, où ils étaient en train de s'en libérer<sup>179</sup>. De même, on trouve ceci chez Théodore de Mopsueste : celui-ci demande en plus aux catéchumènes de se dévêtir de leurs vêtements externes afin qu'ils s'aperçoivent de la servitude dure dans laquelle ils se trouvaient<sup>180</sup>.

---

<sup>177</sup> *Ibid*, prière 144.13, p.150, «Καὶ πάντα χειροθετῶν ὁ ἱερεὺς...»

<sup>178</sup> *Ibid*, prière 114.2, p.119, «Ἀποδύει αὐτὸν καὶ ὑπολύει καὶ ἴστησιν αὐτὸν κατὰ ἀνατολᾶς, καὶ ἐμφυσᾷ αὐτῷ γ' καὶ σφραγίζει αὐτοῦ τὸ μέτωπον καὶ τὸ στόμα καὶ τὸ στήθος, καὶ λέγει.»

<sup>179</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.14.4-10, in SC 50, p.141, «Mais l'attitude extérieure, les pieds nus et les mains levées vers le ciel, nous montrent autre chose. De même que ceux qui subissent une captivité corporelle montrent par leur attitude extérieure le chagrin qu'ils ont du malheur dont ils sont frappés, ainsi les captifs du diable: comme ils sont sur le point d'être délivrés de sa tyrannie et de venir sous le joug de bonté, ils commencent par se rappeler à eux-mêmes par leur attitude leur condition antérieure afin de bien savoir de qui ils sont délivrés».

<sup>180</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 13.2, p.206, «De nouveau, vous vous tenez debout sur les cilices, pieds nus, dépouillés de votre vêtement extérieur, vos mains étendues vers Dieu dans l'attitude de la prière. Ainsi vous vous conformez en tout point au rituel

Donc, cette action a un sens profondément symbolique. Elle désigne la situation antérieure de servitude au diable dans laquelle se trouve l'homme avant le Baptême, et annonce le changement qui se produira par le Baptême. Le dévêtement et le déchaussement se répètent plus tard au début du Renoncement – Adhésion du catéchumène, mais là le sens est différent, comme on verra plus tard.

## **2. L'orientation et l'insufflation**

Ensuite, l'officiant place le catéchumène face à l'orient et l'insuffle trois fois:

«...et le place face à l'orient et l'insuffle trois fois»<sup>181</sup>

Le souffle est un indice de vie. Dans l'Ancien Testament, dans le livre de Genèse, on lit :

«Et l'Éternel Dieu forma l'homme, poussière du sol, et souffla dans ses narines une respiration de vie, et l'homme devint une âme vivante»<sup>182</sup>.

De même, dans le cas de la résurrection du fils de la veuve de Sarepta de Sidonie par le prophète Elie, on lit :

«...καὶ ἐνεφύσησεν τῷ παιδαρίῳ τρις καὶ ἐπεκαλέσατο τὸν κύριον καὶ εἶπεν κύριε ὁ θεὸς μου ἐπιστραφήτω δὴ ἡ ψυχὴ τοῦ παιδαρίου τούτου εἰς αὐτόν καὶ ἐγένετο οὕτως καὶ ἀνεβόησεν τὸ παιδάριον.»<sup>183</sup>

Avec cette action, le catéchumène se prépare à recevoir de nouveau la vie qu'il a perdue à cause de l'expulsion du paradis.

---

des exorcismes, indiquant votre ancienne captivité et cet esclavage dont vous avez été sévèrement châtiés par le tyran».

<sup>181</sup> Barberini gr 336, prière 114.2, p.119, «καίῃστησιν αὐτόν κατὰ ἀνατολᾶς, καὶ ἐμφυσᾷ αὐτῷ γ'».

<sup>182</sup> Gen 2:7.

<sup>183</sup> Troisième livre des Rois, 17:21-22,

L'officiant, qui est la bouche et la main de Dieu<sup>184</sup>, insuffle la nouvelle vie - l'Esprit Saint<sup>185</sup> d'après Jean Damascène (vers VIIème siècle) – selon le modèle de la création de l'homme. Placer le catéchumène face à l'orient symbolise la recherche du paradis perdu et l'envie d'y revenir. Selon Grégoire de Nysse<sup>186</sup>, chaque fois que l'on tourne vers l'Orient, on se rappelle sa chute des lieux de félicité.

### 3. La signation

Après, l'officiant signe le front, la bouche et la poitrine du catéchumène :

«...et lui signe le front, la bouche et la poitrine»<sup>187</sup>.

Le mot «signe» (*σφραγίζει*) est dérivé du mot «σφραγίς». Il s'agit d'un mot à plusieurs sens. Dans l'Antiquité, c'était l'outil avec lequel on marquait ses biens ou encore l'empreinte de cet outil. D'ailleurs, c'était la marque que l'on imprimait à ses brebis au fer rouge, afin de les distinguer des autres troupeaux. Il était encore la marque qu'on faisait sur le bras des soldats après leur inscription à l'armée, ou le cachet qui validait des actes publics ou des testaments<sup>188</sup>. Dans

---

<sup>184</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», III.3.19-24, éd. A.Piédagnel, in *SC*, 366, 1990, pp.221-223, «ceux-là voient le prêtre élever, puis imposer la main droite et toucher la tête, ceux-ci contemplent le Grand Prêtre qui étend invisiblement sa main droite du haut des cieux et qui touche la tête. Car celui qui baptise alors n'est pas un homme, mais le Fils Unique Enfant de Dieu, en personne».

<sup>185</sup> JEAN DAMASCENE, «Homilia in sabbatum sanctum», in *PG*, 96,608C, «Ἐσχατον δὲ πάντων, ὡσπερ τινὰ βασιλέα, τὸ πολυθρύλλητον ζῶον τὸν ἄνθρωπον, οἰκεία χειρὶ καὶ εἰκόνι τιμώμενον, ἐκ γῆς μὲν τὸ σῶμα διαρτίσας, τὴν δὲ ψυχὴν τῷ θεῷ δημιουργήσας καὶ ζωοποιῶ ἐμφυσήματι· ὃ δὴ φημι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, τὸ ζωοποιὸν καὶ δημιουργόν, καὶ τελειοῦν, καὶ ἀγιάζον τὰ σύμπαντα».

<sup>186</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «De oratione dominica orationes», in *PG*, 44,1184C, Ἐφύτευσεν γὰρ ὁ θεὸς παρά δεισον ἐν Ἐδέμ κατὰ ἀνατολάς, ὅταν τοίνυν πρὸς τὰς ἀνατολάς ἀναβλέπωμεν, καὶ τῆς ἐκπτώσεως τῶν φωτεινῶν τε καὶ ἀνατολικῶν τῆς μακαριότητος τόπων τῆ διανοία τὴν μνήμην λάβωμεν».

<sup>187</sup> *Barberini gr 336*, prière 114.2, p.119, «καὶ σφραγίζει αὐτοῦ τὸ μέτωπον καὶ τὸ στόμα καὶ τὸ στήθος».

<sup>188</sup> J. YSEBAERT, *Greek Baptismal Terminology*, Nijmegen, 1962, pp.204-226 et pp.245-253.

l'Apocalypse le mot désigne la marque que les serviteurs de Dieu ont reçue sur leur front<sup>189</sup>.

En ce qui concerne le rite du Baptême, la signation paraît constituer une action rituelle spécifique qui faisait partie de la procédure de «l'inscription du nom». Selon cette action les catéchumènes sont signés sur le front avec le signe de Croix<sup>190</sup>. Denys Aréopagite écrit que le pontife signe la tête du candidat avec sa main et demande aux prêtres d'inscrire son nom<sup>191</sup>.

S.Brock, après des recherches sur le rituel du Baptême en Syrie, remarque que la première signation se fait sur le front trois fois par la main du prêtre sans huile, est liée à l'inscription des noms des catéchumènes et précède les exorcismes<sup>192</sup>.

Le front, la bouche et la poitrine qui sont aussi signés, sont des parties du corps essentielles qui évoquent des fonctions de l'âme. Le front renvoie à la raison, la bouche à la parole et la poitrine au cœur et aux sentiments. Donc, l'officiant, signant ces trois points montre l'intégration de l'homme au troupeau de Dieu et, en même temps, demande au catéchumène de les protéger contre le mal puisque la raison, la parole et le cœur du catéchumène appartiennent désormais à Dieu.

---

<sup>189</sup> Ap 7:3 «Attendez, pour malmener la terre, et la mer, et les arbres, que nous ayons marqué au front les serviteurs de notre Dieu» et Ap 9:4 «On leur recommanda d'épargner les prairies, toute verdure et tout arbre, et de s'en prendre seulement aux hommes qui ne porteraient pas sur le front la marque de Dieu».

<sup>190</sup> J. DANIELOU, *Bible et Liturgie*, Paris, 1957, p.76.

<sup>191</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2,2,5, p.407, «Il lui pose la main sur la tête, et ordonne aux Prêtres de l'enregistrer, lui et son parrain».

<sup>192</sup> S. BROCK, «Studies in the Early History of the Syrian Orthodox Baptismal Liturgy», in *JTS*, vol.23, 1972, pp.26-28, «The first cosignation is intimately linked with the inscription of the candidates names, and thus precedes the exorcism ... the candidates are then sealed on the forehead, without oil, while the deacon holds each candidate's head in turn in his two hands. As he pronounces the formula the priest makes the sign of the cross three times».

#### 4. L'imposition de la main

A la fin, l'officiant pose la main sur le catéchumène disant en même temps l'invocation de la prière à Dieu:

«...je pose ma main sur ton serviteur»<sup>193</sup>.

Il fait l'imposition invoquant le nom de Dieu et, en même temps, dit que le catéchumène a trouvé refuge près du saint nom de Dieu.

Mais l'imposition de la main sera étudiée dans le rite du «Renoncement et adhésion, qui se font sous la présidence de l'archevêque à la sainte Préparation de Pâques»<sup>194</sup>.

#### VII. Les rites d'introduction pour les enfants

Dans le codex barberini gr.336, avant la prière pour faire un catéchumène, il y a deux prières qui concernent des enfants. Elles constituent des parties de deux rituels courts (on verra cela plus tard) ayant comme but le premier contact des enfants avec l'église afin que, plus tard, ils soient intégralement liés avec elle à travers leur baptême.

##### A. Les textes

##### 1. Prière du huitième jour après la naissance<sup>195</sup>

1) Εὐχή εἰς τὸ κατασφραγίσαι  
παιδίον λαμβάνον ὄνομα τῆ ἡ'  
ἡμέρα τῆς γεννήσεως αὐτοῦ.

1) Prière pour la signation  
d'un petit enfant recevant son  
nom le huitième jour après la  
naissance.

2) Κύριε ὁ θεὸς ἡμῶν, σοῦ  
δεόμεθα καὶ σὲ ἱκετεύομεν,  
σημειωθήτω τὸ φῶς τοῦ προσώπου

2) Seigneur notre Dieu,  
nous te prions et nous te  
supplions, que la lumière de ta

<sup>193</sup> Barberini gr 336, prière 114.3, p.119, «ἐπιτίθημι τὴν χεῖρα μου ἐπὶ τὸν δοῦλον σου».

<sup>194</sup> Ibid, prière 144.13, p.150.

<sup>195</sup> Ibid, prière 112.1-3, pp.117-118.

σου ἐπὶ τὸν δοῦλόν σου τόνδε καὶ σημειωθήτω ὁ σταυρὸς τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ ἐν τῇ καρδίᾳ καὶ τοῖς διαλογισμοῖς αὐτοῦ, εἰς τὸ φυγεῖν τὴν ματαιότητα τοῦ κόσμου καὶ πάσαν τὴν πονηρᾶν ἐπιβουλήν τοῦ ἐχθροῦ, ἀκολουθεῖν δὲ τοῖς προστάγμασίν σου· καὶ δός, κύριε, ἀνεξάρνητον μεῖναι τὸ ὄνομά σου τὸ ἅγιον ἐπ' αὐτόν, συναπτόμενον ἐν καιρῷ εὐθέτω τῇ ἀγία σου ἐκκλησία καὶ τελειούμενον διὰ τῶν φρικτῶν μυστηρίων τοῦ Χριστοῦ σου, ἵνα κατὰ τὰς ἐντολὰς σου πολιτευσάμενος καὶ φυλάξας τὴν σφραγίδα ἄθραυστον, τύχη τῆς μακαριότητος τῶν ἐκλεκτῶν σου. Ἐκφῶ (νησις)· Χάριτι καὶ οἰκτιρμοῖς καὶ φιλανθρωπία τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ μεθ' οὗ εὐλογητὸς εἶ.

3) Καὶ πληρουμένης τῆς εὐχῆς, σφραγίζει αὐτοῦ τὸ μέτωπον καὶ τὸ στήθος καὶ τὸ στόμα.

face s'imprime sur ton serviteur un tel et que la croix de ton Fils unique s'imprime dans son cœur et son esprit, pour qu'il fuie la vanité du monde et tout mauvais dessein de l'ennemi et qu'il suive tes préceptes ; et accorde que ton saint nom demeure sur lui sans être retiré, pour que (cet enfant), agrégé en temps opportun à ta sainte Église et pleinement confirmé par les redoutables mystères de ton Christ, se conduisant selon tes commandements et conservant le sceau intact, obtienne la béatitude de tes élus. Ecphonèse : Par la grâce et les miséricordes et la philanthropie de ton Fils unique avec qui tu es béni.

3) Quand il a achevé cette prière, il lui signe le front, la poitrine et la bouche.

## 2. Prière du quarantième jour après la naissance<sup>196</sup>

1) Εὐχή ὅτε εισέρχεται παιδίον εἰς τὴν ἐκκλησίαν τῆ μ' ἡμέρα τῆς γεννήσεως αὐτοῦ.

2) Κύριε ὁ θεὸς ἡμῶν, ὁ ἐν τεσσαράκοντα ἡμέραις κατὰ τὸν νόμον εἰς τὸ ἱερὸν ἀνελθῶν μετὰ Μαρίας τῆς ἁγίας μητρὸς σου καὶ ἐν ταῖς ἀγκάλαις τοῦ δικαίου Συμεὼν δεχθεὶς αὐξήσον καὶ τὸν δοῦλον σου τόνδε τῆ δυνάμει σου, ἵνα τυχῶν καὶ τοῦ λουτροῦ τῆς ἀφθαρσίας, γενήσῃται τέκνον φωτὸς καὶ ἡμέρας, καὶ τυχῶν τῆς μερίδος τοῦ κλήρου τῶν ἐκλεκτῶν σου, κοινωνῶς γένηται καὶ τοῦ τιμίου σώματος καὶ αἵματος {τοῦ Χριστοῦ} σου, φυλαττόμενος τῆ χάριτι τῆς ἁγίας, ὁμοουσίου καὶ ἀδιαιρέτου Τριάδος.

Ἐκφώ(νησις). Εἰς δόξαν σὴν {καὶ τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ} καὶ τοῦ παναγίου καὶ ἀγαθοῦ καὶ ζωοποιοῦ σου πνεύματος νῦν καὶ αἰεί.

1) Prière lorsqu'un petit enfant entre dans l'église le quarantième jour après la naissance.

2) Seigneur notre Dieu, toi qui es venu au temple le quarantième jour, selon la Loi, avec Marie sa sainte mère, et fut reçu dans les bras par Syméon le juste, fais grandir ton serviteur un tel par ta force, pour qu'obtenant le bain de l'incorruptibilité, il devienne un enfant de la lumière et du jour, et obtenant la part d'héritage de tes élus, il devienne participant aux précieux corps et sang de ton Christ, protégé par la grâce de la sainte, consubstantielle et indivisible Trinité.

Ecphonèse : Pour ta gloire et celle de ton Fils unique et de ton très saint et bon et vivifiant Esprit maintenant et toujours.

---

<sup>196</sup> *Ibid*, prière 113.1-2, p.118.

## B. La personne divine à qui s'adresse la prière

Dans la prière pour le huitième jour après la naissance, le célébrant s'adresse à «Seigneur notre Dieu» et lui demande d'imprimer la croix de son Fils unique sur son serviteur (l'enfant)<sup>197</sup>. Ensuite, il lui demande de confirmer pleinement l'enfant par les redoutables mystères de son Christ<sup>198</sup>. Ces deux éléments conduisent à l'avis que le célébrant s'adresse à la personne du Père. Cet avis peut être confirmé par l'ecphonèse à la fin de la prière, qui est incomplète:

«Par la grâce et les miséricordes et la philanthropie de ton Fils unique avec qui tu es béni...»<sup>199</sup>

La phrase ci-dessus peut être complétée comme suit :

«Par la grâce et les miséricordes et la philanthropie de ton Fils unique, avec qui tu es béni, avec ton très saint et bon et vivifiant Esprit, maintenant et»,

comme elle est trouvée dans les prières : i) après la deuxième prière des fidèles des présanctifiés<sup>200</sup>, ii) après qu'on a fait un catéchumène pour celui qui va être baptisé<sup>201</sup> et iii) après le lavement (des pieds)<sup>202</sup> du codex barberini gr.336 ; dans ces prières la personne à qui s'adresse l'officiant est celle du Père :

«Souverain Seigneur tout-puissant, Père de notre Seigneur et sauveur Jésus Christ... nous te supplions et nous t'invoquons...»<sup>203</sup>.

---

<sup>197</sup> *Ibid*, prière 112.2, p.117.

<sup>198</sup> *Ibid*, prière 112.2, p.118.

<sup>199</sup> *Ibid*, prière 112.2, p.118, «Χάριτι και οίκτιρμοῖς και φιλανθρωπία τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ μεθ' οὗ εὐλογητὸς εἶ».

<sup>200</sup> *Ibid*, prière 47.5, p.86, «Χάριτι και οίκτιρμοῖς και φιλανθρωπία τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ μεθ' οὗ εὐλογητὸς εἶ σὺν τῷ παναγίῳ και ἀγαθῷ και ζωοποιῷ σου πνεύματι νῦν».

<sup>201</sup> *Ibid*, prière 118.4, p.123.

<sup>202</sup> *Ibid*, prière 225.2, p.208.

<sup>203</sup> *Ibid*, «Δέσποτα κύριε παντοκράτωρ, ὁ πατήρ τοῦ κυρίου και σωτήρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ... ἱκετεύομεν και παρακαλοῦμεν σε».

Les éléments ci-dessus, en combinaison avec l'ecphonèse complétée, conduisent à l'estimation que dans la prière du huitième jour après la naissance, l'officiant s'adresse à Dieu le Père.

Dans la prière du quarantième jour après la naissance, même si le célébrant invoque le «Seigneur notre Dieu» - comme il le fait dans la prière précédente - il se réfère à celui «qui es venu au temple le quarantième jour, selon la Loi, avec Marie sa sainte mère, et fus reçu dans les bras par Syméon le juste»<sup>204</sup>.

Jusqu'ici, il est clair que le célébrant s'adresse à la personne du Fils. Mais, ensuite, la question devient un peu compliquée à cause d'une phrase trouvée plus bas dans la prière ainsi qu'à cause de l'ecphonèse. L'officiant demande pour l'enfant :

«...κοινωνὸς γένηται καὶ τοῦ τιμίου σώματος καὶ αἵματος {τοῦ Χριστοῦ} σου»<sup>205</sup>.

Le passage ci-dessus est cité tel qu'il figure dans l'édition critique de l'euchologe de Parenti et Velkovska, pour la raison que les accolades posées par les chercheurs déterminent son interprétation. Dans l'édition critique, on lit la signification des accolades en italien :

«Parentesi graffe: includono quanto si ritiene debba essere espunto dal testo»<sup>206</sup>.

C'est-à-dire, le passage inclu entre les accolades est considéré comme supprimé dans le prototype. Si on omet les accolades, le texte est :

«...il (l'enfant) devienne participant aux ton précieux corps et sang».

---

<sup>204</sup> *Ibid*, prière 113.2, p.118, «ὁ ἐν τεσσαράκοντα ἡμέραις κατὰ τὸν νόμον εἰς τὸ ἱερόν ἀνελθὼν μετὰ Μαρίας τῆς ἁγίας μητρός σου καὶ ἐν ταῖς ἀγκάλαις τοῦ δικαίου Συμεὼν».

<sup>205</sup> *Ibid*, «il devienne participant aux précieux corps et sang de ton Christ».

<sup>206</sup> *Ibid*, p.53.

Donc, le célébrant s'adresse au Fils. Si on tient compte des accolades, le texte est:

«...il (l'enfant) devienne participant aux précieux corps et sang de ton Christ»,

donc, le célébrant s'adresse au Père!

C'est pareil dans l'ecphonèse de la prière ; sans les accolades l'officiant s'adresse au Fils :

«...pour ta gloire et de ton très saint et bon et vivifiant Esprit maintenant et toujours»,

avec les accolades, l'officiant s'adresse au Père :

«...pour ta gloire et celle de ton Fils unique et de ton très saint et bon et vivifiant Esprit maintenant et toujours».

Malheureusement, il n'a pas pu être possible d'avoir accès au codex prototype qui est gardé dans la bibliothèque Vatican, ce qui aurait conduit à former un avis personnel pour la nécessité ou non des accolades.

## **C. La terminologie de la demande**

### **1. La prière pour le huitième jour**

Le célébrant demande à Dieu d'imprimer à l'enfant la lumière de sa face et la croix du Christ au cœur et à l'esprit de l'enfant :

«Seigneur notre Dieu, nous te prions et nous te supplions, que la lumière de ta face s'imprime sur ton serviteur un tel et

que la croix de ton Fils unique s'imprime dans son cœur et son esprit»<sup>207</sup>.

La phrase : «la lumière de ta face s'imprime sur» est trouvée dans les psaumes de l'Ancien Testament<sup>208</sup>. Basile de Césarée, dans son homélie pour le baptême, interprète l'impression de la lumière de la face de Dieu à l'homme en tant que sceau qui certifie que l'homme appartient à Dieu. Il dit aussi que si la lumière de la face du Seigneur ne s'imprime pas sur l'homme, lui, il ne pourra pas prouver qu'il appartient à Dieu afin d'être sauvé<sup>209</sup>.

Chrysostome interprète la même phrase en disant que l'impression de la lumière de Dieu sur l'homme est l'indication de sa providence, de sa sollicitude et de son assistance<sup>210</sup>. Aussi, dans l'homélie sur l'adoration de la croix (peut être de Chrysostome), la lumière de la face de Dieu coïncide-t-elle avec la croix du Christ par laquelle le monde a été sauvé<sup>211</sup>.

---

<sup>207</sup> *Ibid*, prière 112.2, p.117, « Κύριε ὁ θεὸς ἡμῶν, σοῦ δεόμεθα καὶ σὲ ἱκετεύομεν, σημειωθήτω τὸ φῶς τοῦ προσώπου σου ἐπὶ τὸν δοῦλόν σου τόνδε καὶ σημειωθήτω ὁ σταυρὸς τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ ἐν τῇ καρδίᾳ καὶ τοῖς διαλογισμοῖς αὐτοῦ».

<sup>208</sup> Ps. 4:6.

<sup>209</sup> BASILE DE CESAREE, *Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma*, in *PG*,31,432B-C, «Οὐδείς ἐπιγνώσεται σε, εἰ ἡμέτερος εἶ, ἢ τῶν ὑπ ἐναντίων, ἐὰν μὴ τοῖς μυστικοῖς συμβόλοις παράσχη τὴν οικειότητα, ἐὰν μὴ σημειωθῇ ἐπὶ σὲ τὸ φῶς τοῦ προσώπου Κυρίου. Πῶς ἀντιποιηθῇ σου ὁ ἄγγελος; πῶς δὲ ἀφέληται τῶν ἐχθρῶν, ἐὰν μὴ ἐπιγνῶ τὴν σφραγίδα; Πῶς δὲ σὺ ἐρεῖς, Τοῦ Θεοῦ εἰμι, μὴ ἐπι φερόμενος τὰ γνωρίσματα; Ἦ ἀγνοεῖς, ὅτι τὰς ἐσφραγισμένας οικίας ὁ ὀλοθρευτὴς ὑπερέβαινε, ἐν δὲ ταῖς ἀσφραγίστοις κατεφόνευσεν τὰ πρωτότοκα; Ἀσφράγιτος θησαυρὸς εὐεπιχείρητος κλέπταις· πρόβατον ἀσημειωτον ἀκινδύνως ἐπιβουλεύεται. Νέος εἶ; ἀσφάλισαι τὴν νεότητά τῷ τοῦ βαπτίσματος χαλινῷ».

<sup>210</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Commentaire sur les Psaume», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.6, Bar-le-Duc, L.Guérin & Cie, 1864, pp.537-538, «La Lumière de votre visage est empreinte sur nous, Seigneur : Il ne dit pas: Est visible, il ne dit pas Eclate, il dit : « Est empreinte, » faisant voir que, de même qu'une marque empreinte sur le front est visible à tous et ne saurait échapper à personne, de même qu'il est impossible de ne pas reconnaître un visage rayonnant et inondé de lumière, de même il est impossible de ne pas voir la providence de Dieu. En effet, autant est manifeste une lumière empreinte, c'est-à-dire, gravée, inscrite sur un visage : autant est sensible cette bienfaisante Providence. Car ce due David entend ici par lumière, c'est l'assistance, la sollicitude, le secours, la Providence».

<sup>211</sup> *Ibid*, «Homélie sur l'adoration de la croix», in *PG*,62,747, «Ἐσημειώθη ἐφ' ἡμᾶς τὸ φῶς τοῦ προσώπου σου, Κύριε. Ποῖον ἄρα φῶς, εἰ μὴ ὁ σταυρὸς τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, δι' οὗ ὁ κόσμος ἐσώθη, καὶ οἱ πιστεύσαντες ἠλευθερώθημεν ἀπὸ τῆς αἰχμαλωσίας τοῦ Βελιάρ, καὶ ὁ χάρτης τῶν ἀνομιῶν ἡμῶν διερράγη; Πρόσωπον τοῦ Πατρὸς ὁ Χριστός· Ὁ ἐωρακώς με, φησὶν, ἐώρακε τὸν Πατέρα. Φῶς δὲ τοῦ προσώπου, τουτέστι τοῦ Κυρίου, ὁ σταυρὸς· ἐν αὐτῷ γὰρ, ὡς ἐν λυχνίᾳ λύχνος, τὴν οἰκουμένην ἐφώτισε, καὶ τὴν γῆν κλονουμένην ἔστησε, καὶ τὰς πέτρας διέρρηξε, καὶ τοὺς νεκροὺς διήγειρε, καὶ τὸν ἥλιον

Le résultat de ces impressions sera l'éloignement de l'enfant de tout ce qui ne conduit pas à Dieu, ainsi que sa protection de toute tentative du diable de le gagner :

«...pour qu'il fuie la vanité du monde et tout mauvais dessein de l'ennemi et qu'il suive tes préceptes»<sup>212</sup>.

Le sens de l'éloignement de l'homme de tout ce qui est opposé à Dieu en liaison avec l'expression «la lumière de ta face» se trouve dans la prière de l'antienne 3 de l'euchologe barberini gr.336 ; là, le célébrant demande la libération de l'homme des ténèbres du péché et la béatitude sans fin dans la lumière de la face de Dieu<sup>213</sup>.

Ensuite, le célébrant demande à Dieu d'aider l'enfant à ne jamais renoncer au saint nom de Dieu mais, après avoir reçu le baptême et être confirmé à travers de l'eucharistie, de devenir héritier de la béatitude de Dieu :

«...et accorde que ton saint nom demeure sur lui sans être retiré, pour que (cet enfant), agrégé en temps opportun à ta sainte Église et pleinement confirmé par les redoutables mystères de ton Christ, se conduisant selon tes commandements et conservant le sceau intact, obtienne la béatitude de tes élus»<sup>214</sup>.

---

φυγαδεύσας, σάκκον ἀντί σκότους τὸν οὐρανὸν ἐνέδυσας, δεῖξαι θέλων τοῖς ἀχαρίστοις καὶ ἀγνώμοσι καὶ ἀρνησιθέοις Ἰουδαίοις, ὅτι Δεσπότης καὶ δημιουργὸς ὑπῆρχεν ὁ τῆ σαρκὶ σταυρούμενος».

<sup>212</sup> *Barberini gr.336*, prière 112.2, p.117, «εἰς τὸ φυγεῖν τὴν ματαιότητα τοῦ κόσμου καὶ πάσαν τὴν πονηρᾶν ἐπιβουλήν τοῦ ἐχθροῦ, ἀκολουθεῖν δὲ τοῖς προστάγμασίν σου».

<sup>213</sup> *Ibid*, prière 137.2, p.141, tr.fr. par M.Metzger, non publié, «Dieu qui reçois la glorification ininterrompue et sans répit de la part des puissances célestes incorporelles et spirituelles, pour lesquelles il n'y a pas de lumière matérielle mais la lumière éternelle de ta gloire inaccessible leur garantit la permanence de ton adoration sanctifiante, jette un regard (considère) sur notre humilité et accepte l'hymnodie nocturne que nous t'adressons pour associer l'humaine faiblesse à l'imitation des esprits célestes, sans considérer l'indignité de notre vie, mais ta bonté sans mesure, par laquelle tu nous as amenés du non-être et tu nous maintiens dans l'être, et tu nous as insufflé le parfum de ta louange par tes saintes Écritures, par lui nous te glorifions en t'adorant, toi le seul saint, l'indicible et impénétrable créateur et souverain des univers, en te demandant la libération des ténèbres du péché et la béatitude sans fin dans la lumière de ta face».

<sup>214</sup> *Ibid*, prière 112.2, pp.117-118, «καὶ δός, κύριε, ἀνεξάρνητον μεῖναι τὸ ὄνομά σου τὸ ἅγιον ἐπ' αὐτόν, συναπτόμενον ἐν καιρῷ εὐθέτω τῆ ἁγία σου ἐκκλησία καὶ τελειούμενον διὰ τῶν φρικτῶν

Le mot «ανεξάρνητον» (sans être retiré) est dérivé du mot «έξαρνος» qui signifie le renonciateur<sup>215</sup>.

## 2. La prière pour le quarantième jour

Au début de la prière, il y a une référence au récit biblique de la présentation du Christ au temple le quarantième jour après sa naissance, comme l'imposait la loi juive :

«...toi qui es venu au temple le quarantième jour, selon la Loi, avec Marie sa sainte mère, et fus reçu dans les bras par Syméon le juste»<sup>216</sup>.

Ensuite, l'officiant demande à Dieu de faire grandir l'enfant afin que ce dernier obtienne le baptême :

«...fais grandir ton serviteur un tel par ta force, pour qu'obtenant le bain de l'incorruptibilité»<sup>217</sup>.

Le mot «grandir» (αὔξησον) renvoie au récit biblique après la présentation du Christ au temple :

«Cependant l'enfant grandissait (ἠϋξανε), se développait et se remplissait de sagesse»<sup>218</sup>.

L'enfant, après le baptême, devient «un enfant de la lumière et du jour»<sup>219</sup>. Basile de Césarée dit que celui qui reçoit le baptême devient un enfant de la lumière<sup>220</sup>.

---

μυστηρίων τοῦ Χριστοῦ σου, ἵνα κατὰ τὰς ἐντολὰς σου πολιτευσάμενος καὶ φυλάξας τὴν σφραγίδα ἄθραυστος, τύχη τῆς μακαριότητος τῶν ἐκλεκτῶν σου».

<sup>215</sup> Le mot «έξαρνος» in LIDDELL H.G. SCOTT R., éd. Electronique, «<http://www.perseus.tufts.edu/hopper/>».

<sup>216</sup> Barberini gr.336, prière 113.2, p.118, «ὁ ἐν τεσσαράκοντα ἡμέραις κατὰ τὸν νόμον εἰς τὸ ἱερὸν ἀνελθὼν μετὰ Μαρίας τῆς ἁγίας μητρός σου καὶ ἐν ταῖς ἀγκάλαις τοῦ δικαίου Συμεὼν δεχθείς».

<sup>217</sup> Ibid, «αὔξησον καὶ τὸν δοῦλον σου τόνδε τῇ δυνάμει σου, ἵνα τυχῶν καὶ τοῦ λουτροῦ τῆς ἀφθαρσίας».

<sup>218</sup> Lc. 2:40.

<sup>219</sup> Barberini gr.336, prière 113.2, p.118, «γενήσεται τέκνον φωτὸς καὶ ἡμέρας».

## D. Les rites pour les enfants

### 1. La prière pour le huitième jour

Cette prière constitue la partie principale d'un rituel où – selon son titre – l'enfant reçoit pour la première fois son nom :

«Prière pour la signation d'un petit enfant recevant son nom le huitième jour après la naissance»<sup>221</sup>.

Le fait que l'église dispose d'un rite particulier pour le nom de l'enfant indique qu'elle considère l'enfant en tant qu'individu accompli. Le nom certifie sa singularité en tant que personne. Selon Chrysostome, l'imposition de nom est une marque de domination. Dieu, voulant montrer à Adam qu'il est maître de toutes les créatures, a amené tous les animaux devant le protoplaste, pour qu'il leur donne des noms. De cette façon, Dieu a certifié la domination d'Adam sur la création<sup>222</sup>.

Il est remarquable que l'officiant appelle l'enfant serviteur («sur ton serviteur»), comme s'il avait un candidat adulte devant lui ; il utilise le même terme pour appeler le candidat dans la prière pour faire un catéchumène: «je pose ma main sur ton serviteur»<sup>223</sup>.

---

<sup>220</sup> BASILE DE CESAREE, «De Spiritu Sancto», 15.35-36, in *PG*, 32,132AB, Ὡστε εἴ τις ἐστὶν ἐν τῷ ὕδατι χάρις, οὐκ ἐκ τῆς φύσεως ἐστὶ τοῦ ὕδατος, ἀλλ' ἐκ τῆς τοῦ Πνεύματος παρουσίας. ... Διὰ Πνεύματος ἁγίου ἢ εἰς παράδεισον ἀποκατάστασις ἢ εἰς βασιλείαν οὐρανῶν ἄνοδος ἢ εἰς υἰοθεσίαν ἐπάνοδος ἢ παρρησία τοῦ καλεῖν ἑαυτῶν Πατέρα τὸν Θεόν, κοινωνὸν γενέσθαι τῆς χάριτος τοῦ Χριστοῦ, τέκνον φωτὸς χρηματίζειν, δόξης αἰδίου μετέχειν, καὶ ἀπαξᾶπλῶς ἐν παντὶ πληρώματι εὐλογίας γενέσθαι, ἐν τε τῷ αἰῶνι τούτῳ καὶ ἐν τῷ μέλλοντι».

<sup>221</sup> *Barberini gr.336*, prière 112.1, p.117, «Εὐχὴ εἰς τὸ κατασφραγίσαι παιδίον λαμβάνον ὄνομα τῆ ἡμέρα τῆς γεννήσεως αὐτοῦ».

<sup>222</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Discours sur la Genèse», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.5, Bar-le-Duc, L.Guérin & Cie, 1864, p.450, «Dieu amena les animaux devant Adam, pour voir comment il les appellerait. Et Adam ne sauta pas en arrière comme effrayé, mais il donna, à tous les animaux, leur nom, comme à des serviteurs rangés sous sa loi; voilà la marque de la domination. C'est pourquoi Dieu, voulant manifester la dignité de l'homme, par cette prérogative, lui permit d'imposer les noms qu'il voudrait, et les noms imposés par Adam, leur sont restés depuis ces temps anciens».

<sup>223</sup> *Barberini gr.336*, prière 114.3, p.119, «ἐπιτίθημι τὴν χεῖρα μου ἐπὶ τὸν δοῦλον σου».

L'imposition du nom a lieu le huitième jour après la naissance de l'enfant en correspondance avec la circoncision et l'imposition de nom du Christ :

«Quand vint le huitième jour, où l'on devait circoncire l'enfant, on lui donna le nom de Jésus»<sup>224</sup>.

Selon «la vie merveilleuse de Saint Pierre d'Atroa» - il est né en 773 et est mort en 837, époque dans laquelle était en usage l'euchologe barberini gr.336 – le huitième jour après la naissance de l'enfant, les parents et tous les proches l'ont amené au temple pour qu'il reçoive la circoncision du cœur et qu'il soit illuminé de l'Esprit Saint, selon l'usage chez les chrétiens<sup>225</sup>.

P. Trempelas estime que la liaison entre l'imposition du nom le huitième jour et la circoncision du Christ ne peut pas remonter à une époque très éloignée puisque il n'y a pas de référence sur la circoncision dans la prière pour le huitième jour, contrairement à la prière du 40<sup>ème</sup> jour où la référence sur l'entrée du Christ est très claire<sup>226</sup>.

Selon Basile de Césarée, le huitième jour est une figuration du royaume céleste de Dieu<sup>227</sup>. L'action de l'imposition de nom le huitième

---

<sup>224</sup> Lc. 2:21.

<sup>225</sup> V.LAURENT, «La vie merveilleuse de Saint Pierre d'Atroa», in *Subsidia hagiographica*, 29, Bruxelles, Société de Bollandistes, 1956, pp.70-71, «La mère conçut donc et enfanta le grand flambeau des flambeaux. Le père, elle et toute la parenté furent dans l'allégresse, élbouis par l'éclat de cette heureuse naissance. Aussi allèrent-ils en troupe, le huitième jour, porter l'enfant à l'église suivant la coutume chrétienne pour recevoir la circoncision du cœur et la lumière de l'Esprit divin ; ils en firent autant, au bout de la quarantaine, pour lui imprimer plus profondément la même grâce. Ensuite ils le présentèrent à la régénération mystique et parachevante du divin baptême, et lui donnèrent, pour répondre à la volonté divine, le nom de Théophylacte parce que prévu et gardé par Dieu pour le salut de tous».

<sup>226</sup> P. TREMPELAS, *Μικρόν εὐχολόγιον*, v.1, p.267.

<sup>227</sup> BASILE DE CESAREE, «De Spiritu Sancto», 27.66, in *PG*, 32,188B, Ἐγένετο γάρ, φησίν, ἑσπέρα, καὶ ἐγένετο πρωί, ἡμέρα μία ὡς τῆς αὐτῆς ἀνακυκλουμένης πολλάκις. Καὶ μία τοίνυν ἡ αὐτὴ καὶ ὀγδόη τὴν μίαν ὄντως ἐκείνην καὶ ἀληθινὴν ὀγδόην, ἧς καὶ ὁ ψαλμῶδὸς ἔν τισιν ἐπιγραφαῖς τῶν ψαλμῶν ἐπεμνήσθη, δι' ἐαυτῆς ἐμφανίζουσα, τὴν μετὰ τὸν χρόνον τοῦτον κατάστασιν, τὴν ἄπαυστον ἡμέραν, τὴν ἀνέσπερον, τὴν ἀδιάδοχον, τὸν ἄληκτον ἐκεῖνον καὶ ἀγήρω αἰῶνα».

jour préfigure la situation dans laquelle entre l'enfant à travers le baptême, lequel est un véhicule qui conduit au ciel<sup>228</sup>.

Le rite du huitième jour s'accomplit avec la signation de l'enfant par l'officiant :

«Quand il a achevé cette prière, il lui signe le front, la poitrine et la bouche»<sup>229</sup>.

L'officiant fait le signe de la croix sur le front, la poitrine et la bouche de l'enfant comme la prière le laisse supposer : «...et que la croix de ton Fils unique s'imprime dans son cœur et son esprit». L'action de signation est totalement accordée au contenu de la prière : l'officiant, signant la poitrine, «imprime» la croix du Fils unique sur le cœur de l'enfant tandis que, signant le front et la bouche, il «imprime» la croix dans son esprit.

La signation du front de l'enfant par la main du prêtre est attestée chez Chrysostome ; celui-ci condamne l'habitude des femmes de son époque de marquer le front de l'enfant avec la boue de l'eau de bain<sup>230</sup>.

La manière de signer dans le rite du huitième jour est la même que celle de la prière pour faire un catéchumène<sup>231</sup> (voir *supra*). Dans les deux cas, ce sont le front, la bouche et la poitrine des candidats qui sont signés. D'ailleurs, la demande du célébrant de fuir «la vanité du monde et tout mauvais dessein de l'ennemi» indique, selon P.Trempelas, que le rite du huitième jour constitue la première étape de la procédure d'intégration de l'enfant dans les ordres des

---

<sup>228</sup> *Ibid*, «Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma», in *PG*, 31,433A.

<sup>229</sup> *Barberini gr.336*, prière 112.3, p.118, «Καὶ πληρουμένης τῆς εὐχῆς, σφραγίζει αὐτοῦ τὸ μέτωπον καὶ τὸ στήθος καὶ τὸ στόμα».

<sup>230</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «1<sup>ère</sup> Epître aux Corinthiens», Homélie XII, éd. M. JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.9, Bar-le-Duc, L.Guérin & Cie, 1864, pp.374-375, «Des femmes, des nourrices, des servantes, mettent de la boue dans de l'eau de bain, y trempent le doigt et en marquent le front de l'enfant; ... Mais si un homme déshonore sa tête en la couvrant, comment celui qui frotte de boue un enfant, ne le rend-il pas abominable? Comment, je vous le demande, le remettra-t-il aux mains du prêtre? Comment osez-vous prier le prêtre de marquer du sceau, un front que vous avez enduit de boue?».

<sup>231</sup> *Barberini gr.336*, prière 114.2, p.119.

catéchumènes<sup>232</sup>. D'autre part, dans la prière pour faire un catéchumène le célébrant demande de délivrer le candidat de «cette antique erreur»<sup>233</sup>.

Combinant la demande du célébrant que la lumière de la face du Christ s'imprime sur l'enfant avec les prières pour ceux qui se préparent pour la sainte illumination, (où le célébrant demande à Dieu d'illuminer l'intelligence des candidats<sup>234</sup> et qu'ils soient éclairés par l'illumination de l'évangile de Dieu<sup>235</sup>), on pourrait supposer qu'avec le rite du huitième jour l'enfant est classé dans l'ordre des illuminés et s'apprête à recevoir (en temps opportun) le saint baptême.

Finalement, on estime que le rite du huitième jour a un double sens. D'une part, l'enfant reçoit pour la première fois un nom concret et est considéré par la société comme personne. D'autre part, il est inscrit dans l'ordre des catéchumènes – ou plutôt illuminés – et il s'apprête convenablement pour le baptême.

Il est remarquable que dans l'euchologe barberini gr.336 le premier rite prébaptismal ait lieu huit jours après la naissance de l'enfant, tandis que, huit jours après le baptême du néophyte, a lieu son ablution<sup>236</sup>. La liaison théologique est impressionnante: naissance physique -> huit jours après a lieu «l'inscription» de l'enfant dans l'église – et, potentiellement, le début de sa catéchèse -> naissance spirituelle à travers le baptême -> huit jours après, l'ablution et route vers le royaume de Dieu.

## **2. La prière pour le quarantième jour**

Le titre de la prière indique que l'enfant entre pour la première fois dans l'église le quarantième jour après sa naissance :

---

<sup>232</sup> P. TREMPELAS, *Μικρόν εὐχολόγιον*, v.1, pp.265, 268.

<sup>233</sup> *Barberini gr.336*, prière 114.3, p.119.

<sup>234</sup> *Ibid*, prière 43.2, p.83, «καταύγασον αὐτῶν τὴν διάνοιαν».

<sup>235</sup> *Ibid*, prière 107.2, p.115, «εἰς τὸ ἐναυγάσαι αὐτοῖς τὸν φωτισμὸν τοῦ εὐαγγελίου σου».

<sup>236</sup> *Ibid*, prière 147.3, p.153.

«prière lorsqu'un petit enfant entre dans l'église le quarantième jour après la naissance»<sup>237</sup>.

Ici aussi, l'enfant est considéré en tant que personne, comme dans la prière pour le huitième jour, et s'appelle «serviteur»: «fais grandir ton serviteur un tel par ta force»<sup>238</sup>.

La prière ne donne plus de renseignements concernant le rite pour le quarantième jour. Le plus probable c'est que les parents ont amené l'enfant dans l'église devant le célébrant qui a dit la prière. Le rite est très simple, contrairement à des rites correspondants qui se trouvent dans des euchologes postérieurs, ainsi qu'à la pratique actuelle de l'église Orthodoxe, où l'officiant signe l'enfant et dit d'autres prières pour la purification de la mère, même si le point essentiel du rite c'est la prière du codex barberini gr.336<sup>239</sup>.

---

<sup>237</sup> *Ibid*, prière 113.1, p.118, «Εὐχὴ ὅτε εἰσέρχεται παιδίον εἰς τὴν ἐκκλησίαν τῆ μ' ἡμέρα τῆς γεννήσεως αὐτοῦ».

<sup>238</sup> *Ibid*, prière 113.2, p.118, «αὔξησον καὶ τὸν δοῦλον σου τόνδε τῆ δυνάμει σου».

<sup>239</sup> P. TREMPERAS, *Μικρόν εὐχολόγιον*, v.1, p.268-271.

## Chapitre 3

### Le rite pour le retour des hérétiques repentis

Dans ce chapitre, on s'occupe d'un rite du codex qui se réfère à la manière dont l'Eglise acceptait les diverses parties d'hérétiques repentis. Il s'agit du dernier rite d'introduction pour le baptême. D'autre part, on essaie une datation du codex plus précise s'appuyant sur quelques données trouvées dans les prières du rite.

#### I. Introduction

Dès les siècles, l'Eglise a fait face au problème de l'acceptation des hérétiques repentis eu son sein de diverses manières. En général, pendant les trois premiers siècles, l'Eglise a eu une attitude austère : elle ne reconnaissait pas le baptême des hérétiques et les acceptait en tant que païens, c'est-à-dire non baptisés. Ayant la forte conviction que l'Eglise du Christ est une et que le Saint Esprit n'agit que dans elle, l'Eglise considérait tout baptême hors d'elle comme invalide<sup>240</sup>. Depuis les premiers Conciles (Nicée, 325, Constantinople, 381) puis le Synode de Laodicée (343-381), l'Eglise a adopté une attitude d'indulgence, acceptant certains groupes d'hérétiques avec des libelles et avec onction au myron<sup>241</sup>. Le mode de reception des hérétiques s'établit avec le Consile Quinisextum du Constantinople (692), qui a validé les décisions du Consile du Constantinople (381) pour le sujet et a déterminé le mode de reception des Nestoriens<sup>242</sup>.

Dans l'euchologe Barberini gr.336, juste après le rite de «renoncement – adhésion», qui se fait sous la présidence de l'archevêque à la sainte Préparation de Pâques, il y a un rite pour la façon dont l'église reçoit ceux qui reviennent des hérésies.

---

<sup>240</sup> K. RALLI- M. POTLI, *Σύνταγμα των Θείων και Ιερών Κανόνων των τε Αγίων και Πανευφήμων Αποστόλων και των Ιερών Οικουμενικών και Τοπικών Συνόδων και των κατά μέρος Αγίων Πατέρων*, v.3, Athènes, Εκ της τυπογραφίας Γ.Χαρτοφύλακος, 1852, p.3.

<sup>241</sup> J.D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, v3, Florence, Expensis Antonii Zatta Veneti, 1759, p.564.

<sup>242</sup> K. RALLI- M. POTLI, *Σύνταγμα των Θείων και Ιερών Κανόνων...*, v.2, p.529-531.

## II. Les textes

146.1) Ὅπως χρῆ δέχεσθαι τους ἀπὸ αἱρέσεων μετερχομένους ἐν τῇ ἀγία του θεοῦ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία.

2) Ἀρειανούς μὲν καὶ Μακεδονιανούς ἤγουν Πνευματομάχους καὶ Σαββατιανούς καὶ Ναυατιανούς τοὺς λέγοντας ἑαυτοὺς Καθαροὺς καὶ Τεσσαρισκαϊδεκατίτας ἤγουν Τετραδίτας καὶ Ἀπολιναρίτας δεχόμεθα δίδοντας λιβέλλους καὶ ἀναθεματίζοντας σὺν τῇ ἰδίᾳ αἱρέσει καὶ πάσαν ἄλλην αἵρεσιν μὴ φρονοῦσαν ὡς φρονεῖ ἡ ἀγία του θεοῦ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία, σφραγιζομένους ἤτοι χριστομένους τῷ ἀγίῳ μύρω

3) Προηγουμένως μέντοι χρῆ ἡνίκα μέλλουσιν προσάγεσθαι τῇ ὀρθῇ πίστει νηστεύειν αὐτοὺς ἡμέρας δέκα ἢ δεκαπέντε καὶ σχολάζειν ταῖς εὐχαῖς πρωΐ καὶ δείλης, μανθάνοντας ψαλμοὺς καὶ κατηχουμένους, καὶ τότε ἀξιοῦνται ταύτης τῆς ὀρθοδόξου πίστεως.

4) Ἰστησι δὲ ἕκαστον αὐτῶν ὁ ἱερεὺς ἔμπροσθεν τῆς ἀγίας κολυμβήθρας καὶ λέγει αὐτῷ ταῦτα·

1) Comment il faut recevoir dans la sainte Église de Dieu, catholique et apostolique, ceux qui reviennent des hérésies.

2) Nous recevons les ariens, les macédoniens ou pneumatomaques, les sabbatiens, les novatiens, qui se disent purs, les quartodécimans ou tétradites, les apolinaristes, s'ils remettent des libelles et anathématisent avec leur propre hérésie également toute autre hérésie qui ne pense pas comme pense la sainte Église de Dieu, catholique et apostolique, s'ils sont marqués ou oints avec le saint myron.

3) Avant tout, cependant, lorsqu'ils sont sur le point de s'engager dans la foi droite, il faut qu'ils jeûnent dix ou quinze jours et s'adonnent aux prières matin et soir et qu'ils soient catéchisés, alors ils sont jugés dignes de cette foi orthodoxe.

4) Le prêtre place chacun d'eux devant la sainte fontaine et leur dit ceci :

5) Εἶπε· Ἀνάθεμα τῷδε καὶ τοῖς δόγμασιν αὐτοῦ καὶ τοῖς εὐδοκοῦσιν αὐτῷ, καὶ τοῖς φρονούσιν τὰ αὐτοῦ ἀποτάσσομαι γὰρ αὐτῷ καὶ παντὶ αἰρετικῷ δόγματι καὶ πιστεύω εἰς τὴν ἁγίαν καὶ ὁμοούσιον Τριάδα κατὰ τὴν ἔκθεσιν τῶν ἁγίων πατέρων τῶν ὀρθοτομησάντων τὸν λόγον τῆς ἀληθείας

6) Καὶ ἀποκρίνεται αὐτῷ πρὸς ἕκαστα ὁ μετερχόμενος, καὶ λοιπὸν ἐπάγει ὁ ἱερεὺς καὶ λέγει γ'·

7) Πιστεύεις εἰς τὴν ἁγίαν καὶ ὁμοούσιον Τριάδα; Καὶ ὑπακούει ὁ μετερχόμενος· Πιστεύω.

8) Ἐὰν δὲ μὴ οἶδεν λαλῆσαι, ὁ ἀνάδοχος αὐτοῦ ὑπακούει.

9) Καὶ ἐπικλίνοντος τοῦ μετερχομένου, ὁ ἱερεὺς ἔχων τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ, ποιεῖ τὴν εὐχὴν ταύτην

10) Ὁ θεὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, ὁ βουλούμενος πάντας ἀνθρώπους σωθῆναι καὶ εἰς ἐπίγνωσιν ἀληθείας ἔλθειν, πρόσδεξαι τὸν δοῦλον σου τόνδε τὸν μόλις ἀνανήψαντα ἐκ τῆς πλάνης, καὶ ἐπιποθήσαντα εἰς τὴν ἐπίγνωσιν ἔλθειν τῆς σῆς ἀληθείας· οὐ γὰρ εἶπας Καὶ ἄλλα πρόβατα

5) Dis : Anathème à un tel et à ses doctrines, à ses partisans et à ceux qui partagent ses opinions ; car, je renonce à lui et à toute doctrine hérétique et je crois en la sainte et consubstantielle Trinité selon la confession des saints pères qui dispensent avec rectitude la parole de vérité.

6) Et le repenté lui répond à chaque fois, et le prêtre ajoute la suite et dit trois fois :

7) Crois-tu en la sainte et consubstantielle Trinité ? Et le repenté répond : Je crois.

8) S'il ne sait pas parler, son garant répond.

9) Et le repenté s'étant incliné, le prêtre, tendant la main sur sa tête, fait cette prière :

10) Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, accueille ton serviteur un tel qui se remet avec peine de l'erreur et qui désire parvenir à la connaissance de ta vérité ; car

ἔχω ἃ οὐκ ἐστὶν ἐκ τῆς αὐλῆς ταύτης  
κακεῖνα μὲ δεῖ ἀγαγεῖν, καὶ τῆς  
φωνῆς μου ἀκούσωσιν, καὶ  
γενήσεται μία ποιμνὴ, εἰς ποιμνὴν.  
Ποίμανον αὐτὸν ἐν τῇ δόξῃ τῆς  
ἀληθοῦς εἰς σὲ ἐπιγνώσεως κατὰ τὴν  
ἔκθεσιν τῶν ἁγίων σου καὶ ἐνδόξων  
ἀποστόλων, καὶ καταξίωσον αὐτὸν  
τῆς σφραγίδος τοῦ θείου μύρου καὶ  
τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματος  
ἐπιφοιτήσεως καὶ τῆς μεταλήψεως  
τοῦ τιμίου σώματος καὶ αἵματός  
<σου>, καὶ ἀνάδειξον αὐτὸν τέλειον  
δοῦλον σου, ἵνα τῇ ποιμνῇ σου  
συναριθμηθῇ καὶ αὐτὸς εἰς δόξαν  
καὶ ἔπαινον τῆς μεγαλωσύνης σου.  
Ὅτι σου ἐστὶν ἡ βασιλεία καί.

11) Καὶ χρίει αὐτὸν τῷ μύρῳ  
καθάπερ καὶ τοὺς νεοφώτιστους τὴν  
αὐτὴν ἐπ' αὐτῷ ἐπίρρησιν  
ποιούμενος.

147. 1) Καὶ μετὰ τοῦτο πάλιν  
ἐπεύχεται

2) Κύριε ὁ θεὸς ἡμῶν, ὁ  
καταξίωσας τέλειον ἀναδείξαι τὸν  
δοῦλον σου τόνδε διὰ τῆς εἰς σὲ  
ὀρθοδόξου πίστεως καὶ τῆς

c'est toi qui as dit : Et j'ai  
d'autres brebis qui ne sont pas  
de cet enclos et celles-là aussi il  
me faut les conduire et elles  
entendront ma voix et il y aura  
un seul troupeau, un seul  
pasteur. Fais-le paître dans la  
doctrine de la vraie  
connaissance te concernant,  
selon la confession de tes saints  
et glorieux apôtres et rends-le  
digne du sceau du divin myron  
et de l'effusion du Saint Esprit et  
de la participation à tes précieux  
corps et sang, et manifeste-le  
comme ton parfait (confirmé)  
serviteur, pour qu'il soit associé,  
lui aussi, à ton troupeau, pour  
la gloire et la louange de ta  
grandeur. Car à toi est le règne  
et.

11) Et il l'oingt avec le myron  
de la même façon que les  
néophytes, en faisant sur lui la  
même invocation.

1) Et après cela, il prie de  
nouveau :

2) Seigneur notre Dieu, qui  
as daigné manifester ton  
serviteur un tel comme parfait  
(confirmé), par la foi orthodoxe

σφραγίδος τοῦ μύρου τοῦ ἁγίου, οὐ, δέσποτα τῶν ἀπάντων, τὴν εἰς σὲ ἀληθῆ πίστιν ἐν αὐτῷ διατήρησων, αὖξων αὐτὸν ἐν δικαιοσύνῃ καὶ πάσιν τοῖς παρά σοῦ χαρίσμασιν κατακοσμῶν. Ὅτι εὐλόγηται καὶ δεδόξασται τὸ πάντιμον.

3) Καὶ εἰθ' οὕτως κοινωνεῖ καὶ λαμβάνει παραγγελίας τὰς ἐπτὰ ἡμέρας ἐκεῖνος κρέα μὴ φαγεῖν, μὴ νίψασθαι τὴν ὄψιν, ἀλλὰ καθὼς οἱ βαπτιζόμενοι οὕτως διατελεῖν τὰς ἐπτὰ ἡμέρας, καὶ τῆ ἡ' ἡμέρα ἀπόλυσασθαι.

4) Νεστοριανούς δὲ καὶ Εὐτυχιανιστάς χρῆ ποιεῖν λιβέλλους καὶ ἀναθεματίζειν τὴν αἵρεσιν, καὶ Νεστόριον καὶ Εὐτυχέα καὶ Διόσκορον, Σευῆρον, καὶ τοὺς φρονοῦντας τὰ αὐτῶν, καὶ πάσας τὰς προαναφερομένας αἵρέσεις, καὶ μεταλαμβάνειν τῆς ἁγίας κοινωνίας.

5) Εὐνομιανούς μέντοι τοὺς εἰς μίαν κατάδυσιν βαπτιζομένους, καὶ Μοντανιστάς τοὺς λεγόμενους Φρύγας, καὶ Μανιχαίους καὶ Σαβελλιανούς τοὺς υἱοπατορίαν διδάσκοντας καὶ ἕτερα ἅπαντα χαλεπὰ ποιῶντας, καὶ πάσας τὰς τοιαύτας

en toi et le sceau du saint myron, souverain des univers, en protégeant en lui la vraie foi en toi, en le faisant croître dans la justice et en l'ornant de toutes les grâces (venant) de toi. Car il est béni et glorifié, le très digne.

3) Ensuite, il communie ainsi et il reçoit la consigne de ne pas manger de viande ces sept jours, de ne pas se laver les yeux, mais de vivre les sept jours comme les baptisés, et de se laver le huitième jour.

4) Les Nestoriens et les Eutychiens doivent faire des libelles et anathématiser l'hérésie, ainsi que Nestorius, Eutychès et Dioscore, Sévère et ceux qui partagent leurs opinions, et toutes les hérésies citées plus haut et participer à la sainte communion.

5) Cependant, les Eunomiens qui sont baptisés en une seule immersion, et les Montanistes, appelés Phrygiens, et les manichéens et les Sabelliens qui professent l'identité du Père et du Fils et

αἱρέσεις, ἤγουν τοὺς ἀπ' αὐτῶν  
θέλοντας προστίθεσθαι τῇ ἀληθείᾳ,  
ὡς ἔλληνας δεχόμεθα.

qui ont encore d'autres  
pratiques insupportables, et  
toutes les hérésies de la sorte,  
ou ceux qui s'en écartent et  
veulent s'approcher de la vérité,  
nous les accueillons comme des  
païens.

### III. La terminologie

L'auteur de l'euchologe distingue trois catégories d'hérétiques: a) ceux qui sont acceptés dans l'église en libelles et en onction au saint myron, b) ceux qui sont acceptés en libelles et c) ceux qui sont acceptés en baptême.

La première catégorie<sup>243</sup> contient les Ariens<sup>244</sup>, les Macédoniens ou Pneumatomaques<sup>245</sup>, les Sabbatiens, les Novatiens<sup>246</sup>, qui se disent purs, les Quartodécimans ou Tétradites<sup>247</sup> et les Apollinaristes<sup>248</sup>. La deuxième contient<sup>249</sup> les Nestoriens<sup>250</sup> et les Eutychiens<sup>251</sup>. Dans la troisième catégorie<sup>252</sup> appartiennent les Eunomiens<sup>253</sup> qui sont

---

<sup>243</sup> *Barberini gr.336*, prière 146.2, p.151.

<sup>244</sup> L'Arianisme affirme que le Christ est devenu Dieu au moment de son baptême.

<sup>245</sup> Les Macédoniens ou Pneumatomaques refusent l'idée de la divinité du Saint Esprit. Comme le Fils, l'Esprit est tenu pour inférieur au Père, il a lui aussi rang de créature, il n'est qu'un serviteur.

<sup>246</sup> Les novatiens soutiennent que l'on doit refuser l'absolution aux apostats, et même à ceux qui, après leur baptême, sont tombés dans quelque péché grave, tel que le meurtre ou l'adultère.

<sup>247</sup> Les Tétradites veulent célébrer la fête de Pâques le 14<sup>ème</sup> jour de la lune de Mars, et jeûnent le mercredi, ou le quatrième jour de la semaine.

<sup>248</sup> L'Apollinarisme nie l'existence d'une âme humaine chez le Christ et conçoit ce dernier comme étant le seul Verbe incarné dans un corps humain.

<sup>249</sup> *Barberini gr.336*, prière 147.4, p.153.

<sup>250</sup> Le Nestorianisme affirme que deux personnes, l'une divine, l'autre humaine, coexistaient en Jésus-Christ.

<sup>251</sup> Suivant les Eutychiens, le Christ est de deux natures avant l'Incarnation et d'une seule nature après celle-ci.

<sup>252</sup> *Barberini gr.336*, prière 147.5, p.153.

<sup>253</sup> Eunome relève de la philosophie grecque sur l'absolue transcendance de Dieu, qui n'admet pas - au nom de la raison - qu'un Fils engendré puisse être égal et consubstantiel à Dieu son Père.

baptisés en une seule immersion, les Montanistes<sup>254</sup>, appelés Phrygiens, les Manichéens<sup>255</sup> et les Sabelliens<sup>256</sup>.

La distinction ci-dessus suit la catégorisation dans le 7<sup>ème</sup> canon du Consile du Constantinople (381)<sup>257</sup> et complétée dans le 95<sup>ème</sup> canon du Consile Quinisextum du Constantinople (692)<sup>258</sup> ; les hérétiques qui venaient dans l'église étaient reçus de trois façons différentes : soit en libelle, soit en onction au saint myron, soit en baptême. La même distinction est suivie par Timothée le Presbyte (6<sup>ème</sup> siècle)<sup>259</sup>.

Du point de vue liturgique, le critère qui distinguait ceux qui seraient acceptés en libelle ou en chrismation de ceux qui seraient rebaptisés d'était leur baptême précédent en une ou en trois immersions. Selon le texte de l'euchologe, les baptisés en une

---

<sup>254</sup> Les Montanistes rejetaient le clergé et toute hiérarchie, pour mieux exalter le martyr. Le fondateur Montanus s'est présenté donc comme l'organe du Paraclet, un médium humain en extase prophétique.

<sup>255</sup> Le Manichéisme était une religion dont le fondateur a été le perse Mani au 3<sup>ème</sup> siècle. C'est un syncrétisme du zoroastrisme, du bouddhisme et du christianisme.

<sup>256</sup> Les Sabelliens professent une forme extrême d'unitarisme, selon lequel, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont différents « modes » ou aspects de l'Être divin, plutôt que trois « hypostases » ou personnes distinctes.

<sup>257</sup> K. RALLI- M. POTLI, *Σύνταγμα των Θείων και Ιερών Κανόνων...*, v.2, pp.187-188, «Περί τοῦ πῶς δεκτέον εἶναι τοὺς αἰρετικούς: Τοὺς προστιθεμένους τῇ Ὀρθοδοξίᾳ καὶ τῇ μερίδι τῶν σωζομένων, ἀπὸ αἰρετικῶν, δεχόμεθα κατὰ τὴν ὑποτεταγμένην ἀκολουθίαν καὶ συνήθειαν. Ἀρειανούς μὲν καὶ Μακεδονιανούς καὶ Σαββατιανούς, καὶ Ναυατιανούς, τοὺς λέγοντας ἑαυτοὺς Καθαροὺς καὶ Ἀριστεροὺς, καὶ τοὺς Τεσσαρεσκαίδεκατίτας, εἶπουν Τετραδίτας, καὶ Ἀπολλιναριστᾶς δεχόμεθα διδόντας λιβέλλους, καὶ ἀναθεματίζοντας πᾶσαν αἵρεσιν μὴ φρονοῦσαν, ὡς φρόνει ἡ ἀγία τοῦ Θεοῦ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία καὶ σφραγιζομένους, ἦτοι χριστομένους, πρῶτον τῷ ἁγίῳ μύρῳ τὸ τέ μέτωπον, καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς, καὶ τὰς ρίνας, καὶ τὸ στόμα, καὶ τὰ ὄτα· καὶ σφραγίζοντας αὐτοὺς, λέγομεν· Σφραγίς δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου. Εὐνομιανούς μέντοι τοὺς εἰς μίαν κατάδυσιν βαπτιζομένους, καὶ Μοντανιστᾶς, τοὺς ἐνταῦθα λεγομένους Φρύγας καὶ Σαβελλιανούς, τοὺς υἰοπατορίαν διδάσκοντας, καὶ ἕτερα τινὰ καὶ χαλεπὰ ποιοῦντας, καὶ τὰς ἄλλας πάσας αἵρέσεις, (ἐπειδὴ πολλοὶ εἰσὶν ἐνταῦθα, μάλιστα οἱ ἀπὸ Γαλάτων χωρᾶς ὀρμώμενοι), πάντας τοὺς ὑπ' αὐτῶν θέλοντας προστίθασθαι τῇ ὀρθοδοξίᾳ, ὡς Ἑλληνας δεχόμεθα».

<sup>258</sup> *Ibid*, p.531, «Καὶ τοὺς Μανιχαίους δέ, καὶ τοὺς Οὐαλεντιανούς καὶ Μαρκιωνιστᾶς, καὶ τοὺς ἐκ τῶν ὁμοίων αἵρέσεων προσερχομένους, ὡς Ἑλληνας δεχόμενοι, ἀναβαπτίζομεν· Νεστοριανούς δέ, Εὐτυχιανιστᾶς, καὶ Σεβηριανούς, καὶ τοὺς ἐκ τῶν ὁμοίων αἵρέσεων χρή ποιεῖν λιβέλλους, καὶ ἀναθεματίζειν τὴν αἵρεσιν αὐτῶν, καὶ Νεστόριον, καὶ Εὐτυχέα, καὶ Διόσκορον, καὶ Σεβήρον· καὶ τοὺς λοιποὺς ἐξάρχους τῶν τοιούτων αἵρέσεων καὶ τοὺς φρονοῦντας τὰ αὐτῶν, καὶ πάσας τὰς προαναφερομένας αἵρέσεις, καὶ οὕτω μεταλαμβάνειν τῆς ἀγίας κοινωνίας»

<sup>259</sup> TIMOTHEE LE PRESBYTE, «De reception Haereticorum», in *PG*, 96A, 69, «τρεῖς εὐρίσκομεν τάξεις τῶν προσερχομένων τῇ ἀγίᾳ τοῦ Θεοῦ καθολικῇ καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ· καὶ πρώτη μὲν ἐστὶ τῶν δεομένων τοῦ ἁγίου βαπτίσματος, δευτέρα δέ τῶν μὴ βαπτιζομένων, χριστομένων δέ τῷ ἁγίῳ μύρῳ, καὶ τρίτη τῶν μῆτε βαπτιζομένων, μῆτε χριστομένων, ἀλλὰ μόνον ἀναθεματιζόντων τὴν ἰδίαν καὶ πάσαν ἄλλην αἵρεσιν»

immersion étaient considérés comme non baptisés et, pour cela, on les rebaptisait :

«Cependant, les Eunomiens qui sont baptisés en une seule immersion ... ou ceux qui s'en écartent et veulent s'approcher de la vérité, nous les accueillons comme des païens»<sup>260</sup>.

Du point de vue dogmatique – sans entrer dans le débat dogmatique – la distinction est liée à l'acceptation ou non du dogme pour la Sainte Trinité de la part des hérétiques, comme c'est le cas pour les Montanistes, les Manichéens et les Sabelliens. Dans le texte de l'euchologe barberini gr.336 on lit :

«...et les Montanistes, appelés Phrygiens, et les manichéens et les Sabelliens qui professent l'identité du Père et du Fils et qui ont encore d'autres pratiques insupportables, et toutes les hérésies de la sorte»<sup>261</sup>.

Les croyants des groupes ci-dessus avaient à tel point altéré le dogme de la Sainte Trinité que l'on pouvait les considérer plutôt comme non chrétiens qu'hérétiques<sup>262</sup>.

Au contraire, l'église estimait que les hérétiques de la première catégorie (qui étaient reçus en libelle et en chrismation) acceptaient le dogme pour la Sainte Trinité mais qu'ils l'interprétaient incorrectement. C'est pourquoi, dans l'anathème qu'on leur était de demand faire, ils déclaraient leur foi à la Sainte Trinité mais cela selon la façon que les saints pères avaient enseigné :

---

<sup>260</sup> *Barberini gr.336*, prière 147.5, p.153, «Εὐνομιανοὺς μέντοι τοὺς εἰς μίαν κατάδυσιν βαπτιζομένους ... ἤγουν τοὺς ἀπ' αὐτῶν θέλοντας προστίθεσθαι τῇ ἀληθείᾳ, ὡς ἔλληνας δεχόμεθα».

<sup>261</sup> *Ibid*, «καὶ Μοντανιστὰς τοὺς λεγόμενους Φρύγας, καὶ Μανιχαίους καὶ Σαβελλιανοὺς τοὺς υἰοπατορίαν διδάσκοντας καὶ ἕτερα ἅπαντα χαλεπὰ ποιοῦντας, καὶ πάσας τὰς τοιαύτας αἱρέσεις».

<sup>262</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (1)», in *OCP*, 49, p.60.

«...je crois en la sainte et consubstantielle Trinité selon la confession des saints pères qui dispensent avec rectitude la parole de vérité»<sup>263</sup>.

#### **IV. Le rite**

En ce qui concerne les hérétiques de la première catégorie, il fallait qu'une période de préparation ait précédé l'onction au saint myron. Sa durée était de 10 à 15 jours où les candidats étaient catéchisés, apprenaient des psaumes, jeûnaient et priaient matin et soir :

«Avant tout, cependant, lorsqu'ils sont sur le point de s'engager dans la foi droite, il faut qu'ils jeûnent dix ou quinze jours et s'adonnent aux prières matin et soir et qu'ils soient catéchisés, alors ils sont jugés dignes de cette foi orthodoxe»<sup>264</sup>.

Ensuite, chacun des candidats prenait place devant la sainte fontaine, disait l'anathème par lequel – comme on a déjà vu – il déclarait sa foi en la Sainte Trinité (selon la confession des saints pères) et disait cette confession trois fois sous la forme de dialogue avec le prêtre :

«Le prêtre place chacun d'eux devant la sainte fontaine et leur dit ceci : Dis : Anathème à un tel et à ses doctrines, à ses partisans et à ceux qui partagent ses opinions ; car, je renonce à lui et à toute doctrine hérétique et je crois en la sainte et consubstantielle Trinité selon la confession des

---

<sup>263</sup> *Barberini gr.336*, prière 146.5, p.152, «πιστεύω εἰς τὴν ἁγίαν καὶ ὁμοούσιον Τριάδα κατὰ τὴν ἔκθεσιν τῶν ἁγίων πατέρων τῶν ὀρθοτομησάντων τὸν λόγον τῆς ἀληθείας».

<sup>264</sup> *Ibid*, prière 146.3, p.151, «Προηγούμενος μέντοι χρῆ ἡνίκα μέλλουσιν προσάγεσθαι τῇ ὀρθῇ πίστει νηστεύειν αὐτοὺς ἡμέρας δέκα ἢ δεκαπέντε καὶ σχολάζειν ταῖς εὐχαῖς πρωὶ καὶ δείλης, μανθάνοντας ψαλμοὺς καὶ κατηχουμένους, καὶ τότε ἀξιοῦνται ταύτης τῆς ὀρθοδόξου πίστεως».

saints pères qui dispensent avec rectitude la parole de vérité»<sup>265</sup>,

«...et le repenté lui répond à chaque fois, et le prêtre ajoute la suite et dit trois fois : Crois-tu en la sainte et consubstantielle Trinité ? Et le repenté répond : Je crois»<sup>266</sup>.

Le texte informe qu'au cas où le candidat ne saurait pas répondre (par ignorance du grec ?), c'était le garant qui répondait :

«...s'il ne sait pas parler, son garant répond»<sup>267</sup>.

La demande de la triple déclaration de la foi du repenté en la Sainte Trinité se fait de la même façon que le renoncement-adhésion, où le candidat dit trois fois le Credo<sup>268</sup>, et le parrain répond si le candidat ne peut pas répondre : «et le candidat au baptême répond, ou son parrain, pour chacun»<sup>269</sup>.

Par la suite, il y a une prière où le prêtre tend sa main sur la tête du repenté :

«...et le repenté s'étant incliné, le prêtre, tendant la main sur sa tête, fait cette prière»<sup>270</sup>.

Le contenu de cette prière-ci ressemble à la prière après l'imposition des mains sur les candidats dans le rite pour le renoncement et adhésion, qui se fait sous la présidence de

---

<sup>265</sup> *Ibid*, prière 146.4-5, p.152, «Ἰστησι δὲ ἕκαστον αὐτῶν ὁ ἱερεὺς ἔμπροσθεν τῆς ἁγίας κολυμβήθρας καὶ λέγει αὐτῷ ταῦτα· Εἶπε· Ἀνάθεμα τῷδε καὶ τοῖς δόγμασιν αὐτοῦ καὶ τοῖς εὐδοκοῦσιν αὐτῷ, καὶ τοῖς φρονούσιν τὰ αὐτοῦ ἀποτάσσομαι γὰρ αὐτῷ καὶ παντὶ αἰρετικῷ δόγματι καὶ πιστεύω εἰς τὴν ἁγίαν καὶ ὁμοούσιον Τριάδα κατὰ τὴν ἔκθεσιν τῶν ἁγίων πατέρων τῶν ὀρθοτομησάντων τὸν λόγον τῆς ἀληθείας».

<sup>266</sup> *Ibid*, prière 146.6-7, p.152, «Καὶ ἀποκρίνεται αὐτῷ πρὸς ἕκαστα ὁ μετερχόμενος, καὶ λοιπὸν ἐπάγει ὁ ἱερεὺς καὶ λέγει γ'· Πιστεύεις εἰς τὴν ἁγίαν καὶ ὁμοούσιον Τριάδα; Καὶ ὑπακούει ὁ μετερχόμενος· Πιστεύω».

<sup>267</sup> *Ibid*, prière 146.8, p.152, «Ἐὰν δὲ μὴ οἶδεν λαλῆσαι, ὁ ἀνάδοχος αὐτοῦ ὑπακούει».

<sup>268</sup> *Ibid*, prière 119.6-7, p.124 ; prière 143.16-17, p.147-148.

<sup>269</sup> *Ibid*, prière 119.2, p.124.

<sup>270</sup> *Ibid*, prière 146.9, p.152, «Καὶ ἐπικλίνοντος τοῦ μετερχομένου, ὁ ἱερεὺς ἔχων τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ, ποιεῖ τὴν εὐχὴν ταύτην».

l'archevêque à la sainte Préparation de Pâques<sup>271</sup>. La citation en parallèle les deux prières (à gauche la prière pour les repentis, à droite celle pour les candidats au baptême) aide à trouver les ressemblances entre eux. Tout d'abord, elles commencent de la même façon :

*repentis*

«Dieu notre Sauveur, qui veux que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité».

*candidats au baptême*

«Dieu notre Sauveur, qui veux que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité».

Ensuit, le célébrant demande à Dieu de donner aux candidats la vraie connaissance de Dieu :

«Fais-le paître dans la doctrine de la vraie connaissance te concernant, selon la confession de tes saints et glorieux apôtres»

«Fais briller la lumière de la connaissance en nos cœurs et chez ceux qui se préparent à la sainte illumination»

A la fin, le célébrant demande à Dieu de rendre les candidats dignes de recevoir le myron (ou le baptême en correspondance) et de les accoier à l'Eglise :

«rends-le digne du sceau du divin myron et de l'effusion du Saint Esprit et de la participation à tes précieux corps et sang»,

«rends-les dignes de ton don immortel»

---

<sup>271</sup> *Ibid*, prière 145.3, p.151.

«et manifeste-le comme ton parfait (confirmé) serviteur, pour qu'il soit associé, lui aussi, à ton troupeau».

«et unis-les à ta sainte Église catholique».

Il paraît que l'une des prières a influencé l'autre au niveau de sa structure<sup>272</sup>.

Après la prière, l'officiant oint le repenté avec le myron «de la même façon que les néophytes, en faisant sur lui la même invocation»<sup>273</sup>. Donc, la chrismation se fait ainsi : l'officiant fait un signe de croix sur le front, les yeux, les narines, la bouche et les deux oreilles du repenté, et dit : «Sceau du don de l'Esprit Saint»<sup>274</sup>.

Après la chrismation, l'officiant dit une prière pour demander à Dieu de protéger dans le repenté la vraie foi en Lui :

«Et après cela, il prie de nouveau : Seigneur notre Dieu, qui as daigné manifester ton serviteur un tel comme parfait (confirmé), par la foi orthodoxe en toi et le sceau du saint myron, souverain des univers, en protégeant en lui la vraie foi en toi, en le faisant croître dans la justice et en l'ornant de toutes les grâces (venant) de toi. Car il est béni et glorifié, le très digne»<sup>275</sup>.

---

<sup>272</sup> M. ARRANZ, «Evolution des rites d'incorporation et de réadmission dans l'église selon l'euchologe byzantin», in *Gestes et paroles dans les diverses familles liturgiques, Conf. Saint-Serge XXIV<sup>e</sup> semaine d'études liturgiques 1977*, BEL, 7, 1978, pp.31-75.

<sup>273</sup> Barberini gr.336, prière 146.11, p.152, «Καὶ χρίει αὐτὸν τῷ μύρω καθάπερ καὶ τοὺς νεοφώτιστους τὴν αὐτὴν ἐπ' αὐτῷ ἐπίρρησιν ποιούμενος».

<sup>274</sup> *Ibid*, prière 125.4, p.131.

<sup>275</sup> *Ibid*, prière 147.1-2, p.153, «Καὶ μετὰ τοῦτο πάλιν ἐπεύχεται Κύριε ὁ θεὸς ἡμῶν, ὁ καταξιώσας τέλειον ἀναδειῖξαι τὸν δοῦλον σου τόνδε διὰ τῆς εἰς σὲ ὀρθοδόξου πίστεως καὶ τῆς σφραγίδος τοῦ μύρου τοῦ ἁγίου, σύ, δέσποτα τῶν ἀπάντων, τὴν εἰς σὲ ἀληθῆ πίστιν ἐν αὐτῷ διατήρησων, αὔξων αὐτὸν ἐν δικαιοσύνῃ καὶ πάσιν τοῖς παρά σοῦ χαρίσμασιν κατακοσμῶν. Ὅτι εὐλόγηται καὶ δεδόξασται τὸ πάντιμον».

A la fin, le repentis «communie ainsi et il reçoit la consigne de ne pas manger de viande ces sept jours, de ne pas se laver les yeux, mais de vivre les sept jours comme les baptisés, et de se laver le huitième jour»<sup>276</sup>. On constate que le rite pour l'accueil des repentis de la première catégorie suit la structure du rite pour l'onction des baptisés.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, il était demandé aux repentis d'anathématiser par libelle l'hérésie de laquelle ils provenaient, ainsi que les hérésiarques, et après ils communiaient. De cette façon, ils s'intégraient totalement à l'église :

«Les Nestoriens et les Eutychiens doivent faire des libelles et anathématiser l'hérésie, ainsi que Nestorius, Eutychès et Dioscore, Sévère et ceux qui partagent leurs opinions, et toutes les hérésies citées plus haut et participer à la sainte communion»<sup>277</sup>.

Les repentis de la troisième catégorie étaient considérés en tant que païens et étaient baptisés comme s'ils n'avaient jamais reçu de baptême :

«Cependant, les Eunomiens qui sont baptisés en une seule immersion, et les Montanistes, appelés Phrygiens, et les manichéens et les Sabelliens qui professent l'identité du Père et du Fils et qui ont encore d'autres pratiques insupportables, et toutes les hérésies de la sorte, ou ceux qui s'en écartent et veulent s'approcher de la vérité, nous les accueillons comme des païens»<sup>278</sup>.

---

<sup>276</sup> *Ibid*, prière 147.3, p.153, «Καὶ εἰθ' οὕτως κοινωνεῖ καὶ λαμβάνει παραγγελίας τὰς ἐπτὰ ἡμέρας ἐκεῖνος κρέα μὴ φαγεῖν, μὴ νίψασθαι τὴν ὄψιν, ἀλλὰ καθὼς οἱ βαπτιζόμενοι οὕτως διατελεῖν τὰς ἐπτὰ ἡμέρας, καὶ τὴν ἡμέραν ἀπόλουσασθαι».

<sup>277</sup> *Ibid*, prière 147.4, p.153, «Νεστοριανὸς δὲ καὶ Εὐτυχανιστὰς χρῆ ποιεῖν λιβέλλους καὶ ἀναθεματίζειν τὴν αἵρεσιν, καὶ Νεστόριον καὶ Εὐτυχέα καὶ Διόσκορον, Σευῆρον, καὶ τοὺς φρονοῦντας τὰ αὐτῶν, καὶ πάσας τὰς προαναφερομένας αἱρέσεις, καὶ μεταλαμβάνειν τῆς ἁγίας κοινωνίας».

<sup>278</sup> *Ibid*, prière 147.5, p.153, «Εὐνομιανὸς μέντοι τοὺς εἰς μίαν κατάδυσιν βαπτιζομένους, καὶ Μοντανιστὰς τοὺς λεγόμενους Φρύγας, καὶ Μανιχαίους καὶ Σαβελλιανὸς τοὺς υἱοπατορίαν

## V. Le retour des Manichéens – un essai de datation du codex

On a déjà vu que les Manichéens repentis étaient baptisés dès le début. Il est impressionnant que dans l'euchologe il y a était un anathème particulier pour eux, lequel devrait être fait par écrit :

«Comment ceux qui viennent des Manichéens à la sainte Église de Dieu doivent anathématiser par écrit»<sup>279</sup>.

Cet anathème est très long comparé à ceux qui concernent les deux premières catégories des repentis. Le texte anathématise au moins 20 noms de maîtres d'hérésies provenant de Mani. Il contient aussi de petits extraits de leurs doctrines. L'existence dans l'euchologe Barberini gr.336 d'un anathème d'une telle longueur conduit à supposer qu'à l'époque de l'écriture du codex, l'église se souciait fort du manichéisme.

A l'époque de l'euchologe barberini gr.336 (VIII<sup>ème</sup> siècle), l'hérésie des Pauliciens a été très expandue dans l'empire byzantin. Ceux-ci enseignaient que le Christ avait un corps céleste et que c'est avec ce corps qu'il était venu au monde à travers le corps de Marie. Ils n'acceptaient pas les sacrements ni l'honneur en envers les Saints<sup>280</sup>. Selon Théophane le Chronographe (+815) l'hérésie des Pauliciens a été l'hérésie des Manichéens sous un autre nom<sup>281</sup>. Fotios, patriarche de Constantinople (+893), dans son livre «Pour la reapparition des Manichéens», soutient aussi la provenance manichéiste des

---

διδάσκοντας καὶ ἕτερα ἄλλα ποιῶντας, καὶ πάσας τὰς τοιαύτας αἰρέσεις, ἤγουν τοὺς ἀπ' αὐτῶν θέλοντας προστίθεσθαι τῇ ἀληθείᾳ, ὡς ἔλληνας δεχόμεθα».

<sup>279</sup> Barberini gr.336, prière 148.1, p.153, «Ὅπως δεῖ ἀναθεματίζειν ἐγγράφως τοὺς ἀπὸ Μανιχαίων προσερχόμενους τῇ ἀγία του θεοῦ ἐκκλησία».

<sup>280</sup> G. OSTROGORSKY, *Ιστορία του Βυζαντινοῦ Κράτους*, v.2, Ιστορικές Εκδόσεις Στέφανος Βασιλόπουλος, Αθήνες, 1979, pp.145-146.

<sup>281</sup> THEOPHANIS, «Chronographia», in PG, 108,980D-981A, «τῶν δὲ Μανιχαίων, τῶν νῦν Παυλικιάνων καλουμένων, καὶ Ἀθιγγάνων τῶν κατὰ Φρυγίαν καὶ Λυκαονίαν, ἀγχιγαιτόνων αὐτοῦ, φίλος ἦν διάπυρος».

Pauliciens<sup>282</sup>. Pierre le Sicilien (IX<sup>ème</sup> siècle) dans son livre «Réfutation de l'hérésie des Manichéens dit aussi Pauliciens»<sup>283</sup> ainsi qu'Anna Comnena (XII<sup>ème</sup> siècle) dans son livre «Alexias»<sup>284</sup>, soutiennent la même chose.

Les Pauliciens ont été les meilleurs alliés des empereurs iconoclastes<sup>285</sup>. Durant l'iconoclasme, le nombre des Pauliciens a beaucoup augmenté<sup>286</sup>. Le témoignage de Théophane est très caractéristique, selon lequel à la première période de l'iconoclasme (726-787), l'empereur Anastase 1<sup>er</sup> a engagé un peintre Manichéen pour orner le palais ainsi que le temple de Saint Etienne avec des peintures n'ayant guère comme sujet les saints de l'Eglise, ce qui a provoqué une critique positive pour l'empereur de la part des Manichéens mais aussi la forte réaction du peuple<sup>287</sup>.

Au début de la présente étude, on a mentionné que, selon la plupart des chercheurs du codex barberini gr.336, sa composition a eu lieu dans la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. L'existence de ce long anathème indique une insistance de l'auteur à protéger l'Eglise contre l'hérésie des Manichéens, laquelle revivait sous l'hérésie des Pauliciens. Cela pousse à supposer que l'euchologe a été écrit vers la

---

<sup>282</sup> PHOTIOS, «De Manichaeis recens repullulantibus», in *PG*, 102,16, «Πολλοῖς ὀρῶντες ἀγνούμενον, ὅθεν δὴ τὴν ἐπωνυμίαν τὸ βδελυκτὸν τοῦτο καὶ νεοφανὲς τῶν Παυλικιανῶν σύστημα, καὶ πολλὴν ἐσκεδασμένην ἀνακόλουθόν τε καὶ διάφορον τὴν περὶ τοῦτο συρομένην εἰς πάντας ὑπόνοιαν οὐκ ἄκαιρον ἠγησάμην βραχέα τινὰ καὶ ἄπερ ἀνεπτυθόμην παρὰ τῶν βδελυξαμένων καὶ μετανοίας δάκρυσιν τὸ τῆς ἀποστασίας ἀποπλυναμένων ἄγος, καθωμιλημένῳ καὶ συντόμῳ λόγῳ περὶ ταύτης διαλαβεῖν τῆς προθέσεως, καὶ εἴ τι ἄλλο παρὰ τὰ πάλαι δόξαντα τοῖς ἀπὸ Μάνεντος ἐνεωχμάθη τε καὶ συγκατεσκευάσθη τοῖς ὕστερον».

<sup>283</sup> PIERE LA SICILIEN, in *PG*, 104,1239.

<sup>284</sup> ANNA COMNENA, «Alexias», in *PG*, 131,1168B, «Μετὰ δὲ ταῦτα τοῦ ἔτους διππεύοντος τῆς βασιλείας αὐτοῦ μέγιστον ἐπεγείρεται νέφος αἰρετικῶν, καὶ τὸ τῆς αἵρέσεως εἶδος καινόν, μῆπω πρότερον ἐγνωσμένον τῇ ἐκκλησίᾳ. Δύο γὰρ δόγματα συνελθέτην κάκιστα καὶ φαυλότατα ἐγνωσμένα τοῖς πάλαι χρόνοις, Μανιχαίων τε, ὡς ἂν τις εἴποι, δυσσέβεια, ἦν καὶ Παυλικιανῶν αἵρεσιν εἴπομεν, καὶ Μασσαλιανῶν βδελυρία».

<sup>285</sup> I. ANASTASIOY, *Οἱ Παυλικιανοί*, Εταιρεία Θρακικῶν Μελετῶν, Αθήνα 1959, p.59.

<sup>286</sup> *Ibid*, p.52.

<sup>287</sup> THEOPHANIS, «Chronographia», in *PG*, 108,353A, «Τούτῳ τῷ ἔτει Ἀναστάσιος ἀνεθεῖς τῶν πολέμων Μακεδόνιον τὸν πατριάρχην διαστρέψαι ἐκ τῆς ὀρθοδόξου πίστεως ἔσπευδεν. πολλοὶ δὲ τῶν ἐπισκόπων Ἀναστασίῳ χαριζόμενοι τῇ ἐν Χαλκηδόνι συνόδῳ ἀντέπιπτον, ὧν πρότιστος ἦν Ἐλευσίνιος ὁ Σασίμων. Μανιχαῖον δὲ τινὰ ζωγράφον Συροπέρσιν ἀπὸ Κυζικίου Ἀναστάσιος ἤγαγεν ἐν σχήματι πρεσβυτέρου, ὃς ἀλλότρια τῶν ἐκκλησιαστικῶν ἁγίων εἰκόνων ἐτόλμησε γράψαι φασματώδη ἐν τῷ παλατίῳ Ἐλενιανῶν καὶ ἐν τῷ ἁγίῳ Στεφάνῳ Αὐρηλιανῶν γνώμη τοῦ βασιλέως χαίροντος τοῖς Μανιχαίοις, ὅθεν καὶ στάσις τοῦ λαοῦ γέγονε μεγάλη».

fin de la première querelle d'iconoclasme<sup>288</sup>, c'est-à-dire après qu'Irène d'Athènes était devenue impératrice (780) et après l'élection de Tarace en tant que patriarche de Constantinople (784). L'omission de toute référence claire à l'hérésie des Pauliciens dans cet anathème peut être due au fait que l'empire byzantin, après la fin de la première querelle, a fait face aux Pauliciens avec modération. Il est caractéristique qu'Irène d'Athènes ainsi que le diadoque du trône, Niképhore 1<sup>er</sup> n'ont pas chassé les Pauliciens<sup>289</sup>. L'auteur de l'anathème attaque les doctrines du manichéisme afin de protéger les croyants, mais, en même temps, il évite de créer davantage de conflits. C'est pourquoi il ne se réfère pas aux Pauliciens (nominalement) – puisque un grand nombre d'officiels de l'armée étaient des iconoclastes – et il laisse au Concile du Nicée, (787) la condamnation de la nouvelle hérésie et des hérésiarques<sup>290</sup>.

L'anathème ne contient aucune référence claire à la condamnation de l'iconoclasme, même si l'existence d'une telle référence aurait été très raisonnable si l'anathème avait été rédigé après le Concile du Nicée. Juste à la fin du texte il y a une petite confession concernant l'honneur aux saints de l'église :

«...et je confesse un seul et même Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament, et je reconnais les (personnages)

---

<sup>288</sup> Arranz fait la supposition que les rites pour l'acceptation des hérétiques des trois catégories sont antérieurs à l'iconoclasme, tandis que le rite pour l'anathématisme des Manichéens est postérieur à l'iconoclasme, (M.ARRANZ, *OCF*, 49, p.90).

<sup>289</sup> I. ANASTASIOY, *Οι Παυλικιανοί*, p.59.

<sup>290</sup> J.D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, v.13, 400ABC, «Τῷ φρυαξαμένῳ συνεδρίῳ κατὰ τῶν σεπτῶν εἰκόνων, ἀνάθεμα. Τῷ δεχομένῳ τὰ δυσσεβῆ τῆς αἰρέσεως αὐτῶν λογίδρια, ἀνάθεμα. Θεοδοσίῳ τῷ ψευδωνύμῳ ἐπισκόπῳ Ἐφέσου ἀνάθεμα. Σισινίῳ τῷ ἐπίκλῃν Παστιλλᾷ, ἀνάθεμα. Βασιλείῳ τῷ κακεμφάτῳ Τρικακκάβῳ ἀνάθεμα. Ἡ Τριάς τῶν τριῶν τὸ δόγμα κάθειλεν. Ἀναστασίῳ, Κωνσταντίνῳ καὶ Νικήτῃ τοῖς κατὰ διαδοχὴν τῷ θρόνῳ Κωνσταντινουπόλεως προεδρεύσασιν, ὡς νέῳ Ἀρείῳ, Νεστορίῳ καὶ Διοσκόρῳ, ἀνάθεμα. Ἡ ἅγια Τριάς τῶν τριῶν τὰ δόγματα καθειλον. Προσέτι τοῖς ζηλώσασιν καὶ μισησαμένοις τὴν τρυφὴν κακίαν τῶν εἰρημένων αἰρεσιάρχων προέδρων, ἀνάθεμα. Ἰωάννη Νικομηδείας, καὶ Κωνσταντίνῳ Νακωλείας, τοῖς αἰρεσιάρχαις, ἀνάθεμα. Θεοδώρῳ, Ἀντωνίῳ καὶ Ἰωάννῃ, ὡς Μάνεντι, Ἀπολλιναρίῳ καὶ δοκῆταις, ἀνάθεμα. Θεοδώρῳ τῷ Συρακουσῶν τῆς Σικελίας τῷ ἐπιλεγομένῳ Κριθίνῳ, καὶ τοῖς συναποστατοῦσιν αὐτῷ, ἀνάθεμα. Ἐξουδένωσαν τὴν εἰκόνα τοῦ Κυρίου καὶ τῶν ἁγίων αὐτοῦ, ἐξουδένωσεν αὐτοὺς ὁ Κύριος. Εἴ τις χριστιανοκατηγορικῆς αἰρέσεως ὄντα τινά, ἢ ἐν αὐτῇ τὸν βίον ἀπορῥήσαντα διεκδικεῖ, ἀνάθεμα. Εἴ τις Χριστὸν τὸν Θεὸν περιγραπτὸν οὐχ ὁμολογεῖ κατὰ τὸ ἀνθρώπινον, ἀνάθεμα».

distingués et honorés dans les deux comme saint et comme amis de Dieu»<sup>291</sup>,

ainsi qu'une autre confession:

«...et je professe en outre que la naissance de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ, et ses souffrances salvifiques, et sa résurrection d'entre les morts, ne se firent pas en apparence, ni par imagination, mais se produisirent en toute vérité, en tant qu'il est consubstantiel au Père et à nous»<sup>292</sup>,

qui s'oppose au contenu du livre apocryphe «Actes de Jean», lequel a été utilisé dans le Synode d'Iérie (754) par les iconoclastes pour qu'ils soutiennent leurs doctrines, et selon lequel ce n'était pas le Christ à Golgotha mais une image du Christ<sup>293</sup>.

Si l'on combine les éléments ci-dessus avec l'opinion de Brightman et Trempelas que dans la commémoration «pour les empereurs très croyants, pour l'impératrice dévouée au Christ», trouvée dans la liturgie de Chrysostome du codex barberini gr.336<sup>294</sup>, «l'impératrice dévouée au Christ» c'est Irène<sup>295</sup> - sous la condition que le terme «les empereurs» ne désigne pas l'empereur et sa femme mais l'empereur et son ou ses associés<sup>296</sup> - on peut supposer que la composition du Codex Barberini gr.336 a été faite entre 784 et 787 A.D., sous le patriarcat de Tarace.

---

<sup>291</sup> *Barberini gr.336*, prière 148.2, pp.154-155, «Καὶ ὁμολογῶ ἓνα καὶ τὸν αὐτὸν εἶναι παλαιᾶς τε καὶ νέας διαθήκης θεόν, καὶ τοὺς ἐν ἑκατέρᾳ διαπρέψαντας καὶ ἐπαινουμένους ἁγίους ἐπίσταμαι καὶ φίλους θεοῦ».

<sup>292</sup> *Ibid*, prière 148.2, p.155, «<Καὶ ὁμολογῶ> καὶ τὴν τοῦ μεγάλου δὲ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ γέννησιν, καὶ τὰ σωτήρια πάθη, καὶ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν οὐ δοκῆσει, οὐδὲ κατὰ φαντασίαν λέγω τοῦ λοιποῦ γεγονέναι, ἀλλὰ κατ' αὐτὴν τὴν ἀλήθειαν πεπράχθαι, ὡς ὁμοουσίῳ τῷ πατρὶ καὶ ἡμῖν τοῦ αὐτοῦ ὑπάρχοντος».

<sup>293</sup> K. GEORGIADIS, *Πηγές και θεολογία της Ζ' Οικουμενικής Συνόδου*, Διδακτορική Διατριβή Α.Π.Θ., Θεσσαλονίκη, 2011, pp.252-253.

<sup>294</sup> *Barberini gr.336*, prière 37.4, p.79.

<sup>295</sup> P. TREMPERAS, *Λειτουργικοί τύποι...*, p.325 ; G. FILIAS, *Les prieres pour les malades...*, p.53.

<sup>296</sup> G. FILIAS, *Les prieres pour les malades...*, p.54.

Le fait que l'anathématisme doit être écrit pourrait avoir un sens politique : les Manichéens étant hostiles envers le monde et l'empire<sup>297</sup>, L'empire romain considérait qu'ils étaient non seulement des apostats mais aussi des espions. C'est pourquoi on les traitait avec plus d'austérité<sup>298</sup>. Donc, l'anathématisme écrit avait peut être – en même temps – le sens d'une déclaration officielle de reconnaissance du pouvoir politique de l'empire.

### A. Le texte<sup>299</sup>

148. 1) Ὅπως δεῖ ἀναθεματίζειν ἐγγράφως τοὺς ἀπὸ Μανικαίων προσερχόμενους τῇ ἀγία του θεοῦ ἐκκλησία.

2) Ἀνάθεμα Μάνεντι ἦτοι Μανικαίῳ τῷ κα<ί> Κουβρίκῳ καὶ τοῖς δόγμασιν αὐτοῦ καὶ πάσιν τοῖς ἐκτεθεῖσιν καὶ συγγραφεῖσιν παρ' αὐτοῦ καὶ πάσιν τοῖς πειθομένοις αὐτῷ καὶ τοῖς - ὡς προεῖπον - παρ' αὐτοῦ ἀσεβῶς ἐκτεθεῖσιν πέντε βίβλοις, ἃ καὶ ἐκάλεσεν οὗτος τὸ "Ζῶν εὐαγγέλιον", ὅπερ νεκροποιεῖ, καὶ τὸν "Θησαυρὸν τῆς ζωῆς", ὅπερ ἐστὶν θησαυρὸς θανάτου, καὶ "Τῶν ἐπιστολῶν ὁμάδα", καὶ τὴν "Τῶν μυστηρίων", ἣτις ἐστὶν πρὸς τὴν ἐπιτηδευθεῖσαν αὐτοῖς ἀνατροπὴν τοῦ νόμου καὶ τῶν ἀγίων προφητῶν, καὶ τὴν "Τῶν γιγάντων

1) Comment ceux qui viennent des Manichéens à la sainte Église de Dieu doivent anathématiser par écrit.

2) Anathème à Mani ou au Manichéen, également Koubric et à ses doctrines et à tous les exposés et ouvrages venant de lui et à tous ceux qui adhèrent à lui et, comme cela a été dit, aux cinq livres composés avec impiété par lui, et qu'il a intitulés « Bonne Nouvelle vivante », mais qui est mortifère, et « Trésor de la vie », mais qui est un trésor de mort, et la « Compilation des épîtres », et celle « Des mystères », mais qui, dans son application à eux, est une destruction de la Loi et des

<sup>297</sup> P. ANTES, *Μεγάλοι Ἰδρυτές Θρησκειῶν*, Παπαδήμας, Αθήνες, 1995, p.149.

<sup>298</sup> CROIX De Ste., G.E.M., *Ο χριστιανισμός και η Ρώμη, διωγμοί, αιρέσεις και ήθη*, Μορφωτικό Ίδρυμα Εθνικής Τραπέζης, Αθήνες, 2005, p.165.

<sup>299</sup> Barberini gr.336, prière 148.1-2, pp.153-155.

πραγματείαν", καὶ τὴν λεγομένην  
"Ἐπτάλογον Ἀγαπίου", καὶ αὐτὸν  
Ἀγάπιον καὶ πάσαν αὐτῶ(ν) βίβλον,  
καὶ πάσαν εὐχὴν παρ' αὐτῶ(ν)  
λεγομένην, μᾶλλον δὲ γοητείαν.  
Ἀναθεματίζω δὲ καὶ καταθεματίζω  
Ζαραδὴν καὶ Βουδδᾶν καὶ  
Σκυθιανόν, τοὺς πρὸ Μανικαίων  
γεγονότας. Ἔτι ἀναθεματίζω καὶ  
Σισίννιον τὸν διάδοχον τοῦ αὐτοῦ  
Μάνεντος, καὶ Ἀδδᾶν τὸν καὶ  
Ἀδείμαντον ὃν ἀπέστειλεν ὁ αὐτὸς  
δυσσεβῆς Μάνης εἰς διάφορα  
κλίματα. Πρὸς δὲ τούτοις  
ἀναθεματίζω καὶ καταθεματίζω σὺν  
τοῖς προγεγραμμένοις πάσιν  
Ἰέρακα καὶ Ἡρακλείδην καὶ  
Ἀφθόνιον, τοὺς ἐξηγητὰς καὶ  
ὑπομνηματιστὰς τοῦ αὐτοῦ ἀνόμου  
καὶ βεβήλου Μάνεντος, καὶ Θωμᾶν  
καὶ Ζαρούαν καὶ Γαβριάβιον.

Ἔτι ἀναθεματίζω καὶ  
Μαρκίωνα, καὶ Οὐαλεντίνον καὶ  
Βασιλείδην, καὶ πάντα ἄνθρωπον  
τὸν τολμῶντα τί βλασφημεῖν καὶ  
λέγειν κατὰ τῆς παλαιᾶς καὶ καινῆς  
διαθήκης. Ἔτι ἀναθεματίζω τὸν μὴ  
δεχόμενον Μωσέα καὶ τοὺς  
προφήτας καὶ πάντα τὰ παρ' αὐτῶν

saints prophètes, et « L'étude des  
géants », et (l'écrit) appelé « Les  
sept discours d'Agapios », et  
Agapios lui-même et tout leur  
livre, et toute prière qui leur est  
attribuée, et qui plutôt du  
charlatanisme. J'anathématise,  
ajoutant des imprécations,  
Zarade et Boudda et Skythianon,  
qui se sont produits avant les  
Manichéens. J'anathématise  
encore Sisinnion, successeur du  
même Mani et Adda, (appelé)  
aussi Adimantos, que le même  
impie Mani a envoyé en diverses  
région. Après eux,  
j'anathématise, ajoutant des  
imprécations, avec tous ceux  
déjà écrits sur la liste : Hiérakas  
et Héraclide et Aphthonios, les  
interprètes et commentateurs du  
même impie et abominable  
Mani, et thomas et Zaroua et  
Gabriabios.

J'anathématise aussi  
Marcion et Valentin et Basilide,  
et tout homme qui ose  
blasphémer et contester l'Ancien  
et le Nouveau Testament.  
J'anathématise aussi quiconque  
ne reçoit pas Moïse et les  
prophètes et tout ce qui a été

ἐκτεθέντα ἦτοι συγγραφέντα. Ἐπι  
ἀναθεματίζω τὸν προσκυνοῦντα τῷ  
ἡλίῳ καὶ τῇ σελήνῃ καὶ τοῖς ἄστροις  
πάσιν ὡς θεοῖς.

Ἀναθεματίζω δὲ καὶ  
καταθεματίζω πάντα ἄνθρωπον  
λέγοντα δυὸ ἀρχὰς εἶναι, καὶ  
ταύτας ἀντικαθεστῶσας ἀλλήλαις,  
ἀγεννήτους, μίαν μὲν πονηράν,  
μίαν δὲ ἀγαθὴν. Ἀναθεματίζω δὲ  
καὶ τοὺς λέγοντας ὅτι τὸ σῶμα ἐκ  
τῆς πονηρᾶς συνέστηκεν ἀρχῆς, ἣ  
φύσει τὰ κακὰ. Ἀναθεματίζω δὲ  
πάντα ἄνθρωπον τὸν μὴ  
ὁμολογοῦντα τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν  
γῆν καὶ τὴν θάλασσαν καὶ πάντα τὰ  
ἐν αὐτοῖς γεγενῆσθαι ὑπὸ τοῦ μόνου  
θεοῦ. Πρὸς τούτοις δὲ ἀναθεματίζω  
τὸν ἀρνούμενον ἡμᾶς τὲ καὶ τὸν  
πρῶτον ἄνθρωπον, τουτ' ἔστιν τὸν  
Ἀδάμ τὸν ὅμοιον ἡμῖν μὴ  
διαπεπλάσθαι ἐκ γῆς ὑπὸ θεοῦ.  
Πρὸς δὲ τούτοις ἀναθεματίζω καὶ  
ὅσα περὶ τὴν ὕλην καὶ σκοτούς, καὶ  
τοῦ καλουμένου Σακλᾶ καὶ τῆς  
Νεβρώδ, καὶ περὶ διαφορῶν  
οὐρανῶν καὶ αἰώνων μυθολογούσιν.  
Καὶ ὁμολογῶ ἓνα καὶ τὸν αὐτὸν  
εἶναι παλαιᾶς τὲ καὶ νέας διαθήκης  
θεόν, καὶ τοὺς ἐν ἑκατέρῃ  
διαπρέψαντας καὶ ἐπαινουμένους  
ἀγίους ἐπίσταμαι καὶ φίλους θεοῦ

établi ou stipulé par eux.  
J'anathématise aussi quiconque  
adore le soleil et la lune et tous  
les astres, comme des dieux.

J'anathématise, ajoutant  
des imprécations, tout homme  
qui dit qu'il y a deux principes,  
s'opposant réciproquement,  
inengendrés, un mauvais et un  
bon. J'anathématise aussi ceux  
qui disent que le corps a été  
produit par le principe mauvais,  
ou que les maux (viennent) par  
la nature. J'anathématise aussi  
tout homme qui ne confesse pas  
que le ciel et la terre et la mer et  
tout ce qui est en eux ont été  
faits par le seul Dieu. Outre  
ceux-la, j'anathématise  
quiconque nie que nous et le  
premier homme, c'est-à-dire  
Adam, notre semblable, a été  
formé de terre par Dieu. Outre  
ceux-la, j'anathématise ceux qui  
racontent de tels mythes à  
propos de la matière et des  
ténèbres, et à propos de celui  
qu'on appelle Sakla et à propos  
de Nebrod et à propos des divers  
cieux et siècles. Et je confesse  
un seul et même Dieu de  
l'Ancien et du Nouveau

καὶ τὴν τοῦ μεγάλου δὲ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ γέννησιν, καὶ τὰ σωτήρια πάθη, καὶ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν οὐ δοκῆσει, οὐδὲ κατὰ φαντασίαν λέγω τοῦ λοιποῦ γεγονέναι, ἀλλὰ κατ' αὐτὴν τὴν ἀλήθειαν πεπράχθαι, ὡς ὁμοουσίου τῷ πατρὶ καὶ ἡμῖν τοῦ αὐτοῦ ὑπάρχοντος.

Testament, et je reconnais les (personnages) distingués et honorés dans les deux comme saint et comme amis de Dieu ; et je professe en outre que la naissance de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ, et ses souffrances salvifiques, et sa résurrection d'entre les morts, ne se firent pas en apparence, ni par imagination, mais se produisirent en toute vérité, en tant qu'il est consubstantiel au Père et à nous.

## Chapitre 4

### Les exorcismes

Après «l'inscription» du candidat dans l'ordre des catéchumènes, suivaient trois exorcismes et une prière «pour celui qui va être baptisé», laquelle avait un sens d'exorcisme. Dans ce chapitre on va présenter et analyser ces quatre exorcismes.

#### I. Introduction

Dans la tradition de l'Église, parallèlement aux catéchèses avaient lieu les exorcismes. Ils se faisaient tous les jours par les exorcistes<sup>300</sup>, après la fin de la catéchèse. Les exorcistes étaient des personnes désignées pour l'office des exorcismes, choisies<sup>301</sup> par l'évêque. Les exorcismes ont été des recueils de versets de la sainte bible<sup>302</sup> à contenu terrible ayant comme but de purifier l'esprit des catéchumènes<sup>303</sup>. L'Église croyait que les catéchumènes n'étaient pas capables de lutter seuls contre le diable et que les exorcismes aidaient beaucoup à cette lutte<sup>304</sup>. De même, selon le Testament du Seigneur, peu avant le baptême, l'évêque adjurait tous les candidats un par un afin d'être sûr que ces derniers étaient vraiment prêts à recevoir le baptême, sinon il l'annulait<sup>305</sup>.

Dans l'euchologe de Barberini gr.336 il y a trois textes d'exorcismes (ou «Ἀπορκισμὸς»<sup>306</sup> comme il est cité). Ces textes sont placés juste après la prière pour faire un catéchumène. Les deux

---

<sup>300</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.12.5-7, in *SC*, 50, pp.139-140, «Il faut donc que vous sachiez pourquoi, après cette instruction quotidienne, nous vous envoyons vers ceux dont la voix vous exorcise».

<sup>301</sup> *Ibid*, (II.12.10), p.140, «ceux qui ont été désignés pour l'office dont il s'agit vous reçoivent».

<sup>302</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», Catéchèse Préliminaire, 9, in *PDF*, 53-54, 1993, p.30, «ils sont des prières divines, tirées des divines Ecritures».

<sup>303</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.12.16-17, p.140, «Car il est impossible que le démon, si féroce et intraitable qu'il soit, ne doive, après ces paroles redoutables et l'invocation du commun Maître de tous les êtres, vous quitter en toute hâte. Ce rite imprime aussi à l'âme une grande piété et l'amène à une profonde componction».

<sup>304</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 12.22, p.202, «Faute de pouvoir ester et attaquer Satan « il faut recourir à l'office des exorcistes ». Ils sont les garants du secours divin».

<sup>305</sup> P.TREMPELAS, *Λειτουργικοί τύποι...*, p.267.

<sup>306</sup> *Barberini gr.336*, prière 115.1, p.120.

premiers sont longs, et s'adressent au diable sur un ton ferme. Le troisième texte est très court par rapport aux deux premiers. Son contenu est plutôt apologétique et s'adresse à Dieu plutôt qu'au diable<sup>307</sup>.

## II. Les textes

### A. Premier exorcisme<sup>308</sup>

115.1) Ἀπορκισμὸς α'.

2) Ἐπιτιμᾶ σοι κύριος, διάβολε, ὁ παραγενάμενος εἰς τὸν κόσμον καὶ κατασκηνώσας ἐν ἀνθρώποις, ἵνα τὴν σὴν καθέλη τυραννίδα καὶ τοὺς ἀνθρώπους ἐξέλῃται, ὃς ἐπὶ ξύλου τὰς ἀντικειμένους δυνάμεις ἐθριάμβευσεν, ἡλίου σκοτισθέντος, καὶ γῆς σαλευομένης, καὶ μνημάτων ἀνοιγομένων, καὶ σωμάτων ἁγίων ἀνισταμένων, ὃς ἔλυσεν θανάτῳ τὸν θάνατον καὶ κατήργησεν τὸν τὸ κράτος ἔχοντα τοῦ θανάτου, τουτ' ἐστὶν σε τὸν διάβολον. Ὁρκίζω σε κατὰ τοῦ Θεοῦ τοῦ δείξαντος τὸ ξύλον τῆς ζωῆς καὶ τάξαντος τὰ Χερουβὶμ καὶ τὴν φλογίνην ρομφαίαν τὴν στρεφομένην φρουρεῖν αὐτόν· ἐπιτιμήθητι καὶ ἀναχώρησον, πνεῦμα ἀκάθαρτον κατ' ἐκείνου

115. 1) Exorcisme 1.

2) Le Seigneur te réprime, diable, lui qui est venu dans le monde et qui a établi sa demeure parmi les hommes, pour anéantir ta tyrannie et délivrer les hommes, lui qui sur la croix a triomphé des puissances ennemies, tandis que le soleil, que la terre tremblait, que les tombes s'ouvraient et que les corps de nombreux saints étaient ressuscités, lui qui par la mort a détruit la mort et réduit à l'impuissance celui qui avait le pouvoir de mort, c'est à dire toi, diable. Je t'adjure par Dieu, lui qui a révélé le bois de la vie et qui a établi les chérubins et l'épée de feu tournoyante pour sa garde. Sois réprimé et retire-toi, esprit

<sup>307</sup> H.KELLY, *The Devil at Baptism, Ritual Theology and Drama*, Ithaca, Cornell university press, 1985, p.166.

<sup>308</sup> Barberini gr.336, prière 115.1, p.120 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

γὰρ σὲ ὀρκίζω τοῦ περιπατήσαντος  
ὡς ἐπὶ ξηρᾶς ἐπὶ νῶτα θαλάσσης  
καὶ ἐπιτιμήσαντος τῇ λαίλαπι τῶν  
ἀνέμων), οὐ τὸ βλέμμα ξηραίνει  
ἀβύσσους καὶ ἡ ἀπειλή τήκει ὄρη.  
Αὐτὸς γὰρ καὶ νῦν ἐπιτάσσει σοι δι'  
ἡμῶν φοβήθητι, ἔξελθε καὶ  
ὑπαναχώρησαν ἀπὸ τῶν πλασμάτων  
τούτων καὶ μὴ ὑποστρέψης, μηδὲ  
ὑποκρυβῆς εἰς αὐτούς, μηδὲ  
συναντήσης τινὶ αὐτῶν ἢ ἐνεργήσης  
ἢ ἐρραγῆς, μὴ ἐν νυκτὶ ἢ ἔ<v>  
ἡμέρα ἢ ὥρα ἢ ἐν μεσημβρία, ἀλλὰ  
ἄπελθε εἰς τὸν ἴδιον τάρταρον ἕως  
τῆς ἡτοιμασμένης μεγάλης ἡμέρας  
τῆς κρίσεως· φοβήθητι τὸν θεὸν τὸν  
καθήμενον ἐπὶ θρόνου Χερουβείμ  
καὶ ἐπιβλέποντα ἀβύσσους, ὃν  
τρέμουσιν ἄγγελοι, ἀρχάγγελοι,  
θρόνοι, κυριότητες, ἀρχαί,  
ἐξουσίαι, δυνάμεις καὶ τὰ  
πολύομματα Χερουβίμ, ὃν τρέμει ὁ  
οὐρανὸς καὶ ἡ γῆ καὶ ἡ θάλασσα  
καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτοῖς. Ἔξελθε καὶ  
ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν  
σφραγισθέντων νεολέκτων  
στρατιωτῶν Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν  
κατ' ἐκείνου γὰρ σὲ ὀρκίζω τοῦ  
περιπατοῦντος ἐπὶ πτερύγων  
ἀνέμων, τοῦ ποιοῦντος τοὺς  
ἀγγέλους αὐτοῦ πνεύματα καὶ τοὺς  
λειτουργοὺς αὐτοῦ πῦρ φλέγον·  
ἔξελθε καὶ ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν

impur ; car je t'adjure par celui  
qui a marché sur la surface de la  
mer comme sur la terre sèche et  
qui a menacé le tourbillon des  
vents, lui dont le regard  
dessèche l'abîme et dont les  
menaces liquéfient les  
montagnes. Car maintenant lui-  
même te l'ordonne par nous :  
prends garde, sors et retire-toi  
de ces êtres créés, ne reviens  
plus et ne te cache plus en eux,  
n'approche ni n'influence ni ne  
perturbe plus aucun d'eux, ni de  
nuit, ni de jour ni à midi, mais  
retourne dans ton propre tartare  
(abîme) jusqu'au grand jour  
préparé pour le jugement; crains  
Dieu qui siège sur le trône des  
chérubins et qui sonde les  
abîmes, lui devant qui tremblent  
les anges, les archanges, les  
trônes, les seigneuries, les  
principautés, les puissances, les  
vertus et les chérubins aux  
yeux nombreux, lui devant qui  
tremblent le ciel et la terre et la  
mer et tout ce qui est en eux.  
Sors et retire-toi de ces  
nouveaux élus, marqués du  
sceau comme soldats du Christ  
notre Dieu ; car je t'adjure par  
lui, qui marche sur les ailes des

πλασμάτων τούτων σὺν πάσῃ τῇ  
δυνάμει καὶ τοῖς ἀγγέλοις σου. Ὅτι  
δεδόξασται τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς  
καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου  
πνεύματος νῦν καὶ ἀεὶ καί.

vents, qui fait de ses anges des  
vents et de ses ministres un feu  
brûlant ; sors et retire-toi de ces  
êtres créés, toi et toute ta  
puissance et tes anges. Car il est  
glorifié, le nom du Père et du Fils  
et du Saint Esprit, maintenant  
et toujours et.

### **B. Deuxième exorcisme**<sup>309</sup>

116. 1) Απορκισμὸς β'.

116. 1) Exorcisme 2.

2) Ὁ θεὸς ὁ ἅγιος ὁ φοβερὸς  
καὶ ἔνδοξος, ὁ ἐπὶ πάσιν τοῖς ἔργοις  
καὶ τῇ ἰσχύϊ αὐτοῦ ἀκατάληπτος καὶ  
ἀνεξικνίαστος ὑπάρχων, αὐτὸς ὁ  
προορίσας σοι, διάβολε, τῆς  
αἰωνίου κολάσεως τὴν τιμωρίαν, δι'  
ἡμῶν τῶν ἀχρείων αὐτοῦ δούλων  
κελεύει σοι καὶ πάσῃ τῇ συνεργῶ  
σου δυνάμει ἀποσιῆσαι ἀπὸ τῶν  
νεωστὶ σφραγισθέντων ἐπ' ὀνόματι  
τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ  
ἀληθινοῦ θεοῦ ἡμῶν. Ὁρκίζω σέ  
οὔν, πᾶν πονηρὸν καὶ ἀκάθαρτον  
καὶ μιαρὸν καὶ βδελυγμένον καὶ  
ἀλλότριον πνεῦμα, κατὰ τῆς  
δυνάμεως Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ  
πάσαν ἐξουσίαν ἔχοντος ἐν οὐρανῷ

2) Le Dieu saint, redoutable  
et glorieux, qui est pour toutes  
ses œuvres et par sa puissance  
impénétrable et inconnaissable,  
lui qui a fixé par avance pour  
toi, diable, le châtement de la  
peine éternelle, c'est lui qui par  
nous, ses serviteurs bons à rien,  
t'ordonne à toi et à toute la  
puissance qui t'assiste de te  
retirer de ces (candidats)  
nouvellement marqués du sceau  
au nom de notre Seigneur Jésus  
Christ, notre vrai Dieu. Je  
t'adjure donc, tout esprit  
mauvais, impur, souillé,  
abominable et ennemi, par la  
puissance de Jésus Christ qui a

<sup>309</sup> Barberini gr.336, prière 116.1, p.121 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

καὶ ἐπὶ γῆς, τοῦ εἰπόντος τῷ κωφῷ  
καὶ ἀλάλω δαίμονι, ἔξελθε ἀπὸ τοῦ  
ἀνθρώπου καὶ μηκέτι εἰσέλθῃς εἰς  
αὐτόν. Ἀναχώρησον, γνώρισον τὴν  
σὴν ματαίαν δύναμιν τὴν μηδὲ  
χοίρων ἔχουσαν ἐξουσίαν  
ὑπομνήσθητι τοῦ ἐπιτάξαντός σοι  
κατὰ τὴν σὴν αἴτησιν εἰς τὴν ἀγέλην  
τῶν χοίρων εἰσελθεῖν. Φοβήθητι τὸν  
θεὸν οὐ τῷ προστάγματι ἢ γῆ καθ'  
ὑδάτων ἔσθήρικται, τὸν κτίσαντα τὸν  
οὐρανὸν καὶ στήσαντα τὰ ὄρη  
σταθμῷ καὶ τὰς νάπας ζυγῷ· καὶ  
θέντα ψάμμον θαλάσσης ὄριον καὶ  
ἐν ὕδατι σφοδρῷ τρίβον ἀσφαλῆ· τὸν  
ἀπτόμενον τῶν ὀρέων καὶ κα-  
πνίζοντα, τὸν ἀναβαλλόμενον φῶς  
ὡς ἱμάτιον, τὸν ἐκτείνοντα τὸν  
οὐρανὸν ὡσεὶ δέρριν, τὸν  
στεγάζοντα ἐν ὕδασι τὰ ὑπερῶα  
αὐτοῦ, τὸν θεμελιοῦντα τὴν γῆν ἐπὶ  
τὴν ἀσφάλειαν αὐτῆς, οὐ κλιθήσεται  
εἰς τὸν αἰῶνα τοῦ αἰῶνος, τὸν  
προσκαλούμενον τὸ ὕδωρ τῆς  
θαλάσσης καὶ ἐκκέον<τα> αὐτὸ ἐπὶ  
πρόσωπον πάσης τῆς γῆς. Ἔξελθε  
καὶ ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν πρὸς τὸ  
ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένων.  
Ὅρκίζω σε κατὰ τοῦ σωτηριώδους  
πάθους τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ  
Χριστοῦ, καὶ κατὰ τοῦ τιμίου αὐτοῦ  
σώματος καὶ αἵματος, καὶ κατὰ τῆς  
ἐλεύσεως αὐτοῦ τῆς φοβεραῖς· ἦξει

tout pouvoir au ciel et sur la  
terre, qui a ordonné au démon  
sourd et muet : Sors de cet  
homme et n'entre plus en lui.  
Retire-toi, reconnais la vanité de  
ton pouvoir qui n'a même pas  
autorité sur les porcs : souviens-  
toi de celui qui t'a ordonné, à ta  
demande, d'entrer dans le  
troupeau de porcs. Crains Dieu,  
c'est sur son ordre que la terre  
est fondée sur les eaux, c'est lui  
qui a créé le ciel, qui a équilibré  
les montagnes au poids et les  
collines à la balance, qui a établi  
le sable comme limite à la mer et  
à travers les flots impétueux un  
sentier sûr, qui touche les  
montagnes et elles fument, qui  
est couvert de lumière comme  
d'un manteau, qui étend le ciel  
comme une tente, qui couvre  
d'eau ses hauteurs, qui a fondé  
la terre sur sa base et elle ne  
sera pas ébranlée pour les  
siècles des siècles, qui appelle  
l'eau de la mer et la répand sur  
la face de toute la terre. Sors et  
retire-toi de ces (candidats)  
préparés pour la sainte  
illumination. Je t'adjure par la  
passion salutaire de notre  
Seigneur Jésus Christ, et par le

γὰρ ἐπὶ τῶν νεφελῶν, ἤξει καὶ οὐ  
χρονιεῖ κρίνων πάσαν τὴν γῆν, καὶ  
σὲ καὶ τὴν συνεργόν σου δύναμιν  
κολάσει εἰς τὴν γέενναν τοῦ πυρός,  
παραδοὺς εἰς τὸ σκότος τὸ  
ἐξώτερον, ὅπου ὁ σκόληξ ὁ  
ἀκοίμητος καὶ τὸ πῦρ οὐ σβέννυται.  
Ὅτι τὸ κράτος Χριστοῦ τοῦ θεοῦ  
ἡμῶν σὺν τῷ πατρὶ {καὶ τῷ υἱῷ} καὶ  
τῷ ἁγίῳ πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς  
τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

précieux corps et sang, et par sa  
venue redoutable : car il viendra  
sur les nuées, il viendra et ne  
tardera pas pour juger toute la  
terre, et il te punira, toi et toute  
la puissance qui t'assiste, dans  
la géhenne de feu, en te livrant  
aux ténèbres extérieures, là où  
(sévit) le ver sans repos et là où  
le feu ne s'éteint pas. Car au  
Christ notre Dieu (est) la  
puissance avec le Père et le saint  
Esprit maintenant et toujours et  
pour les siècles des siècles.  
Amen.

### C. Troisième exorcisme<sup>310</sup>

117. 1) Ἀπορκισμὸς γ'.

2) Κύριε Σαβαῶθ ὁ θεὸς τοῦ  
Ἰσραήλ, ὁ ἰώμενος πάσαν νόσον καὶ  
πάσαν μαλακίαν, ἐπίβλεψον ἐπὶ  
τοὺς δούλους σου, ἐκζήτησον,  
ἐξερεύνησον καὶ ἀπέλασον ἀπ'  
αὐτῶν πάντα τὰ ἐνεργήματα τοῦ  
διαβόλου ἐπιτίμησον τοῖς πονηροῖς  
καὶ ἀκαθάρτοις πνεύμασιν καὶ  
δίωξον αὐτά, καὶ καθάρισον τὰ ἔργα  
τῶν χειρῶν σου, καὶ τὴ ὀξεία σου  
χρησάμενος ἐνεργεία σὺντριψον

117. 1) Exorcisme 3.

2) Seigneur Sabaoth, Dieu  
d'Israël, qui guéris toute maladie  
et toute infirmité, tourne ton  
regard vers tes serviteurs,  
recherche, examine  
soigneusement et délivre-les de  
toutes les intrigues du diable ;  
commande aux esprits mauvais  
et impurs et chasse-les, purifie  
les œuvres de tes mains et en  
usant de ta prompte puissance

<sup>310</sup> Barberini gr.336, prière 117.1, p.122 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

τὸν σατανᾶν ὑπὸ τοὺς πόδας αὐτῶν  
ἐν τάχει, καὶ δὸς αὐτοῖς νίκας κατ'  
αὐτοῦ καὶ τῶν ἀκαθάρτων  
πνευ{πνευ}μάτων. Ὅπως τοῦ παρα  
σου ἐλέους τυγχάνοντες,  
καταξιοθῶσιν τῶν ἀθανάτων καὶ  
ἐπουρανίων σου μυστηρίων καὶ  
δόξαν σοὶ ἀναπέμψωσιν.

écrase vite Satan sous leurs  
pieds et donne-leur la victoire  
sur lui et sur les esprits impurs.  
Pour qu'en bénéficiant de tes  
miséricordes, ils soient rendus  
dignes de tes mystères  
immortels et célestes et te  
rendent gloire.

### **III. Qui est le célébrant**

Dans ces trois exorcismes on ne trouve aucune référence à la personne qui les proclame. D'autre part, les textes ne contiennent aucun élément rituel ou mouvement qui aurait pu nous conduire à un résultat par rapport à cette question. Les seuls éléments qui pourraient aider sont les phrases finales des exorcismes, lesquelles – en combinaison avec la tradition plus ancienne<sup>311</sup> – nous conduisent à l'hypothèse que les exorcismes de l'euchologe se proclament par le prêtre ou par l'évêque.

### **IV. La personne divine à qui s'adressent les prières des exorcismes.**

#### **A. Premier exorcisme.**

Au début, le célébrant évoque le Seigneur<sup>312</sup>, qui est venu dans le monde et a vécu parmi les hommes<sup>313</sup>, a été crucifié<sup>314</sup> et a vaincu la mort<sup>315</sup>. Ici, la personne divine à qui il s'adresse est le Fils.

---

<sup>311</sup> J. G. DAVIES, «Exorcism and Exorcist», in *The new Westminster Dictionary of Liturgy and Worship*, Philadelphia, Westminster press, 1986, p.231.

<sup>312</sup> *Barberini gr.336*, prière 115.2, p.120, «Ἐπιτιμᾶ σοι κύριος, διάβολε».

<sup>313</sup> *Ibid*, «ὁ παραγενάμενος εἰς τὸν κόσμο{σμο}ν καὶ κατασκηνώσας ἐν ἀνθρώποις».

<sup>314</sup> *Ibid*, «ὃς ἐπὶ ξύλου τὰς ἀντικειμένας δυνάμεις ἐθριάμβευσεν».

<sup>315</sup> *Ibid*, «ὃς ἔλυσεν θανάτῳ τὸν θάνατον».

Ensuite, le célébrant se réfère en général à Dieu<sup>316</sup>, utilisant la référence de l'Ancien Testament au bois de la vie<sup>317</sup> et après il évoque lui qui a marché sur la surface de la mer, qui a arrêté les vents<sup>318</sup> et qui domine toute la terre<sup>319</sup>.

Ici, les références proviennent de tous les deux Testaments, l'ancien et le nouveau. Le rapport au miracle de la mer<sup>320</sup> mène à la personne du Fils. Mais peut-on dire la même chose pour la référence à l'AT ?

Dans la prière pour «renvoi des possédés» des Constitutions Apostoliques, la répression des mauvais esprits se fait par le Christ<sup>321</sup>. De même, la référence à l'AT est la même: «Toi dont le regard dessèche l'abîme, dont les menaces liquéfient les montagnes»<sup>322</sup>. D'ailleurs, la référence au NT est pareille: «Toi qui marches sur la mer comme sur le sol. Dieu monogène, Fils du Père de grandeur, réprime les esprits mauvais»<sup>323</sup>. Il est clair que l'on s'adresse au Fils.

Cela corrobore la thèse que l'invocation dans le premier exorcisme se fait au Fils. En plus, la référence à la personne du Fils, qui se trouve vers la fin de l'exorcisme, le confirme:

«Sors et retire-toi de ces nouveaux élus, marqués du sceau comme soldats du Christ notre Dieu ; car je t'adjure par lui»<sup>324</sup>.

L'exorcisme finit par glorification des trois personnes Divines:

---

<sup>316</sup> *Ibid*, «Ὀρκίζω σε κατὰ τοῦ Θεοῦ».

<sup>317</sup> *Ibid*, «τοῦ δείξαντος τὸ ξύλον τῆς ζωῆς καὶ τάξαντος τὰ Χερουβίμ καὶ τὴν φλογίνην ρομφαίαν τὴν στρεφομένην φρουρεῖν αὐτόν».

<sup>318</sup> *Ibid*, «τοῦ περιπατήσαντος ὡς ἐπὶ ξηρᾶς ἐπὶ νῶτα θαλάσσης καὶ ἐπιτιμήσαντος τῇ λαίλαπι τῶν ἀνέμων».

<sup>319</sup> *Ibid*, «ὡς οὐ τὸ βλέμμα ξηραίνει ἀβύσσους καὶ ἡ ἀπειλή τήκει ὄρη».

<sup>320</sup> Mt. 14:25, 8:26.

<sup>321</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VIII.7.2, p.297.

<sup>322</sup> *Ibid*, VIII.7.6, p.298

<sup>323</sup> *Ibid*, VIII.7.7-8, p.298.

<sup>324</sup> *Barberinigr.336*, prière 115.2, p.120, «Ἐξελθε καὶ ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν σφραγισθέντων νεολέκτων στρατιωτῶν Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν κατ' ἐκείνου γὰρ σὲ ὀρκίζω».

«Car il est glorifié, le nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, maintenant et toujours et...»<sup>325</sup>.

On pourrait alors soutenir que dans le premier exorcisme le célébrant invoque la personne du Fils pour l'accomplissement de la purification des candidats du diable.

### **B. Deuxième exorcisme.**

D'abord, l'invocation se fait au nom du Christ:

«Le Dieu saint, redoutable et glorieux ... t'ordonne à toi et à toute la puissance qui t'assiste de te retirer de ces (candidats) nouvellement marqués du sceau au nom de notre Seigneur Jésus Christ, notre vrai Dieu»<sup>326</sup>.

L'invocation du nom du Christ pour le renvoi des démons on la trouve dans le NT<sup>327</sup>.

Ensuite, l'invocation se fait à la puissance du Christ:

«Je t'adjure donc, tout esprit mauvais, impur, souillé, abominable et ennemi, par la puissance de Jésus Christ»<sup>328</sup>,

et on voit des cas d'exorcismes qui se trouvent dans le NT :

«Sors de cet homme et n'entre plus en lui»<sup>329</sup>,

---

<sup>325</sup> *Ibid*, «Ὅτι δεδόξασται τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος νῦν καὶ αἰεὶ καί».

<sup>326</sup> *Ibid*, prière 116.2, p.121, «Ὁ θεὸς ὁ ἅγιος ὁ φοβερὸς καὶ ἔνδοξος ... κελεύει σοὶ καὶ πάσῃ τῇ συνεργῶ σου δυνάμει ἀποστῆναι ἀπὸ τῶν νεωστὶ σφραγισθέντων ἐπ' ὀνόματι τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ ἀληθινοῦ θεοῦ ἡμῶν».

<sup>327</sup> Mt.7:22 «*Beaucoup me diront en ce jour-la : Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en ton Nom que nous avons prophétisé? En ton Nom que nous avons chassé les demons?*», Mc.9:38, «*Jean lui dit: Maître, nous avons vu quelqu'un expluser les demons en ton Nom*», Mc.16:17 «*Et voice les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru: par mon Nom ils chasseront les démons*», Lc.10:17 «*Les soixante-douze revinrent tout joyeux, disant : Seigneur, même les démons nous sont soumis en ton Nom*», Ac.16:18 «*A la fin Paul, excédé, se retourna et dit à l'esprit : Je t'ordonne au nom de Jésus Christ de sortir de cette femme. Et l'esprit sortit à l'instant même*».

<sup>328</sup> *Barberini gr.336*, prière 116.2, p.121, «Ὁρκίζω σὲ οὖν, πᾶν πονηρὸν καὶ ἀκάθαρτον καὶ μιαρὸν καὶ βδελυγμένον καὶ ἀλλότριον πνεῦμα, κατὰ τῆς δυνάμεως Ἰησοῦ Χριστοῦ».

<sup>329</sup> Mc. 9:25

«Souviens-toi ce celui qui t’a ordonné, à ta demande, d’entrer dans le troupeau de porcs»<sup>330</sup>.

Ensuite, parallèlement au premier exorcisme, il y a une référence en général à Dieu, mais cette fois-ci avec des citations à l’AT par rapport à la création de la terre : «Crains Dieu, c’est sur son ordre que la terre est fondée sur les eaux»<sup>331</sup>, du ciel : «c’est lui qui a créé le ciel»<sup>332</sup>, de la lumière : «qui est couvert de lumière comme d’un manteau»<sup>333</sup> et des éléments de la nature : «qui touche les montagnes et elles fument»,<sup>334</sup> «qui appelle l’eau de la mer et la répand sur la face de toute la terre»<sup>335</sup>.

Après, il y a une invocation à la passion du Christ : «Je t’adjure par la passion salutaire de notre Seigneur Jésus Christ», à son corps et à son sang : «et par le précieux corps et sang» et à son second avènement : «et par sa venue redoutable»<sup>336</sup>.

On remarque que dans le deuxième exorcisme il y a de nombreux rapports à la personne du Fils qu’il s’agisse de son nom ou de sa puissance ou de sa passion salutaire ou de son second avènement.

La phrase catalectique de l’exorcisme corrobore notre opinion :

«Car au Christ notre Dieu (est) la puissance avec le Père et le saint Esprit maintenant et toujours et pour les siècles des siècles. Amen»<sup>337</sup>.

---

<sup>330</sup> Mt. 8:30-32

<sup>331</sup> Ps. 135:6

<sup>332</sup> Gn. 1:1

<sup>333</sup> Ps. 103:2

<sup>334</sup> Ps. 103:32

<sup>335</sup> Am. 5:8, 9:6

<sup>336</sup> Barberini gr.336, prière 116.2, p.121, «Ὁρκίζω σε κατὰ τοῦ σωτηριώδους πάθους τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, καὶ κατὰ τοῦ τιμίου αὐτοῦ σώματος καὶ αἵματος, καὶ κατὰ τῆς ἐλευσεως αὐτοῦ τῆς φοβεραῆς».

<sup>337</sup> *Ibid*, «Ὅτι τὸ κράτος Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν σὺν τῷ πατρὶ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν».

Ici, il est clair que l'on se réfère tout d'abord à la personne du Fils. De toutes ces remarques on peut soutenir que le deuxième exorcisme se fait avec l'invocation du Fils.

### **C. Troisième exorcisme.**

Le troisième exorcisme commence par l'invocation du Seigneur Sabaoth :

«Seigneur Sabaoth, Dieu d'Israël»<sup>338</sup>.

On trouve la locution «Seigneur Sabaoth» chez le prophète Isaïe et toute l'expression chez Ezéchias. Tous les deux s'adressent à Dieu<sup>339</sup>.

Dans les Constitutions Apostoliques, on dit dans la prière pour la bénédiction de l'eau et de l'huile :

«Seigneur Sabaoth, Dieu des puissances, créateur des eaux et chorège de l'huile...toi-même maintenant, par le Christ, sanctifie cette eau et cette huile...et accorde-leur la vertu de produire la santé...par le Christ notre espérance, par qui à toi gloire, honneur et vénération dans le Saint-Esprit pour les siècles, Amen»<sup>340</sup>.

On voit ici que la prière commence pareillement au troisième exorcisme et que l'évêque invoque Dieu le Père par le Christ dans le Saint-Esprit.

Dans le texte du codex Barberini gr.336, la terminaison de l'exorcisme est incomplète :

---

<sup>338</sup> *Ibid*, prière 117.2, p.122, « Κύριε Σαβαώθ ὁ θεὸς τοῦ Ἰσραήλ ».

<sup>339</sup> Is. 37:16.

<sup>340</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VIII.29.3, p.324.

«Pour qu'en bénéficiant de tes miséricordes, ils soient rendus dignes de tes mystères immortels et célestes et te rendent gloire»<sup>341</sup>.

On pourrait la compléter comme il suit :

«...au Père et au Fils et au saint Esprit, maintenant et toujours et pour les siècles des siècles. Amen»<sup>342</sup>.

Dans ce cas, l'exorcisme s'adresse à la Sainte Trinité. De cette manière il est complété dans les euchologes postérieurs, par exemple dans l'euchologe de Bessarion<sup>343</sup>.

## **V. La terminologie de la demande**

### **A. Premier exorcisme**

Dans le premier exorcisme, le célébrant s'adresse directement au diable. Les mots qu'il utilise sont à l'impératif et on pourrait distinguer leur contenu en deux catégories. La première catégorie concerne le pouvoir du diable, et la deuxième les mouvements qu'il doit faire.

Dans la première catégorie on trouve huit références :

«Le Seigneur te réprime, diable»<sup>344</sup>,

«Je t'adjure par Dieu»<sup>345</sup>,

«Sois réprimé et retire-toi»<sup>346</sup>,

«...car je t'adjure par celui qui a marché»<sup>347</sup>,

---

<sup>341</sup> *Barberini gr.336*, prière 117.2, p.122, «Ὅπως τοῦ παρα σου ἐλέους τυγχάνοντες, καταξιωθῶσιν τῶν ἀθανάτων καὶ ἐπουρανίων σου μυστηρίων καὶ δόξαν σοὶ ἀναπέμψωσιν».

<sup>342</sup> *Ibid*, prière 48.5, p.86, « τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν».

<sup>343</sup> J. GOAR, *Εὐχολόγιον*, p.276.

<sup>344</sup> *Barberini gr.336*, prière 115.2, p.120, «Ἐπιτιμᾶ σοὶ κύριος, διάβολε».

<sup>345</sup> *Ibid*, «Ὁρκίζω σε κατὰ τοῦ Θεοῦ».

<sup>346</sup> *Ibid*, «ἐπιτιμήθητι καὶ ἀναχώρησον».

<sup>347</sup> *Ibid*, «κατ' ἐκείνου γὰρ σὲ ὀρκίζω τοῦ περιπατήσαντος».

«Car maintenant lui-même te l'ordonne par nous»<sup>348</sup>,

«...prends garde, sors et retire-toi»<sup>349</sup>,

«...crains Dieu»<sup>350</sup>,

«...car je t'adjure par lui»<sup>351</sup>.

Ces références se récapitulent aux verbes «adjure»<sup>352</sup>, «réprimé»<sup>353</sup>, «ordonne»<sup>354</sup> et «crains», et évoquent des actions qui ont comme but de diminuer le pouvoir du diable. Le verbe «réprimer» est trouvé dans l'AT chez Zacharie et, même, en la même forme<sup>355</sup>.

Dans la deuxième catégorie il y a six références :

«...sois réprimé et retire-toi, esprit impur»<sup>356</sup>,

«...sors et retire-toi de ces êtres créés»<sup>357</sup>,

«...ne reviens plus et ne te cache plus en eux, n'approche ni n'influence ni ne perturbe plus aucun d'eux»<sup>358</sup>,

«...retourne dans ton propre tartare (abîme)»<sup>359</sup>,

«...sors et retire-toi de ces nouveaux élus, marqués du sceau»<sup>360</sup>,

«...sors et retire-toi de ces de ces êtres créés»<sup>361</sup>.

---

<sup>348</sup> *Ibid*, «Αὐτὸς γὰρ καὶ νῦν ἐπιτάσσει σοι δι' ἡμῶν».

<sup>349</sup> *Ibid*, «φοβήθητι, ἔξελθε καὶ ὑπαναχώρησαν».

<sup>350</sup> *Ibid*, «φοβήθητι τὸν θεόν».

<sup>351</sup> *Ibid*, «κατ' ἐκείνου γὰρ σὲ ὀρκίζω».

<sup>352</sup> Le verbe «ὀρκίζω» est synonyme du verbe «δεσμεύω».

<sup>353</sup> Le verbe «ἐπιτιμῶ» est synonyme du verbe «επιπλήττω».

<sup>354</sup> Le verbe «ἐπιτάσσω» est synonyme du verbe «δεσμεύω».

<sup>355</sup> Za. 3:2 «L'ange du Seigneur dit au diable : Que Seigneur te réprime, diable».

<sup>356</sup> *Barberini gr.336*, prière 115.2, p.120, «ἐπιτιμήθητι καὶ ἀναχώρησον, πνεῦμα ἀκάθαρτον».

<sup>357</sup> *Ibid*, «ἔξελθε καὶ ὑπαναχώρησον ἀπὸ τῶν πλασμάτων τούτων».

<sup>358</sup> *Ibid*, «μὴ ὑποστρέψης, μηδὲ ὑποκρυβῆς εἰς αὐτούς, μηδὲ συναντήσης τινὶ αὐτῶν ἢ ἐνεργήσης ἢ ἐρραγῆς».

<sup>359</sup> *Ibid*, «ἄπελθε εἰς τὸν ἴδιον τάρταρον».

<sup>360</sup> *Ibid*, «Ἐξελθε καὶ ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν σφραγισθέντων νεολέκτων».

On peut résumer toutes ces références en deux actions. Pour la première il y a trois verbes «sors» (ἔξελθε), «retourne» (ἄπελθε), «retire-toi» (ἀναχώρησον et ὑπαναχώρησον), par lesquels on demande au diable de s'écarter des catéchumènes. Pour la deuxième on a cinq verbes «ne reviens plus» (ὑποστρέψης), «ne te cache plus» (ὑποκρυβῆς), «n'approche plus» (συναντήσης), «n'influence plus» (ἐνεργήσης), et «ne perturbe plus» (ἐρραγῆς), avec qui on demande au diable de ne plus avoir aucune relation avec les catéchumènes après sa sortie d'eux.

On remarque que les expressions utilisées dans cet exorcisme donnent l'impression que les candidats sont considérés comme possédés corporellement par le diable.

On trouve cette perception dans la tradition Apostolique d'Hippolyte (III<sup>ème</sup> siècle); les candidats étaient exorcisés tous les jours durant leur catéchèse et vers la fin de celle-ci l'évêque lui-même faisait un exorcisme final chez chacun d'eux séparément, afin de s'assurer qu'ils avaient été vraiment purifiés des démons. Dans le cas où quelqu'un ne serait pas purifié, il n'avait pas la permission de recevoir le baptême<sup>362</sup>.

On trouve le même schéma dans le Testament du Seigneur<sup>363</sup> où son auteur paraît avoir pris et élaboré des parties de la Tradition Apostolique d'Hippolyte, surtout les exorcismes<sup>364</sup>.

De même, selon Augustin d'Hippone (IV<sup>ème</sup> siècle), quelques jours avant le baptême et après que les exorcismes aient eu lieu, on examinait les candidats pour constater s'il y avait des marques sur

---

<sup>361</sup> *Ibid.*, «ἔξελθε καὶ ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν πλασμάτων τούτων».

<sup>362</sup> *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, éd. B.Botte, in LQF, 39, Munster, Aschendorff, 1972, p.43.

<sup>363</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, éd. R.Beylot, Louvain, Editions Peeters, 1984, pp.220-221.

<sup>364</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, p.139.

leur corps ce qui montrait qu'ils étaient encore sous le pouvoir du satan<sup>365</sup>.

Cependant, on ne peut pas soutenir cette perception avec sûreté parce qu'on connaît très peu de choses sur la démonologie de l'époque de l'euchologe Barberini. H.A.Kelly dans son livre «The Devil at Baptism», après avoir étudié des textes de Cyrille de Jérusalem et de Chrysostome, aboutit au résultat qu'aucun des deux écrivains ne croyait que les païens qui venaient au baptême étaient corporellement sous la possession des démons même si, à leur époque, il y avait un rite qui les considérait comme tels<sup>366</sup>. En parallèle, il accepte les exorcismes pré-baptismaux comme réponse des pères de l'Église à la théorie des «sin demons» (péché démons)<sup>367</sup>. Selon H.A.Kelly, les pères ont rejeté la théorie mais ont gardé la pratique en lui donnant un autre sens<sup>368</sup>.

Dans le texte que l'on étudie, une demande concrète dans le premier exorcisme pourrait éclaircir l'étude:

«...prends garde, sors et retire-toi de ces êtres créés, ne reviens plus et ne te cache plus en eux, n'approche ni n'influence ni ne perturbe plus aucun d'eux»<sup>369</sup>.

Le célébrant ordonne au diable de ne plus rendre chez aucun des candidats ni plus influencer ou perturber aucun d'eux («τινὶ αὐτῶν»).

---

<sup>365</sup> E.FERGUSON, *Baptism in the early church, History, theology and liturgy in the first five centuries*, Cambridge, W.B.Eerdmans Pub.Co., 2009, p.782.

<sup>366</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, p.146, «Neither Cyril of Jerusalem nor John Chrysostom believed that the pagans who presented themselves for baptism were possessed by demons; yet they had inherited a ritual that treated them as if they were so possessed».

<sup>367</sup> Terme inventé par H.A.Kelly pour exprimer la théorie formée dans l'époque des premiers pères de l'église, selon laquelle la perpétration de divers genres de péchés résultait hébergement en les hommes de divers genres de démons correspondants à leurs péchés. Des références étendues il y a dans le livre de Morton W. Boomfield, *The seven Deadly Sins*, East Lansing, 1952.

<sup>368</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, p.146-147, «Prebaptismal exorcisms were a response, it seems, to the theory of sin demons. The Fathers rejected the theory but kept the practice while giving it another meaning in keeping with their more sophisticated demonology».

<sup>369</sup> *Barberini gr.336*, prière 115.2, p.120, «φοβήθητι, ἔξελθε καὶ ὑπαναχώρησον ἀπὸ τῶν πλασμάτων τούτων καὶ μὴ ὑποστρέψῃς, μηδὲ ὑποκρυβῆς εἰς αὐτούς, μηδὲ συναντήσῃς τινὶ αὐτῶν ἢ ἐνεργήσῃς ἢ ἐρραγῆς».

C'est-à-dire de ne pas posséder corporellement quelqu'un ou quelques uns des candidats à qui on fait les exorcismes. Cela permet de supposer que l'auteur de la prière ne considère pas tous les candidats en état de possession corporelle par le diable sinon on aurait eu : «ne les approche ni ne les influence ni ne les perturbe plus». Donc, ne pas posséder «eux» («αὐτοῖς») et non pas «aucun d'eux» («τινὶ αὐτῶν»).

## **B. Deuxième exorcisme**

Dans le deuxième exorcisme aussi, le célébrant s'adresse directement au diable et même à l'impératif. Ici, on distingue trois catégories d'ordres. La première vise à limiter le pouvoir du diable et contient trois phrases :

«Je t'adjure donc, tout esprit mauvais»<sup>370</sup>,

«Crains Dieu»<sup>371</sup>,

«Je t'adjure par la passion salutaire»<sup>372</sup>.

Il s'agit de deux verbes que l'on trouve aussi dans le premier exorcisme.

La deuxième catégorie contient des ordres de mouvements pour le diable et contient quatre expressions :

«...t'ordonne à toi ... de te retirer de ces»<sup>373</sup>,

«...sors de cet homme et n'entre plus en lui»<sup>374</sup>,

«Retire-toi,»<sup>375</sup>,

«Sors et retire-toi de ces (candidats)»<sup>376</sup>.

---

<sup>370</sup> *Ibid*, prière 116.2, p.121, «Ὀρκίζω σε οὖν, πᾶν πονηρὸν».

<sup>371</sup> *Ibid*, «Φοβήθητι τὸν θεὸν».

<sup>372</sup> *Ibid*, «Ὀρκίζω σε κατὰ τοῦ σωτηριώδους πάθους».

<sup>373</sup> *Ibid*, «κελεύει σοι ... ἀποστῆναι ἀπὸ τῶν».

<sup>374</sup> *Ibid*, «ἔξελθε ἀπὸ τοῦ ἀνθρώπου καὶ μηκέτι εἰσέλθῃς εἰς αὐτόν».

<sup>375</sup> *Ibid*, «Ἀναχώρησον».

Ici, il y a aussi deux sous-catégories d'ordres de mouvements. La première contient trois verbes : «retirer» (ἀποσιήναι), «sors» (ἔξελθε), «retire-toi» (ἀναχώρησον) qui désignent l'éloignement, et la deuxième avec le verbe «entre» (εἰσέλθης) en forme négative qui signifie ne plus revenir. Deux de ces verbes se trouvent dans le premier exorcisme.

La troisième catégorie contient des ordres au diable qui concernent sa capacité de connaître. Ce sont les deux suivants :

«...reconnais la vanité de ton pouvoir»<sup>377</sup>,

«...souviens-toi ce celui qui t'a ordonné, à ta demande»<sup>378</sup>.

Le célébrant ordonne au diable de prendre conscience de son manque de pouvoir puisque il n'a pas de vrai pouvoir ni chez les animaux irraisonnables.

### **C. Troisième exorcisme**

Le troisième exorcisme est très court par rapport aux deux premiers. On remarque ici un changement important : le célébrant ne s'adresse pas au diable mais à Dieu. On a deux catégories de demandes. La première concerne les candidats :

«...tourne ton regard vers tes serviteurs, recherche, examine soigneusement»<sup>379</sup>,

«...donne-leur la victoire sur lui»<sup>380</sup>.

Le célébrant demande à Dieu d'examiner les candidats afin de trouver chez eux des traces éventuelles de l'intrigue du diable. Il est remarquable que cette demande contient trois verbes dans une seule phrase : «regard» (ἐπιβλεψον), «recherche» (ἐκζήτησον), «examine

---

<sup>376</sup> *Ibid*, «Ἐξελθε καὶ ἀναχώρησον».

<sup>377</sup> *Ibid*, «γνώρισον τὴν σὴν ματαίαν δύναμιν».

<sup>378</sup> *Ibid*, «ἀπομνήσθητι τοῦ ἐπιτάξαντός σοι κατὰ τὴν σὴν αἴτησιν».

<sup>379</sup> *Ibid*, prière 117.2, p.122, «ἐπιβλεψον ἐπὶ τοὺς δούλους σου, ἐκζήτησον, ἐξερεύνησον».

<sup>380</sup> *Ibid*, «δοῦς αὐτοῖς νίκας κατ' αὐτοῦ».

soigneusement» (ἐξερεῦνησον), ce qui la rend très forte. Cela peut être un «écho» de la pratique de l'époque d'Augustin, celle de l'examen corporel des candidats<sup>381</sup>. De même, le célébrant demande à Dieu de donner aux candidats des victoires contre le diable.

La deuxième catégorie concerne le diable et contient le même schéma pour son éloignement, déjà connu depuis les exorcismes antérieurs :

«...délivre-les de toutes les intrigues du diable»<sup>382</sup>,

«...commande aux esprits mauvais et impurs»<sup>383</sup>,

«...chasse-les, purifie les œuvres de tes mains»<sup>384</sup>,

«...écrase vite Satan sous leurs pieds»<sup>385</sup>.

Il paraît que dans le troisième exorcisme il y a la perception de l'influence démoniaque et non pas de la possession des candidats par le diable. Le célébrant invoque Dieu, celui qui guérit toute maladie :

«Seigneur Sabaoth, Dieu d'Israël, qui guéris toute maladie et toute infirmité»<sup>386</sup>.

Selon l'étude de G.Fillias sur les prières pour les malades de l'Euchologe Barberini gr.336<sup>387</sup>, la notion du Dieu-médecin se trouve souvent dans la bibliographie chrétienne. On la trouve dans les prières de Gorgonie<sup>388</sup> et de Makrina<sup>389</sup> – les sœurs de Grégoire de

---

<sup>381</sup> E. FERGUSON, *Baptism in the early church...*, p.782.

<sup>382</sup> *Barberini gr.336*, prière 117.2, p.122, «ἀπέλασον ἀπ' αὐτῶν πάντα τὰ ἐνεργήματα τοῦ διαβόλου».

<sup>383</sup> *Ibid*, «ἐπιτίμησον τοῖς πονηροῖς καὶ ἀκαθάρτοις πνεύμασιν».

<sup>384</sup> *Ibid*, «δίωξον αὐτά, καὶ καθάρισον τὰ ἔργα τῶν χειρῶν σου».

<sup>385</sup> *Ibid*, «σύντριψον τὸν σατανᾶν ὑπὸ τοὺς πόδας αὐτῶν ἐν τάχει».

<sup>386</sup> *Ibid*, «Κύριε Σαβαῶθ ὁ θεὸς τοῦ Ἰσραήλ, ὁ ἰώμενος πάσαν νόσον καὶ πάσαν μαλακίαν».

<sup>387</sup> G. FILIAS, *Les prières pour les maladies...* pp.96-100.

<sup>388</sup> GREGOIRE DE NAZIANZE, «Oratio VIII», in *PG*, 35,809C, «Πάντων ἀπογνοῦσα τῶν ἄλλων, ἐπὶ τὸν πάντων ἱατρὸν καταφεύγει, καὶ νυκτὸς ἄωριαν τηρήσασα, μικρὸν ἐνδούσης αὐτῇ τῆς νόσου, τῷ θυσιαστηρίῳ προσπίπτει μετὰ τῆς πίστεως,», (tr. fr. «Après avoir tout essayé, elle a recouru au médecin suprême et après avoir veillé pendant la nuit, elle s'est mise à genoux devant le sanctuaire, pleine de foi»).

Naziance (IV<sup>ème</sup> siècle) - chez Ignace d'Antioche<sup>390</sup> (I<sup>er</sup> siècle) et chez Cyrille de Jérusalem<sup>391</sup>.

Le mot «infirmité» (μαλακία) s'explique par Cyrille d'Alexandrie comme «maladie grave» (κάκωση)<sup>392</sup> et par Léonce de Byzance comme «décomposition à cause d'une maladie»<sup>393</sup>.

Dans l'euchologe Barberini gr.336, il y a une prière pour des ascètes malades. Là, on demande à Dieu de les délivrer de toute maladie et de toute infirmité, tant de l'âme que du corps:

«Seigneur des puissances, visite nos frères dans ta miséricorde et tes pitiés, et accorde-leur la santé et l'intégrité d'auprès de toi en les délivrant de toute maladie et de toute infirmité de l'esprit et du corps»<sup>394</sup>.

Appuyé sur la notion du Dieu-médecin, on peut supposer que dans le troisième exorcisme l'influence du démon est considérée comme une maladie spirituelle. On trouve cette perception chez

---

<sup>389</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «Vie de Sainte Macrine», éd. P.Maraval, in *SC*, 178, Paris, Cerf, 1971, p.244, «tompe aux pieds de Dieu des guérisons»

<sup>390</sup> IGNACE D'ANTIOCHE, «Lettres et Martyre de Polycarpe de Smyrne», Epître aux Ephésiens VII, éd. P.Camelot, (4<sup>e</sup> édition), in *SC*, 10, Paris, Cerf, 1969, p.64, «Il n'y a qu'un seul médecin, charnel et spirituel, engendré et inengendré, venu en chair, Dieu, en la mort vie véritable, né de Marie et né de Dieu, d'abord passible et maintenant impassible, Jésus Christ notre Seigneur».

<sup>391</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Baptismales», in *PDF*, 53-54, pp.13-14, «Jésus donc, selon des Hébreux, égale Sauveur, mais selon la langue grecque, médecin. Car il est médecin des âmes et des corps, et le thérapeute des esprits».

<sup>392</sup> CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Explication en commentaire au prophète Isaïe», in *PG*, 70,1172C, «Ἔοικε γὰρ ἄνθρωπος, φασίν, ἐν πληγῇ μὲν ὄντι, γενναίως δὲ φέροντι μαλακίαν, τουτέστι κάκωσιν. ἦτοι τὸ πάσχειν κακῶς», (tr. fr. «On dit qu'il est comme un homme blessé qui supporte courageusement l'infirmité c'est-à-dire la maladie grave»).

<sup>393</sup> LEONCE DE BYZANCE, «Discours contre les Nestoriens et Eutychianistes», in *PG*, 86,1344C-D ; G.FILIAS, *Les prières pour les malades...*, p.139, «Or, que pourrions-nous appeler l'angeur sinon la décomposition à cause d'une maladie à laquelle le corps est soumis devenant décoloré, c'est-à-dire sans pouvoir retenir sa couleur naturelle ; (cette situation est créée) par la concentration de la chaleur au fond (du corps) et par le refroidissement de la peau et, donc, sa décoloration, provoquée par la crispation du sang».

<sup>394</sup> *Barberini gr.336*, prière 271.2, p.238, «Κύριε τῶν δυνάμεων, ἐπίσκεψαι τοὺς ἀδελφοὺς ἡμῶν ἐν ἐλέει καὶ οἰκτιρμοῖς σου, καὶ τὴν παρὰ σοῦ ὑγείαν καὶ ὀλοκληρίαν δώρησαι αὐτοῖς ῥυσάμενος ἀπὸ πάσης νόσου καὶ μαλακίας ψυχικῆς τε καὶ σωματικῆς».

Chrysostome : il parle de purification de l'esprit par l'usage des exorcismes<sup>395</sup>.

De même, le célébrant demande à Dieu de délivrer les candidats «de toutes les intrigues du diable». Basile de Césarée utilise l'expression «intrigues des démons» (ἐνεργήματα δαιμόνων), pour décrire comment les démons sèment chez l'âme de l'homme l'envie de commettre des péchés, ce qui a comme résultat l'homme - après avoir perdu le contrôle de soi-même - de se comporter comme s'il était une marionnette (masque) des démons<sup>396</sup>.

A la fin de la prière, on demande à Dieu d'user de sa prompte puissance afin d'écraser vite le diable. Chez Chrysostome<sup>397</sup> on trouve une pareille demande de délivrance rapide, et aussi, dans la prière pour le renvoi des pénitents du huitième livre des Constitutions

---

<sup>395</sup> JEAN CHRYSOSTOM, «Huit Catéchèses Baptismales», II.12.5-20, pp.139-140, «Il faut donc que vous sachiez pourquoi, après cette instruction quotidienne, nous vous envoyons vers ceux dont la voix vous exorcise. Ce rite n'est pas sans portée ni sans raison. Puisque vous allez recevoir comme hôte le Roi céleste, après notre sermon, ceux qui ont été désignés pour l'office dont il s'agit vous reçoivent et, tels des gens qui donnent bon air à une maison où le Roi doit descendre, ils purifient entièrement votre esprit par ces redoutables paroles, qui en expulsent tous les apprêts du malin et le redent digne de l'avènement du Roi. Car il est impossible que le démon, si féroce et intraitable qu'il soit, ne doive, après ces paroles redoutables et l'invocation du commun Maître de tous les êtres, vous quitter en toute hâte. Ce rite imprime aussi à l'âme une grande piété et l'amène à une profonde componction».

<sup>396</sup> BASILE DE CÉSAREE, «Commentaire sur Isaïe», PG, 30,604B-605A, «Ἐοίκασιν οὖν πονηραὶ τινες δυνάμεις διὰ τῆς κατὰ τὴν φωνὴν ἐκκλήσεως, ἡδονὴν ἐμποιοῦσαι ταῖς ψυχαῖς, ὧν κατα μελωδοῦσιν ἐπ' ὀλέθρῳ, θηρεύειν τοὺς διερχομένους. Εἴτε διὰ φωνῆς ἢ ἡδονῆς, εἴτε δι' ἄλλου τινὸς τρόπου ἐρεθισμοὶ καὶ προκλήσεις πρὸς ἁμαρτίαν διὰ τῶν δαιμόνων ἐκείνων γίνονται, ἄδηλον· πλὴν ὅτι οἱ ὑπὸ τρυφῆς κατακηλούμενοι τῆς πρὸς τὴν ἀληθινὴν πατρίδα ἐπανόδου ἐπιλανθάνονται. Ἐὰν δὲ τινα ἴδης κνηθόμενον τὴν ἀκοὴν καὶ ἀπὸ μὲν τῆς ἀληθείας ἀποστρέφοντα αὐτὴν, ἐπὶ δὲ τοὺς μύθους ἐκτρεπόμενον καὶ εὐτόνου μὲν λόγου μὴ ἀνεχόμενον, μὴδὲ ἔλεγχον, μὴδὲ ἐπι τιμησὶν αὐστηρὰν (εἰς ἐπιστρέφειαν ἄγουσαν τὸν ἀκροατὴν) ὑπομένοντα, φίλον δὲ ὄντα τοῦ πρὸς χάριν καὶ ἡδονὴν ἀπαγγέλλοντος λόγου, νόμισον ὑπὸ σειρήνων κατέχεσθαι τὸν τοιοῦτον, ὑπὸ τῆς χρηστολογίας καὶ εὐλογίας ἐξαπατώμενον. Καὶ δαιμόνια δὲ, τὰ ποικίλας ἐν ἡμῖν ἐνεργοῦντα ἁμαρτίας, ὀρχεῖσθαι λέγεται, διὰ τὸ τὴν ὀρχησὶν παντοδαπὴν εἶναι μελῶν κίνησιν. Καὶ ἐπειδὴ οἱ ὀρχησται, ἄλλοτε ἄλλα πρόσωπα ἔχοντες, τὴν σκηνὴν καταλαμβάνουσιν, οὕτως οἱ δαίμονες, ὡς προσωπεῖοις ἡμῖν κεχρημένοι, νῦν μὲν ὀρχοῦνται τὸν θυμούμενον, νῦν δὲ τὸν ἐπιθυμοῦντα καὶ περὶ τὴν τῶν σαρκῶν ἀπόλαυσιν ἐπτοημένον, ἄλλοτε τὸν ψευδόμενον· καὶ οὕτω γινόμεθα ποικίλα ἐνεργήματα δαιμόνων ὑποδεχόμενοι, κατὰ τὸ βούλημα ἐκείνων καὶ τὴν καρδίαν ἑαυτῶν καὶ τὰ τοῦ σώματος μέλη μετατιθέντες».

<sup>397</sup> JEAN CHRYSOSTOM, «Huit Catéchèses Baptismales», II.12.17-18, p.140, «vous quitter en toute hâte».

Apostoliques<sup>398</sup>, dans laquelle l'officiant demande la délivrance des hommes de l'influence du diable et des démons. Cette prière provient du NT, de l'épître aux Romains<sup>399</sup>.

On trouve le modèle de prière d'exorcisme où l'officiant s'adresse à Dieu et non au diable dans le Testament du Seigneur. Là, l'évêque demande à Dieu de délivrer les âmes des candidats de toute maladie, tout obstacle, toute incroyance, tout doute, tout esprit impur, ainsi que de toutes les armes (peut-être des intrigues) du diable et de les insuffler l'esprit de tranquillité<sup>400</sup>.

## **VI. Les expressions pour nommer le Diable**

Dans les trois exorcismes on utilise diverses expressions pour nommer le diable. Elles sont au singulier ou au pluriel.

On le nomme avec son nom d'usage deux fois dans le premier exorcisme, une fois dans le deuxième et une fois dans le troisième :

«Le Seigneur te réprime, diable»<sup>401</sup>

«...c'est à dire toi, diable»<sup>402</sup>

---

<sup>398</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VIII.9.2, p.297, «qu'il écrase vite Satan sous leur pieds, les délivre du filet du diable et des intrigues des démons, qu'il les préserve de toute parole défendue, de toute action déplacée et de la mauvaise intention».

<sup>399</sup> Rm. 19:20.

<sup>400</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, pp.220-221, «Dieu tout puissant, j'exorcise celui-ci en ton nom et en celui de ton Fils bien-aimé Jésus-Christ. Chasse de leurs âmes toute maladie, toute souffrance, tout scandale, toute incrédulité, tout doute, mépris et tout esprit impur qui devient imposteur, sourd et meurtrier, qui évoque les profondeurs du feu inférieur, la mort, la puanteur. S'il y a un homme qui est en proie au désir de la fornication et à l'amour clandestin de l'or, à la colère, Seigneur notre Dieu chasse de nous et de ceux-ci qui ont été nommés en toi, de ceux-ci, l'armée de l'ennemi. Satan et toute divination, enchantement, adoration des idoles, les observateurs des astres, les devins qui devinent par les entrailles, les observateurs des astres, ceux qui aiment le plaisir, l'amour des femmes, la tristesse du cœur, ceux qui aiment l'ivrognerie, l'adultère, les rapports d'un homme impur avec une femme, l'impudeur, la désobéissance, l'agitation, la colère, le trouble, le doute mauvais, la paresse. Seigneur, mon Dieu, fixe en eux l'esprit de paix, tandis qu'ils protégeront, grâce à toi, le fruit de la foi, la beauté, la sagesse, la pureté, la patience, l'amour et la bonté, la patience, l'espoir, la concorde, la pureté de la chair, la louange, l'action de grâces car pour toi, ils sont appelés serviteurs, au nom de Jésus-Christ; tandis qu'en (sont) témoins tes anges, archanges, gloires, seigneuries et toutes les armées de tes cieux, Seigneur, pour nous et pour eux, fais à notre cœur un rempart, mon Dieu, car Toi tu es puissant et glorifié pour les siècles des siècles, amen».

<sup>401</sup> *Barberini gr.336*, prière 115.2, p.120, «Ἐπιτιμᾶ σοι κύριος, διάβολε».

«...lui qui a fixé par avance pour toi, diable»<sup>403</sup>

«...délivre-les de toutes les intrigues du diable»<sup>404</sup>

On le nomme «esprit impur»<sup>405</sup> dans le premier exorcisme, dans le deuxième «esprit mauvais, impur, souillé, abominable et ennemi»<sup>406</sup>, et «Satan»<sup>407</sup> dans le troisième.

On se réfère sur lui en tant que maître d'une équipe des êtres :

«...et toute ta puissance et tes anges»<sup>408</sup>

«...et à toute la puissance qui t'assiste»<sup>409</sup>

«...toi et toute la puissance qui t'assiste»<sup>410</sup>.

Dans le troisième exorcisme on a les rapports ci-dessous:

«...commande aux esprits mauvais et impurs»<sup>411</sup>

«...et donne-leur la victoire sur lui et sur les esprits impurs»<sup>412</sup>.

On trouve souvent l'expression «esprit impur» dans les Evangiles Synoptiques<sup>413</sup>, surtout chez Marc<sup>414</sup>, et même dans les Actes des Apôtres<sup>415</sup> et dans l'Apocalypse<sup>416</sup>.

---

<sup>402</sup> *Ibid*, «τουτ' ἐστιν σε τὸν διάβολον».

<sup>403</sup> *Ibid*, prière 116.2, p.121, «αὐτὸς ὁ προορίσας σοι, διάβολε».

<sup>404</sup> *Ibid*, prière 117.2, p.122, «ἀπέλασον ἀπ' αὐτῶν πάντα τὰ ἐνεργήματα τοῦ διαβόλου».

<sup>405</sup> *Ibid*, prière 115.2, p.120, «πνεῦμα ἀκάθαρτον».

<sup>406</sup> *Ibid*, prière 116.2, p.121, «πᾶν πονηρὸν καὶ ἀκάθαρτον καὶ μιαρὸν καὶ βδελυγμένον καὶ ἀλλότριον πνεῦμα».

<sup>407</sup> *Ibid*, prière 117.2, p.122, «σατανᾶν».

<sup>408</sup> *Ibid*, prière 115.2, p.120, «σὺν πάσῃ τῇ δυνάμει καὶ τοῖς ἀγγέλοις σου».

<sup>409</sup> *Ibid*, prière 116.2, p.121, «καὶ πάσῃ τῇ συνεργῶ σου δυνάμει».

<sup>410</sup> *Ibid*, «καὶ σὲ καὶ τὴν συνεργόν σου δύναμιν».

<sup>411</sup> *Ibid*, prière 117.2, p.122, «ἐπιτίμησον τοῖς πονηροῖς καὶ ἀκαθάρτοις πνεύμασιν».

<sup>412</sup> *Ibid*, «καὶ δὸς αὐτοῖς νίκας κατ' αὐτοῦ καὶ τῶν ἀκαθάρτων πνευ{πνευ}μάτων».

<sup>413</sup> Mt. 10:1, 12:43, Lc. 4:33, 4:36, 6:18, 8:28, 9:42, 11:24.

<sup>414</sup> Mc. 1:23, 1:26-27, 3:11, 3:30, 5:2, 5:8, 5:13, 6:7, 7:25, 9:25.

<sup>415</sup> Ac. 5:16, 8:7.

<sup>416</sup> Ap. 16:13, 18:2.

Dans ses catéchèses, Cyrille de Jérusalem explique pourquoi on donne à cet esprit plusieurs qualifications (par exemple «impur») et en même temps il décrit ce qu'il arrive chez l'homme au moment où cet esprit l'occupe<sup>417</sup>.

On trouve la désignation «esprit souillure» chez Théodoret de Cyr<sup>418</sup> (V<sup>ème</sup> siècle), et la désignation «démon souillure» (μιαρὸς δαίμων) chez Chrysostome<sup>419</sup> et chez Jean Damascène<sup>420</sup> (VII<sup>ème</sup> siècle).

Dans le premier exorcisme, le diable paraît avoir la capacité de se cacher dans plus d'un candidat en même temps :

«...prends garde, sors et retire-toi de ces êtres créés»<sup>421</sup>

«Sors et retire-toi de ces nouveaux élus, marqués du sceau comme soldats du Christ notre Dieu»<sup>422</sup>.

Il est probable que le mot «diable» est ici utilisé comme un terme qui évoque l'ensemble des mauvais esprits<sup>423</sup>. Cela nous renvoie au

---

<sup>417</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les catéchèses», in *PDF*, 53-54, pp.263-264., «L'esprit immonde, le démon, reçoit aussi le nom d'esprit. Mais avec cette épithète : «immonde.» A chaque (esprit) est en effet ajoutée une précision pour manifester son caractère propre. Si l'on dit «esprit» au sujet de l'âme de l'homme, on en parle avec ce complément : de l'homme;».

<sup>418</sup> THEODORET DE CYR, «Questions sur les Règnes», in *PG*, 80,592A, «Οὕτω καὶ διὰ τοῦ Βαλαὰμ ἠὐλόγησε τὸν λαὸν, καὶ διὰ τοῦ δυσσεβοῦς μάντεως προηγόρευσε τὰ ἐσόμενα, καὶ τὴν τῆς οἰκουμένης προεθέσπισε σωτηρίαν, οὐ τοῦ μισροῦ πνεύματος φθεγξαμένου, ἀλλὰ τοῦ θεοῦ καὶ παναγίου Πνεύματος ἐνεργήσαντος», (tr. fr. De cette façon, il a béni le peuple à travers Valaam, et à travers le devin impie il a dit ce aurait eu lieu dans le futur, ainsi qu'il a prescrit le salut du monde entier non parce que l'esprit souille a parlé mais parce que l'Esprit Saint a agi).

<sup>419</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Homélie sur les Macchabées, in *PG*, 50,620, «Σκόπει μισροῦ δαίμονος πονηρίαν», (tr. fr. M. JEANNIN, Saint Jean Chrysostome œuvres complètes, t.3, Bar-le-Duc, L. Guérin & Cie, 1864, p.368, «voyez un peu la perversité de l'esprit malin»).

<sup>420</sup> JEAN DAMASCENE, «Vita Barlaam et Joasaph», in *PG*, 96,1097C, «οἱ δὲ τὸν ὄντως ὄντα Θεὸν ἀρνησάμενοι, καὶ τὸν πλάστην καὶ δημιουργὸν ἀγνοήσαντες, δαίμοσι δὲ μισροῖς λατρεύσαντες...», (tr. fr. «ce qui ont renoncé à Dieu, qui ont ignoré le créateur et qui ont adoré les démons souillés...») et 1180.B «οἱ δὲ τοῖς βωμοῖς ἐκείνοις καὶ ναοῖς διατρίβοντες μισροὶ δαίμονες διωγμῷ χαλεπωτάτῳ ἠλαύνοντο», (tr. fr. «les démons souillés qui fréquentaient ces sanctuaires là, étaient violemment expulsés...»).

<sup>421</sup> *Barberini gr.336*, prière 115.2, p.120, «φοβήθητι, ἔξελθε καὶ ὑπαναχώρησαν ἀπὸ τῶν πλασμάτων τούτων».

<sup>422</sup> *Ibid*, «Ἐξελθε καὶ ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν σφραγισθέντων νεολέκτων στρατιωτῶν Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν»

<sup>423</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, p.165.

cas de la légion, dans le NT<sup>424</sup>. Cet avis se corrobore par la phrase suivante qui se trouve à la fin du premier exorcisme :

«...sors et retire-toi de ces êtres créés, toi et toute ta puissance et tes anges»<sup>425</sup>,

où l'on parle clairement d'anges qui assistent le diable à ses œuvres.

Cela est plus clair dans le deuxième exorcisme où le célébrant ordonne le diable et ses assistants de se retirer des candidats:

«...t'ordonne à toi et à toute la puissance qui t'assiste de te retirer de ces (candidats) nouvellement marqués»<sup>426</sup>,

et de se souvenir du cas de la légion:

«...souviens-toi ce celui qui t'a ordonné, à ta demande, d'entrer dans le troupeau de porcs»<sup>427</sup>.

Dans ce «troupeau» plusieurs esprits apparaissent comme une seule personne qui parle.

Aussi, dans le troisième exorcisme l'officiant demande-t-il à Dieu de délivrer les candidats de toutes les intrigues du diable et de commander aux esprits mauvais et impurs et les chasser:

«...délivre-les de toutes les intrigues du diable ; commande aux esprits mauvais et impurs et chasse-les»<sup>428</sup>.

Enfin, dans le premier exorcisme le diable paraît avoir la capacité d'agir à n'importe quel moment du jour ou de la nuit :

---

<sup>424</sup> Mc. 5:8-9, «Jésus lui disait en effet: “Sors de cet home, esprit impur!” Et il lui demandait: “Quel est ton nom?” Il lui repond: “Légion est mon nom, car nous sommes beaucoup”».

<sup>425</sup> Barberini gr.336, prière 115.2, p.120, «ἔξελθε καὶ ἀναχώρησον ἀπὸ τῶν πλασμάτων τούτων σὺν πάσῃ τῇ δυνάμει καὶ τοῖς ἀγγέλοις σου».

<sup>426</sup> Ibid, prière 116.2, p.121, «κελεύει σοι καὶ πάσῃ τῇ συνεργῶ σου δυνάμει ἀποστῆναι ἀπὸ τῶν νεωστὶ σφραγισθέντων».

<sup>427</sup> Ibid, «ὀπομνήσθητι τοῦ ἐπιτάξαντός σοι κατὰ τὴν σὴν αἴτησιν εἰς τὴν ἀγέλην τῶν χοίρων εἴσελθεῖν».

<sup>428</sup> Ibid, prière 117.2, p.122, «ἀπέλασον ἀπ' αὐτῶν πάντα τὰ ἐνεργήματα τοῦ διαβόλου ἐπιτίμησον τοῖς πονηροῖς καὶ ἀκαθάρτοις πνεύμασιν καὶ διώξον αὐτά».

«...ne reviens plus et ne te cache plus en eux ... ni de nuit, ni de jour ni à midi»<sup>429</sup>.

## VII. Le 4ème exorcisme

### A. La prière après qu'on a fait un catéchumène, pour celui qui va être baptisé

Après les trois exorcismes, le célébrant fait une prière pour le candidat durant laquelle l'insuffle et le signe.

### B. Les textes<sup>430</sup>

118. 1) Εὐχή μετὰ τὸ ποιῆσαι κατηχούμενον πρὸς τὸν πρὸς ὦραν βαπτίζομε(νον).

2) Ὁ ὢν, δέσποτα κύριε, ὁ ποιήσας τὸν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα σὴν καὶ ὁμοίωσιν καὶ δοῦς αὐτῷ ἐξουσίαν ζωῆς αἰδίου, εἶτα ἐκπεσόντα διὰ τῆς ἁμαρτίας μὴ παριδῶν, ἀλλ' οἰκονομήσας διὰ τῆς ἐνανθρωπήσεως τοῦ Χριστοῦ σου τὴν σωτηρίαν τοῦ κόσμου, αὐτὸς καὶ τὸ πλάσμα σου τοῦτο λυτρώσαμενος ἐκ τῆς δουλείας τοῦ ἐχθροῦ πρόσδεξαι εἰς τὴν βασιλείαν σου τὴν ἐπουράνιον· διάνοιξον αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμοὺς τῆς διανοίας εἰς τὸ ἐναυγᾶσαι αὐτῷ τὸν φωτισμὸν τοῦ εὐαγγελίου

118. 1) Prière après qu'on a fait un catéchumène, pour celui qui va être baptisé.

2) Toi qui es, Souverain, Seigneur, toi qui as fait l'homme à ton image et à ta ressemblance et qui lui as donné le pouvoir de la vie éternelle, qui, ensuite, ne l'as pas méprisé, lorsqu'il tomba à cause du péché, mais as organisé le salut du monde par l'incarnation de ton Christ, toi même tu as aussi libéré ce (candidat), ton œuvre, de la servitude de l'ennemi, reçois-le dans ton royaume céleste, ouvre-lui les yeux de l'intelligence pour faire briller pour lui l'illumination de ton

<sup>429</sup> *Ibid*, prière 115.2, p.120, «μηδὲ συναντήσης τινὶ αὐτῶν ἢ ἐνεργήσης ... μὴ ἐν νυκτὶ ἢ ἐν ἡμέρᾳ ἢ ὥρα ἢ ἐν μεσημβρίᾳ».

<sup>430</sup> *Barberini gr.336*, prière 118.1-4, pp.122-123 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

σου. Σύζευξον αὐτοῦ τῇ ζωῇ ἄγγελον φωτεινὸν ρυόμενον αὐτὸν ἀπὸ πάσης ἐπιβουλῆς τοῦ ἀντικειμένου, ἀπὸ συναντήματος πονηροῦ, ἀπὸ δαιμονίου μεσημβρινοῦ, ἀπὸ φαντασμάτων πονηρῶν.

3) Καὶ ἐμφυσᾷ αὐτῷ γ' καὶ σφραγίζει αὐτοῦ τὸ μέτωπον καὶ τὸ στόμα καὶ τὸ στήθος, καὶ λέγει·

4) Ἐξέλασον ἀπ' αὐτοῦ πᾶν πονηρὸν καὶ ἀκάθαρτον πνεῦμα κεκρυμμένον καὶ ἐμφωλεῦσον αὐτοῦ τῇ καρδίᾳ· πνεῦμα πλάνης, πνεῦμα πονηρίας, πνεῦμα εἰδωλολατρίας καὶ πάσης πλεονεξίας, πνεῦμα ψεύδους καὶ πάσης ἀκαθαρσίας τῆς ἐνεργουμένης κατὰ τὴν διδασκαλίαν τοῦ διαβόλου· καὶ ποιήσον αὐτὸν πρόβατον λογικὸν τῆς ἁγίας ποιμνῆς τοῦ Χριστοῦ σου, μέλος τίμιον τῆς ἐκκλησίας σου, σκεῦος ἁγιασμένον, υἱὸν φωτὸς καὶ κληρονόμον τῆς βασιλείας σου, ἵνα κατὰ τὰς ἐντολάς σου πολιτευσάμενος καὶ φυλάξας τὴν σφραγίδα ἁθραυστον καὶ διατηρήσας τὸν χιτῶνα ἀμόλυντον, τύχη τῆς μακαριότητος τῶν ἐκλεκτῶν σου ἐν τῇ βασιλείᾳ σου. Χάριτι καὶ οἰκτιρμοῖς καὶ φιλανθρωπία τοῦ μονογενοῦς σου

évangile. Adjoins à sa vie l'ange de lumière pour le délivrer de tout complot de l'adversaire, des mauvaises rencontres, du démon de midi, des mauvais cauchemars.

3) Et il l'insuffle trois fois et lui signe le front, la bouche et la poitrine, et dit :

4) Chasse de lui tout esprit mauvais et impur caché et dissimulé dans son cœur, l'esprit de l'erreur, l'esprit du mal, l'esprit d'idolâtrie et de toute avarice, l'esprit du mensonge et de toute impureté perpétrée selon l'enseignement du diable, et fais-en une brebis douée de raison dans le saint troupeau de ton Christ, un membre précieux de ton Église, un vase sanctifié, un fils de la lumière et un héritier de ton royaume, afin que, se conduisant selon tes commandements et conservant le sceau intact et gardant le vêtement sans souillure, il ait part à la béatitude des élus dans

υιοῦ μεθ' <οὔ> εὐλογητὸς εἰ σὺν τῷ  
παναγίῳ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζῶοποιῷ σου  
πνεύματι νῦν καὶ.

ton royaume. Par la grâce et les  
miséricordes et la philanthropie  
de ton Fils unique, avec qui tu  
es béni, avec ton très saint et  
bon et vivifiant Esprit,  
maintenant et.

### C. La personne divine à laquelle s'adresse la prière

Au début de la prière, le célébrant s'adresse à «toi qui es» (Ὁ ὢν),  
l'appelle «Souverain, seigneur», qui a fait l'homme à son image et à sa  
ressemblance.

«Toi qui es, Souverain, Seigneur, toi qui *as fait l'homme à  
ton image et à ta ressemblance*»<sup>431</sup>.

On trouve l'expression «toi qui es, Souverain, Seigneur» dans  
l'Ancien Testament chez le prophète Jérémie qui, s'adressant à Dieu,  
dit qu'il est trop jeune pour porter la parole<sup>432</sup>.

On voit la même expression dans les Constitutions Apostoliques,  
dans la prière pour l'ordination d'évêque:

«Ὁ ὢν, δέσποτα Κύριε ὁ Θεὸς ὁ παντοκράτωρ, ... ὁ Θεὸς καὶ Πατὴρ τοῦ  
μονογενοῦς Υἱοῦ σου τοῦ Θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν»<sup>433</sup>.

On remarque que la prière se réfère sur la personne du Père.

De même, dans l'euchologe Barberini, dans la prière de  
l'anaphore de la liturgie de Saint Basile on lit:

«Toi qui es, Souverain, Seigneur Dieu, père tout-puissant ...  
sans commencement, invisible, impénétrable,

<sup>431</sup> Barberini gr.336, prière 118.2, p.122, «Ὁ ὢν, δέσποτα κύριε, ὁ ποιήσας τὸν ἄνθρωπον κατ'  
εἰκόνα σὴν καὶ ὁμοίωσιν»

<sup>432</sup> Jr 1:6 «καὶ εἶπα ὁ ὢν δέσποτα κύριε ἰδοὺ οὐκ ἐπίσταμαι λαλεῖν ὅτι νεώτερος ἐγὼ εἰμι»

<sup>433</sup> Les Constitutions Apostoliques, VIII.5.1-2, p.291, «Toi, Maître, Seigneur, l'être, le Dieu tout-  
puissant ... Dieu et Père de ton Fils le Monogène, notre Dieu et Sauveur».

indescriptible, immuable, Père de notre Seigneur Jésus Christ le grand Dieu et sauveur, notre espérance».<sup>434</sup>

Ici, le célébrant s'adresse à «Toi qui es» qui est le «Père de notre Seigneur Jésus Christ». Donc, il s'adresse à la personne du Père.

Dans l'euchologe de Sérapion, dans la prière pour ceux qui vont être baptisés, laquelle – selon l'étude de Maxwell Johnson – constitue la fin de la procédure de catéchèse, l'officiant s'adresse à Dieu le Père:

«Παρακαλούμεν σε θεέ της αληθείας υπέρ του δούλου σου τούδε ... αλλά σοι λατρεύειν διαπαντός και τα σα προστάγματα φυλάττειν οδηγούντος αυτόν του μονογενοῦς σου λόγου ότι δια αυτού σοι η δόξα και το κράτος εν τῷ αγίῳ πνεύματι και νυν...»<sup>435</sup>.

Dans la prière en étude du codex Barberini gr. 336, l'officiant s'adresse à celui qui a organisé le salut du monde par l'incarnation de son Christ<sup>436</sup>.

Ici donc, on exclut la probabilité que l'officiant s'adresse à la personne du Fils.

La partie finale de la prière est plus claire:

«Par la grâce et les miséricordes et la philanthropie de ton Fils unique, avec qui tu es béni, avec ton très saint et bon et vivifiant Esprit, maintenant et»<sup>437</sup>.

---

<sup>434</sup> *Barberini gr.336*, prière 14.9, p.64, «Ὁ ὢν, δέσποτα, Κύριε θεέ, πατήρ παντοκράτωρ ... ἀναρχε, ἀόρατε, ἀκατάληπτε, ἀπερίγραπτε, ἀναλλοίωτε, ὁ πατήρ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ μεγάλου θεοῦ και σωτήρος της ἐλπίδος ἡμῶν».

<sup>435</sup> JOHNSON, M., «The prayers of Serapion of Thmuis», in *OCA*, 249, 1995, p.54.

<sup>436</sup> *Barberini gr.336*, prière 118.2, p.123, «ἀλλ' οἰκονομήσας διὰ τῆς ἐνανθρωπήσεως τοῦ Χριστοῦ σου τὴν σωτηρίαν τοῦ κόσμου».

<sup>437</sup> *Ibid*, prière 118.4, p.123, «Χάριτι και οἰκτιρμοῖς και φιλανθρωπία τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ μεθ' <οὔ> εὐλογητὸς εἰ σὺν τῷ παναγίῳ και ἀγαθῷ και ζωοποιῷ σου πνεύματι νῦν και».

On voit ici que la personne divine est celle qui est bénie avec son Fils monogène et avec l'Esprit Saint. On peut donc conclure que dans cette prière l'officiant s'adresse à la personne du Père.

#### **D. La terminologie de la demande**

Du point de vue terminologique, on peut diviser cette prière en deux parties. La première partie contient le verset «Toi qui es ... des mauvais cauchemars» et le verset «et fais-en une brebis douée ... et vivifiant Esprit, maintenant et». La deuxième partie se contient dans la première et paraît avoir un sens d'exorcisme : «Et il l'insuffle trois fois ... et de toute impureté perpétrée selon l'enseignement du diable».

Dans la première partie on lit:

«...toi même tu as aussi *libéré* ce (candidat), ton œuvre, *de la servitude* de l'ennemi, reçois-le dans ton *royaume céleste*»<sup>438</sup>.

Le célébrant demande à Dieu, qui a libéré le candidat de la servitude de l'ennemi – qui est le diable – de le recevoir dans son royaume céleste.

Ensuite, le célébrant demande à Dieu d'ouvrir les yeux spirituels du candidat afin que ce dernier puisse comprendre profondément l'enseignement qui a pris durant sa catéchèse :

«...ouvre-lui les yeux de l'intelligence pour faire briller pour lui l'illumination de ton évangile»<sup>439</sup>

Dans les Constitutions Apostoliques on trouve pareille demande dans une prière avant le renoncement - adhésion:

---

<sup>438</sup> *Ibid*, prière 118.2, p.123, «αὐτὸς καὶ τὸ πλάσμα σου τοῦτο λυτρωσάμενος ἐκ τῆς δουλείας τοῦ ἐχθροῦ πρόσδεξαι εἰς τὴν βασιλείαν σου τὴν ἐπουράνιον».

<sup>439</sup> *Ibid*, «διάνοιξον αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμοὺς τῆς διανοίας εἰς τὸ ἐναυγᾶσαι αὐτῷ τὸν φωτισμὸν τοῦ εὐαγγελίου σου».

«Illuminer les yeux de son cœur pour que ce lui-ci contemple ses merveilles»<sup>440</sup>.

Ensuite, l'officiant demande à Dieu d'adjoindre à la vie du candidat un ange de lumière:

«Adjoins à sa vie l'ange de lumière de tout complot de l'adversaire, des mauvaises rencontres, *du démon de midi*, des mauvais cauchemars»<sup>441</sup>.

Le mot «adjoins» (σύζευξον) renvoie au rite du mariage<sup>442</sup> et indique la liaison vigoureuse qui s'établira entre eux. Basile de Césarée dit que toute personne qui croit en Dieu a toujours à ses côtés un ange<sup>443</sup>. Chez Macaire de l'Égypte, dans le récit pour les anges, on lit qu'au moment du Baptême tous les chrétiens prennent chacun un ange envoyé par Dieu pour les garder<sup>444</sup>.

Dans la prière que l'on étudie, l'ange paraît veiller à délivrer toujours le candidat (ρυόμενον) des diverses influences démoniaques. La phrase «mauvaises rencontres, du démon de midi» paraît provenir du 90<sup>ème</sup> psaume de David où l'on demande au croyant de ne pas

---

<sup>440</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.39.4, pp.271-272.

<sup>441</sup> *Barberini gr.336*, prière 118.2, p.123, «Σύζευξον αὐτοῦ τῆ ζωῆ ἄγγελον φωτεινὸν ρυόμενον αὐτὸν ἀπὸ πάσης ἐπιβουλῆς τοῦ ἀντικειμένου, ἀπὸ συναντήματος πονηροῦ, ἀπὸ δαιμονίου μεσημβρινοῦ, ἀπὸ φαντασμάτων πονηρῶν».

<sup>442</sup> *Ibid*, prière 186.10, p.186, dans la prière pour un mariage on lit «...αὐτός και νυν, δέσποτα, ἐξ ἀπόστειλον τὴν χεῖρα σου ἐξ ἁγίου κατοικητηρίου σου και ἄρμωσον τῷ δούλῳ σου τῷδε τὴν δούλη σου τὴνδε, ὅτι παρα σου ἀρμόζεται ἀνδρὶ γυνὴ **σύζευξον** αὐτούς ἐν ὁμοφροσύνη...» et prière 189.2, p.187, «...ὁ πλάσας τὸν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα σὴν και ὁμοίωσιν και **συζεύξας** αὐτῷ βοηθόν κατ' αὐτόν...».

<sup>443</sup> BASILE DE CESAREE, «Homélie sur le psaume XXXIII», in *Œuvres choisies de Saint Basile le Grand*, v.1, Paris, Imprimerie de H.V.de Surcy, 1846, p.420, «Un ange est attaché auprès de tout homme qui croit au Seigneur, à moins que nous ne le chassions nous-mêmes par nos mauvaises actions».

<sup>444</sup> MACAIRE DE L'ÉGYPTE, «Visiones de sanctis angelis», *PG*, 34,221B, «και ἀποκριθεὶς λέγει μοι φύσει, ἐνδοξε δούλε του Θεού, ἄγγελος εἰμί, ὡσπερ πάντες οἱ Χριστιανοί ἐν τῇ ὥρᾳ του βαπτίσματος ἕκαστος λαμβάνει ἄγγελον παρά του Θεού, προς φυλακὴν και σκέπην του ὄντος ὡδε ἀνθρώπου».

avoir peur du démon de midi<sup>445</sup> lequel Origène (III<sup>ème</sup> siècle) appelle «ακηδία». <sup>446</sup>

L'expression «mauvais cauchemars» peut être expliquée des façons différentes<sup>447</sup>: mauvais esprits, ou fantaisies (images et pensées créées dans l'esprit<sup>448</sup>, des illusions) ou même images diverses qui viennent au sommeil<sup>449</sup>.

Dans la deuxième partie on voit:

«Chasse de lui tout esprit mauvais et impur caché et dissimulé dans son cœur, l'esprit de l'erreur, l'esprit du mal, l'esprit d'idolâtrie et de toute avarice, l'esprit du mensonge et de toute impureté perpétrée selon l'enseignement du diable»<sup>450</sup>.

Ce morceau à sens d'exorcisme a des ressemblances avec le troisième exorcisme. On s'adresse à Dieu, ce qu'on voit dans le

---

<sup>445</sup> Ps. 90:5-6, «οὐ φοβηθήσῃ ἀπὸ φόβου νυκτερινοῦ ἀπὸ βέλους πετομένου ἡμέρας ἀπὸ πράγματος διαπορευομένου ἐν σκότει ἀπὸ συμπτώματος καὶ δαιμονίου μεσημβρινοῦ»

<sup>446</sup> ORIGENE, «Selecta in Psalmos», *PG*, 12,1552D, «Τὸν μεσημβρινὸν δαίμονά φασι εἶναι τὸν τῆς ἀκηδίας»; *Ibid*, «Fragmenta in Psalmos», éd. J.P.Pitra, in *Analecta Sacra spicilegio solesmensi parata*, v.3, Venice, 1883, pp.170-171, «Δαίμονα δὲ μεσήμβριον ὀνομάζει τὴν ἀκηδίαν, ἥτοι τὴν ὀλιγορίαν· συμβαίνει δὲ τοῦτό τιςιν· ἐσθότε σύμπτωμα τοίνυν πάσχουσι τινές, οταν ὁ νοῦς ἐκλάσῃ πρὸς φιληδονίαν, οταν ἀτονήσῃ καρδία, κατενέχθῃ πρὸς φιλοσαρκίαν, οταν ἀκηδιάσῃ πρὸς τὰ τῆς εὐσεβείας εργα, καὶ ἐνγηράσῃ πρὸς πόνους τοὺς ὑπὲρ τῆς ἀρέτης· ἀλλὰ καὶ τότε συνζεῖ Θεῶ· ἀπολλάττει γὰρ συμπτώματος ἐξ ἀκηδίας, τουτέστι δαιμονίου μεσημβρίου».

<sup>447</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism*, pp.166-167.

<sup>448</sup> ATHANASE D'ALEXANDRIE, «Vita Sanctae Syncreticae», in *PG*, 28,1541B, «Οὐδὲ γὰρ τῇ πρώτῃ αὐτοῦ κακία ἐπαρκεῖται ὁ διάβολος· ἀλλὰ γε καὶ αὐτοματισμὸν ὑποβάλλει τῇ ψυχῇ· καὶ ἄνθος φύσεως τὸν ἡγεμόνα ἡμῶν νοῦν ὑπογράφει· καὶ ὅτι, διαλυομένου τοῦ σώματος, συμφείρεται καὶ ἡ ψυχὴ. Ταῦτα δὲ ἡμῖν πάντα ὑποβάλλει πρὸς τὸ ἀμελεῖν τὴν ψυχὴν διαφθεῖραι. Ἀλλὰ προσγινομένων τούτων τῶν σκιωδῶν φαντασμάτων, μὴ ὡς ἀληθῆσιν αὐτοῖς συνθώμεθα. Ταῦτα γὰρ αὐτῶν τὴν κακίαν δείκνυσιν, ἄλλοτε ἄλλως προσερχόμενα, καὶ ῥιπῇ ὀφθαλμοῦ ἀφιπτάμενα».

<sup>449</sup> ORIGENE, «Selecta in Psalmos», *PG*, 12,1669B, « Ὁ διδαχθεὶς παρὰ Κυρίου τὸν πρὸς τὴν ἀντικειμένην δύναμιν πόλεμον ἐπίσταται λόγους ἀρετῶν καὶ κακιῶν, καὶ διαφορὰς λογισμῶν, γνωρίσματά τε ἀθείας καὶ ὄρους αὐτῆς, ἔτι δὲ καὶ τῶν νυκτερινῶν φαντασμάτων καὶ ἐνυπνίων γινώσκει τοὺς λόγους, ὧν οἱ μὲν ἀπὸ τοῦ λογικοῦ μέρους γίνονται τῆς ψυχῆς, κινουμένης τῆς μνήμης, οἱ δὲ ἀπὸ τοῦ θυμικοῦ, ἕτεροι δὲ ἀπὸ τοῦ ἐπι θυμητικοῦ», THEODORE DE STUDITA, «Iambi de variis argumentis», in *PG*, 99,1788B, «Ὁ δοὺς τὸν ὕπνον πᾶσιν εἰς λύτρον κόπων, ὧνπερ παρέσχεν ἡ διαγωγὴς ἡμέρα, κάμοι παράσχου, Χριστέ μου, Θεοῦ Λόγε, κοῦφον τὸν ὕπνον, ἠδὺ καὶ ταχυδρόμον, φαντασμάτων μὲν τῶν κακῶν ἐξωσμένον, ὄνειράτων δὲ τῶν καλῶν πεπλησμένον»

<sup>450</sup> *Barberini gr.336*, prière 118.4, p.123, «Ἐξέλασον ἀπ' αὐτοῦ πᾶν πονηρὸν καὶ ἀκάθαρτον πνεῦμα κεκρυμμένον καὶ ἐμφωλεῦον αὐτοῦ τῇ καρδίᾳ· πνεῦμα πλάνης, πνεῦμα πονηρίας, πνεῦμα εἰδωλολατρείας καὶ πάσης πλεονεξίας, πνεῦμα ψεύδους καὶ πάσης ἀκαθαρσίας τῆς ἐνεργουμένης κατὰ τὴν διδασκαλίαν τοῦ διαβόλου».

troisième exorcisme, et pas au diable comme on fait dans les deux premiers. Ce morceau peut être considéré comme un petit synopsis des trois exorcismes antérieurs<sup>451</sup>. Dans des codex postérieurs comme les codex de la bibliothèque nationale d'Athènes 696 (XIV<sup>e</sup> siècle) et 724 (XV<sup>e</sup> siècle), la «prière après qu'on a fait un catéchumène, pour celui qui va être baptisé» est considérée comme le «4<sup>ème</sup> aporcisme»<sup>452</sup>. En cas d'urgence (p.ex. peur de mort), il a été utilisé au lieu des exorcismes antérieurs (p.ex. dans le codex 664 (XV<sup>e</sup> siècle) de la bibliothèque ci-dessus)<sup>453</sup>.

### **E. Le Rite**

Le célébrant insuffle et signe le candidat:

«Et il l'insuffle trois fois et lui signe le front, la bouche et la poitrine»<sup>454</sup>.

L'insufflation et la signation se font de la même façon que dans la prière pour faire un catéchumène<sup>455</sup>. Là, selon la présente étude, le catéchumène par l'insufflation se prête à recevoir de nouveau la vie qu'il a perdue à cause de l'expulsion du paradis, et par la signation il est intégré au troupeau de Dieu.

Dans le rite que l'on examine, l'insufflation et la signation ont un sens différent. Dans la prière qui suit l'insufflation et la signation, le célébrant demande à Dieu de chasser tout esprit mauvais qui peut se dissimuler dans le cœur du candidat :

«Chasse de lui tout esprit mauvais et impur caché et dissimulé dans son cœur, l'esprit de l'erreur, l'esprit du mal,

---

<sup>451</sup> I. FOUNTOULIS, *Το άγιον Βάπτισμα, Ιστορικό – Τελετουργική θεώρηση*, Athènes, 1999, p.30.

<sup>452</sup> P. TREMPERAS, *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.1, Athènes, Ό Σωτήρ, deuxième édition, 1998, pp.278-279.

<sup>453</sup> *Ibid*, p.343, « Χρή δέ γινώσκειν, ότι είτερ εστιν αφορών εις θάνατον και εν βία τινί ο μέλλων βαπτισθήναι, μετά τον ιερέα ποιήσαι την έναρξιν άρχεται την προκειμένην ευχήν καταλείψας τας όπισθεν».

<sup>454</sup> *Barberini gr.336*, prière 118.4, p.123, «Και έμφυσά αυτώ γ' και σφραγίζει αυτου το μέτωπον και το στόμα και το στήθος».

<sup>455</sup> *Ibid*, prière 114.2, p.119.

l'esprit d'idolâtrie et de toute avarice, l'esprit du mensonge et de toute impureté perpétrée selon l'enseignement du diable»<sup>456</sup>.

Cette demande qui est de sens l'exorcisme, en combinaison avec le fait que la «prière après qu'on a fait un catéchumène, pour celui qui va être baptisé» s'appelle dans des Codex postérieurs «4<sup>ème</sup> aporcisme» conduit au résultat que l'insufflation et la signation du candidat dans le rite que l'on étudie ont un sens d'exorcisme.

---

<sup>456</sup> *Ibid*, prière 117.4, p.119, «Ἐξέλασον ἀπ' αὐτοῦ πᾶν πονηρὸν καὶ ἀκάθαρτον πνεῦμα κεκρυμμένον καὶ ἐμφωλεῦον αὐτοῦ τῇ καρδίᾳ· πνεῦμα πλάνης, πνεῦμα πονηρίας, πνεῦμα εἰδωλολατρίας καὶ πάσης πλεονεξίας, πνεῦμα ψεύδους καὶ πάσης ἀκαθαρσίας τῆς ἐνεργομένης κατὰ τὴν διδασκαλίαν τοῦ διαβόλου.».

## Chapitre 5

### Les modalités du rite de Renoncement - Adhésion

Dans ce chapitre, ainsi que dans le chapitre suivant, on étudiera le rite du renoncement à Satan et de l'adhésion au Christ du codex Barberini grec 336. Aussi, analysera-t-on un rite particulier de renoncement et d'adhésion qui se font sous la présidence de l'archevêque à la sainte Préparation de Pâques, trouvé dans le codex.

#### I. Introduction

Pendant la catéchèse a lieu une procédure de transition de l'incroyance à la croyance. Cette transition a une dynamique intérieure qui se manifeste par quelques signes extérieurs. Dans le NT on trouve le geste extérieur le plus simple de cette dynamique : il s'agit de la confession de foi à Jesus Christ:

«...si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton coeur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. Car du coeur on croit à justice, et de la bouche on fait confession à salut»<sup>457</sup>

ou encore l'acceptation du prêche comme dans le cas des trois mille personnes dans les actes des Apôtres:

«Et ayant ouï ces choses, ils eurent le coeur saisi de componction, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres: Que ferons-nous, frères? Et Pierre leur dit: Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé ... Ceux donc qui reçurent sa parole, furent baptisés; et en ce jour-là furent ajoutées environ trois mille âmes»<sup>458</sup>.

Parallèlement à cette confession de foi - qui est le résultat de l'acceptation de la part du candidat du prêche-catéchèse - a lieu

---

<sup>457</sup> Rm. 10:9-10.

<sup>458</sup> Ac. 2:37-41.

l'abandon de la manière de vivre antérieure, c'est à dire de la vie qu'il menait dans l'état de l'incroyance. Il s'agit de pénitence (μετάνοια), ça veut dire du changement de manière de penser et d'agir, ce qu'on remarque dans le cas de Zachée:

«Et Zachée, se tenant là, dit au Seigneur: Voici, Seigneur, je donne la moitié de mes biens aux pauvres; et si j'ai fait tort à quelqu'un par une fausse accusation, je lui rends le quadruple»<sup>459</sup>.

Dans le NT on ne rencontre pas de forme spéciale de déclaration d'abandon de l'incroyance, soit par des actions soit par des paroles. Seule la confession de foi à cœur honnête suffit, comme dans le cas de l'eunuque qui a été baptisé par Philippe<sup>460</sup>.

Durant les siècles, la dynamique de transition de l'incroyance à la croyance a commencé à prendre des formes diverses et peu à peu de s'exprimer par des formes liturgiques<sup>461</sup>, surtout à partir du IVème siècle et de suite. De cette façon, à travers de mots et d'actions rituels divers, le rite du renoncement au diable et de l'adhésion au Christ commence à se former et alors il arrive au rite de l'euchologe Barberini gr.336. Ici, le candidat, par des paroles et par des mouvements

---

<sup>459</sup> Lk. 19:8.

<sup>460</sup> Ac. 8:36-38, «Et comme ils continuaient leur chemin, ils arrivèrent à une eau, et l'eunuque dit: Voici de l'eau, qu'est-ce qui m'empêche d'être baptisé? Philippe dit: Si tu crois de tout ton coeur, cela est possible. L'eunuque répondit: Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Et il donna l'ordre qu'on arrêtât le char, et ils descendirent tous deux à l'eau, et Philippe et l'eunuque; et Philippe le baptisa»

<sup>461</sup> On trouve ces types liturgiques chez : *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, éd. B.BOTTE, in LQF, 39, Munster, Aschendorff, 1972 ; ORIGENE, «Selecta in Psalmos», PG, 12,1669B ; CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Expositio in Psalmos», in PG, 69,1044B ; CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», éd. A.Piédnagel, in SC, 126bis, 1988 ; JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», éd. A.Wenger, in SC, 50, 1957 et «Trois catéchèses baptismales», éd. A.Piédnagel, in SC, 366, 1990 ; THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», éd. M.Debié, in PDF, 62-63, Paris, 1996 ; AMBROISE DE MILAN, «Des sacramento des Mysteres», éd. B.Botte , in SC, 25bis, 1994 ; DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», éd. J.Dulac, Œuvres de Saint Denys l'Aréopagite, Paris, Librairie Catholique Martin-Beaupré Frères, 1864 ; NARSAI, «Homélies Sur le Baptême», éd. E.C. WHITAKER, in *Documents of the Baptismal Liturgy*, London, SPCK, 1970 ; Dans l'euchologe de Serapion il y a la prière «μετά την αποταγήν ευχή» dont le titre et le contenu nous informent que avant elle il y a eu quelque type de renoncement-adhésion ; M.JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», in OCA, 249, 1995, p.54. «σφράγισον την συγκατάθεσιν του δούλου σου τούτου... ίνα μηκέτι τοις χείροσιν υπηρετή» .

concrets déclare manifestement sa pénitence – comme un passage de l'incroyance à la croyance – par son éloignement du diable (αποτάσσομαι) et par son approche au Christ (συντάσσομαι).

Dans l'euchologe Barberini gr.336, il y a deux rites pour le renoncement – adhésion. L'un fait partie du rite du baptême de l'euchologe Barberini et se trouve juste après la «Prière après qu'on a fait un catéchumène, pour celui qui va être baptisé» - laquelle on a étudiée dans le chapitre antérieur - et le deuxième se trouve ailleurs dans le codex Barberini sous le titre «Renoncement et adhésion, qui se font sous la présidence de l'archevêque à la sainte Préparation de Pâques». Le premier rite est court<sup>462</sup> tandis que le deuxième est plus long et constitue un rite particulier comme on verra plus tard<sup>463</sup>.

## II. Les Textes

### A. Premier rite<sup>464</sup>

119. 1) Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", ἀποδυομένου καὶ ὑπολυομένου τοῦ βαπτιζομένου, ἀποστρέφει αὐτὸν ὁ ἱερεὺς ἐπὶ δυσμᾶς ἄνω τὰς χεῖρας ἔχοντα, καὶ λέγει γ'· Ἀποτάσσομαι τῷ Σατανᾷ καὶ πάσιν τοῖς ἔργοις αὐτοῦ καὶ πάσῃ τῇ λατρείᾳ αὐτοῦ καὶ πάσιν τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ καὶ πάσῃ τῇ πομπῇ αὐτοῦ.

2) Καὶ ἀποκρίνεται ὁ βαπτιζόμενος ἢ ὁ ἀνάδοχος αὐτοῦ πρὸς ἕκαστον.

3) Καὶ πάλιν ὁ ἱερεὺς γ' ἐρωτᾷ

119. 1) Et après le «Amen», le candidat au baptême ayant été dévêtu et déchaussé, le prêtre le retourne vers l'occident, avec les mains levées, et il dit trois fois : Je renonce à Satan et à toutes ses œuvres et à tout son culte et à tous ses anges et à toute sa pompe.

2) Et le candidat au baptême répond, ou son parrain, pour chacun.

3) Et le prêtre interroge à

<sup>462</sup> Il occupe un peu plus de deux pages du Codex, du milieu de la page 94<sup>r</sup> jusqu'à la fin de la page 95<sup>r</sup>.

<sup>463</sup> Il occupe dixhuit pages et demie, du milieu de la page 128<sup>r</sup> jusqu'à la fin de la page 137<sup>r</sup>.

<sup>464</sup> *Barberini gr.336*, prière 119.1-10, p.124 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

λέγων Ἀπετάξασθε τῷ Σατανᾷ;

nouveau trois fois en disant :  
Avez-vous renoncé à Satan ?

4) Καὶ ἀποκρίνεται· Ἀπεταξά-  
μεθα.

4) Et on répond : Nous  
avons renoncé.

5) Καὶ λέγει ὁ ἱερεὺς·  
Ἐμφυσήσατε αὐτῷ.

5) Et le prêtre dit :  
Exsufflez-le.

6) Καὶ στρέφει αὐτὸν ἐπὶ  
ἀνατολᾷς κάτω τῆς χεῖρας ἔχοντας,  
καὶ λέγει αὐτοῖς γ'· Καὶ συντάσσομαι τῷ  
Χριστῷ, καὶ "Πιστεύω εἰς ἓνα θεὸν  
πατέρα παντοκράτορα..." καὶ τὰ ἑξῆς.

6) Et le prêtre le tourne vers  
l'orient, avec les mains  
abaissées, et il lui dit trois fois :  
Et je m'attache au Christ. Et : Je  
crois en un seul Dieu Père tout-  
puissant, et la suite.

7) Καὶ ὅτε εἶπη γ' ὁ ἱερεὺς,  
πάλιν ἐρωτᾷ αὐτούς· Καὶ  
συνετάξασθε τῷ Χριστῷ;

7) Et quand le prêtre a dit  
trois fois, il les interroge à  
nouveau : Et vous êtes-vous  
attachés au Christ ?

8) Καὶ ἀποκρίνονται·  
Συνεταξάμεθα.

8) Et ils répondent : Nous  
avons adhéré.

9) Καὶ λέγει ὁ ἱερεὺς·  
Προσκυνήσατε αὐτῷ.

9) Et le prêtre dit : Adorez-  
le.

10) Καὶ ποιεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν  
εὐχὴν ταύτην

10) Et le prêtre fait cette  
prière :

11) Δέσποτα κύριε ὁ θεὸς  
ἡμῶν, προσκάλεσαι τοὺς δούλους  
σου τούτους πρὸς τὸν ἅγιόν σου  
φῶτισμα, καὶ καταξίωσαν αὐτοὺς  
τῆς μεγάλης σου ταύτης χάριτος  
τοῦ ἁγίου σου βαπτίσματος·  
ἀπόλουσον αὐτῷ(ν) τὴν παλαιότητα,

11) Souverain, Seigneur,  
notre Dieu, appelle tes serviteurs  
que voici à ta sainte  
illumination, et rends-les dignes  
de cette grande grâce de ton  
saint baptême ; délie-les de la  
vétusté, et fais-les renaître à la

καὶ ἀναγέννησον αὐτοὺς εἰς τὴν ζωὴν  
τὴν αἰώνιον, καὶ πλήρωσαν αὐτοὺς  
τῆς τοῦ ἁγίου σου πνεύματος  
δυνάμεως εἰς ἔνωσιν τοῦ Χριστοῦ  
σου· ἵνα μηκέτι τέκνα σώματος  
ᾖσιν, ἀλλὰ τέκνα τῆς σῆς βασιλείας.  
Εὐδοκία καὶ χάριτι τοῦ μονογενοῦς  
σου υἱοῦ μεθ' <οὔ> εὐλογητὸς εἰ σὺν  
τῷ παναγίῳ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζωοποιῷ  
σου πνεύματι νῦν...

vie éternelle, et *remplis-les de la  
puissance de ton Saint Esprit* en  
vue de l'union avec ton Christ,  
pour qu'ils ne soient jamais plus  
enfants du corps, mais enfants  
de ton Royaume. Par la  
bienveillance et la grâce de ton  
Fils unique, avec qui tu es béni,  
avec ton très saint et bon et  
vivifiant Esprit, maintenant.

## **B. Deuxième rite**<sup>465</sup>

143. 1) Ἀπόταξις καὶ σύνταξις  
γινόμενη ὑπὸ τοῦ ἀρχιεπισκόπου τῆ  
ἁγία παρασκευὴ τοῦ Πάσχ(α).

143. 1) Renoncement et  
adhésion, qui se font sous la  
présidence de l'archevêque à la  
sainte Préparation de Pâques.

2) Συναγομένων πάντ(ων) τῶν  
κατηκουμένων ἐν τῇ ἁγιωτάτῃ  
ἐκκλησίᾳ Εἰρήνῃ τῇ ἀρχαία, ἔρχεται ὁ  
ἀρχιεπίσκοπος πέρ(ι) ὥραν 5' καὶ  
ἀναβαίνει ἐν τῷ ἄμβωνι, καὶ μετὰ τὸ  
εἰπεῖν τὸν ἀρχιδιάκονον "Πρόσχωμεν",  
λέγει αὐτοῖς· Εἰρήνῃ πᾶσι.

2) Tous les catéchumènes  
étant réunis dans la très sainte  
église Irène (Paix) l'ancienne,  
l'archevêque y entre vers la 6<sup>e</sup>  
heure et monte à l'ambon, et,  
après que l'archidiacre ait dit  
« Soyons attentifs », il leur dit :  
« Paix à tous ».

3) Καὶ λέγει ὁ ἀρχιερεὺς τοῖς  
κατηκουμένοις· Στῆτε μετὰ φόβου  
καὶ σφραγίσασθε, ἀποδύσασθε καὶ  
ὑπολύσασθε.

3) Et le pontife dit aux  
catéchumènes : « Tenez-vous  
avec crainte et signez-vous,  
dévêtez-vous et déchaussez-  
vous. »

4) Καὶ τούτου γινόμενου,

4) Après cela, il commence

<sup>465</sup> *Ibid*, prières 143.1-25, 144.1-13, 145.1-2, pp.146-151 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

απάρχεται της κατηχήσεως, λέγων ούτως·

5) Τοῦτο τὸ πέρασ τῆς ὑμετέρας κατηχήσεως· ἐπέστη τῆς ἀπολυτρώσεως ὑμῶν ὁ καιρός. Σήμερον μέλλετε τῷ Χριστῷ τὸ τῆς πίστεως ἐκτίθεσθαι γραμματίον χάριτος καὶ μέλαν καὶ κάλαμος γίνεται ὑμῶν ἡ συνείδησις καὶ ἡ γλῶσσα καὶ τὸ σχῆμα. Βλέπετε οὖν πῶς τὴν ὁμολογίαν χειρογραφεῖτε μὴ ἀστοχήσητε, ἵνα μὴ μεθοδευθῆτε. Οἱ μέλλοντες ἀποθνήσκουν διατίθενται καὶ γράφουσιν τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῖς ἄλλον κληρονόμον καὶ ὑμεῖς μέλλετε αὔριον ἐν τῇ νυκτὶ ἀποθνήσκουν τῇ ἁμαρτίᾳ· νῦν δὲ διατίθεσθε καὶ ποιεῖτε διαθήκην τὴν ἀπόταξιν, καὶ γράφετε κληρονόμον τῆς ἁμαρτίας τὸν διάβολον, καὶ ἀφίετε αὐτῷ τᾶς ἁμαρτίας ὡς πατρῶαν κληρονομίαν εἰ τις οὖν ὑμῶν ἔχει τί τοῦ διαβόλου ἐν τῇ ψυχῇ προσριψάτω αὐτῷ. Ὁ ἀποθανὼν οὐκέτι ἐξουσιάζει τῶν ὑπαρχόντων καὶ ὑμῶν μηδεὶς ἐχέτω τί τοῦ διαβόλου ἐν τῇ ψυχῇ. Διὰ τοῦτο καὶ ἐστῶτες ἄνω τείνετε τὰς χεῖρας ὡς παρ' ἀγγέλων ἐρευνώμενον μὴ τί τῶν τοῦ διαβό-

la catéchèse, en parlant ainsi :

4) Voici le terme de votre catéchèse : le temps de votre délivrance est proche ; demain vous aurez à rédiger pour le Christ le contrat de votre foi ; le papier, l'encre et la plume seront votre conscience, votre langue et votre attitude. Faites donc attention à la manière dont vous écrirez votre confession ; ne vous trompez pas, pour ne pas vous égarer. Ceux qui vont mourir prennent leurs dispositions et inscrivent un autre comme héritiers de leurs biens ; et vous, demain, dans la nuit, vous allez mourir au péché ; maintenant, prenez vos dispositions et inscrivez le diable comme héritier du péché, et laissez-lui les péchés comme héritage paternel ; si quelqu'un a quelque chose du diable dans son âme, qu'il le lui jette. Un mort ne peut plus donner autorité sur ses biens ; qu'aucun de vous n'ait quelque chose du diable dans son âme. C'est pourquoi, debout, élevez vos mains en tant que vous êtes réclamés par les anges ; que rien de diabolique ne

λου κρύππεται παρ' ὑμῖν, μηδεις ἔχθραν κατεχέτω, μηδεις ὀργὴν φυλαττέτω, μηδεις μετὰ δόλου σιηκέτω, μηδεις μετὰ ὑποκρίσεως ἀκουέτω. Προσρίψατε τῷ διαβόλῳ πάσαν ρυπαρίαν καὶ περίσσευμα κακίας· ὡς αἰχμάλωτοι στήκετε· τοιούτους γὰρ ὑμᾶς ὁ Χριστὸς ἀγοράζει. Ἐκαστος ὑμῶν ὡς βλέπων καὶ μισῶν τὸν διάβολον, οὕτως αὐτῷ ἐμφυσήσει. Εἰσέλθατε εἰς τὰς συνειδήσεις ὑμῶν, ἐρευνήσατε τὰς καρδίας ὑμῶν, βλέπετε τί ἕκαστος ἔπραξεν εἰ τί τοῦ ἐναντίου ἐστὶν ἐν ὑμῖν μετὰ τοῦ ἐμφυσήματος ἀποπτύσατε. Μηδεις ἔστω ἐνταῦθα τῇ ὑποκρίσει Ἰουδαῖος μηδεις περὶ τὸ μυστήριον ἀμφιβαλλέτω· ὁ λόγος τοῦ θεοῦ ἐρευνᾷ τὰς καρδίας ὑμῶν, τομώτερος ὢν ὑπὲρ πάσαν μάχαιραν δίστομον. Νῦν ἔστηκεν ἐπὶ τὰς δυσμὰς ὁ διάβολος, τρίζων τοὺς ὀδόντας, συνάγων τὰς κόμας, κροτῶν τὰς χεῖρας, δάκνων τὰ χεῖλη, μεμηνῶς, θρηνηῶν τὴν ἑαυτοῦ ἐρημίαν, ἀπιστῶν ἐπὶ τῇ ὑμετέρᾳ ἐλευθερίᾳ. Διὰ τοῦτο ὁ Χριστὸς ἴσησιν ὑμᾶς κατέναντι αὐτοῦ, ἵνα ἀποταξάμενοι αὐτῷ καὶ

reste caché en vous, que personne n'entretienne une inimitié, que personne ne conserve une colère, que personne ne se tienne dans l'imposture, que personne n'écoute avec hypocrisie. Jetez au diable toute abjection et tout reste de méchanceté ; tenez-vous comme des captifs, c'est dans cet état que le Christ vous rachète. Que chacun de vous exsuffle (souffle) le diable en le fixant et en le haïssant. Entrez dans vos consciences, sondez vos cœurs, examinez chacun ce qu'il a fait ; s'il subsiste en vous quelque chose de l'adversaire, crachez-le en exsufflant (soufflant). Que personne ne demeure dans l'hypocrisie de Judas ; que personne ne triche quant au mystère ; la Parole de Dieu sonde vos cœurs, car elle est plus tranchante qu'une épée double. Maintenant, au soir, le diable a surgi, en grinçant des dents, fronçant les sourcils, en claquant des mains, se mordant les lèvres, follement, déplorant sa solitude, refusant d'admettre votre libération. Voilà pourquoi le Christ vous oppose à lui, pour

ἐμφυσήσαντες αὐτῶ, τὸν κατ' αὐτοῦ ἀναλάβητε πόλεμον. Ἐπὶ τὰς δυσμὰς ἔστηκεν ὁ διάβολος, ὅπου ἡ ἀρχὴ τοῦ σκοτίου· ἀποτάσσεσθε αὐτῶ καὶ ἐμφυσήσατε· εἶτα στρέφεσθε ἐπὶ ἀνατολὰς καὶ συντάσσεσθε τῷ Χριστῷ. Μὴ τις οὖν καταφρονήσῃ, μετὰ φόβου στήκετε· πάντα φοβερὰ τὰ παρόντα καὶ φρικτά· πᾶσαι αἱ δυνάμεις τῶν οὐρανῶν ἐνταῦθα πάρεσιν πάντες ἄγγελοι καὶ ἀρχάγγελοι ἀοράτως τὰς ὑμετέρας φωνὰς ἀπογράφονται· τὰ Χερουβὶμ καὶ τὰ Σεραφὶμ νῦν ἐκ τῶν οὐρανῶν παρακύπτουσιν, ἵνα δέξωνται ὑμῶν τὰς συνθήκας καὶ προσκομίσωσιν τῷ δεσπότῃ. Βλέπετε οὖν πῶς καὶ τῷ ἐχθρῷ ἀποτάσσεσθε καὶ τῷ δημιουργῷ συντάσσεσθε.

6) Καὶ μετὰ τοῦτο λέγει αὐτοῖς·

7) Στράφητε ἐπὶ τὰς δυσμὰς, ἄνω τὰς χεῖρας ὑμῶν ἔχοντες· ὁ λέγω τοῦτο καὶ ὑμεῖς λέγετε·

8) Ἀποτάσσομαι τῷ Σατανᾷ·

qu'en renonçant à lui et en l'exsufflant (soufflant), vous meniez la guerre contre lui. Le diable a surgi le soir, lorsque commence l'obscurité ; renoncez à lui et exsufflez-le (soufflez) ; ensuite, tournez-vous vers l'Orient et adhérez au Christ. Que personne ne soit présomptueux, tenez-vous avec crainte ; la situation présente est redoutable et terrible ; toutes les puissances des cieux sont présentes ; tous les anges et archanges inscrivent de façon invisible vos paroles ; maintenant les chérubins et les séraphins observent depuis les cieux, pour recueillir vos adhésions et les apporter au souverain. Veillez donc à la façon dont vous renoncerez à l'ennemi comment vous donnerez votre adhésion au créateur.

6) Ensuite il leur dit ceci :

7) Tournez-vous vers le couchant, en tenant vos mains vers en haut ; ce que je dis, dites-le vous aussi.

8) Je renonce à Satan, et à

καὶ πάσιν τοῖς ἔργοις αὐτοῦ· καὶ  
πάσῃ τῇ λατρείᾳ αὐτοῦ καὶ πάσιν τοῖς  
ἀγγέλοις αὐτοῦ· καὶ πάσῃ τῇ πομπῇ  
αὐτοῦ.

9) Τοῦτο τρίτον λέγει πάντων  
ἀποκρινομένων.

10) Εἶτα ἐρωτᾷ αὐτοὺς γ'·  
Ἀπετάξασθε τῷ Σατανᾷ;

11) Λέγουσιν αὐτῷ·  
Ἀπεταξάμεθα.

12) Λέγει αὐτοῖς·  
Ἐμφυσήσατε αὐτῷ.

13) Εἶτα πάλιν λέγει αὐτοῖς·

14) Στράφητε ἐπὶ ἀνατολὰς  
κάτω τὰς χεῖρας ὑμῶν ἔχοντες,  
μετὰ φόβου στήκετε· ὁ λέγω, τοῦτο καὶ  
ὑμεῖς λέγετε·

15) Καὶ συντάσσομαι τῷ  
Χριστῷ.

16) Καὶ "Πιστεύω εἰς ἓνα  
θεόν, πατέρα παντοκράτορα,  
ποιητὴν οὐρανοῦ καὶ γῆς, ὁρατῶν τε  
πάντων καὶ ἀοράτων καὶ εἰς ἓνα  
κύριον Ἰησοῦν Χριστόν, τὸν υἱὸν τοῦ  
θεοῦ τὸν μονογενῆ...", καὶ τὰ ἔξῃ ὡς  
μέχρι συμπληρώσεως.

17) Τοῦτο τρίτον λέγει,  
πάντων ἀποκρινομένων.

toutes ses œuvres, et à ton son  
culte, et à tous ses anges, et à  
toute sa pompe.

9) Il dit cela trois fois et  
tous répondent.

10) Ensuite il leur demande  
trois fois : Avez-vous renoncé à  
Satan ?

11) Ils lui disent : Nous  
avons renoncé.

12) Il leur dit : Soufflez  
(exsufflez) sur lui.

13) Ensuite il leur dit de  
nouveau :

14) Tournez-vous vers  
l'Orient en ayant les mains  
levées, tenez-vous avec crainte ;  
ce que je dis, dites-le vous aussi.

15) Et j'adhère au Christ.

16) Et : Je crois en un seul  
Dieu, Père tout-puissant,  
créateur du ciel et de la terre, de  
toutes les (créatures) visibles et  
invisibles ; et en un seul  
Seigneur Jésus Christ, le fils  
unique de Dieu... Et la suite  
jusqu'à la fin.

17) Il dit cela trois fois et  
tous répondent.

18) Καὶ ἐρωτᾷ αὐτούς·  
Συνετάξασθε τῷ Χριστῷ;

19) Καὶ λέγουσιν  
Συνεταξάμεθα.

20) Τοῦτο γ' ἐπερωτᾷ.

21) Καὶ μετὰ τοῦτο λέγει  
αὐτοῖς· Προσκυνήσατε αὐτῷ.

22) Καὶ πάντων  
προσκυνούντων, ποιεῖ ευχήν  
λέγων

23) Εὐλογητὸς ὁ θεὸς ὁ  
θέλων πάντας ἀνθρώπους  
σωθῆναι καὶ εἰς ἐπίγνωσιν ἀληθείας  
ἔλθεῖν, νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς  
αἰῶνας.

24) Καὶ λέγει αὐτοῖς πάλιν

25) Ἴδοὺ ἀπειτάξασθε τῷ  
διαβόλῳ καὶ συνετάξασθε τῷ  
Χριστῷ. Τὸ γραμματίον  
ἐπληρώθη, ὁ δεσπότης αὐτὸ ἐν  
οὐρανοῖς κατέχει. Βλέπετε, τὰς  
συνθήκας φυλάξατε· τοῦτο ὑμῖν{ν}  
ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως προσφέρεται τὸ  
γραμματίον. Μὴ ἀστοχήσητε περὶ  
τὸ κεφάλαιον, ὑπὲρ οὗ καὶ τοὺς  
τόκους εἰσπραχθήσεσθε· βλέπετε  
μὴ αἰσχυνθῆτε ἐπὶ τοῦ φοβεροῦ

18) Ensuite, il leur  
demande : Avez-vous adhéré au  
Christ ?

19) Et ils disent : Nous  
avons adhéré.

20) Il interroge ainsi trois  
fois.

21) Ensuite, il leur dit :  
Inclinez-vous devant lui.

22) Quand tous sont  
prosternés, il fait une prière en  
disant :

23) Tu es béni, Dieu, qui  
veux tous les hommes soient  
sauvés et parviennent à la  
connaissance de la vérité,  
maintenant et toujours et dans  
les siècles.

24) Et il leur dit de  
nouveau :

25) Voilà que vous avez  
renoncé au diable et adhéré au  
Christ. Le contrat a été conclu,  
le souverain le conserve dans les  
cieux. Faites attention, observez  
les conventions ; ce contrat vous  
sera présenté au jour du  
jugement. Ne vous trompez pas  
sur le capital dont vous devez  
verser les intérêts ; veillez à  
n'avoir pas à rougir devant ce

καὶ φρικτοῦ βήματος ἐκείνου, ἠνίκα πᾶσαι τῶν οὐρανῶν αἰδυναίμεις σαλεύονται καὶ πάσα τῶν ἀνθρώπων ἢ φύσις κρινομένη παρέστηκεν, ἀγγέλων μυριάδες, ἀρχαγγέλων στρατόπεδα, τῶν ἄνω δυνάμεων τὰ τάγματα· ὅτε <ὁ> ποταμὸς τοῦ πυρὸς καὶ ὁ σκώληξ ὁ ἀκοίμητος καὶ τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον, τότε σου ἀναγνωσθῆναι ἔχει τὸ χειρόγραφον. Ἐὰν ἦς ἐλεήμων καὶ φιλόανθρωπος, εὐθύς συνηγόρους ἔξεις τοὺς ἐλεηθέντας, ἐὰν δὲ ἦς ἀπάνθρωπος καὶ ἀμετάδοτος, ἀνελεῖς καὶ λοῖδορος, συκοφαντῶν τοὺς μηδὲν σὲ ἠδικηκότας, τότε παρίσταται σοὶ ὁ διάβολος, κατηγορῶν καὶ λέγων δέσποτα, οὗτος λόγῳ μὲν ἀπειτάξατο, ἔργῳ δὲ ὑπερέτησέν μοι. Καὶ λοιπὸν συγνάξουσιν μὲν <οἱ> ἄγγελοι, δακρύουσι δὲ ἐπὶ σοὶ πάντες οἱ δίκαιοι· τὸ δὲ τέλος τῆς ἀποφάσεως βαρὺ καὶ τὸ λεγόμενον. Ἐὰν τις ἐν τῷ παρόντι βίῳ ἐμπέσῃ εἰς κίνδυνον, ἢ προστάτας εὐρίσκει ἢ φίλους παρακαλεῖ ἢ ὑπὸ συγγενῶν βοηθεῖται ἢ διὰ χρημάτων ἐλευθεροῦται ἐκεῖ δὲ τοιοῦτον οὐδέν, οὐ πατὴρ βοηθῶν, οὐ μήτηρ σπλαγχνιζομένη, οὐκ

terrible et redoutable tribunal, lorsque toutes les puissances des cieux seront ébranlées et toute la nature (le genre) humain comparaitra pour être jugée, des myriades d'anges, les troupes d'archanges, les rangées des puissances d'en haut ; alors le fleuve de feu et le ver sans répit et les ténèbres extérieures, alors ton contrat sera donné à lire. Si tu es miséricordieux et philanthrope, tu auras aussitôt comme avocat ceux qui ont bénéficié de la miséricorde, si tu es inhumain et égoïste, sans pitié et blessant, calomniant des gens qui ne t'ont fait aucun tort, alors de diable se dressera contre toi pour t'accuser en disant : Souverain, celui-ci a certes renoncé en parole, mais par ses actes il est à mon service. Et du reste, les anges sont contristés, tous pleurent sur toi. Et l'issue de la sentence sera pénible (même) à dire Si quelqu'un, dans la vie présente, est menacé d'un danger, il se cherche des soutiens ou appelle des amis ou est secouru par des parents ou bien est délivré pour de l'argent ; mais là, rien de tel,

ἀδελφοὶ περιτρέχοντες, οὐ φίλοι  
σπουδάζοντες, ἀλλὰ πᾶς  
ἄνθρωπος γυμνὸς καὶ μόνος καὶ  
ἀπερίστατος, ὑπὸ τῶν ἰδίω(ν)  
ἔργων ἢ βοηθούμενος ἢ  
κατακρινόμενος· ἀδελφὸς γὰρ οὐ  
λυτροῦται, λυτρώσεται ἄνθρωπος;  
Βλέπετε οὖν, ἀσφαλίσασθε  
ἑαυτοὺς. Ἀπειτάξασθε τῷ διαβόλῳ;  
μέχρι τέλους αὐτὸν μισήσατε·  
συνετάξασθε τῷ Χριστῷ; μέχρις  
ἑσχάτης ἀναπνοῆς αὐτὸν  
δοξολογήσατε. Μετὰ ταύτης τῆς  
ὀρθοδόξου ὁμολογίας πρὸς τὸν  
δεσπότην θεὸν ἀποδημήσατε μὴ  
ναυαγήσητε περὶ τὴν πίστιν.  
Ἐλεήσατε πένητα, μὴ ὑπερίδητε  
ἀδικούμενους, μὴ ἀρπάγητε τὰ  
ἀλλότρια, μὴ συκοφαντήσητε τοὺς  
ἀνεύθυνους, ἀκοὴν ματαίαν μὴ  
παραδέχεσθε, ὑπερμαχεῖτε τῶν  
ιερέων ὑμῶν, τὴν ἑαυτῶν ζωὴν ἐν  
παντὶ καιρῷ ἀσφαλιζόμενοι.  
Οὐδὲν ὑπεστειλάμην τοῦ μὴ εἰπεῖν  
ὑμῖν τὰ συμφέροντα· αὐτοὶ λοιπὸν  
οἴδατε τὸ πὼς φυλάττετε ἐγὼ γὰρ ὁ  
ἦν ἐν ἐμοὶ ἐποίησα, προεῖπον ὑμῖν  
τὰ συμφέροντα, μήποτε  
ἐπελθοῦσα ρομφαία λάβη ψυχὴν  
ἐκ τοῦ λαοῦ. Ἐπιτηρεῖ γὰρ ὑμῶν ὁ  
ἐχθρὸς λοιπὸν καὶ ρῆμα καὶ  
ἐνθύμημα καὶ ἔννοιαν καὶ κίνημα  
καὶ πράξιν ἀλλ' ὑμεῖς οὕτως

pas de père secourable, pas de  
mère apitoyée, pas de frères  
venant au secours, pas d'amis  
empressés, mais tout homme se  
trouve nu, solitaire et sans  
défense, secouru ou condamné  
par ses propres œuvres, car un  
frère ne rachète pas son frère,  
un homme (étranger) le  
rachèterait-il ? Attention, donc,  
prenez vos précautions. Avez-  
vous renoncé au diable ?  
Haïssez-le jusqu'à la fin ; vous  
avez adhéré au Christ, glorifiez-  
le jusqu'au dernier soupir. Selon  
cette confession orthodoxe, vous  
avez émigré vers le souverain  
Dieu, ne faites pas naufrage à  
propos de la foi. Ayez pitié de  
l'indigent, ne négligez pas les  
victimes d'injustices, ne volez  
pas les biens d'autrui, ne  
calomniez pas les innocents,  
n'admettez pas les rumeurs  
vaines, soutenez vos prêtres, en  
protégeant leur vie en tout  
temps. Je ne me suis ménagé en  
rien pour vous dire ce qui vous  
est utile ; pour votre part, vous  
savez comment vous garder ; en  
effet, j'ai fait ce qui me revenait,  
je vous ai fait savoir ce qui est  
utile, pour que, si l'épée venait

ἐαυτοὺς ἀσφαλίσασθε, ἵνα τοῦ ἐξ' ἐναντίας μηδὲν ἔχοντος λέγειν περὶ ὑμῶν φαῦλον ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς φοβερᾶς κρίσεως, παρασιῶμεν τῷ βήματι τοῦ Χριστοῦ ἀκαταισχύντως, <καί> ἀκούσωμε(ν) παρ' αὐτοῦ τὴν εὐ{ε}κταίαν ἐκείνην καὶ μακαρίαν φωνὴν Δεῦτε οἱ εὐλογημένοι τοῦ πατρὸς μου· κληρονομήσατε τὴν ἡτοιμασμένην ὑμῖν βασιλείαν ἀπὸ καταβολῆς κόσμου. Αὐτῷ πρέπει πάσα δόξα, τιμὴ καὶ προσκύνησις <σύν> τῷ πατρὶ {καὶ τῷ υἱῷ} καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

elle n'enlève aucune âme dans le peuple. L'ennemi épie maintenant vos paroles, vos désirs, vos pensées, vos mouvements et votre agir ; mais vous, vous vous êtes assez affermis pour que, l'adversaire n'ayant rien de répréhensible à dire contre vous le jour du redoutable jugement, nous comparaissons devant le tribunal du Christ sans honte, et que nous entendions de sa part cette parole favorable et heureuse : Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. À lui convient toute gloire, honneur et adoration avec le Père et le Saint Esprit maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

144. 1) Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", λέγει αὐτοῖς· "Ἄνω τὰς χεῖρας ὑμῶν.

144. 1) Après le « Amen », il dit : « En haut, vos mains ». (Levez les mains)

2) Ὑπὲρ τῆς οἰκουμενικῆς καταστάσεως, εὐσταθείας τῶν ἁγίων ἐκκλησιῶν καὶ τῆς τῶν πάντων ἐνώσεως, εἶπωμεν Κύριε <ἐλέησον>.

2) Pour la stabilité de l'empire, la prospérité des saintes Églises et l'unité de tous, disons : Kyrie eleison.

3) Ὑπὲρ τῶν εὐσεβεστάτων

3) Pour nos très pieux

ἡμῶν βασιλέων, παντός τοῦ παλατίου καὶ τοῦ στρατοπέδου αὐτῶν καὶ τοῦ φιλοχρίστου λαοῦ, εἵπωμεν Κύριε ἐλέησον.

4) Ὑπὲρ τῆς ἀπολυτρώσεως τῶν ψυχῶν ἡμῶν καὶ ὑπὲρ τοῦ συντριβῆναι τὸν σατανᾶν ἐν τάχει ὑπὸ τοὺς πόδας ἡμῶν καὶ ὑπὲρ τοῦ ἀναίμακτον διαφυλαχθῆναι τὴν πόλιν ἡμῶν, εἵπωμεν Κύριε <ἐλέησον>

5) Καὶ σφραγίζει τὸν λαὸν κατὰ τὸ ἔθος ὁ ἀρχιεπίσκοπος καὶ ποιεῖ τὴν εὐχὴν ταύτην

6) Ὅτι ἐλεήμων καὶ φιλόανθρωπος θεὸς ὑπάρχεις καὶ σοὶ τὴν δόξ(αν).

7) Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", λέγει· Ἐνδύσασθε καὶ ὑποδήσασθε.

8) Καὶ κατέρχεται ἐν τῷ ἁγίῳ θυσιαστηρίῳ καὶ ποιεῖ εὐχὴν εἰς τοὺς πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένους κατὰ τὸ εἰωθός.

9) Ποιοῦντος διακόνου εὐχὴν, ἀπεύχεται ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν ταύτην μὴ λέγων τὴν συνήθη ἐκφῶ(νησιν) ἐν τῷ τέλει τῆς εὐχῆς·

empereurs, tout leur palais et toute leur armée et pour le peuple ami du Christ, disons : Kyrie eleison.

4) Pour le rachat de nos âmes et pour que Satan soit vite écrasé sous nos pieds et pour que notre ville soit préservée du sang, disons : Kyrie eleison.

5) Et l'archevêque signe le peuple selon l'usage et fait cette prière :

6) Car tu es une Dieu miséricordieux et philanthrope et à toi la gloire.

7) Et après le « Amen », il dit : « Revêtez-vous et chaussez-vous ».

8) Et il descend au saint autel et fait la prière habituelle pour ceux qui se préparent à la sainte illumination.

9) Pendant que le diacre fait la prière, le prêtre prie cette prière, sans dire l'ecphonèse habituelle à la fin de la prière.

10) Δέσποτα κύριε ὁ θεός, προσκάλεσαι τοὺς δούλους σου πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα καὶ καταξίωσον αὐτοὺς τῆς μεγάλης ταύτης χάριτος· ἀπόδυσον αὐτῶν τὴν παλαιότητα καὶ ἀναγέννησον αὐτοὺς εἰς τὴν ζωὴν τὴν αἰώνιον καὶ πλήρωσον αὐτοὺς τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματός σου δυνάμεως εἰς ἔνωσιν τοῦ Χριστοῦ σου, ἵνα μηκέτι τέκνα σώματος ᾖσιν, ἀλλὰ τέκνα τῆς σῆς βασιλείας.

11) Καὶ πληρῶν τὴν εὐχὴν τῶν φωτιζομένων, ὁ διάκονος ἀντὶ τοῦ κλίνει <αὐτοὺς> τὰς κεφαλὰς, λέγει·

12) Ὅσοι πρὸς τὸ φῶτισμα προ<σ>έλθατε τῇ χειροθεσίᾳ καὶ εὐλογεῖσθε.

13) Καὶ πάντας χειροθετῶν ὁ ἱερεὺς, ἄνδρας τὲ καὶ γυναῖκας, εἰσέρχεται πάλιν ἐγγὺς τῆς ἁγίας τραπέζης καὶ ἐκφω(νεῖ)· Ὅτι σὺ εἶ ὁ φῶτισμὸς ἡμῶν, καὶ σοὶ τὴν δόξ(αν).

145. 1) Εἶτα λέγει ὁ ἱερεὺς· Εἰρήνη πᾶσιν.

2) Καὶ τοῦ διακόνου λέγοντος

10) Souverain, Seigneur, notre Dieu, appelle tes serviteurs que voici à ta sainte illumination, et rends-les dignes de cette grande grâce de ton saint baptême ; délie-les de la vétusté, et fais-les renaître à la vie éternelle, et remplis-les de la puissance de ton Saint Esprit en vue de l'union avec ton Christ, pour qu'ils ne soient jamais plus enfants du corps, mais enfants de ton Royaume.

11) En achevant la prière des illuminands, le diacre, au lieu de (leur faire) incliner la tête, dit :

12) Tous les candidats à l'illumination, approchez pour l'imposition des mains et recevez la bénédiction.

13) Et après avoir imposé les mains à tous, hommes et femmes, le prêtre retourne à nouveau près de la sainte table et il proclame l'ecphonèse : Car tu es notre illumination, et à toi la gloire.

145. 1) Ensuite le prêtre dit : « Paix à tous ».

2) Et quand le diacre a dit :

"Τὰς κεφαλὰς ἡμῶν", πάλιν ἐπεύχεται ὁ ἱερεὺς:

3) Ὁ Θεὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, ὁ πάντας θέλων σωθῆναι καὶ εἰς ἐπίγνωσιν ἀληθείας ἐλθεῖν, λάμπων φῶς γνώσεως ἐν ταῖς καρδίαις ἡμῶν καὶ τῶν πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένων, καὶ ἀξίωσον αὐτοὺς τῆς ἀθανάτου σου δωρεᾶς καὶ ἔνωσον αὐτοὺς τῇ ἀγίᾳ σου καθολικῇ ἐκκλησίᾳ. Σὸν γὰρ ἐστὶν τὸ ἐλεεῖν καὶ σωζειν, ὁ Θεὸς ἡμῶν, καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπομεν τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ.

Nos têtes, le prêtre prie de nouveau et dit :

3) Dieu notre Sauveur, qui veut tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, fais briller la lumière de la connaissance en nos cœurs et chez ceux qui se préparent à la sainte illumination, et rends-les dignes de ton don immortel et unis-les à ta sainte Église catholique. Car il te revient d'avoir pitié et de sauver, notre Dieu, et nous te rendons gloire, au Père et au Fils et au Saint Esprit, maintenant et toujours et.

### III. Le moment du rite.

Le texte ne donne aucune information concernant le premier rite. Mais si on porte son attention sur le titre de la prière suivante:

«Litanie diaconale du Samedi saint pour le baptême»<sup>466</sup>,

on peut supposer que le renoncement – adhésion avait lieu le Samedi Saint, juste avant que les candidats soient baptisés, et donc juste après le baptême à n'importe quel moment qu'il avait lieu puisque l'une prière suit l'autre.

---

<sup>466</sup> Barberini gr.336, prière 120.1, p.125, «Διακο(νικά) τοῦ ἁγίου σαββάτου εἰς τὸ βαπτίσει».

Dans les Constitutions Apostoliques, après le renoncement – adhésion suit le baptême:

«Après le renoncement, que le candidat dise son adhésion ... Après cette profession de foi, on en vient, suivant le déroulement, à l'ocion d'huile ... Ensuite, après l'avoir baptisé au nom...»<sup>467</sup>

Selon Ambroise de Milan (IV<sup>ème</sup> siècle), le rite se faisait dans l'après-midi du Samedi Saint:

«Qu'avons-nous donc fait samedi ? L'ouverture ... Quand on t'a demandé: «Renonces-tu au diable et à ses œuvres ?»»<sup>468</sup>.

De même, selon V.Saxer<sup>469</sup> et H.Riley<sup>470</sup>, Cyrille de Jérusalem situe le rite – au niveau du temps – dans l'après-midi du Samedi Saint.

En ce qui concerne le deuxième rite pour le renoncement – adhésion, le texte informe qu'il avait lieu le Vendredi Saint avant Pâques:

«Renoncement et adhésion, qui se font sous la présidence de l'archevêque à la sainte Préparation de Pâques»<sup>471</sup>.

D'ailleurs, on lit dans le texte que le rite avait lieu la sixième heure selon l'heure des Byzantins, le midi selon la nôtre:

---

<sup>467</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.41.3, pp.273-275.

<sup>468</sup> AMBROISE DE MILAN, «Des sacramento des Mysteres», *Sacr.* I.2,5, in *SC*, 25bis, pp.61,63.

<sup>469</sup> V. SAXER, *Les Rites de l'Initiation Chrétienne du II<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1988, p.201, «La veillée baptismale commence au début de la nuit pascale avec un premier rite à l'extérieur du baptistère. Les candidats y font leur renonciation au démon et leur profession de foi baptismale individuellement, du moins si nous en tenons au singulier des formules».

<sup>470</sup> H. RILEY, *Christian Initiation: A Comparative Study of the Interpretation of the Baptismal Liturgy in the Mystagogical Writings of Cyril of Jerusalem, John Chrysostom, Theodore of Mopsuestia, and Ambrose of Milan*, Washington, D.C., Catholic University of America Press, 1974, p.33.

<sup>471</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.1, p.146.

«...l'archevêque y entre vers la 6<sup>ème</sup> heure»<sup>472</sup>

On remarque ici une différence importante entre les deux rites : le deuxième rite de renoncement – adhésion se faisait le Vendredi Saint tandis que le premier avait lieu le Samedi Saint. Par ailleurs, le deuxième rite paraît en tant que cérémonie autonome puisque les candidats sont demandés au début de se dévêtir et de se déchausser<sup>473</sup> et vers la fin de se vêtir et de se chauffer<sup>474</sup>. C'est-à-dire, le baptême ne suivait pas mais il avait lieu le jour suivant, le Samedi Saint, selon les paroles de l'archevêque adressées aux catéchumènes:

«...et vous, demain, dans la nuit, vous allez mourir au péché»<sup>475</sup>.

On trouve la même chose chez Chrysostome : dans la catéchèse III de Papadopoulos-Kérameus on lit que cette cérémonie (renoncement – adhésion) avait lieu la neuvième heure du Vendredi Saint<sup>476</sup>.

Wenger, dans son étude sur les huit catéchèses de Chrysostome, suppose qu'au début, le renoncement – adhésion avait lieu juste avant le baptême et que Chrysostome lui-même a reçu le baptême de la même façon en 372. Mais plus tard, en raison du grand nombre des catéchumènes, le baptême a été transféré un jour avant<sup>477</sup>, surtout après l'intronisation de Theodosius en 379<sup>478</sup>.

Dans la cérémonie que l'on étudie, il y a un décalage de trois heures avant par rapport à la cérémonie de Chrysostome. On trouve la

---

<sup>472</sup> *Ibid*, prière 143.2, p.146.

<sup>473</sup> *Ibid*, prière 143.3, p. 146.

<sup>474</sup> *Ibid*, prière 144.7, p. 150.

<sup>475</sup> *Ibid*, prière 143.5, p. 146.

<sup>476</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», III.4.6-8, pp.227, 229, «Après-demain, à la Parascève, au cours de la neuvième heure, on doit vous demander de prononcer certains paroles et de déposer un contrat devant le Seigneur».

<sup>477</sup> A.WENGER, «Huit Catéchèses Baptismales», in *SC*, 50, pp.79-80.

<sup>478</sup> H. RILEY, *Christian Initiation...*, p.28, n.29.

même chose dans des codex postérieurs : dans Coislin 213 de la Bibliothèque Nationale de Paris du X<sup>ème</sup> siècle, dans Sinai 959 et Codex Bessarion du XI<sup>e</sup> siècle, et dans Athènes 662 de la Bibliothèque Nationale d'Athènes entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>479</sup>, ce qui montre que l'on avait établi la sixième heure comme moment du rite au moins depuis l'époque du codex Barberini.

Pourquoi ce décalage ? A la fin du renoncement – adhésion, le prêtre impose les mains sur tous les candidats. Le texte clarifie cela : hommes et femmes<sup>480</sup>. L'imposition des mains présuppose que tout candidat doit rester quelques secondes devant le prêtre pour qu'il impose sa main sur la tête de celui-là. Etant donné que ce rite avait lieu une seule fois par an et qu'il était célébré par le Patriarque lui-même – ce qui serait un honneur particulier pour la plupart des catéchumènes – on peut supposer que le nombre des catéchumènes a été assez grand, peut-être plusieurs centaines, venant de tout l'empire byzantin. Il est remarquable que le texte ne dit pas simplement que les catéchumènes étaient réunis mais que «tous» les catéchumènes l'étaient<sup>481</sup>. Alors, le temps exigé pour cette procédure serait raisonnablement plus long que celui dans l'époque de Chrysostome. Avec tout cela, et tenant aussi compte de la supposition ci-dessus de Wenger, on pourrait dire que les patriarches successeurs de Chrysostome ont été obligés de procéder à ce changement de l'heure pour des raisons pratiques, afin que tous les candidats soient imposés sans qu'il y ait de retard à la célébration de la cérémonie du Vendredi Saint, laquelle probablement avait lieu plus tard dans l'après-midi. En même temps, le décalage de l'heure n'a pas modifié le sens symbolique du rite. Selon Chrysostome, la neuvième heure est d'une importance particulière car c'est l'heure où Christ meurt sur la croix et où le

---

<sup>479</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (5)», in *OCP*, 50, 1984, p. 377.

<sup>480</sup> *Barberini gr.336*, prière 144.13, p.150, «ἀνδρας τὲ καὶ γυναίκας».

<sup>481</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.2, p.146, «Συναγομένων πάντ(ων) τῶν κατηχομένων».

larron entre en paradis<sup>482</sup>. Mais la sixième heure a aussi un sens symbolique particulier pour le rite que l'on étudie, puisque c'est à cette heure-ci qu'a lieu la pénitence (renoncement – adhésion) du larron<sup>483</sup>. De même, on trouve ce sens dans la «Prière de la sixième heure, antienne 1» du codex Barberini:

«Saint souverain, notre Dieu, toi qui à cette heure sur ta croix adorée as étendu tes mains très pures et qui y as cloué et effacé la cédule de nos péchés, remets-nous à présent également toute dette des péchés, et déclare-nous libres de toute condamnation pour des actes, des paroles et des intentions mauvais, afin qu'avec un cœur pur nous t'adressions en tout temps la glorification qui t'est due»<sup>484</sup>.

Cette prière coïncide avec le rite que l'on étudie au niveau du moment de célébration et parle de remission des péchés grâce à la mort du Christ sur la croix. De même, elle constitue un rappel continu du renoncement puisqu'elle demande à Dieu de rendre les gens «libres de toute condamnation pour des actes, des paroles et des intentions mauvais».

#### **IV. Qui est le célébrant**

Dans le premier rite on lit:

«...le prêtre le retourne vers l'occident»<sup>485</sup>

---

<sup>482</sup> A.WENGER, «Huit Catéchèses Baptismales», in *SC*, 50, p.80, n.1.

<sup>483</sup> Lk. 23:41-44. «Et pour nous, nous y sommes justement; car nous recevons ce que méritent les choses que nous avons commises: mais celui-ci n'a rien fait qui ne se dût faire. Et il disait à Jésus: Souviens-toi de moi, Seigneur, quand tu viendras dans ton royaume. Et Jésus lui dit: En vérité, je te dis: Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. Or il était environ la sixième heure; et il y eut des ténèbres sur tout le pays jusqu'à la neuvième heure»

<sup>484</sup> *Barberini gr.336*, prière 91.2, p.108, ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

<sup>485</sup> *Ibid*, prière 119.1, p.124, «ἀποστρέφει αὐτὸν ὁ ἱερεὺς ἐπὶ δυσμᾶς».

«Et le prêtre interroge à nouveau trois fois en disant»<sup>486</sup>

«Et le prêtre dit»<sup>487</sup>

«Et quand le prêtre a dit trois fois»<sup>488</sup>

«Et le prêtre fait cette prière»<sup>489</sup>

Il est évident que le célébrant est le prêtre puisque toutes les références du codex donnent le même.

Dans le deuxième rite on a:

«Renoncement et adhésion, qui se font sous la présidence de l'archevêque»<sup>490</sup>

«...l'archevêque y entre vers la 6<sup>e</sup> heure et monte à l'ambon, et, après que l'archidiacre ait dit « Soyons attentifs », il leur dit : « Paix à tous »». <sup>491</sup>

«Et le pontife dit aux catéchumènes»<sup>492</sup>

«Et l'archevêque signe le peuple selon l'usage et fait cette prière»<sup>493</sup>

«Pendant que le diacre fait la prière, le prêtre prie cette prière, sans dire l'ecphonèse habituelle à la fin de la prière»<sup>494</sup>

---

<sup>486</sup> *Ibid*, prière 119.3, p.124, «Καὶ πάλιν ὁ ἱερεὺς γ' ἐρωτᾷ λέγων».

<sup>487</sup> *Ibid*, prière 119.5,9, p.124, «Καὶ λέγει ὁ ἱερεὺς».

<sup>488</sup> *Ibid*, prière 119.7, p.124, «Καὶ ὅτε εἶπη γ' ὁ ἱερεὺς»

<sup>489</sup> *Ibid*, prière 119.10, p.124, «Καὶ ποιεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν ταύτην».

<sup>490</sup> *Ibid*, prière 143.1, p.146, «Ἀπόταξις καὶ σύνταξις γινομένη ὑπὸ τοῦ ἀρχιεπισκόπου».

<sup>491</sup> *Ibid*, prière 143.2, p.146, «ἔρχεται ὁ ἀρχιεπίσκοπος πέρ(ι) ὥραν ζ' καὶ ἀναβαίνει ἐν τῷ ἄμβωνι, καὶ μετὰ τὸ εἰπεῖν τὸν ἀρχιδιάκονον "Πρόσχωμεν", λέγει αὐτοῖς· Εἰρήνη πᾶσι».

<sup>492</sup> *Ibid*, prière 143.3, p.146, «Καὶ λέγει ὁ ἀρχιερεὺς τοῖς κατηχομένοις».

<sup>493</sup> *Ibid*, prière 144.5, p.150, «Καὶ σφραγίζει τὸν λαὸν κατὰ τὸ ἔθος ὁ ἀρχιεπίσκοπος καὶ ποιεῖ τὴν εὐχὴν ταύτην».

<sup>494</sup> *Ibid*, prière 144.9, p.150, «Ποιοῦντος διακόνου εὐχὴν, ἀπεύχεται ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν ταύτην μὴ λέγων τὴν συνήθη ἐκφώνησιν ἐν τῷ τέλει τῆς εὐχῆς».

«Et après avoir imposé les mains à tous, hommes et femmes, le prêtre retourne à nouveau près de la sainte table et il proclame l'ecphonèse »<sup>495</sup>

«Ensuite le prêtre dit : « Paix à tous »»<sup>496</sup>.

«Et quand le diacre a dit : Nos têtes, le prêtre prie de nouveau et dit :»<sup>497</sup>

Dans le deuxième rite participent quatre personnes: l'archevêque – qui est aussi mentionné pontife – l'archidiaque, le prêtre et le diacre.

Seul le titre de la prière suffit pour constater que tout le rite est célébré par l'archevêque. C'est lui qui, au début du renoncement, demande aux candidats de se dévêtir et de se déchausser et lui qui, après la fin de l'adhésion, leur demande de se vêtir et de se chausser. Il donne aux candidats les ordres de se tourner vers l'est et l'ouest, de se signer et de souffler. Il dit lui-même les paroles du renoncement et de l'adhésion et demande aux candidats de répéter ces paroles. C'est lui qui prie les prières et qui proclame les ecphonèses, signe le peuple et dit le «Paix à tous». L'archidiaque a plutôt un rôle auxiliaire : il demande l'attention des candidats avant que le rite commence. Il s'agit d'une action que l'on trouve dans toutes les synaxes liturgiques, l'eucharistie comprise, selon Chrysostome<sup>498</sup>.

Avant la fin du rite et après que les candidats aient été vêtis et chaussés, l'archevêque descend de l'ambon, entre dans le saint autel et « fait la prière habituelle pour ceux qui se préparent à la sainte illumination»<sup>499</sup>. Dès ce moment et jusqu' à la fin du rite, l'archevêque n'apparaît nulle part dans le texte que l'on étudie. Au contraire, c'est

---

<sup>495</sup> *Ibid*, prière 144.13, p.150, «Καὶ πάντας χειροθετῶν ὁ ἱερεὺς, ἄνδρας τὲ καὶ γυναῖκας, εἰσέρχεται πάλιν ἐγγὺς τῆς ἁγίας τραπέζης καὶ ἐκφω(νεῖ)».

<sup>496</sup> *Ibid*, prière 145.1, p.151, «Εἶτα λέγει ὁ ἱερεὺς· Εἰρήνη πᾶσιν».

<sup>497</sup> *Ibid*, prière 145.2, p.151, «Καὶ τοῦ διακόνου λέγοντος "Τὰς κεφαλὰς ἡμῶν", πάλιν ἐπεύχεται ὁ ἱερεὺς».

<sup>498</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, p.390.

<sup>499</sup> *Barberini gr.336*, prière 144.8, p.150, «Καὶ κατέρχεται ἐν τῷ ἁγίῳ θυσιαστηρίῳ καὶ ποιεῖ εὐχὴν εἰς τοὺς πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένους κατὰ τὸ εἰωθός».

le prêtre qui dit les deux dernières prières et qui proclame les ecphonèses, impose les mains sur les candidats et dit le « Paix à tous ». Et, en plus, on voit que c'est le diacre qui aide l'officiant et pas l'archidiacre. Qu'est-ce qui se passe là exactement ?

Dans des codex postérieurs comme SIN, COI et EBE l'avant-dernière prière<sup>500</sup> est dite par l'archevêque qui impose les mains sur les candidats<sup>501</sup> et dit le « Paix à tous »<sup>502</sup>. Dans COI et EBE la dernière prière est dite par l'archevêque tandis que dans le SIN elle est dite par le prêtre<sup>503</sup>. Le Codex BES ainsi que le codex Barberini gr.336, citent le prêtre et pas l'archevêque<sup>504</sup>. On constate ici un changement progressif. Il est probable que les auteurs des ces codex ont tenu compte des euchologes antérieurs du codex Barberini, dans lesquels ne paraissait que l'archevêque. On pourrait alors supposer que l'utilisation du mot «prêtre» dans les prières que l'on examine est dûe à une erreur faite pendant la transcription du codex Barberini. Par ailleurs, dès le début on a déjà remarqué que le codex Barberini paraît être la copie d'un autre codex antérieur qui se trouvait à Constantinople.

On doit mettre en évidence un élément qui se trouve a la fin du rite et qui, a notre avis, éclaircira davantage la présente étude. Le texte dit que l'archevêque entre dans le saint autel et fait la prière habituelle pour ceux qui se préparent à la sainte illumination<sup>505</sup>. Quelle est cette prière ? Juste après, le prêtre dit la prière «Souverain, Seigneur, notre Dieu, appelle tes ... pour qu'ils ne soient jamais plus

---

<sup>500</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, p.382, SIN «ποιεῖ ὁ ἀρχιεπίσκοπος τὴν εὐχὴν ταύτην», COI «ο ἀρχιερεὺς τὴν εὐχὴν ταύτην», EBE «ποιεῖ ὁ ἀρχιεπίσκοπος τὴν εὐχὴν ταύτην».

<sup>501</sup> *Ibid*, p.383, SIN «πατριάρχης», COI «ἀρχιερεὺς», EBE «ἀρχιεπίσκοπος».

<sup>502</sup> *Ibid*, p.383, SIN «εἶτα λέγει εἰρήνη πᾶσι», COI «ὁ ἀρχιερεὺς εἰρήνη πᾶσι», EBE «εἰρήνη πᾶσι».

<sup>503</sup> *Ibid*, p.383, SIN «ἐπεύχεται ὁ ἱερεὺς λέγων οὕτως», COI «ὁ ἀρχιερεὺς ἐπεύχεται», EBE «ἐπεύχεται ὁ ἀρχιερεὺς».

<sup>504</sup> Arranz, dans la traduction française des prières correspondantes du codex BES, évite d'utiliser le môt «prêtre» et utilise le môt «célébrant». Pourtant, dans la chirothesie il utilise le môt «patriarche», Cf. M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, pp.387-388.

<sup>505</sup> *Barberini gr.336*, prière 144.8, p.150.

enfants du corps, mais enfants de ton Royaume»<sup>506</sup>, que le texte rapporte comme «la prière des illuminands»<sup>507</sup> et qui est la même que la prière correspondante qui se trouve à la fin du premier rite de renoncement – adhésion<sup>508</sup>. Alors, la «prière habituelle» paraît être celle dite par le prêtre. Cela veut dire que cette prière se répète-t-elle? Une fois dite par l'archevêque et une autre par le prêtre? Dans les codex postérieurs sur lesquels on s'est déjà rapporté, il n'y a aucune répétition. L'archevêque entre dans le saint autel, le diacre fait la prière (litanie) et le célébrant prie<sup>509</sup>. D'ailleurs, dans le codex Barberini l'archevêque paraît d'une part demander aux candidats de se lever les mains et d'autre part lire des prières qui ressemblent beaucoup à des litanies diaconales et qui n'existent pas dans les euchologes postérieurs dans lesquels il est seulement cité que le diacre dit la prière habituelle à ceux qui se préparent à la sainte illumination:

«Pour la stabilité de l'empire, la prospérité des saintes Églises et l'unité de tous, disons : Kyrie eleison<sup>510</sup>.

Pour nos très pieux empereurs, tout leur palais et toute leur armée et pour le peuple ami du Christ, disons : Kyrie eleison<sup>511</sup>.

<sup>506</sup> *Ibid*, prière 144.10, p.150, «Δέσποτα κύριε ὁ θεός, προσκάλεσαι τοὺς ... ἵνα μηκέτι τέκνα σώματος ᾧσιν, ἀλλὰ τέκνα τῆς σῆς βασιλείας».

<sup>507</sup> *Ibid*, prière 144.11, p.150, «τὴν εὐχὴν τῶν φωτιζομένων».

<sup>508</sup> *Ibid*, prière 119.10, p.124.

<sup>509</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, pp.383, 387.

<sup>510</sup> *Barberini gr.336*, prière 144.2, p.149, «Ἐπεὶ τῆς οἰκουμένης καταστάσεως, εὐσταθείας τῶν ἁγίων ἐκκλησιῶν καὶ τῆς τῶν πάντων ἐνώσεως, εἰπόμεν Κύριε ἐλέησον»; cf. *Barberini gr.336*, prières 150.8, p.156 ; 158.4, p.166 ; 160.4, p.168 ; 161.4, p.170, «Ἐπεὶ τῆς εἰρήνης τοῦ σύμπαντος κόσμου, εὐσταθείας τῶν ἁγίων τοῦ θεοῦ ἐκκλησιῶν, καὶ τῆς τῶν πάντων ἐνώσεως τοῦ κυρίου δεηθῶμεν» et prière 244.5, p.220, «Ἐπεὶ εὐσταθείας, ὁμονοίας, εἰρήνης καὶ καταστάσεως τοῦ σύμπαντος κόσμου, τῶν ἁγίων τοῦ θεοῦ ἐκκλησιῶν ... τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>511</sup> *Ibid*, prière 144.3, p.150, «Ἐπεὶ τῶν εὐσεβεστάτων ἡμῶν βασιλέων, παντός τοῦ παλατίου καὶ τοῦ στρατοπέδου αὐτῶν καὶ τοῦ φιλοχρίστου λαοῦ, εἰπόμεν Κύριε ἐλέησον»; cf. *Barberini gr.336*, prière 150.11, p.156, «Ἐπεὶ τῶν εὐσεβεστάτων ἡμῶν βασιλέων, παντός τοῦ παλατίου καὶ τοῦ στρατοπέδου αὐτῶν, τοῦ Κυρίου δεηθῶμεν» et prières 158.8, p.166 ; 160.8, p.168 ; 162.8, p.171, «Ἐπεὶ τοῦ εὐσεβεστάτου καὶ θεοφυλάκτου ἡμῶν βασιλέως».

Pour le rachat de nos âmes et pour que Satan soit vite écrasé sous nos pieds et pour que notre ville soit préservée du sang, disons : Kyrie eleison»<sup>512</sup>.

Appuyé sur les données ci-dessus, on peut supposer que l'auteur du codex Barberini a assemblé des parties de textes provenant de deux sources différentes. Une qui paraît dater de l'époque où Chrysostome était patriarche de Constantinople – puisque le célébrant c'est l'archevêque – et une autre, dont la provenance est difficile à déterminer mais qui était utilisée dans le renoncement – adhésion par un prêtre. Basé sur cette hypothèse, on peut restructurer la forme du rite comme ci-après:

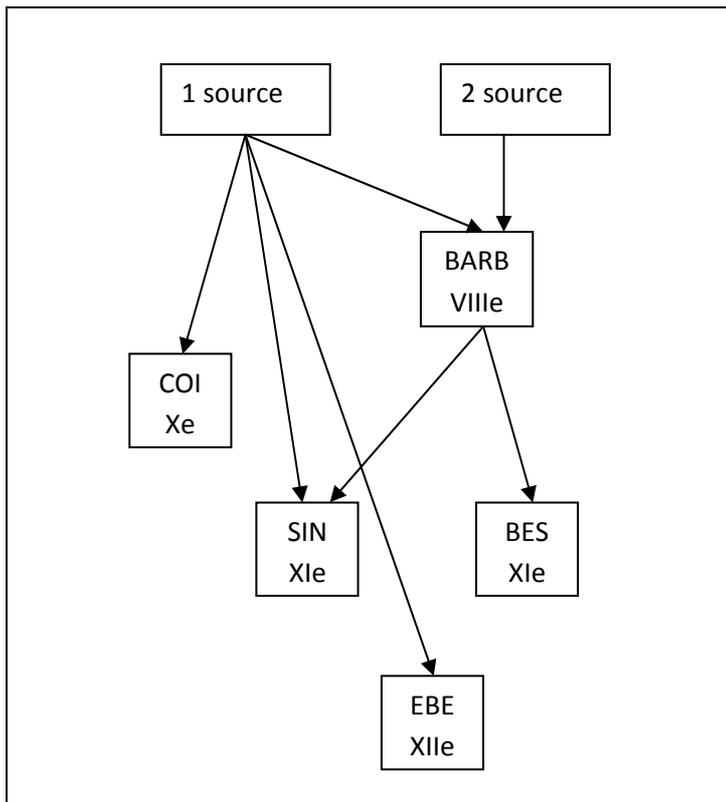
- L'archevêque demande aux candidats de se lever les mains et l'archidiacre dit les trois prières suivantes (litanies).
- L'archevêque signe le peuple et dit la prière «Car tu es un Dieu miséricordieux ...»
- Il demande aux candidats de se revêtir et de se chausser et descend de l'ambon et entre dans le saint autel.
- Le diacre ou l'archidiacre dit la prière habituelle et l'archevêque dit la prière pour ceux qui se préparent à la sainte illumination sans dire l'ecphonèse habituelle.
- Le diacre ou l'archidiacre invite les candidats à s'approcher et l'archevêque impose ses mains à tous et proclame l'ecphonèse de la prière infinie.
- L'archevêque dit le « Paix à tous » et après il dit la dernière prière.

---

<sup>512</sup> *Ibid*, prière 144.4, p.150, «Υπὲρ τῆς ἀπολυτρόσεως τῶν ψυχῶν ἡμῶν καὶ ὑπὲρ τοῦ συντριβῆναι τὸν σατανᾶν ἐν τάχει ὑπὸ τοὺς πόδας ἡμῶν καὶ ὑπὲρ τοῦ ἀναίμακτον διαφυλαχθῆναι τὴν πόλιν ἡμῶν, εἰπωμεν Κύριε <ἐλέησον>»; cf. *Barberini gr.336*, prière 150.13, p.157, «Υπὲρ τῆς πόλεως ταύτης καὶ πάσης πόλεως καὶ χώρας, καὶ τῶν ἐν πίστει Χριστοῦ οἰκούντων ἐν αὐταῖς, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν» et prière 158.9, p.166, «Υπὲρ τῆς πόλεως ταύτης...».

La forme ci-dessus ressemble à celle des rites renoncement – adhésion des codex postérieurs.

Voilà ci-après le schéma de notre hypothèse concernant les deux sources depuis lesquelles est probablement provenu le rite du renoncement-adhésion dont on s’occupe:



## Chapitre 6

### Le renoncement à Satan et l'adhésion au Christ

Ici, on étudiera les éléments particuliers du renoncement-adhésion, comme le déchaussement-dévêtement du candidat, son retournement vers l'Occident et vers l'Orient, l'haussement des mains. En plus, on analysera la formule des questions-réponses entre l'officiant et le candidat.

#### I. Le renoncement à Satan

##### A. Devêtement et dechaussement

Dans les deux cérémonies que l'on examine, les candidats se devêtent et se dechaussent:

«Et après le « Amen », le candidat au baptême ayant été dévêtu et déchaussé»<sup>513</sup>

«Et le pontife dit aux catéchumènes : «Tenez-vous avec crainte et signez-vous, devêtez-vous et déchaussez-vous».<sup>514</sup>

On a déjà rencontré le devêtement et le dechaussement dans la prière pour faire un catéchumène. Là, c'est le célébrant qui devête et dechausse le candidat. Ici, dans la première cérémonie il semble que le candidat se devête et se dechausse sans que quelqu'un le lui demande – le texte ne procure pas de telle information. Dans la deuxième cérémonie, celui qui demande aux candidats de se devêtir et se dechausser c'est le pontife. Cette différence entre les deux cérémonies pourrait être expliquée par le fait que dans la deuxième il y avait un grand nombre de candidats. Il serait difficile en pratique de se devêtir et se dechausser tous en même temps précis sans que

---

<sup>513</sup> *Barberini gr.336*, prière 119.1, p.124, «Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", ἀποδυομένου καὶ ὑπολυομένου τοῦ βαπτίζομένου».

<sup>514</sup> *Ibid*, prière 143.3, p.146, «Καὶ λέγει ὁ ἀρχιερεὺς τοῖς κατηγουμένοις· Στήτε μετὰ φόβου καὶ σφραγίσασθε, ἀποδύσασθε καὶ ὑπολύσασθε».

quelqu'un le leur demande, même dans le cas où ils se seraient donnés des conseils d'avance.

On trouve le devêtement chez Denys l'Areopagite. Là, il est fait par les liturges (diacres)<sup>515</sup>. Chez Théodore de Mopsueste on lit que les candidats se dépouillaient de leur vêtement extérieur et qu'ils avaient les pieds nus comme cela se passait dans les exorcismes<sup>516</sup>. T.Finn, tenant en considération le témoignage ci-dessus de Théodore de Mopsueste et tenant compte du sens d'exorcisme du renoncement, soutient que chez Chrysostome les catéchumènes étaient dechaussés et ne portaient que la tunique extérieure même si cela n'est pas clair dans les catéchèses de Chrysostome lesquelles concernent le renoncement<sup>517</sup>. Dans les homélies baptismales de Narsai, professeur de l'école d'Edessa en V<sup>ème</sup> siècle, on lit que le candidat se tenait nu<sup>518</sup>. Selon la tradition apostolique d'Hippolyte, les candidats se devêtaient avant le renoncement<sup>519</sup>. Cyrille de Jerusalem<sup>520</sup> et Proclus de Constantinople<sup>521</sup> (III<sup>ème</sup> siècle) se réfèrent en général sur le devêtement - dechaussement avant le baptême, mais ils ne procurent pas d'informations concernant le moment où cette action a lieu (avant ou après le renoncement). De même, on trouve le devêtement - dechaussement dans les textes apocryphes, au baptême d'Ioyzanes

---

<sup>515</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.2.6, p.410, «Après, il commande aux Liturges de lui ôter le ceinture et les vêtements».

<sup>516</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», 13.2, p.206, «De nouveau, vous vous tenez debout sur les cilices, pieds nus, dépouillés de votre vêtement extérieur... Ainsi vous vous conformez en tout point au rituel des exorcismes...»

<sup>517</sup> T. FINN, «The Liturgy of Baptism in the Baptismal instructions of St.John Chrysostom», in *Studies in Christian antiquity*, 15, Washington DC, Catholic University of America Press, 1967, p.92.

<sup>518</sup> NARSAI, «Homélie 22: Sur le Baptême», éd. E.C. WHITAKER, in *Documents of the Baptismal Liturgy*, London, SPCK, 1970, p.51, «Naked he stands and stripped before the Judge, that by his wretched plight he may win pity to cover him. Without covering he pleads his cause against his adversary that the King may see him and swiftly exact judgement for him».

<sup>519</sup> *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, p.45, «Ils se déshabilleront».

<sup>520</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», éd. A.Piédagnel, in *SC*, 126bis, 1988, p.105.

<sup>521</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», éd. F.J.Leroy, *L'Homilétique de Proclus de Constantinople*, in *Studi e Testi*, 247, Città del Vaticano, 1967, p.193, «Τῆς φθορᾶς ἀπόθου τὸ ἔνδυμα ... γυμνός ὡς ἐκ πολεμίου προσφαίνῃ ... ὁ πούς ταῖν πτωχείαν προσμαρτυρεῖ τῇ γυμνότητι...».

par l'apôtre Thomas<sup>522</sup> et au baptême du tyran d'Ephèse par Jean, fils de Zébédée<sup>523</sup>.

Dans le codex Barberini, le pontife non seulement invite les candidats à devêtir mais aussi dit la phrase «tenez-vous avec crainte»<sup>524</sup> pour donner emphase et pour commander l'action de devêtir – dechausser, puisque la dénudation devant autrui n'est pas une chose facile à faire. A notre avis, c'est pour la même raison que le pontife utilise la phrase «signez-vous». Cela donne un caractère sacré à l'action du devêtement – dechaussement, ce qui fait éloigner tout sentiment d'honte : celui qui est demandé de se signer se sent que l'action qui va suivre est conforme aux commandements de Dieu.

Chrysostome, parlant aux candidats du devêtement, invoque l'image des protoplastes dans les paradis qui n'avaient pas honte de leur nudité, et leur demande de ne pas considérer la nudité en tant que péché puisqu'ils sont sous la grâce et pas sous la loi<sup>525</sup>.

---

<sup>522</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, London, SPCK, 1970, p.18, «Having thus prayed over them, the Apostle said unto Mygdonia: "Unclothe thy sisters." And she took off their clothes and girded them with girdles and brought them».

<sup>523</sup> W. WRIGHT, *Apocryphal Acts of the Apostles*, London, 1871, pp.39-40, «Then the procurator drew near, and fell on his face before John, and said to him: "What is necessary for us to do?" And St John said to him: "Strip off thy garments from thee." And when he had stripped, the holy man drew night...».

<sup>524</sup> Cela nous rappelle l'expression «Tenons-nous bien» que l'on trouve dans la prière de la Sainte Anaphore des liturgies de Basile de Césarée et de Chrysostome dans le Codex Barberini gr.336, prière 14.1, p.64 ; 32.1, p.76.

<sup>525</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», III.8.3-16, pp.237-239, «Pourquoi donc sans vêtement ? – Cela te rappelle ta nudité antérieure, lorsque tu étais dans le paradis et que tu n'en avais pas honte. Car Adam et Eve, dit l'Écriture, étaient nus et ils n'en avaient pas honte jusqu'à ce qu'ils prissent le vêtement de la fute, celui qui est chargé d'une immense honte. Ainsi donc, toi non plus, n'aie pas honte en la circonstance. Car la piscine est bien préférable au paradis : il n'y a pas ici de serpent, mais c'est le Christ qui est là et qui est ton initiateur en vue de la régénération par l'eau et par l'Esprit ; il n'y a pas ici d'arbres beaux et agréables à voir, mais il y a des grâces spirituelles ; il n'a pas ici l'arbre célèbre du bien et du mal, pas non plus de la loi ni de commandements, mais la grâce et le don : Sur vous le péché n'aura pas d'empire, puisque vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce».

En plus, Cyrille de Jérusalem utilise une image pareille avec les protoplastes pour admirer le fait que les candidats sont nus devant tous les assistés sans en avoir honte<sup>526</sup>.

De même, Denys l'Aréopagite dit que dans le rite du baptême il n'y a rien d'impie ni d'inconvenant, sous-entendant la nudité ; au contraire, ce rite reflète les énigmes de la divine contemplation<sup>527</sup>.

Le devêtement et le dechaussement des candidats avant le baptême est une action à sens symbolique fort. On trouve cela dans l'antiquité chez les paganistes et chez les juifs qui attachaient d'importance symbolique particulière au devêtement – dechaussement, ainsi qu'aux matériels depuis lesquels ils fabriquaient les vêtements, lesquels ils prenaient comme des symboles de mortalité<sup>528</sup>. Les Pères de l'Eglise viennent plus tard donner des significations nouvelles, appuyés sur les textes bibliques.

Dans la cérémonie que l'on étudie, le célébrant demande à Dieu pour les candidats:

«...délie-les de la vétusté, et fais-les renaître à la vie éternelle»<sup>529</sup>.

Appuyé sur l'image trouvée chez l'apôtre Paul, on pourrait interpréter le mot «vétusté» en tant que le vieil homme et ses actions – péchés:

«...ayant dépouillé le vieil homme avec ses actions»<sup>530</sup>

---

<sup>526</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.2.14-17, p.107, «O merveille, vous étiez nus à la vue de tous, et vous ne rougissiez pas, Vraiment en effet, vous portiez l'image du premier homme, Adam, qui dans le paradis était nu et ne rougissait pas».

<sup>527</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», II.3.1, p.410, «Cette tête de la sainte théogénésie, à en considérer les symboles, ne renferme, à l'exclusion de toute image sensible inconvenante ou impie, que des emblèmes, où, comme dans de naturels miroirs, en rapport avec les hommes, se reflètent les énigmes de la divine contemplation.»

<sup>528</sup> P. OPPENHEIM, *Symbolik und religiöse Wertung des Monchkleides im christlichen Altertum*, Munster, 1932, pp.8-18.

<sup>529</sup> Barberini gr.336, prière 144.10, p.150, «ἀπόδυσον αὐτῶν τὴν παλαιότητα καὶ ἀναγέννησον αὐτοὺς εἰς τὴν ζωὴν τὴν αἰώνιον».

Alors, le devêtement symbolise la délivrance du candidat de tout cela afin que puisse avoir lieu sa renaissance.

Cyrille de Jérusalem donne à l'action du devêtement un symbolisme pareil:

«Aussitôt entrés donc, vous avez dépouillé votre tunique, et ce geste figurait le dépouillement du vieil homme avec ses pratiques»<sup>531</sup>.

De même, Chrysostome explique le devêtement comme il suit:

«Dépouillement, et vêtue : Nous nous dépouillons du vieux vêtement sali par la masse de nos péchés»<sup>532</sup>,

et décrit le candidat qui vient au baptême comme quelqu'un qui:

«...a déposé l'ancien vêtement du péché et revêtu le vêtement royal»<sup>533</sup>.

H.Riley, commentant les références de Cyrille et de Chrysostome sur la parabole du festin nuptial<sup>534</sup>, donne aux symbolismes de la vétusté un sens plutôt moral. Il parle d'un plus grand effort des candidats de se débarrasser de leurs habits salis par les inclinaisons mauvaises, de façon à ce qu'ils ne viennent pas mal habillés à la nouvelle vie<sup>535</sup>. On oserait une démarche de plus, attachant un caractère ontologique au symbolisme du dévetement. A notre avis, il s'agit d'une vraie transition des vieilles aux nouvelles situations, d'une

---

<sup>530</sup> Col. 3:9 «Vous vous êtes dépouillés du vieil homme avec ses agissements».

<sup>531</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.2.1-3, pp.104-107.

<sup>532</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.11.4-5, p.139.

<sup>533</sup> *Ibid*, II.25.7-8, p.147.

<sup>534</sup> Mat. 22:1-14.

<sup>535</sup> H. RILEY, *Christian Initiation...*, p.170, «On this level of the moralistic interpretation of the removal of clothing before baptism, Cyril and Chrysostom present a mystagogy which is quite parallel in imagery and in scriptural sources. Both proceed consciously from the Pauline metaphor of laying aside the deeds of the old man as one might lay aside old clothing. Both use the Gospel allegory of the wedding feast as an exhortation to increased moral effort, getting rid of the soiled clothes of bad inclinations and evil habits so as not to come improperly clothed to the feast»

renaissance de la vétusté à la vie proche de Dieu, le «vrai bien» (ὄντως αγαθό). Et cela, grâce au don de Dieu et pas à un effort personnel de purification de la part du candidat<sup>536</sup>. C'est Dieu qui devête, fait renaître et remplit les candidats «de la puissance de ton Saint Esprit en vue de l'union avec ton Christ, pour qu'ils ne soient jamais plus enfants du corps, mais enfants de ton Royaume», comme on lit à la suite des textes de la prière que l'on examine<sup>537</sup>. Notamment la phrase «renaître à la vie éternelle» donne à l'action du devêtement, entre autres, un caractère eschatologique. C'est un passage de la mortalité à l'immortalité, à la vie éternelle, là où, selon Cyrille de Jérusalem, il n'y a plus de larmes ni de deuil<sup>538</sup>.

## **B. Le retournement vers l'Occident**

Les candidats se tournent vers l'Occident en tenant leurs mains vers en haut:

«...le prêtre le retourne vers l'Occident, avec les mains levées»<sup>539</sup>

«Ensuite il (le pontife) leur dit ceci : Tournez-vous vers le couchant, en tenant vos mains vers en haut»<sup>540</sup>.

---

<sup>536</sup> C'est la modification ontologique que nous estimons que Chrysostome décrit quand il parle de la renaissance qu'entraîne le baptême: JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», I.12.1-15, pp.136-139, «Alors pourquoi, dira-t-on, si ce bain remet tous nos péchés, n'est-il pas appelé bain de remission des péchés ou encore bain de purification, mais bain de regeneration? C'est qu'il ne nous remet pas nos péchés, simplement, et qu'il ne nous purifie pas simplement de nos fautes, mais qu'il le fait avec une telle puissance que c'est comme si nous étions engendrés de nouveau. Et de fait il s'agit pour nous d'une nouvelle création, d'une construction nouvelle que la terre, cette fois, n'a pas servi à modeler, mais qu'une élément différent, à savoir la nature de ses eaux, permet de créer. En effet, le vase n'est pas seulement essuyé, mais il est lui-même refondu à nouveau, et entièrement. Les vases qu'on essuie, même si on les nettoie avec un soin minutieux, conservant des traces de graisse et de restes de salissure ; mais ceux qui ont été jetés dans un creuset et que la flamme a rénovés ne gardent aucune saleté et, une fois sortis de la fournaise, ils jettent le même éclat que ceux qui viennent d'être fabriqués».

<sup>537</sup> Barberini gr.336, prière 144.10, p.150, «καὶ πλήρωσον αὐτοὺς τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματος σου δυνάμεως εἰς ἔνωσιν τοῦ Χριστοῦ σου, ἵνα μηκέτι τέκνα σώματος ᾦσιν, ἀλλὰ τέκνα τῆς σῆς βασιλείας».

<sup>538</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.10.3-8, pp.100-103, «En vérité, dans les temps antérieurs, la mort dévorait, victorieuse ; mais depuis le bain sacré de la régénération, Dieu a enlevé toute larme de toute face. En effet tu ne pleures plus, ayant dépouillé le vieil homme, mais tu célèbres la fête, ayant revêtu le vêtement de salut, Jésus-Christ».

<sup>539</sup> Barberini gr.336, prière 119.1, p.124, «ὁ ἱερεὺς ἐπὶ δυσμᾶς ἄνω τὰς χεῖρας ἔχοντα».

Dans la première cérémonie, c'est le prêtre qui retourne (αποστρέφει) le candidat vers l'Occident tandis que le candidat a ses mains levées vers en haut. Dans la deuxième cérémonie, le pontife demande aux candidats de se tourner vers le couchant et de se lever les mains vers en haut.

Chez Denys l'Aréopagite on trouve le retournement des candidats vers l'occident et, même, fait par le pontife:

«Puis il (le pontife) le fait se tenir debout, la face opposée à l'occident, et les mains étendues de ce côté en signe d'aversion»<sup>541</sup>.

Dans le codex Barberini, c'est le candidat qui se tourne vers l'Occident.

Cyrille de Jérusalem nous donne une information pareille:

«Vous êtes entrés d'abord dans le vestibule du baptême ; debout, tournés vers l'Occident, vous avez écouté, et vous avez reçu l'ordre d'étendre la main»<sup>542</sup>.

Dans le Testament du Seigneur<sup>543</sup> et dans les canons d'Hippolyte (env. 500)<sup>544</sup>, les catéchumènes se tournent vers l'Occident.

De même, selon Jacques d'Edesse (VII<sup>ème</sup> siècle), avant le renoncement le prêtre fait tourner les candidats vers l'Occident<sup>545</sup>.

---

<sup>540</sup> *Ibid*, 143.6-7, p.147, «Καὶ μετὰ τοῦτο λέγει αὐτοῖς: Στράφητε ἐπὶ τὰς δυσμὰς, ἄνω τὰς χεῖρας ὑμῶν ἔχοντες».

<sup>541</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», II.2.6, p.408.

<sup>542</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.2.1-3, p.85.

<sup>543</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, p.223, «Après avoir donné force à chacun, qu'il (l') interroge, (l') ayant tourney vers l'Occident».

<sup>544</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, p.89, canon 119, «He who is being baptized, let him turn his face to the west».

<sup>545</sup> JACQUES D'ÉDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», éd. H.DENZINGER, in *Ritus Orientalium*, v1, Wirceburgi, Typis et Sumptibus Stahelianis, 1863, p.283, «Et convertit baptizandus faciem suam ad occidentem, et sacerdos ad orientem, qui et facit eum Satanae abrenunciare tribus visibus».

Selon un manuscrit du IX<sup>ème</sup> siècle, dans le rite arménien le prêtre invite le candidat à se tourner vers l'Occident<sup>546</sup>.

Dans le rite éthiopien ancien le candidat se tourne vers l'Occident<sup>547</sup>.

Chez Proclus de Constantinople, le candidat se lève les mains vers le ciel mais il n'y a pas de référence concernant son orientation<sup>548</sup>.

Chez Chrysostome, les candidats sont demandés de se mettre à genoux et à se lever les mains vers le ciel<sup>549</sup>. Il n'y a pas d'information sur le retournement ou non du candidat.

De même, chez Théodore de Mopsueste, les candidats sont demandés de se lever les mains vers le ciel<sup>550</sup>. Ici non plus, on n'a pas de référence d'orientation.

Basile de Césarée, s'adressant à ceux qui remettent leur baptême, leur dit que s'ils tombent malades, ils n'auront pas la capacité de se lever les mains vers le ciel ni faire le renoncement<sup>551</sup>.

Quelle est la signification de l'action du retournement vers l'Occident ? On lit dans le codex Barberini:

---

<sup>546</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, p.62, «Next he orders the catechumen to turn to the west».

<sup>547</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, éd. A.SALLES, in *SC*, 59, 4.13, p.51, «Et se tournant d'abord vers l'ouest»

<sup>548</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 48, p.193, «πρὸς οὐρανὸν τὴν χεῖρα διάτεινον».

<sup>549</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II,18,1-3, p.143, «les prêtres qui vous introduisent vous ordonnent d'abord de vous mettre à genoux, de lever les mains vers le ciel et de prier ainsi» ; *Ibid*, «Trois catéchèses baptismales», III.4.31-33, p.231, «Il faut donc qu'une fois introduits, vous fléchissiez tous en commun le genou au lieu de rester debout, que vous tendiez les mains vers le ciel pour rendre grâce à Dieu de ce don qui vous est fait».

<sup>550</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétique», 13.2, p.206, «vos mains étendues vers Dieu dans l'attitude de la prière.»

<sup>551</sup> BASILE DE CESAREE, «Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma», in *PG*, 31,436C, «Τί ἀναμένεις πυρετοῦ σοι δῶρον γενέσθαι τὸ βάπτισμα; ὅτε οὐδὲ φθέγγασθαι δυνήσῃ τὰ σωτήρια ῥήματα, τάχα δὲ οὐδὲ ἀκοῦσαι καθαρῶς ἐπιτραπήσῃ, αὐτῇ τῇ κεφαλῇ ἐνοικουσης τῆς νόσου· οὐ χεῖρας ἄραι εἰς οὐρανὸν».

«Maintenant, au soir (ἐπὶ τὰς δυσμὰς), le diable a surgi, en grinçant des dents, fronçant les sourcils, en claquant des mains, se mordant les lèvres, follement, déplorant sa solitude, refusant d'admettre votre libération. Voilà pourquoi le Christ vous oppose à lui, pour qu'en renonçant à lui et en l'exsufflant (soufflant), vous meniez la guerre contre lui. Le diable a surgi le soir, lorsque commence l'obscurité ; renoncez à lui et exsufflez-le (soufflez) »<sup>552</sup>.

Le coucher du soleil c'est le lieu d'où commence l'obscurité. Selon le texte, le diable se trouve à l'occident qui est le lieu de l'obscurité. L'obscurité symbolise le diable, alors le lieu d'obscurité symbolise le lieu où se trouve le diable<sup>553</sup>. Donc, le placement des candidats face à l'occident symbolise leur placement face au diable de façon à ce qu'ils nient à lui et à ce qu'ils commencent à lutter contre lui.

La figure de l'occident en tant que lieu des ténèbres donne Cyrille de Jérusalem:

«Pourquoi vous tenez tournés vers l'Occident, je veux aussi vous le dire; c'est en effet nécessaire. L'occident est le lieu des ténèbres visibles; or, puisque celui dont nous parlons est ténèbres, et qu'il exerce sa puissance dans le ténèbres, c'est à cause de cela symboliquement vous regardez vers l'occident et que vous renoncez à ce prince ténébreux et sombre»<sup>554</sup>.

---

<sup>552</sup> Barberini gr.336, prière 143.5, pp.146-147, «Νῦν ἔστηκεν ἐπὶ τὰς δυσμὰς ὁ διάβολος, τρίζων τοὺς ὀδόντας, συνάγων τὰς κόμας, κροτῶν τὰς χεῖρας, δάκνων τὰ χεῖλη, μεμηνῶς, θρηνῶν τὴν ἑαυτοῦ ἐρημίαν, ἀπιστῶν ἐπὶ τῇ ὑμετέρᾳ ἐλευθερίᾳ. Διὰ τοῦτο ὁ Χριστὸς ἴστησιν ὑμᾶς κατέναντι αὐτοῦ, ἵνα ἀποταξάμενοι αὐτῷ καὶ ἐμφυσήσαντες αὐτῷ, τὸν κατ' αὐτοῦ ἀναλάβητε πόλεμον. Ἐπὶ τὰς δυσμὰς ἔστηκεν ὁ διάβολος, ὅπου ἢ ἀρχὴ τοῦ σκότους· ἀποτάσσεσθε αὐτῷ καὶ ἐμφυσήσατε.».

<sup>553</sup> A. PIEDAGNEL, in SC, 126bis, p.89, n.2.

<sup>554</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.4.2-7, p.89.

Grégoire de Nysse dit que le pouvoir des ténèbres est à l'Occident<sup>555</sup> tandis que Denys l'Aréopagite dit que les liturges tournent le candidat vers l'Occident pour lui représenter les ténèbres de sa vie passée et lui enseigner à quitter l'ombre pour la lumière<sup>556</sup>.

### C. Le haussement des mains

Le haussement des mains des candidats vers le ciel est considéré dans le texte en tant que signe de captivité:

«C'est pourquoi, debout, élevez vos mains en tant que vous êtes réclamés par les anges ; que rien de diabolique ne reste caché en vous, que personne n'entretienne une inimitié, que personne ne conserve une colère, que personne ne se tienne dans l'imposture, que personne n'écoute avec hypocrisie. Jetez au diable toute abjection et tout reste de méchanceté ; tenez-vous comme des captifs, c'est dans cet état que le Christ vous rachète»<sup>557</sup>.

Les candidats, après s'être devêtis et dechaussés, se tiennent les mains levées vers le ciel comme font les captifs. Cette image dramatique renvoie à la captivité en période de guerre : ceux qui se sont rendus à l'ennemi, se dépouillent de leur armement et s'examinent à leur corps par leurs adversaires pour le cas où ils cacheraient des armes ; de la même façon, les candidats ici

---

<sup>555</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «In cantica cantic», in *PG*, 44,984A, «νοεῖς δὲ πάντως τῶν λεγομένων τὸ αἰνίγμα, ὅτι ὁ τῆς ἀνατολῆς ἀποστάς (οὗτω γὰρ παρὰ τῆς προφητείας ὁ Χριστὸς ὀνομάζεται) καὶ πρὸς τὰς δυσμὰς τοῦ φωτὸς ἑαυτὸν συνελαύνων, ὅπου ἐστὶν ἡ ἐξουσία τοῦ σκότους, δεξιὸν ἔχει ἐφ' ἑαυτοῦ τὸν βορρᾶν τοῖς πονηροῖς ἐφοδίοις αὐτὸν δεξιούμενον, δι' ὧν ὁ πρὸς τὸ σκότος γίνεται δρόμος.»

<sup>556</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», V.1.6, p.463, «Voilà pourquoi, dans la sainte théogénésie, les Litruges – dépouillement le sujet de ses anciens habits, - lui ôtent la ceinture, - le tournent vers l'occident pour l'abjuration, - et puis le ramènent en face de l'orient, - en leur qualité d'ordre à la puissance purificatrice, enjoignant à l'initié de déposer complètement l'enveloppe de sa vie passée, lui représentant le ténèbres de son existence jusqu'alors, et lui enseignant à quitter l'ombre pour la lumière.»

<sup>557</sup> Barberini gr.336, prière 143.5, p.146, «Διὰ τοῦτο καὶ ἐστῶτες ἄνω τείνετε τὰς χεῖρας ὡς παρ' ἀγγέλων ἐρευνώμενον μὴ τί τῶν τοῦ διαβόλου κρύπτηται παρ' ὑμῖν, μηδεὶς ἔχθραν κατεχέτω, μηδεὶς ὀργὴν φυλαττέτω, μηδεὶς μετὰ δόλου στηκέτω, μηδεὶς μετὰ ὑποκρίσεως ἀκουέτω. Προσρίψατε τῷ διαβόλῳ πάσαν ρυπαρίαν καὶ περίσσευμα κακίας· ὡς αἰχμάλωτοι στήκετε· τοιοῦτους γὰρ ὑμᾶς ὁ Χριστὸς ἀγοράζει.»

apparaissent devêtis et dechaussés s'examiner par les anges s'ils ont vraiment abandonné le camp adverse et s'ils se sont éloignés de toute méchanceté du diable: l'inimitié, la colère, l'imposture, l'hypocrisie. Dans le texte, on voit une image encore : celle du Christ acheter les prisonniers. Dans l'époque ancienne, pendant la procédure d'achat des prisonniers, avait lieu la démonstration - aux acheteurs candidats - de leurs aptitudes corporelles et spirituelles. L'acheteur candidat avait eu le droit d'examiner le prisonnier avant de l'acheter, pour savoir s'il était en bonne santé. De la même manière, dans le texte, Christ achète les captifs qui se trouvent «dans cet état», ça veut dire qu'ils ont jété au diable «toute abjection et tout reste de méchanceté» et qu'ils sont désormais en bonne santé spirituelle. Le texte dit caractéristiquement : «la Parole de Dieu sonde vos cœurs, car elle est plus tranchante qu'une épée double»<sup>558</sup>.

Théodore de Mopsueste présente le levage des mains en combinaison avec le devêtement – dechaussement en tant qu'indication de l'ancienne captivité dont les candidats avaient été sévèrement châtiés par le tyran<sup>559</sup>.

De même, Chrysostome considère cette attitude des candidats comme indication de captivité et comme rappel à eux-mêmes de qui ils sont délivrés<sup>560</sup>.

Chez Proclus de Constantinople, le candidat hausse les mains vers le ciel en tant qu'indication que Dieu l'accepte comme quelqu'un qui s'est débarrassé de toute méchanceté<sup>561</sup>.

---

<sup>558</sup> *Ibid*, prière 143.5, p.146, «ὁ λόγος τοῦ θεοῦ ἐρευνᾷ τὰς καρδίας ὑμῶν, τομώτερος ὧν ὑπὲρ πᾶσαν μάχαιραν δίστομον».

<sup>559</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétique», 13.2, p.206, «Ainsi vous vous conformez en tout point au rituel des exorcismes, indiquant votre ancienne captivité et cet esclavage dont vous avez été sévèrement châtiés par le tyran. N'est-il pas juste, en effet, que vous vous approchiez du mystère qui promet participation aux bien futurs ? C'est pourquoi vous avez rappelé ces anciens maux, montrant par là ce que vous quittez et ce vers quoi vous allez bientôt vous tourner».

<sup>560</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.18.1-6, pp.143-144, «Reconnais ici encore l'attitude de la captivité : les prêtres qui vous introduisent vous ordonnent d'abord de vous mettre à genoux, de lever les mains vers le ciel et de prier ainsi, afin de vous rappeler à vous-mêmes par cette attitude de qui vous êtes délivrés et à qui vous allez vous attacher».

## D. La formule

L'attitude des candidats, c'est-à-dire le devêtement, le dechaussement, le retournement vers l'occident ainsi que le levage des mains vers le ciel, donne au rite un caractère dramatique et préparent les candidats à s'introduire à l'essentiel du rite qui est leur confrontation personnelle au diable par les paroles du renoncement.

Dans les deux rites que l'on recherche, la structure et le contenu de la formule sont les mêmes. Ce qui change c'est la personne qui s'adresse aux candidats : le prêtre pour le premier rite et le pontife pour la deuxième.

1<sup>er</sup> rite :

«...et il (le prêtre) dit trois fois : Je renonce à Satan et à toutes ses œuvres et à tout son culte et à tous ses anges et à toute sa pompe.

Et le candidat au baptême répond, ou son parrain, pour chacun.

Et le prêtre interroge à nouveau trois fois en disant : Avez-vous renoncé à Satan ?

Et on répond : Nous avons renoncé». <sup>562</sup>

---

<sup>561</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 50, p.193, «ὡς ἐπιδεῆς πρὸς οὐρανὸν ἀνατείνεις τὰς χεῖρας ἵνα γνῶς πῶς ἔρημόν σε τῶν κακῶν ὁ Δεσπότης προσδέχεται».

<sup>562</sup> *Barberini gr.336*, prière 119.1-4, p.124, «καὶ λέγει γ'. Ἀποτάσσομαι τῷ Σατανᾷ καὶ πάσιν τοῖς ἔργοις αὐτοῦ καὶ πάσῃ τῇ λατρεία αὐτοῦ καὶ πάσιν τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ καὶ πάσῃ τῇ πομπῇ αὐτοῦ. Καὶ ἀποκρίνεται ὁ βαπτιζόμενος ἢ ὁ ἀνάδοχος αὐτοῦ πρὸς ἕκαστον. Καὶ πάλιν ὁ ἱερεὺς γ' ἐρωτᾷ λέγων Ἀπετάξασθε τῷ Σατανᾷ; Καὶ ἀποκρίνεται· Ἀπεταξάμεθα».

2<sup>eme</sup> rite :

«...ce que je (le pontife) dis, dites-le vous aussi. Je renonce à Satan, et à toutes ses œuvres, et à ton son culte, et à tous ses anges, et à toute sa pompe.

Il (le pontife) dit cela trois fois et tous répondent.

Ensuite il leur demande trois fois : Avez-vous renoncé à Satan ?

Ils lui disent : Nous avons renoncé»<sup>563</sup>.

On remarque ici que le renoncement se fait en forme de dialogue avec des questions et des réponses entre le célébrant et les candidats. Le célébrant dit le premier la phrase essentielle (le motif) du renoncement : «Je renonce à Satan, et à toutes ses œuvres, et à ton son culte, et à tous ses anges, et à toute sa pompe». Les candidats, après avoir répété cette phrase, ont été interrogés s'ils étaient sûrs pour ce renoncement. Tout cela se dit trois fois. Le renoncement se fait en troisième personne (impersonnel) selon son syntaxe : «Je renonce à Satan» et utilise quatre termes de plus : «œuvres», «culte», «anges» et «pompe».

On trouve les expressions essentielles du renoncement en diverses variations dans beaucoup de textes plus anciens.

Dans les Constitutions Apostoliques,<sup>564</sup> le renoncement est impersonnel et on lit deux termes de plus : «inventions» et «tout ce qui relève de lui». De même, chez Théodore de Mopsueste<sup>565</sup> il est

---

<sup>563</sup> *Ibid*, prière 143.7-11, p.147, «ὁ λέγω τοῦτο καὶ ὑμεῖς λέγετε· Ἀποτάσσομαι τῷ Σατανᾷ· καὶ πᾶσιν τοῖς ἔργοις αὐτοῦ· καὶ πάσῃ τῇ λατρείᾳ αὐτοῦ καὶ πᾶσιν τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ· καὶ πάσῃ τῇ πομπῇ αὐτοῦ. Τοῦτο τρίτον λέγει πάντων ἀποκρινομένων. Εἶτα ἐρωτᾷ αὐτοὺς γ'· Ἀπετάξασθε τῷ Σατανᾷ; Λέγουσιν αὐτῷ· Ἀπεταξάμεθα».

<sup>564</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.41.2, p.272, «Je renonce à Satan, à ses œuvres, à ses pompes, à ses cultes, à ses anges, à ses inventions et à tout ce qui relève de lui».

<sup>565</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», 13.5, p. 208, «Je renonce à Satan, à tous ses anges, à toutes ses œuvres, à tout son culte, à toute sa vanité et à tout son égarement mondain».

impersonnel et avec deux termes en plus : «vanité» et «égarement mondain» mais sans le terme «pompes».

Chez Cyrille d'Alexandrie<sup>566</sup> et chez Proclus de Constantinople<sup>567</sup>, le renoncement se fait en première personne (personnel) : «je renonce à toi Satan», et avec les mêmes termes de la prière que l'on étudie. Chez Chrysostome<sup>568</sup>, Cyrille de Jérusalem<sup>569</sup> ainsi que dans le Testament du Seigneur<sup>570</sup>, il n'y a pas le terme «anges» tandis que dans le Testament du Seigneur on trouve en plus le terme «voluptés». D'ailleurs, dans le rituel baptismal du VI<sup>e</sup> siècle, publié par A. Baumstark<sup>571</sup>, il n'y a que le terme «anges».

Selon Wenger, la formule impersonnelle «je renonce à Satan» est postérieure à la formule personnelle «je renonce à toi Satan»<sup>572</sup>. Dans les rites arméniens anciens<sup>573</sup> - qui, selon A.Salles qui a fait leur reconstitution, peuvent être considérés en tant que les rites les plus anciens que l'on connaisse actuellement<sup>574</sup> - le renoncement est personnel.

### **E. Les termes**

Selon M.E.Boismard, les termes «œuvres», «culte», «anges» et «pompe» que l'on trouve dans les diverses formules du renoncement,

---

<sup>566</sup> CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Expositio in Psalmos», in *PG*, 69,1044B, «Ἀποτάσσομαί σοι, Σατανᾶ, καὶ πᾶσι τοῖς ἔργοις σου, καὶ πᾶσι τοῖς ἀγγέλοις σου, καὶ πάσῃ τῇ πομπῇ σου, καὶ πάσῃ τῇ λατρείᾳ σου».

<sup>567</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 3, p.188, «Ἀποτάσσομαί σοι, Σατανᾶ, καὶ τῇ πομπῇ σου καὶ τῇ λατρείᾳ σου καὶ τοῖς ἀγγέλοις σου καὶ πᾶσι τοῖς ἔργοις σου».

<sup>568</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.20.2-4, p.145, «Je renonce à toi, Satan, à tes fastes (πομπῇ), à ton service et à tes œuvres».

<sup>569</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.4.2, 5.1-2, 6.1, 8.1, pp.88-94, «Je renonce à toi Satan, et à toutes tes œuvres, et à toute sa pompe, et à ton culte».

<sup>570</sup> V. SAXER, *Les Rites de l'Initiation Chrétienne...*, p.235, «Je renonce à toi, Satan, à tout ton culte, à tes pompes, à tes voluptés et à toutes tes œuvres».

<sup>571</sup> *Ibid*, p.500, «Je renonce à toi, Satan, et à tous tes anges».

<sup>572</sup> A. WENGER, in *SC*, 50, p.82.

<sup>573</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, 4.15-17, p.51, «Je te maudis, Satan, et tous tes mauvais anges, et toutes tes œuvres, et toutes tes idoles, et tous tes préceptes».

<sup>574</sup> A. SALLES, in *SC*, 59, p.35, «D'ores et déjà les historiens de la liturgie ne marqueront pas de noter quelques traits qui permettent de considérer les trois rituels, surtout Rc et Ra, comme les plus anciennes liturgies baptismales actuellement connues.»

sont des traductions erronées d'un terme qui se trouvait dans un rite du baptême plus ancien, écrit en hébreu ou en aramäique. D'abord, la formule contenait les expressions «je renonce à Satan» et «à ses œuvres» qui renvoient à l'éloignement des juifs de Pharaon et de ses œuvres, qui avaient été imposées sur eux par force, mettant en parallèle Pharaon et Satan. Etant donné que les textes hébraïques à traduire ne contenaient pas de voyelles, il pourrait arriver que le traducteur confonde le mot ml'ktw (ses œuvres) à un mot à racine commune, par exemple ml'kyw (ses anges). Par ailleurs, dans la première époque chrétienne il y avait déjà la perception que le diable est le maître d'anges mauvais qui ont comme but de rendre les hommes captifs. De même, il est probable qu'un traducteur a confondu le même mot avec le ml'kwtw (ses pompes) ayant dans l'esprit que la pompe des jeux d'hippodrome c'était des manifestations d'idôlatry et d'adoration du satan<sup>575</sup>.

H.A.Kelly, sans rejeter entièrement l'hypothèse ci-dessus de Boismard, répère que l'assimilation entre Pharaon et Satan n'était pas largement connue dans la première époque chrétienne et qu'il n'y a pas de références claires sur l'établissement de la phrase essentielle du renoncement «Je renonce à Satan et à ...» jusqu' au troisième siècle. Il est d'avis que l'établissement de ce schéma est dû à l'influence chez les chrétiens des expressions que les gnostiques utilisaient pour nier au monde (αιών), selon les rites des gnostiques de Markion<sup>576</sup>.

---

<sup>575</sup> M.E. BOISMARD, «Je renonce à Satan», in *Lumière et vie*, 26, 1956, pp.105-110.

<sup>576</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, pp.95-96, «A more likely, or at least equally likely, source of influence is the practices of the gnostics. We have seen that, in the ritual described by Theodotus, baptism is characterized as consisting of or involving a renunciation of the evil principalities (Extract 77). The followers of Simon Magus, according to Irenaeus, asserted that Simon "pledged himself that the world should be dissolved, and that those who are his should be freed from the rule of them who made the world," that is, the angels. The idea that the elect were to be freed from the world as well as from the world rulers is very important, as can be seen from the ceremonies of the Marcosian gnostics: "He who is initiated replies as follows: 'I am established and I am redeemed, I redeem my soul from this world (*aion*) and from all things connected with it, in the name of lao, who redeemed his own soul into redemption in Christ who liveth.' "The devil was associated with the rule of the world both by Theodotus and by Christian and Jewish tradition, so that, if orthodox Christians began to renounce both

## 1. à toutes ses œuvres

Dans le texte, les œuvres du diable sont les pêchés et surtout ceux qui concernent les relations de l'homme avec les autres. «L'inhumain» (ἀπάνθρωπος), «l'égoïste» (ἀμετάδοτος), le «sans pitié» (ἀνηλεής), le «blessant» (λοιδορός), le «calomniateur» (συκοφαντῶν), exécutent les œuvres du diable:

«...si tu es inhumain et égoïste, sans pitié et blessant, calomniant des gens qui ne t'ont fait aucun tort, alors de diable se dressera contre toi pour t'accuser en disant : Souverain, celui-ci a certes renoncé en parole, mais par ses actes il est à mon service». <sup>577</sup>

C'est ces œuvres qui condamneront ou non l'homme après sa mort, même s'il y a nié au moment du renoncement:

«Si quelqu'un, dans la vie présente, est menacé d'un danger, il se cherche des soutiens ou appelle des amis ou est secouru par des parents ou bien est délivré pour de l'argent ; mais là, rien de tel, pas de père secourable, pas de mère apitoyée, pas de frères venant au secours, pas d'amis empressés, mais tout homme se trouve nu, solitaire et sans défense, secouru ou condamné par ses propres œuvres, car un frère ne rachète pas son frère, un homme (étranger) le rachèterait-il ?» <sup>578</sup>

---

the world and the world ruler Satan in imitation of the gnostic precedent, they could do so with no suggestion of heterodoxy. Even before the time of Theodotus, in fact, Justin Martyr said that Christians had renounced (*apotassesthai*) the things that were in the world (*kosmos*); and as I noted earlier, he also spoke of their renunciation of idols, which he regarded, so to speak, as *machinae ex diabolo*. The so-called *Second Letter of Clement to the Corinthians* also mentions a renunciation of the world, using the word *aion*, meaning "age." Tertullian, Augustine, and Rufinus (the latter as translator of Origen) use the corresponding Latin word *saeculum* (rather than *mundus*, the equivalent of *kosmos*) when speaking of renunciation of the world, which they linked to baptism».

<sup>577</sup> Barberini gr.336, prière 143.25, p.148, «ἐὰν δὲ ἦς ἀπάνθρωπος καὶ ἀμετάδοτος, ἀνηλεῆς καὶ λοιδορὸς, συκοφαντῶν τοὺς μηδὲν σὲ ἠδικηκότας, τότε παρίσταται σοὶ ὁ διάβολος, κατηγορῶν καὶ λέγων δέσποτα, οὗτος λόγῳ μὲν ἀπετάξατο, ἔργῳ δὲ ὑπηρέτησέν μοι».

<sup>578</sup> *Ibid*, «Ἐὰν τις ἐν τῷ παρόντι βίῳ ἐμπέσῃ εἰς κίνδυνον, ἢ προστάτας εὕρισκεῖ ἢ φίλους παρακαλεῖ ἢ ὑπὸ συγγενῶν βοηθεῖται ἢ διὰ χρημάτων ἐλευθεροῦται ἐκεῖ δὲ τοιοῦτον οὐδέν, οὐ

Chez Cyrille de Jérusalem, les œuvres du diable sont les péchés qui sont accomplis soit par des actions soit dans l'esprit:

«Ensuite, en une seconde formule, on t'enseigne à dire : "Et à toutes tes œuvres." Les œuvres de Satan, c'est tout péché auquel il est également nécessaire de renoncer, comme quelqu'un qui a fui un usurpateur et qui a, bien entendu, rejeté ses armes. Toute espèce de péché s'inscrit donc parmi les œuvres du diable ... Tu renonces donc aux œuvres de Satan, à toutes les actions, dis-je, et pensées non conformes à ta promesse»<sup>579</sup>.

## 2. à tout son culte

On pourrait dire que la phrase «ne faites pas naufrage à propos de la foi» renvoie à «à tout son culte». Si le baptisé s'éloigne de la foi, il retourne au culte du diable auquel il avait renoncé.

Cyrille de Jérusalem dit que le culte du diable c'est la prière aux idoles ainsi que les agissements magiques divers. Se référant sur l'histoire de Lot, l'auteur avertit le candidat en lui disant qu'un retour à ce culte après le renoncement aurait pour lui des conséquences plus défavorables qu'avant (le renoncement) <sup>580</sup>.

---

πατήρ βοηθῶν, οὐ μήτηρ σπλαγχνιζομένη, οὐκ ἀδελφοὶ περιτρέχοντες, οὐ φίλοι σπουδάζοντες, ἀλλὰ πᾶς ἄνθρωπος γυμνὸς καὶ μόνος καὶ ἀπερίστατος, ὑπὸ τῶν ἰδίω(ν) ἔργων ἢ βοηθούμενος ἢ κατακρινόμενος· ἀδελφὸς γὰρ οὐ λυτροῦται, λυτρώσεται ἄνθρωπος;».

<sup>579</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.5.1-5, 9-11, pp.88-91.

<sup>580</sup> *Ibid.*, I.8.1-23, pp.95-98, «Après cela tu dis : « Et à ton culte. » Le culte du diable, c'est la prière dans les temples d'idoles, tout ce qui se fait à l'honneur des idoles inanimées, allumer des lampes, ou bien répandre des parfums près des sources ou des rivières, comme font certains qui, trompés par des songes ou des démons, en viennent à cette manière d'agir, en croyant même trouver la guérison des maladies corporelles. Ne recherche pas de tels agissements. Les auspices, la divination, les augures, les amulettes, les inscriptions sur des lamelles, avec magie ou autres sortes de maléfices, et toutes les pratiques de cette espèce sont le culte du diable. Fuis donc cela : si en effet tu y succombes, après t'être détaché de Satan et attaché au Christ, tu expérimenteras un tyran plus cruel, qui te traitait jadis avec familiarité, et rendait moins amère ta cruelle servitude, mais qui maintenant a été fortement aigri par toi, et alors tu seras privé du Christ, et l'autre tu l'expérimenteras. N'as-tu pas entendu ce que l'Histoire ancienne nous raconte au sujet de Lot et de ses filles? Ne fut-il pas sauvé avec ses filles, pour avoir gagné la montagne, mais sa femme n'est-elle pas devenue colonne de sel, statufiée pour toujours, rappelant ainsi sa détermination mauvaise et son regard en arrière ? Fais donc attention à toi et ne te retourne pas, après avoir mis la main à la charrue, vers la pratique amère de ce monde-ci, niais fuis sur la montagne près de Jésus-Christ, la pierre taillée sans mains qui a rempli l'univers».

De même, chez Théodore de Mopsueste le culte de Satan c'est tout écartement de la foi : le paganisme, l'idôlatrie, l'hérésie, des coutumes juives<sup>581</sup>.

### **3. à tous ses anges, à toute sa pompe**

Dans le texte, il n'y a pas d'élucidation pour les expressions «à tous ses anges» et «à toute sa pompe».

Selon Cyrille de Jérusalem, «pompe» c'est le théâtre, l'hippodrome, la chasse, ainsi que les plats des idôlatries les souillés par l'invocation des démons<sup>582</sup>.

Pour Chrysostome, la pompe du diable c'est toute sorte de fautes : les spectacles contraires à la morale, les courses des chevaux, les assemblées les pleines de rires et de propos honteux. La pompe du diable, ce sont les interprétations du vol des oiseaux, les pratiques divinatoires, les présages, l'observance des saisons, les rapprochements superstitieux, les amulettes et les paroles magiques<sup>583</sup>.

Selon Théodore de Mopsueste, les «anges» sont les poètes et les philosophes paganistes et les initiateurs d'hérésies comme Marcion,

---

<sup>581</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétique», 13.12, pp.213-214, «Le paganisme entier est le culte de Satan : non seulement les sacrifices, l'adoration des idoles et tout rite cultuel ancien, mais aussi toute pratique qui tire de là son origine, corrompant l'âme des hommes. Culte de Satan, certes, que d'adhérer au chaldaïsme : scruter les révolutions et les mouvements du soleil, de la lune et des étoiles, avant de se mettre en route ou de sortir et d'entreprendre tout travail ; croire que leur mouvement et leur course peuvent être secours ou nuisance ; en un mot considérer la marche des étoiles pour y deviner son avenir. C'est là un culte évident à Satan. Celui qui a soin de ne regarder que Dieu et de dépendre de sa providence doit s'éloigner, sans aucun doute, de toutes pratiques semblables ; en effet, il attend tout de lui, tant le bien que l'abolition du mal, n'espérant rien de tel d'ailleurs. Il le sait, ce qui est en dehors d'un tel amour et d'une telle espérance, le soumet de nouveau à la tyrannie et au pouvoir du diable. Culte de Satan que les purifications, les ablutions, les nœuds magiques, la suspension de ferments, l'examen du corps et des mouvements ou du chant des oiseaux, ou toute chose semblable. Culte de Satan aussi, que de croire à n'importe quelle coutume juive. Culte de Satan, que le culte existant chez les hérétiques, sous le nom de religion ; car, même s'il a une certaine ressemblance avec celui de l'Eglise, en toute évidence il est privé du don de la grâce de l'Esprit Saint, et c'est un péché que de l'accomplir. Oui, c'est là un culte diabolique ; qu'elle est vraie cette parole de notre Seigneur : « Ce n'est pas en me disant : "Seigneur, Seigneur" qu'on entrera dans le royaume du ciel, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans le ciel ».

<sup>582</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.6.1-15, 7.1-9, pp.92-95.

<sup>583</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», III.6.11-15, pp.233-235.

Valentin, Paul de Samosate, Arius, Eunomius, Apollinaire. En plus, ce sont les évêques et les prêtres qui donnent et défendent un message fautif. Tous ces «anges» servent les volontés du Satan conduisant les hommes à la chute<sup>584</sup>.

## F. La confrontation au diable

Même si dans les deux rites la formule est impersonnelle, le texte du codex invoque une présence physique du diable:

«Que chacun de vous exsuffle (souffle) le diable en le fixant (ὡς βλέπων) et en le haïssant»<sup>585</sup>.

Ensuite, cette image dévient plus forte : le diable apparaît dans le texte être à l'occident face aux candidats, en état d'effarouchement, refusant d'admettre qu'ils sont déjà libérés de sa tyrannie et qu'ils sont prêts à lutter contre lui:

«Maintenant, au soir, le diable a surgi, en grinçant des dents, fronçant les sourcils, en claquant des mains, se mordant les lèvres, follement, déplorant sa solitude, refusant d'admettre votre libération. Voilà pourquoi le Christ vous oppose à lui, pour qu'en renonçant à lui et en l'exsufflant (soufflant), vous meniez la guerre contre lui»<sup>586</sup>.

Par ailleurs, les candidats sont demandés de jeter au diable toute méchanceté et toute chose qui est à lui comme s'il était présent devant eux, et comme font les gens après avoir interrompu toute relation entre eux : ils rendent violemment l'un à l'autre des choses qui s'étaient données autrefois :

---

<sup>584</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 13.7-9, pp.209-211.

<sup>585</sup> Barberini gr.336, prière 143.5, p.146, «Ἐκαστος ὑμῶν ὡς βλέπων καὶ μισῶν τὸν διάβολον, οὕτως αὐτῷ ἐμφυσήσει».

<sup>586</sup> Ibid, pp.146-147, «Νῦν ἔστηκε ἐπὶ τὰς δυσμὰς ὁ διάβολος, τρίζων τοὺς ὀδόντας, συνάγων τὰς κόμας, κροτῶν τὰς χεῖρας, δάκνων τὰ χεῖλη, μεμηνῶς, θρηγῶν τὴν ἑαυτοῦ ἐρημίαν, ἀπιστῶν ἐπὶ τῇ ὑμετέρᾳ ἐλευθερίᾳ. Διὰ τοῦτο ὁ Χριστὸς ἴσθησιν ὑμᾶς κατέναντι αὐτοῦ, ἵνα ἀποταξάμενοι αὐτῷ καὶ ἐμφυσήσαντες αὐτῷ, τὸν κατ' αὐτοῦ ἀναλάβητε πόλεμον».

«...si quelqu'un a quelque chose du diable dans son âme, qu'il le lui jette»<sup>587</sup>.

«Jetez au diable toute abjection et tout reste de méchanceté»<sup>588</sup>.

On trouve l'image de la présence physique du diable dans le renoncement chez Cyrille de Jérusalem:

«Cependant tu reçois l'ordre de tendre la main et de dire comme à un assistant (ὡς πρὸς παρόντα) : "Je renonce à toi, Satan"»<sup>589</sup>.

De même, chez Ambroise on voit une confrontation face à face entre le candidat et le diable:

«Entré donc pour rencontrer ton ennemi à qui tu as pensé qu'il fallait résister en face, tu te tournes vers l'Orient, car qui renonce au diable se tourne vers le Christ, il le regarde bien en face»<sup>590</sup>.

Chrysostome accentue la confrontation personnelle au diable en rappelant aux candidats qu'ils tremblaient par peur au moment où ils renonçaient au tyran<sup>591</sup>.

Théodore de Mopsueste décrit une confrontation presque personnelle entre le candidat et le diable, laquelle conduit celui-là à s'en libérer<sup>592</sup>.

---

<sup>587</sup> *Ibid*, p.146, «εἰ τις οὖν ὑμῶν ἔχει τί τοῦ διαβόλου ἐν τῇ ψυχῇ προσριψάτω αὐτῷ».

<sup>588</sup> *Ibid*, «Προσρίψατε τῷ διαβόλῳ πάσαν ρυπαρίαν καὶ περίσσευμα κακίας».

<sup>589</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.4.1-2, pp.88-89.

<sup>590</sup> AMBROISE DE MILAN, «Des sacrements des Mysteres», Myst. II.7, p.159.

<sup>591</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», III.6.1-9, p.233, ««Je renonce à toi, Satan.» Que s'est-il passé ? Quelle est cette formule étrange et inattendu ? Toi qui avais peur, toi qui tremblais, tu t'es dressé contre le tyran ? Méprises-tu sa cruauté ? Qui t'a poussé à une si folle témérité ? D'où t'est venue cette hardiesse ? Réponse : «J'ai une arme puissante». Quelle arme, quelle alliance ? dis-moi. Réponse : «Je m'attache à toi, ô Christ. Voilà pourquoi j'ai confiance, et je fais front. J'ai en effet un moyen puissant d'échapper au démon ; c'est ce moyen qui m'a rendu plus fort que lui, moi qui auparavant avais peur et tremblais»».

Chez Proclus de Constantinople, le candidat apparaît se dresser contre le diable et lui faire face comme s'il était présent, en lui jettant tout reste de la méchanceté<sup>593</sup>.

### G. L'héritage au diable

Le texte utilise la notion «testament» pour interpréter l'action du renoncement : si quelqu'un va mourir, rédige son testament pour léguer ses biens à un autre:

«Ceux qui vont mourir prennent leurs dispositions et inscrivent un autre comme héritiers de leurs biens»<sup>594</sup>.

---

<sup>592</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», 13.5, p.208, «Je renonce à Satan, à tous ses anges, à tout son culte, à toute sa vanité et à tout son égarement mondain ; je fais vœu, je crois et je suis baptisé au nom du Père et du Fils et de l'Esprit Saint. » Voilà ce que les diacres, qui viennent de s'approcher, vous disposent à dire. C'est maintenant le moment de vous expliquer la valeur de ces paroles, pour que vous sachiez le caractère du pacte, des vœux et des déclarations qui vous font bénéficier d'un tel don. Le diable, à qui vous avez obéi, en commençant par les chefs de notre race, vous causa bien des maux et de très grands ; il vous faut le délaisser, maintenant qu'en actes et par les tentations vous avez éprouvé ses méfaits. C'est pourquoi vous dites : «Je renonce à Satan. «Jadis, même si vous l'aviez désiré, vous n'eussiez pas osé dire ces paroles, effrayés par sa servitude. Mais puisque, grâce aux exorcismes, la sentence divine a décidé votre libération, avec confiance et de votre propre voix, vous prononcez la formule de renonciation : « Je renonce à Satan. » Par là, vous indiquez à la fois, et votre union première avec lui, et votre séparation présente ; en effet, personne ne dit : « Je renonce » à quelque chose dont il n'a aucune possession. Mais comme vos pères vous avaient donné une affinité avec lui, vous liant à lui par un mauvais contrat et vous forçant à un dur esclavage, on exige de vous cette déclaration».

<sup>593</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 3-10, pp.188-189, «Ἀποτάσσομαί σοι, Σατανᾶ, καὶ τῆ πομπῆ σου καὶ τῆ λατρεία σου καὶ τοῖς ἀγγέλοις σου καὶ πᾶσι τοῖς ἔργοις σου». Οὐκέτι τοῖς σοῖς υπηρετοῦμαι βουλήμασιν, οὐκ ανοίγω σοι κατ'έμοῦ της επιθυμίας τα πρόθυρα. Ἐχω την πείραν καὶ ταύτης απωθοῦμαι το δέλεαρ. «Ἀποτάσσομαί σοι, Σατανᾶ». Ἐξίθι των εμών ορών ο βάσκανος, ὡς εχθρός της κατ'έμοῦ σκαιωρίας απόστηθι. Ουκέτι με τω σώ περιπέριεις δελεάσματι, ουκέτι τοῖς σοῖς προς βλασφημίαν ἔπομαι ρήμασιν. Ου πλανάς μου τη τέρνει τον οφθαλμόν, ου δίδωμί σοι τη των κακῶν εργασία τās χείρας, ου κινώ προς βλάβην τον πόδα, ου καθιστώ κακίας ὄργανά μου τα μέλη, **του σου ψεύδους απορρίπτω το κάλυμμα**. Σύ με θεοῦς νομίζειν τους οὐκ ὄντας ἐπαιδευσας ἵνα τον ἀληθῆ κατα-λίπω· συ μοι τās ἡδονάς ἀνέπλσας ἵνα τη τρυφή κατασύρης την εννοίαν· συ θεῶν μοιχείας κατήγγειλας ἵνα της ἡδονῆς μοι τον πυρσόν αναφλέξης· συ μοι των ειδῶλων μορφάς ἐζωγράφησας ἵνα μοι της ἀπάτης εκποικίλης το νόσημα· συ μοι θεάτροις την τέρψιν κατέμιξας ἵνα των γάμων στηλίτευσης την ὕβριν, ἵνα προς ἡδονήν εκβακχεύσης την φύσιν· κακίας της σης των θηρών η εὔρεσις ἵνα τη θέα της ωμότητας εισαγάγης την νόσον· συ των ἵπων την πάγην προσέθηκας ἵνα πανταχόθεν τοῖς βλαβεροῖς παραναλώσης τον βίον. **Ἀλλά γαρ του λοιπού της σης κακίας, ὡς σοφός, απορρίπτω τα λείψανα**. «Ἀποτάσσομαί σοι». Ως ἐξ ἀλλότριου σοι, τα σκεῦη μετένεγκε ου γίνομαι σοι σπήλαιον ατοπίας, ου τηρώ της εν εμοί κακίας τα ὄργανα, ου γίνομαι σοι λειτουργός καθ'ἑαυτού προς ἀπώλειαν, ου διακονοῦμαι σοι προς μοιχείαν, οὐχ υπηρετοῦμαι σοι προς φθόνον, ου λειτουργῶ προς την μέθην, εις κλοπὴν ου προσέπομαι. Αν ψευδός ἐπίταξης, ου πειθομαι· αν πορνείαν, αναίνομαι· αν ὡς προς υγίειαν ἐπωδὴν υπογράμης, ου δέχομαι. Μισῶ σου καὶ την δοκοῦσαν ευεργεσίαν ὡς δέλεαρ· οὐχ ὡς ἰατρός θεραπεύεις ἀλλ' ὡς εχθρός εκτιτρώσκεις, οὐχ ὡς συμπαθῆς μοι την υγίειαν προσάγεις ἀλλ' ὡς κακός την αποστασίαν διδάσκεις.

<sup>594</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.5, p.146, «Οἱ μέλλοντες ἀποθνήσκειν διατίθενται καὶ γράφουσιν τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῖς ἄλλον κληρονόμον».

Ici, l'héritier c'est le diable et les paroles du renoncement «je renonce à Satan, et à toutes ses œuvres, et à ton son culte, et à tous ses anges, et à toute sa pompe» sont les termes du testament. L'héritage, c'est le péché:

«...et vous, demain, dans la nuit, vous allez mourir au péché ; maintenant, prenez vos dispositions et inscrivez le diable comme héritier du péché, et laissez-lui les péchés comme héritage paternel»<sup>595</sup>.

En effet, les candidats sont demandés de léguer au diable tout ce qu'ils avaient hérité de lui:

«...si quelqu'un a quelque chose du diable dans son âme, qu'il le lui jette. Un mort ne peut plus donner autorité sur ses biens ; qu'aucun de vous n'ait quelque chose du diable dans son âme»<sup>596</sup>.

On voit alors que le renoncement vise à l'interruption totale de toute relation entre le candidat et le diable, ainsi que de tout ancien esclavage dû au péché, puisque le candidat va être mort pour le péché.

Le schéma du testament existe chez Cyrille de Jérusalem selon qui le renoncement supprime l'ancien testament avec le diable<sup>597</sup>.

Théodore de Mopsueste dit que le sens de la locution «je renonce» c'est le refus de toute association du candidat au diable<sup>598</sup>.

---

<sup>595</sup> *Ibid*, «καὶ ὑμεῖς μέλλετε αὐριον ἐν τῇ νυκτὶ ἀποθνήσκειν τῇ ἁμαρτίᾳ· νῦν δὲ διατίθεσθε καὶ ποιεῖτε διαθήκην τὴν ἀπόταξιν, καὶ γράφετε κληρονόμον τῆς ἁμαρτίας τὸν διάβολον, καὶ ἀφίετε αὐτῷ τῆς ἁμαρτίας ὡς πατρῶαν κληρονομίαν».

<sup>596</sup> *Ibid*, «εἰ τις οὖν ὑμῶν ἔχει τί τοῦ διαβόλου ἐν τῇ ψυχῇ προσριψάτω αὐτῷ. Ὁ ἀποθανὼν οὐκέτι ἐξουσιάζει τῶν ὑπαρχόντων καὶ ὑμῶν μηδεὶς ἐχέτω τί τοῦ διαβόλου ἐν τῇ ψυχῇ».

<sup>597</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.9.1-3, p.99, «Quand donc tu renonces à Satan, foulant aux pieds toute pacte avec lui, tu brises les vieux traites avec l'enfer».

<sup>598</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 13.5, p.208, «Dorénavant, je renonce à Satan, je fais sa compagnie et je fais vœu de ne jamais plus me réfugier auprès de lui. Aussi n'aurai-je plus affaire à lui, et fuirai-je cet être détestable et maléfique. N'est-il pas à l'origine de maux innombrables et sait-il faire le bien ? Au contraire, il ne cherche qu'à faire la guerre et à vaincre. Voici donc le sens de ce « Je renonce » ; je ne choisirai plus ni n'accepterai d'association avec lui.»

De même, Chrysostome voit un ancien contrat entre l'homme et le diable, lequel se brise après que le candidat ait dit les paroles du renoncement<sup>599</sup>.

### **H. L'insufflation**

Pendant le renoncement et tandis que les candidats sont face à l'occident, ils sont demandés – par le prêtre dans le premier rite, par le pontife dans le deuxième – d'exsuffler le diable :

«Et le prêtre dit : Exsufflez-le»<sup>600</sup>.

«Il (le pontife) leur dit : Soufflez (exsufflez) sur lui»<sup>601</sup>.

On a déjà vu l'insufflation au début de cette étude dans la prière pour faire un catéchumène où le prêtre souffle sur le visage du candidat, ce qui symbolise la nouvelle vie que le candidat va mener après son baptême. Le même dans la prière après qu'on a fait un catéchumène pour celui qui va être baptisé, où l'insufflation a un sens d'exorcisme.

Dans le rite du renoncement, l'insufflation paraît avoir un sens apotropaïque. Les candidats sont demandés de détester le diable en l'exsufflant avec haine comme s'ils l'avaient devant eux, ainsi qu'à jeter par cette action toute chose en eux qui lui appartient:

«Que chacun de vous exsuffle (souffle) le diable en le fixant et en le haïssant»<sup>602</sup>.

---

<sup>599</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», III.20.9-11, 21.1-5 p.163, «Nous avons confessé la souveraineté de Dieu ; nous avons renié la tyrannie du diable. Voilà la signature, voilà les conventions, voilà le contrat. Veillons à ne pas retomber victimes de l'ancien contrat. Le Christ est venu une fois ; il a trouvé la signature ancestrale engagée par Adam. Car c'est Adam qui a commencé à contracter la dette ; nous, nous en avons augmenté les charges par toutes les fautes postérieures.»

<sup>600</sup> *Barberini gr.336*, prière 119.5, p.124, «Καὶ λέγει ὁ ἱερεὺς· Ἐμφυσήσατε αὐτῷ».

<sup>601</sup> *Ibid*, prière 143.12, p.147, «Λέγει αὐτοῖς· Ἐμφυσήσατε αὐτῷ».

<sup>602</sup> *Ibid*, prière 143.5, p.146, «Ἐκαστος ὑμῶν ὡς βλέπων καὶ μισῶν τὸν διάβολον, οὕτως αὐτῷ ἐμφυσήσει».

«Voilà pourquoi le Christ vous oppose à lui, pour qu'en renonçant à lui et en l'exsufflant (soufflant), vous meniez la guerre contre lui»<sup>603</sup>.

«...renoncez à lui et exsufflez-le (soufflez)»<sup>604</sup>.

Selon H.Kelly, l'insufflation dans le rite du renoncement constitue une évolution importante par rapport aux insufflations dans les exorcismes : le candidat a maintenant à tel point la maîtrise de lui-même et il est si libre de la captivité au diable qu'il peut ajouter cette action de mépris dans son renoncement<sup>605</sup>. D'ailleurs, il fait l'insufflation après avoir prononcé les paroles du renoncement et, même, après avoir affirmé trois fois - dans le dialogue avec le célébrant - sa décision de renier le diable.

Dans le texte, il y a une référence sur l'action de crachement mais le catéchumène ne procède pas à tel geste:

«...s'il subsiste en vous quelque chose de l'adversaire, crachez-le en exsufflant (soufflant)»<sup>606</sup>.

Il paraît que cette référence a contribué à la pratique du crachement du diable, laquelle est entrée dans le typique byzantin en treizième siècle<sup>607</sup> et que l'on trouve dans les euchologes postérieurs à

---

<sup>603</sup> *Ibid*, p.147, «Διὰ τοῦτο ὁ Χριστὸς ἴστησιν ὑμᾶς κατέναντι αὐτοῦ, ἵνα ἀποταξάμενοι αὐτῷ καὶ ἐμφυσήσαντες αὐτῷ, τὸν κατ' αὐτοῦ ἀναλάβητε πόλεμον».

<sup>604</sup> *Ibid*, «ἀποτάσσεσθε αὐτῷ καὶ ἐμφυσήσατε.»

<sup>605</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, p.135, «The most interesting development here is the breathing ceremony, which in the Western ceremonies was always (so far as we can tell) an exorcistic or postexorcistic act performed by the minister upon the candidate. Here the candidate is so self-possessed that he can take it upon himself to add this gesture of defiance to his renunciation. There was a precedent for this turn of events: Ephraem, who, as we saw, was active in East Syria a century and a half before the time of Pseudo-Dionysius, said that one renounced the devil while breathing upon him».

<sup>606</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.5, p.146, «εἰ τί τοῦ ἐναντίου ἐστὶν ἐν ὑμῖν μετὰ τοῦ ἐμφυσήματος ἀποπτύσατε».

<sup>607</sup> P. TREMPELAS, *Μικρὸν εὐχολόγιον*, v.1, pp.285-286.

Barberini gr.336, comme celui de Goar<sup>608</sup>, ainsi que dans l'action de crachement actuelle de l'Eglise Orthodoxe d'Orient<sup>609</sup>.

Chez Denys l'Aréopagite, on trouve l'action d'insufflation dans le renoncement:

«Il lui enjoint, par trois fois, de souffler sur Satan, en même temps que de prononcer l'abjuration»<sup>610</sup>,

ce que l'auteur explique comme éloignement du candidat de l'état ancien de l'esclavage<sup>611</sup>.

## **II. L'adhésion au Christ**

### **A. Le retournement vers l'Orient**

Les candidats se tournent vers l'orient, les mains abaissées :

«Et le prêtre le tourne vers l'orient, avec les mains abaissées»<sup>612</sup>.

«Ensuite il leur dit de nouveau : Tournez-vous vers l'Orient en ayant les mains levées, tenez-vous avec crainte»<sup>613</sup>.

Dans le premier rite c'est le prêtre qui tourne le candidat vers l'orient avec les mains abaissées. Dans le deuxième rite le pontife demande aux candidats de se tourner vers l'Orient, les mains abaissées.

Chez Denys l'Aréopagite, le pontife tourne le candidat vers l'Orient, les mains et les yeux levés au ciel<sup>614</sup>.

---

<sup>608</sup> J. GOAR, *Εὐχολόγιον*, p.277, «λέγει ὁ ἱερεὺς. Καὶ ἐμφύσησον, καὶ ἔμπυσον αὐτῶ».

<sup>609</sup> *Μικρὸν Εὐχολόγιον*, IB' Ἔκδοσις, Athènes, Ἀποστολικὴ Διακονία, 1996, p.85, «λέγει ὁ ἱερεὺς. Καὶ ἐμφύσησον, καὶ ἔμπυσον αὐτῶ».

<sup>610</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», II.2.6, p.408.

<sup>611</sup> *Ibid*, II.3.5, p.414, «il semble exsuffler son originelle habitude de dissimilitude, - il prononce les abjurations de tous contraires au déiforme.»

<sup>612</sup> *Barberini gr.336*, prière 119.6, p.124, «Et le prêtre le tourne vers l'orient, avec les mains abaissées».

<sup>613</sup> *Ibid*, prière 143.14, p.147, «Tournez-vous vers l'Orient en ayant les mains levées, tenez-vous avec crainte ».

Cyrille de Jérusalem parle de retournement du candidat de l'Occident vers l'orient<sup>615</sup>.

Dans la tradition éthiopienne ancienne, le candidat se tourne vers l'Orient les mains étendues<sup>616</sup>.

Dans le Testament du Seigneur<sup>617</sup>, dans les canons d'Hippolyte<sup>618</sup>, chez Jacques d'Edesse<sup>619</sup> et dans le rite armenien<sup>620</sup>, les candidats se tournent vers l'Orient.

Dans le texte que l'on étudie, il n'y a pas d'explications ni d'analyses concernant le retournement vers l'orient - comme on a vu dans le renoncement pour le retournement vers l'occident. On ne lit que les suivants:

«...ensuite, tournez-vous vers l'Orient et adhérez au Christ»<sup>621</sup>.

Selon Grégoire de Nysse<sup>622</sup> et les Constitutions Apostoliques<sup>623</sup>, le placement vers l'Orient évoque la première patrie, c'est à dire le

---

<sup>614</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», II.2.6, p.408.

<sup>615</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.9.5-6, p.99, «En symbole de quoi, tu t'es tourné de l'occident vers l'orient, région de la lumière.»

<sup>616</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, 4.18, p.51, «Puis, tourné vers l'est et, les mains étendues»

<sup>617</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, p.222, «On le tournera encore vers l'Orient».

<sup>618</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, p.89, canon 121, «Then he hands him to the presbyter who stands beside the water, and the presbyter performing a deacon's office takes his right hand and turns his face to the east in the water [in aqua].»

<sup>619</sup> JACQUES D'EDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», p.283, *Ibid*, p.58, «Et convertit baptizandus faciem suam ad orientumNext they turn themselves to the East and follow Christ».

<sup>620</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, p.62, «Then they shall turn him towards the east, confessing the one Godhead of the holy Trinity».

<sup>621</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.5, p.147, «εἶτα στρέφεσθε ἐπὶ ἀνατολὰς καὶ συντάσσεσθε τῷ Χριστῷ».

<sup>622</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «De oratione dominica orationes», in *PG*, 44, 1184BC, «ἐπειδὴν πρὸς ἀνατολὴν ἑαυτοὺς τρέψωμεν (οὐχ ὡς μόνον ἐκεῖ τοῦ θεοῦ θεωρουμένου, ὁ γὰρ πανταχοῦ ὢν κατ'οὐδὲν μέρος ἰδιαζόντως καταλαμβάνεται, ἐπ' ἴσης γὰρ περιέχει τὸ πᾶν, ἀλλ' ὡς ἐν ἀνατολαῖς τῆς πρώτης ἡμῖν πατρίδος οὔσης, λέγω δὲ τῆς ἐν παραδείσῳ διαγωγῆς ἧς ἐκπεπτώκαμεν, Ἐφύτευσεν γὰρ ὁ θεὸς παράδεισον ἐν Ἐδέμ κατὰ ἀνατολάς), ὅταν τοίνυν πρὸς τὰς ἀνατολὰς ἀναβλέπωμεν, καὶ τῆς ἐκπτώσεως τῶν φωτεινῶν τε καὶ ἀνατολικῶν τῆς μακαριότητος τόπων τῇ διανοίᾳ τὴν μνήμην λάβωμεν, εἰκότως τὴν τοιαύτην φωνὴν προβαλλόμεθα».

<sup>623</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, II.57.14, p.114, «Ensuite ils se lèveront tous ensemble et, fixant l'Orient, après le départ des catéchumènes, puis des pénitents, ils prieront Dieu qui est monté au plus haut des cieux, vers l'Orient, en mémoire de l'antique possession, le paradis situé à l'Orient, d'où fut expulsé le premier homme, pour avoir enfreint le précepte en suivant le conseil du serpent».

paradis. Le souvenir du paradis constitue le premier pas pour l'adhésion au Christ. La proclamation des paroles qui suit, sera la confirmation de l'adhésion.

Pour Cyrille de Jérusalem, le retournement de l'occident à l'orient symbolise l'ouverture du paradis pour le candidat<sup>624</sup>, tandis que selon Denys l'Aréopagite c'est la préfiguration de la contemplation de la divine lumière, puisque le candidat sera éloigné de toute méchanceté<sup>625</sup>.

## **B. La formule**

1<sup>er</sup> rite :

«...et il (le prêtre) lui dit trois fois : Et je m'attache au Christ.

Et : Je crois en un seul Dieu Père tout-puissant, et la suite.

Et quand le prêtre a dit trois fois, il les interroge à nouveau :

Et vous êtes-vous attachés au Christ ?

Et ils répondent : Nous avons adhéré.

Et le prêtre dit : Adorez-le»<sup>626</sup>.

2<sup>ème</sup> rite :

«...ce que je (le pontife) dis, dites-le vous aussi.

Et j'adhère au Christ.

---

<sup>624</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.9.1-6, p.99, «Quand donc tu renonces à Satan, foulant aux pieds tout pacte avec lui, tu brises les vieux traités avec l'enfer, à toi s'ouvre le paradis de Dieu, qu'il planta vers l'Orient, et d'où à cause de sa désobéissance fut exilé notre premier père. En symbole de quoi, tu t'es tourné de l'occident vers l'orient, région de la lumière.»

<sup>625</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.3.5, p.414, «Ainsi délivré de tous ces liens et de toutes ses chaînes, on le tourne vers l'orient, pour lui indiquer que par la fuite absolue du mal, il méritera, grâce à sa pureté, d'habiter et de contempler la divine lumière, - et, après l'avoir ramené à l'uniforme, on reçoit, avec un véritable amour, ses promesses sacrées de tendre de toutes ses forces au un.»

<sup>626</sup> Barberini gr.336, prière 119.6-9, p.124, «καὶ λέγει αὐτοῖς γ'· Καὶ συντάσσομαι τῷ Χριστῷ, καὶ "Πιστεύω εἰς ἓνα θεὸν πατέρα παντοκράτορα..." καὶ τὰ ἑξῆς· Καὶ ὅτε εἶπη γ' ὁ ἱερεὺς, πάλιν ἐρωτᾷ αὐτοῦς· Καὶ συνετάξασθε τῷ Χριστῷ; Καὶ ἀποκρίνονται· Συνεταξάμεθα. Καὶ λέγει ὁ ἱερεὺς· Προσκυνήσατε αὐτῷ».

Et : Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les (créatures) visibles et invisibles ; et en un seul Seigneur Jésus Christ, le fils unique de Dieu... Et la suite jusqu'à la fin.

Il dit cela trois fois et tous répondent.

Ensuite, il leur demande : Avez-vous adhéré au Christ ?

Et ils disent : Nous avons adhéré.

Il interroge ainsi trois fois.

Ensuite, il leur dit : Inclinez-vous devant lui»<sup>627</sup>.

L'adhésion suit la même formule : celle du dialogue avec des questions et des réponses entre le célébrant et les candidats. Le célébrant est le premier à proclamer les paroles de l'adhésion «et j'adhère au Christ» et les candidats les répètent et sont demandés s'ils sont sûrs pour l'adhésion. La procédure se répète deux fois comme on a vu dans le renoncement.

La formule de l'adhésion est impersonnelle: «et j'adhère au Christ».

On trouve les paroles de l'adhésion dans des textes plus anciens.

Dans les Constitutions Apostoliques, l'adhésion est impersonnelle et la phrase principale est exactement la même que celle dans le codex Barberini: «et je m'attache (συντάσσομαι) au Christ»<sup>628</sup>.

Chez Chrysostome<sup>629</sup> et chez Proclus de Constantinople<sup>630</sup>, l'adhésion se fait en première personne: «et j'adhère au Christ».

---

<sup>627</sup> *Ibid*, prière 143.14-21, pp.147-148, «ὁ λέγω, τοῦτο καὶ ὑμεῖς λέγετε· Καὶ συντάσσομαι τῷ Χριστῷ. Καὶ "Πιστεύω εἰς ἓνα θεόν, πατέρα παντοκράτορα, ποιητὴν οὐρανοῦ καὶ γῆς, ὁρατῶν τε πάντων καὶ ἀορατῶν καὶ εἰς ἓνα κύριον Ἰησοῦν Χριστόν, τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ τὸν μονογενῆ...", καὶ τὰ ἕξῃς μέχρι συμπληρώσεως. Τοῦτο τρίτον λέγει, πάντων ἀποκρινομένων. Καὶ ἐρωτᾷ αὐτούς· Συνετάξασθε τῷ Χριστῷ; Καὶ λέγουσιν Συνεταξάμεθα. Τοῦτο γ' ἐπερωτᾷ. Καὶ μετὰ τοῦτο λέγει αὐτοῖς· Προσκυνήσατε αὐτῷ».

<sup>628</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.41.4, p.273.

Dans Denys l'Aréopagite, le candidat est demandé d'adhérer au Christ et à toutes les hiéroglyphes, présent de Dieu<sup>631</sup>.

### C. L'adoration

A la fin de la procédure d'adhésion, les candidats sont demandés par l'officiant d'adorer le Christ. Il s'agit de tradition ancienne que l'on trouve d'abord dans les canons d'Hippolyte<sup>632</sup>. L'action de l'adoration est susceptible d'interprétations différentes dont l'une complète l'autre. Le pliage des genoux en tant qu'adoration constitue, selon Chrysostome, une confession de l'autorité du Seigneur<sup>633</sup>. En plus, c'est une confession de foi «faite» par le corps parallèlement à celle faite par la bouche : tous les membres du corps du candidat prennent part active à la confession. A la guérison de l'aveugle-né – laquelle constitue une figuration du baptême – après qu'il se soit lavé les yeux à la piscine de Siloé, l'ex-aveugle confesse sa foi au Christ et se prosterne devant lui<sup>634</sup>. Chrysostome, interprétant ce passage-ci de l'évangile, dit que l'adoration confirme les paroles de la confession<sup>635</sup>.

Chez Théodore de Mopsueste, les candidats plient les genoux pendant le renoncement en tant qu'indication de la captivité à laquelle

---

<sup>629</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.21.3-4, p.145.

<sup>630</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 13,14, p.189.

<sup>631</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.2.6, p.408.

<sup>632</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, p.89, canon 122, «Before he descends into the water, with his face turned to the east he stands beside the water and says thus after receiving the oil of exorcism: I believe and I bow me to thee and all thy pomp, O Father, Son, and Holy Spirit».

<sup>633</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», III.4.34-40, p.230, «Les saintes lois prescrivent d'être à genoux, car c'est reconnaître aussi par cette attitude l'autorité du Seigneur. Le fait de fléchir le genou est le propre de ceux qui reconnaissent leur soumission; écoute ce qu'en dit Paul : «Tout genou fléchira devant lui, au ciel, sur la terre et dans les enfers». Ainsi donc, quand vous êtes à genoux, au moment de votre initiation, on vous demande de prononcer ces paroles : «Je renonce à toi, Satan»».

<sup>634</sup> Jn. 9:38, «Alors il dit : «Je crois Seigneur», et il se prosterna devant lui».

<sup>635</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Commentaire sur l'Évangile selon Saint Jean», Hom.LIX, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.8, 1865, p.388, «L'aveugle répondit : « Je crois, Seigneur : et, se prosternant » aussitôt, « il l'adora ». Le Sauveur ne lui dit pas non plus : C'est moi qui vous ai guéri, c'est moi qui vous ai dit : allez vous laver dans la piscine de Siloé ; mais passant ces choses sous silence, il lui dit : « Croyez-vous au Fils de Dieu? » Sur quoi l'aveugle se prosterna incontinent et l'adora avec une grande démonstration d'amour et d'affection ce que firent un petit nombre seulement de ceux qu'il avait guéris, comme les lépreux et quelques autres peut-être. Jésus lui découvrit ensuite sa divine puissance; car, afin qu'on ne crût pas que c'étaient là de simples paroles, il y joignit le témoignage des œuvres».

ils se trouvaient à cause du diable<sup>636</sup>. Analogiquement, on pourrait interpréter l'adoration comme captivité volontaire au Christ puisque les candidats, après le renoncement et l'adhésion, sont délivrés des liens anciens.

---

<sup>636</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétique», 13.3, pp.206-207.

## Chapitre 7

### La profession de foi et les prières finales de renoncement - adhésion

Après la renoncement-adhésion du catéchumène suivait la profession de foi. Dans le deuxième rite de renoncement et adhésion, après la profession de foi, il y a les prières finales avec qui le rite s'achève et qui se réfèrent à la signation et à l'imposition des mains.

#### I. La profession de foi

Pendant l'adhésion, les candidats donnent la confession de foi. La foi et le baptême sont strictement liés l'une à l'autre au sujet du salut. Le Christ lui-même, avant son ascension, envoyant ses disciples prêcher l'évangile dans le monde entier, dit que celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé<sup>637</sup>. Cyrille de Jérusalem demande aux illuminés: «Faites reluire par une foi sincère le mobilier de votre âme pour l'accueil au Saint-Esprit»<sup>638</sup>.

Chez Paul, on lit que la confession de foi par la bouche est une condition nécessaire pour le salut :

«En effet, si tes lèvres confessent que Jésus est Seigneur et si ton cœur croit que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car la foi du cœur obtient la justice, et la confession des lèvres, le salut»<sup>639</sup>,

et Chrysostome dit aux candidats pour le baptême que leur confession leur offre l'adoption filiale<sup>640</sup>.

---

<sup>637</sup> Mc. 16:15-16.

<sup>638</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèse Baptismale», 3.2, in *PDF*, 53-54, p.54.

<sup>639</sup> Rm. 10:9-10.

<sup>640</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.26.13-16, p.148, «Celui qui accomplit tout, c'est le Père, le Fils et le Saint-Esprit, l'indivisible Trinité. C'est donc cette foi en la Trinité qui nous vaut la grâce de rémission des péchés et c'est cette confession qui nous confère l'adoption filiale».

La confession de foi avant le baptême est une tradition ancienne provenant des années des Apôtres. Philippe baptise l'eunuque de Candace après que ce dernier ait confessé sa foi au Christ<sup>641</sup>.

Cyrille d'Alexandrie parle de confession de foi après le renoncement<sup>642</sup>. D'autre part, il répère que la foi en Trinité et la confession de cette foi devant beaucoup de gens se font du baptisé le fils de Dieu par grâce<sup>643</sup>.

Chez Cyrille de Jérusalem, le candidat, après le renoncement, confesse sa foi en Trinité et à un baptême de pénitence<sup>644</sup>.

Chez Théodore de Mopsueste le candidat s'adhère et confesse sa foi en Trinité<sup>645</sup>.

Chez Denys l'Aréopagite le candidat après l'adhésion fait une triple profession<sup>646</sup>.

Dans les Constitutions Apostoliques, la confession se fait juste après l'adhésion avec un Credo qui, selon Quasten, ressemble beaucoup à celui du synode d'Antioche qui a eu lieu en 341<sup>647</sup>.

---

<sup>641</sup> Ac. 8:36-38, «Chemin faisant, ils arrivèrent à un point d'eau, et l'eunuque dit : «Voici de l'eau. Qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? Et il fit arrêter le char. Ils descendirent tous deux dans l'eau, Philippe et l'eunuque, et il le baptisa».

<sup>642</sup> CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Contra Julianum», Lib.VII, in *PG*, 76,880B, «Προαποθέμενοι γὰρ τῆς ἑαυτῶν διανοίας τῆς Ἑλληνικῆς ἀβελτηρίας τὸν σκότον, καὶ ταῖς τῶν δαιμονίων ἀγέλαις φράσαντες, καὶ πᾶσαν αὐτῶν πομπὴν καὶ λατρείαν ἐμφρονέστατα διαπτύσαντες, εἶτα τῷ τῆς ἀληθείας φωτὶ τὸν νοητὸν τῆς καρδίας ἀνευρύνοντες ὄφθαλμόν, καὶ τὸν φύσει καὶ ἀληθῶς γενεσιουργόν, καὶ παμβασιλέα, καὶ Θεὸν τῶν ὄλων ἐπεγνωκότες, ὁμολογοῦμεν τὴν πίστιν τὴν εἰς τὸν Πατέρα, καὶ εἰς τὸν Υἱὸν, καὶ τὸ ἅγιον Πνεῦμα».

<sup>643</sup> *Ibid*, «Commentarii in Lucam», in *PG*, 72,524A, «Πιστεύοντες γὰρ εἰς Πατέρα καὶ Υἱὸν καὶ ἅγιον Πνεῦμα, καὶ τὴν ἐξάαιρετον αὐτῆν ὁμολογίαν ποιούμενοι ἐνώπιον πολλῶν μαρτύρων, πάντα μὲν ῥύπον τὸν ἐξ ἁμαρτίας ἀπονιπτόμεθα, καταπλουτοῦμεν δὲ καὶ τὴν τοῦ ἁγίου Πνεύματος μέθεξιν, καὶ θείας φύσεως ἀποτελούμεθα κοινωνοὶ, καὶ τὴν τῆς υἰοθεσίας κερδαίνομεν χάριν».

<sup>644</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.9.6-8, p.98, «Τότε σοι ἐλέγετο εἰπεῖν "Πιστεύω εἰς τὸν Πατέρα καὶ εἰς τὸν Υἱὸν καὶ εἰς τὸ ἅγιον Πνεῦμα καὶ εἰς ἓν βάπτισμα μετανοίας».

<sup>645</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 13.13, p.214, «Une fois que tu as dit : «Je renonce à Satan, à ses anges, à son culte, à sa vanité et à tout son égarement mondain», tu continues : « Je fais vœu, je crois et je suis baptisé au nom du Père et du Fils et de l'Esprit Saint.»»

<sup>646</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.2.7, p.408. «Cette injoction accomplie, l'Hiérarque l'oblige enfin à une triple profession, et lorsque cette triple profession est exécutée, il redouble ses oraisons, il le bénit, et lui impose les mains».

Chrysostome interdit aux candidats de dire n'importe quelle parole avant de confesser leur foi. Le baptême présuppose la confession de foi<sup>648</sup>.

Il paraît que dans le codex Barberini il s'agit du Credo de Nice-Constantinople<sup>649</sup> même s'il n'y a que son début. En huitième siècle - d'où vient le codex - ce Credo avait été établi en tant que le seul credo baptismal dans tout l'empire byzantin<sup>650</sup>.

Selon l'étude de Arranz sur l'euchologe Constantinopolitain basée sur les codex anciens, le seul codex à contenir tout le credo baptismal est le codex Bessarion du XIème siècle (BES), tandis que les autres codex, y compris le codex Barberini gr.336, ne contiennent qu'une partie de son début<sup>651</sup>.

## II. Le contrat avec le Christ

Rappeler l'image du contrat fait entre le candidat et le diable par le renoncement. Avec ce contrat, le candidat lui lègue tous ses péchés.

---

<sup>647</sup> P. TREMPERAS, *Λειτουργικοί τύποι...*, p.272.

<sup>648</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», III.3.42-50, p.224, «Voilà pourquoi également notre proclamation d'aujourd'hui est appelée foi, et nous vous demandons de ne prononcer aucune autre parole avant d'avoir dit : «Je crois». Cette parole est le fondement inébranlable au-dessus duquel se trouve un édifice qui ne peut chanceler».

<sup>649</sup> J.D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, v3, col.565, «Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεόν, Πατέρα, Παντοκράτορα, ποιητὴν οὐρανοῦ καὶ γῆς, ὁρατῶν τε πάντων καὶ ἀοράτων. Καὶ εἰς ἕνα Κύριον Ἰησοῦν Χριστόν, τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ τὸν μονογενῆ, τὸν ἐκ τοῦ Πατρὸς γεννηθέντα πρὸ πάντων τῶν αἰώνων• φῶς ἐκ φωτός, Θεὸν ἀληθινὸν ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ Πατρὶ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο. Τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα ἐκ τῶν οὐρανῶν καὶ σαρκωθέντα ἐκ Πνεύματος Ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς Παρθένου καὶ ἐνανθρωπήσαντα. Σταυρωθέντα τε ὑπὲρ ἡμῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου, καὶ παθόντα καὶ ταφέντα. Καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ κατὰ τὰς Γραφάς. Καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς καὶ καθεζόμενον ἐκ δεξιῶν τοῦ Πατρὸς. Καὶ πάλιν ἐρχόμενον μετὰ δόξης κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς, οὗ τῆς βασιλείας οὐκ ἔσται τέλος. Καὶ εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον, τὸ κύριον, τὸ ζωοποιόν, τὸ ἐκ τοῦ Πατρὸς ἐκπορευόμενον, τὸ σὺν Πατρὶ καὶ Υἱῷ συμπροσκυνούμενον καὶ συνδοξαζόμενον, τὸ λαλῆσαν διὰ τῶν προφητῶν. Εἰς μίαν, Ἁγίαν, Καθολικὴν καὶ Ἀποστολικὴν Ἐκκλησίαν. Ὁμολογῶ ἓν βάπτισμα εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν. Προσδοκῶ ἀνάστασιν νεκρῶν. Καὶ ζωὴν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος. Ἀμήν».

<sup>650</sup> Le texte de la septième séance du Synode de 879, qui a eu lieu à la Sainte Sophie de Constantinople sous le règne de Basile de Macédoine, nous informe qu' à l'époque du codex Barberini le Credo Baptismal était celui de Nice-Constantinople ; cf. J.D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, v17, p.521: «Εἰ τις τοίνυν εἰς τοῦτο ἀπονοίας ἐλάσας, τολμήσειεν, ὡς ἀνωτέρω λέλεκται, ἕτερον ἐκθέσθαι Σύμβολον καὶ ὄρον ονομάσαι, ἢ προσθήκην, ἢ υφαίρεσιν ἐν τῷ παραδεδομένῳ ἡμῖν παρά τῆς αγίας καὶ οἰκουμενικῆς ἐν Νικαία τὸν πρῶτον μεγάλης Συνόδου ποιῆσαι, ἀνάμεθα ἔστω».

<sup>651</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, p.385.

Avec le rite du renoncement – adhésion, l’ancien contrat de captivité au diable se brise et s’en remplace par un nouveau : cette fois-ci il ne s’agit pas de contrat de captivité mais de contrat d’obéissance au Christ par libre choix :

«Aujourd’hui vous aurez à rédiger pour le Christ le contrat de votre foi ; le papier, l’encre et la plume seront votre conscience, votre langue et votre attitude. Faites donc attention à la manière dont vous écrirez votre confession ; ne vous trompez pas, pour ne pas vous égarer»<sup>652</sup>.

Le texte use l’image du contrat que quelqu’un signe afin d’emprunter de l’argent. On n’utilise pas de papier ni d’encre pour rédiger et signer ce contrat : les paroles du renoncement – adhésion, tous les mouvements des candidats ainsi que leur conscience constituent l’acceptation de leur part du contrat. La correspondance est évidente : la conscience remplace le papier, la langue l’encre et les attitudes la plume avec laquelle on rédige le contrat. Dans cette image, l’homme paraît participer avec son âme et avec son corps.

Chrysostome, afin de décrire ce qui se passe pendant le renoncement – adhésion, utilise l’image du contrat fait entre les hommes quand l’un veut confier des choses à l’autre. Il dit que ces contrats ne nécessitent pas de papier ni d’encre, mais qu’ils se font «en Dieu par l’Esprit» et sont gardés ineffaçables «auprès du Maître»<sup>653</sup>.

---

<sup>652</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.5, p.146, «Σήμερον μέλλετε τῷ Χριστῷ τὸ τῆς πίστεως ἐκτίθεσθαι γραμμάτιον χάρτης καὶ μέλαν καὶ κάλαμος γίνεται ὑμῶν ἡ συνείδησις καὶ ἡ γλῶσσα καὶ τὸ σχῆμα. Βλέπετε οὖν πὼς τὴν ὁμολογίαν χειρογραφεῖτε μὴ ἀστοχήσητε, ἵνα μὴ μεθοδευθῆτε».

<sup>653</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.17.1-16, p.143, «Mais parlons des sacrements eux mêmes et des contrats qui vont être passés entre vous et le Maître. En effet, de même que dans les choses de cette vie, si quelqu’un veut confier ses biens à autrui, il est nécessaire de rédiger des actes entre celui qui confie le dépôt et celui qui le reçoit, ainsi en est-il ici, puisque de la part du souverain Maître vont vous être confiés des biens non pas terrestres, corruptibles et périssables, mais spirituels et célestes. Si l’on parle de foi, c’est qu’il ne s’agit de rien de visible, mais de biens qui tous ne sont visibles que par les yeux de l’esprit. Il est donc nécessaire que l’échange des conventions se fasse, non à l’encre sur du papier, mais en Dieu par l’Esprit. En effet, les paroles que vous prononcez ici-bas sont enregistrées au ciel et les engagements proclamés par votre bouche demeurent ineffaçables auprès du Maître».

L'importance et la gravité de ce contrat sont telles que toutes les puissances des cieux sont présentes, elles inscrivent les confessions des candidats et les apportent à Dieu, comme le texte informe:

«...toutes les puissances des cieux sont présentes ; tous les anges et archanges inscrivent de façon invisible vos paroles ; maintenant les chérubins et les séraphins observent depuis les cieux, pour recueillir vos adhésions et les apporter au souverain»<sup>654</sup>.

Une image pareille existe chez Chrysostome:

«Car les anges qui sont présents et les puissances invisibles qui se réjouissent de votre conversion recueillent les paroles prononcées par votre bouche et les élèvent jusqu'au commun Maître de toutes choses et là elles sont inscrites dans les livres célestes»<sup>655</sup>.

Il s'agit d'une image à sens eschatologique : le jour du jugement dernier, les confessions des candidats gardées par les anges dans le ciel en tant que contrats, seront lues à haute voix :

«Voilà que vous avez renoncé au diable et adhéré au Christ. Le contrat a été conclu, le souverain le conserve dans les cieux. Faites attention, observez les conventions ; ce contrat vous sera présenté au jour du jugement ... alors ton contrat sera donné à lire»<sup>656</sup>.

---

<sup>654</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.5, p.146, «πᾶσαι αἱ δυνάμεις τῶν οὐρανῶν ἐνταῦθα πάρειςιν πάντες ἄγγελοι καὶ ἀρχάγγελοι ἀοράτως τὰς ὑμετέρας φωνὰς ἀπογράφονται· τὰ Χερουβὶμ καὶ τὰ Σεραφὶμ νῦν ἐκ τῶν οὐρανῶν παρακύπτουσιν, ἵνα δέξωνται ὑμῶν τὰς συνθήκας καὶ προσκομίσωσιν τῷ δεσπότηῃ».

<sup>655</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.20.5-9, p.145.

<sup>656</sup> *Barberini gr.336*, 143.25, p.148, «Ἴδοὺ ἀπετάξασθε τῷ διαβόλῳ καὶ συνετάξασθε τῷ Χριστῷ. Τὸ γραμμάτιον ἐπληρώθη, ὁ δεσπότης αὐτὸ ἐν οὐρανοῖς κατέχει. Βλέπετε, τὰς συνθήκας φυλάξατε· τοῦτο ὑμῖν{v} ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως προσφέρεται τὸ γραμμάτιον ... τότε σου ἀναγνωσθῆναι ἔχει τὸ χειρόγραφον».

Cyrille de Jérusalem, se référant sur le renoncement, fait connaître aux candidats que tout ce qu'ils confessent se met dans les livres invisibles de Dieu d'après lesquels ils seront jugés<sup>657</sup>.

Ambroise de Milan incite les baptisés à rappeler les paroles qu'ils ont prononcées pendant le renoncement – adhésion et de ne jamais oublier leurs promesses sinon ils seront jugés comme celui qui, dans la vie mondaine, fausse le contrat qu'il a signé<sup>658</sup>.

Dans le codex Barberini le candidat paraît être responsable pour lui-même au niveau eschatologique : il sera sauvé ou condamné selon son comportement envers les autres :

«Si tu es miséricordieux et philanthrope, tu auras aussitôt comme avocat ceux qui ont bénéficié de la miséricorde, si tu es inhumain et égoïste, sans pitié et blessant, calomniant des gens qui ne t'ont fait aucun tort, alors de diable se dressera contre toi pour t'accuser en disant : Souverain, celui-ci a certes renoncé en parole, mais par ses actes il est à mon service. Et du reste, les anges sont contristés, tous pleurent sur toi. Et l'issue de la sentence sera pénible (même) à dire»<sup>659</sup>.

Le jugement est comparé au tribunal dans lequel les témoins à décharge sont ceux auxquels l'homme a fait l'aumône et le témoin à charge est le diable. Tout cela renvoie au NT et plus concrètement à la

---

<sup>657</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.5.6-9, p.90, «Au reste, sache bien ceci : que, tout ce que tu dis, surtout à cette heure très redoutable, se trouve écrit en toutes lettres dans les livres invisibles de Dieu. Si donc tu es surpris en train d'accomplir quelque chose qui y soit contraire, tu seras jugé comme parjure».

<sup>658</sup> AMBROISE DE MILAN, «Des sacrements des Mysteres», I.5, p.63, « Souviens-toi de ta parole et ne perds jamais de vue les conséquences de la garantie que tu as donnée. Si tu signes une reconnaissance à quelqu'un, tu es engagé, afin de recevoir son argent, tu es lié strictement et si tu protestes, le créancier te contraint. Si tu contestes, tu vas trouver le juge, et là tu es convaincu par ta garantie».

<sup>659</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.25, p.148, «Ἐὰν ἡς ἐλεήμων καὶ φιλόανθρωπος, εὐθὺς συνηγόρους ἔξεις τοὺς ἐλεηθέντας, ἐὰν δὲ ἡς ἀπάνθρωπος καὶ ἀμετάδοτος, ἀνελεῖς καὶ λοῖδορος, συκοφαντῶν τοὺς μηδὲν σὲ ἠδίκηκότας, τότε παρίσταται σοὶ ὁ διάβολος, κατηγορῶν καὶ λέγων δέσποτα, οὗτος λόγῳ μὲν ἀπετάξατο, ἔργῳ δὲ ὑπηρετήσέν μοι. Καὶ λοιπὸν στυγνάζουσιν μὲν <οἱ> ἄγγελοι, δακρύουσι δὲ ἐπὶ σοὶ πάντες οἱ δίκαιοι· τὸ δὲ τέλος τῆς ἀποφάσεως βαρὺ καὶ τὸ λεγόμενον».

parabole du jugement<sup>660</sup> : l'image du «terrible et redoutable tribunal» où sont assistés tous les gens et toutes les puissances des cieux, constitue un décor dramatique qui a comme but de marquer aux candidats la gravité de la responsabilité qu'ils assument:

«...veillez à n'avoir pas à rougir devant ce terrible et redoutable tribunal, lorsque toutes les puissances des cieux seront ébranlées et toute la nature (le genre) humain comparaitra pour être jugée, des myriades d'anges, les troupes d'archanges, les rangées des puissances d'en haut ; alors le fleuve de feu et le ver sans répit et les ténèbres extérieures»<sup>661</sup>.

Pendant le jugement, personne ne peut être aidée par des proches ni par des amis, ni l'argent peut l'aider. Chacun sera aidé ou condamné par ses propres œuvres :

«Si quelqu'un, dans la vie présente, est menacé d'un danger, il se cherche des soutiens ou appelle des amis ou est secouru par des parents ou bien est délivré pour de l'argent ; mais là, rien de tel, pas de père secourable, pas de mère apitoyée, pas de frères venant au secours, pas d'amis empressés, mais tout homme se trouve nu, solitaire et sans défense, secouru ou condamné par ses propres œuvres, car un frère ne rachète pas son frère, un homme (étranger) le rachèterait-il ?»<sup>662</sup>.

Les images du texte ci-dessus sont remarquables et visent à souligner la responsabilité qu'assument les candidats. Chacun est

---

<sup>660</sup> Mt. 25:31-46.

<sup>661</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.25, p.148, «βλέπετε μὴ αἰσχυρθῆτε ἐπὶ τοῦ φοβεροῦ καὶ φρικτοῦ βήματος ἐκείνου, ἥνικα πᾶσαι τῶν οὐρανῶν αἱ δυνάμεις σαλεύονται καὶ πάντα τῶν ἀνθρώπων ἢ φύσις κρινομένη παρέστηκεν, ἀγγέλων μυριάδες, ἀρχαγγέλων στρατόπεδα, τῶν ἄνω δυνάμεων τὰ τάγματα· ὅτε <ὁ> ποταμὸς τοῦ πυρὸς καὶ ὁ σκόληξ ὁ ἀκοίμητος καὶ τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον».

<sup>662</sup> *Ibid*, prière 143.25, pp.148-149, «Ἐὰν τις ἐν τῷ παρόντι βίῳ ἐμπέσῃ εἰς κίνδυνον, ἢ προστάτας εὐρίσκει ἢ φίλους παρακαλεῖ ἢ ὑπὸ συγγενῶν βοηθεῖται ἢ διὰ χρημάτων ἐλευθεροῦται ἐκεῖ δὲ τοιοῦτον οὐδέν, οὐ πατὴρ βοηθῶν, οὐ μήτηρ σπλαγχνιζομένη, οὐκ ἀδελφοὶ περιτρέχοντες, οὐ φίλοι σπουδάζοντες, ἀλλὰ πᾶς ἄνθρωπος γυμνὸς καὶ μόνος καὶ ἀπερίστατος, ὑπὸ τῶν ἰδίω(ν) ἔργων ἢ βοηθούμενος ἢ κατακρινόμενος· ἀδελφὸς γὰρ οὐ λυτροῦται, λυτρώσεται ἄνθρωπος;».

responsable pour ses propres actions, nul de toute justification. On pourrait dire que l'aide du père, l'affection de la mère, le soutien des frères et des amis, tout ce qu'on lit dans le texte, offrent une sécurité psychologique à l'homme qui, très souvent, l'utilise comme alibi pour justifier ses mauvaises actions et pour transposer ses responsabilités à autrui.

On estime que, en général, tout le texte a un caractère pédagogique : le «fleuve de feu», le «ver sans répit» et les «ténèbres extérieures» ne constituent pas de menaces pour les candidats; il s'agit d'une invitation à ce qu'ils atteignent la majorité spirituelle et à ce qu'ils assument leurs responsabilités. Ils doivent s'éloigner de tout refuge psychologique.

Le maintien du contrat demande un effort continu jusqu' à la fin de la vie mondaine:

«Attention, donc, prenez vos précautions. Avez-vous renoncé au diable ? Haïssez-le jusqu'à la fin ; vous avez adhéré au Christ, glorifiez-le jusqu'au dernier soupir»<sup>663</sup>.

Le diable paraît veiller continuellement à toute action, toute pensée, tout mouvement et tout dire du baptisé afin d'entraîner la rupture du contrat :

«L'ennemi épie maintenant vos paroles, vos désirs, vos pensées, vos mouvements et votre agir»<sup>664</sup>.

De la même façon, Cyrille de Jérusalem compare le diable au lion qui épie l'occasion de causer la perte de son victime<sup>665</sup>.

---

<sup>663</sup> *Ibid*, prière 143.25, p.149, «Βλέπετε οὖν, ἀσφαλίσασθε ἑαυτοὺς. Ἀπετάξασθε τῷ διαβόλῳ; μέχρι τέλους αὐτὸν μισήσατε· συνετάξασθε τῷ Χριστῷ; μέχρις ἐσχάτης ἀναπνοῆς αὐτὸν δοξολογήσατε».

<sup>664</sup> *Ibid*, «Ἐπιτηρεῖ γὰρ ὑμῶν ὁ ἐχθρὸς λοιπὸν καὶ ρῆμα καὶ ἐνθύμημα καὶ ἔννοιαν καὶ κίνημα καὶ πράξιν».

L'entretien ou non du contrat a des conséquences ontologiques pour le candidat : il le rend héritier ou non du règne de Dieu:

«...mais vous, vous vous êtes assez affermis pour que, l'adversaire n'ayant rien de répréhensible à dire contre vous le jour du redoutable jugement, nous comparaissons devant le tribunal du Christ sans honte, et que nous entendions de sa part cette parole favorable et heureuse : Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde»<sup>666</sup>.

Le baptisé, pour être protégé du diable, doit suivre la manière de vivre ci-dessous : haïr le diable et louer Dieu sans interruption jusqu' à la fin de sa vie. Et comme une personne quitte une ville pour habiter une autre et cela change toute sa vie, pareillement le candidat est demandé d'émigrer au niveau spirituel vers Dieu:

«Attention, donc, prenez vos précautions. Avez-vous renoncé au diable ? Haïssez-le jusqu'à la fin ; vous avez adhéré au Christ, glorifiez-le jusqu'au dernier soupir. Selon cette confession orthodoxe, vous avez émigré vers le souverain Dieu»<sup>667</sup>.

Le baptisé n'est pas demandé de conserver un ensemble de règles de moralité, mais à manifester son amour vers les autres par ses actions tout en gardant sa foi:

---

<sup>665</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.10.1-3, p.100, «Prémuni par ces paroles, veille. Car notre adversaire le diable, ainsi qu'on vient de le lire, tourne comme un lion, cherchant qui dévorer».

<sup>666</sup> *Ibid*, «ἀλλ' ὑμεῖς οὕτως ἑαυτοὺς ἀσφαλίσασθε, ἵνα τοῦ ἐξ' ἐναντίας μηδὲν ἔχοντος λέγειν περὶ ὑμῶν φαῦλον ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς φοβερᾶς κρίσεως, παραστῶμεν τῷ βήματι τοῦ Χριστοῦ ἀκαταισχύντως, <καί> ἀκούσωμε(ν) παρ' αὐτοῦ τὴν εὐ{ε}κταίαν ἐκείνην καὶ μακαρίαν φωνὴν Δεῦτε οἱ εὐλογημένοι τοῦ πατρὸς μου· κληρονομήσατε τὴν ἡτοιμασμένην ὑμῖν βασιλείαν ἀπὸ καταβολῆς κόσμου».

<sup>667</sup> *Ibid*, «Βλέπετε οὖν, ἀσφαλίσασθε ἑαυτοῦς. Ἀπετάξασθε τῷ διαβόλῳ; μέχρι τέλους αὐτὸν μισήσατε· συνετάξασθε τῷ Χριστῷ; μέχρις ἐσχάτης ἀναπνοῆς αὐτὸν δοξολογήσατε. Μετὰ ταύτης τῆς ὀρθοδόξου ὁμολογίας πρὸς τὸν δεσπότην θεὸν ἀποδημήσατε».

«...ne faites pas naufrage à propos de la foi. Ayez pitié de l'indigent, ne négligez pas les victimes d'injustices, ne volez pas les biens d'autrui, ne calomniez pas les innocents, n'admettez pas les rumeurs vaines»<sup>668</sup>.

On trouve l'image de l'émigration vers Dieu chez Cyrille de Jérusalem : il demande au candidat de ne jamais rentrer à sa vie antérieure mais de partir «sur la montagne près de Jésus-Christ»<sup>669</sup>.

Dans le texte le contrat a une particularité : dans la vie mondaine, celui qui signe le contrat et emprunte le capital est obligé de rendre celui-ci à un certain moment, avec les intérêts légaux. Au contraire, dans le cas en étude, les candidats pour le baptême sont demandés de ne pas manquer le capital de façon à ce qu'ils prennent eux-mêmes les intérêts au jour du jugement :

«...ce contrat vous sera présenté au jour du jugement. Ne vous trompez pas sur le capital dont vous devez verser les intérêts»<sup>670</sup>.

Il s'agit d'une inversion de la pratique habituelle qui met l'accent sur la liaison entre Dieu et baptisé en tant que relation d'adoption et pas de captivité.

### **III. La litanie et le haussement des mains**

Dans le deuxième rite, l'archevêque demande aux candidats de se lever les mains et proclame trois prières:

«Après le Amen, il dit : En haut, vos mains.

---

<sup>668</sup> *Ibid*, «μη ναυαγήσητε περι την πίστιν. Ἐλεήσατε πένητα, μη ὑπερίδητε ἀδικούμενους, μη ἀρπάσητε τὰ ἀλλότρια, μη συκοφαντήσητε τοὺς ἀνεύθυνους, ἀκοὴν ματαίαν μη παραδέχεσθε».

<sup>669</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.8.20-23, p.98, «Fais donc attention à toi, et ne te retourne pas, après avoir mis la main à la charrue, vers la pratique amère de ce monde-ci, mais fuis sur la montagne près de Jésus-Christ, la pierre taillée sans mains qui a rempli l'univers».

<sup>670</sup> *Barberini gr.336*, prière 143.25, p.148, «τοῦτο ὑμῖν{ν} ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως προσφέρεται τὸ γραμμάτιον. Μὴ ἀστοχήσητε περι τὸ κεφάλαιον, ὑπὲρ οὗ καὶ τοὺς τόκους εἰσπραχθήσεσθε.».

Pour la stabilité de l'empire, la prospérité des saintes Églises et l'unité de tous, disons : Kyrie eleison.

Pour nos très pieux empereurs, tout leur palais et toute leur armée et pour le peuple ami du Christ, disons : Kyrie eleison.

Pour le rachat de nos âmes et pour que Satan soit vite écrasé sous nos pieds et pour que notre ville soit préservée du sang, disons : Kyrie eleison»<sup>671</sup>.

Il paraît que ces trois prières sont des litanies diaconales mais elles sont proclamées par l'archevêque. On retrouve cette pratique ailleurs dans le codex Barberini, dans l'ordination de l'évêque et dans celle du prêtre : là, un évêque et un prêtre proclament en correspondance des litanies diaconales :

«Et après le Amen, un des évêques présents fait ainsi la prière du diacre»<sup>672</sup>.

«Et un des presbytres fait ainsi la prière du diacre»<sup>673</sup>.

La terminaison des trois prières : «disons : Kyrie eleison» est différente de la terminaison ordinaire des litanies diaconales : «prions le Seigneur» ; on la trouve aussi dans le rite du retrait du capuchon du codex Barberini proclamée par le prêtre :

«Le huitième jour, pour le retrait du capuchon, le diacre dit le verset : Prions le Seigneur, et le prêtre, la prière de la déposition ... Et après la prière, il (le prêtre) se tourne vers

---

<sup>671</sup> *Ibid*, prière 144.2-4, pp.149-150, «Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", λέγει αὐτοῖς· "Ἄνω τὰς χεῖρας ὑμῶν. Ὑπὲρ τῆς οἰκουμενικῆς καταστάσεως, εὐσταθείας τῶν ἁγίων ἐκκλησιῶν καὶ τῆς τῶν πάντων ἐνώσεως, εἰπόμεν Κύριε <ἐλέησον>. Ὑπὲρ τῶν εὐσεβεστάτων ἡμῶν βασιλέων, παντός τοῦ παλατίου καὶ τοῦ στρατοπέδου αὐτῶν καὶ τοῦ φιλοχρίστου λαοῦ, εἰπόμεν Κύριε ἐλέησον. Ὑπὲρ τῆς ἀπολυτρώσεως τῶν ψυχῶν ἡμῶν καὶ ὑπὲρ τοῦ συντριβῆναι τὸν σατανᾶν ἐν τάχει ὑπὸ τοὺς πόδας ἡμῶν καὶ ὑπὲρ τοῦ ἀναίμακτον διαφυλαχθῆναι τὴν πόλιν ἡμῶν, εἰπόμεν Κύριε <ἐλέησον>».

<sup>672</sup> *Ibid*, prière 158.1, p.166, «Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", ποιεῖ εὐχὴν τοῦ διακόνου εἰς τῶν παρεστώτων ἐπισκόπων οὕτως».

<sup>673</sup> *Ibid*, prière 160.1, p.168, «Καὶ ποιεῖ εἰς τῶν πρεσβυτέρων εὐχὴν διακόνου οὕτως».

lui et lui enseigne ce qu'il faut et dit : Pour notre frère un tel et pour son salut en Christ, disons tous : Kyrie eleison»<sup>674</sup>.

Dans le rite du retrait du capuchon le prêtre enseigne ce qu'il faut au nouveau moine et après il proclame la prière diaconale. Pareillement, dans le rite du renoncement-adhésion, l'archevêque proclame les trois prières diaconales juste après avoir amplement conseillé - enseigné aux candidats la vie qu'ils doivent mener à partir de ce moment-là<sup>675</sup>.

La ressemblance des deux rites à ce point-ci est évidente. Par ailleurs, on pourrait considérer la tonsure des moines en tant que deuxième renoncement – adhésion puisque le moine décide à renoncer au monde et à adhérer entièrement à Dieu.

Les candidats sont demandés de hausser les mains pour une deuxième fois. La première fois cette attitude a été interprétée en tant que signe de captivité. Ici, on considère qu'il s'agit de geste d'invocation de Dieu puisque les trois litanies diaconales qui suivent sont des prières (pour les saintes églises, pour l'empire, les empereurs, le palais, l'armée ainsi que pour la délivrance complète des candidats de la captivité au diable et l'écrasement de ce-dernier).

Cette opinion renforce deux prières du codex Barberini : «la prière de l'antienne 2»<sup>676</sup> et «la prière matinale 8»<sup>677</sup>, dans lesquelles on voit hausser les mains afin de prière à Dieu.

---

<sup>674</sup> *Ibid*, prière 255.1, 5, pp.226-227, «Τῇ ἡμέρᾳ, εἰς τὴν ἀποκουκούλλισιν, λέγει ὁ διάκονος στίχον τοῦ κυρίου δεηθῶμεν, καὶ ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν τῆς ἀπολύσεως. ... Καὶ μετὰ τὸ εὐξασθ(αι), στρέφεται πρὸς αὐτὸ(ν) καὶ κατηγεῖ αὐτὸ(ν) τὰ δέοντα, καὶ λέγει».

<sup>675</sup> *Ibid*, prière 143.25, p.149, «Je ne me suis ménagé en rien pour vous dire ce qui vous est utile ; pour votre part, vous savez comment vous garder ; en effet, j'ai fait ce qui me revenait, je vous ai fait savoir ce qui est utile, pour que, si l'épée venait elle n'enlève aucune âme dans le peuple».

<sup>676</sup> *Ibid*, prière 58.1-2, p.91, «Seigneur, Seigneur, qui nous as protégé de toute flèche envoyée de jour, protège-nous de toute machination engagée dans les ténèbres ; **reçois, comme sacrifice du soir, l'élévation de nos mains** ; accorde-nous de franchir le parcours de la nuit sans reproche et à l'abri de la tentation du mal ; et délivre-nous de tout trouble et lâcheté qui nous viendrait du diable ; accorde à nos âmes le repentir (componction), à nos intelligences de s'appliquer à méditer sur ton jugement redoutable et juste ; transperce nos chairs de ta crainte et mortifie nos membres qui sont de la terre afin que dans le calme du sommeil nous soyons illuminés par la

#### IV. La signation

Ensuite, le codex informe qu'après les trois prières l'archevêque signe le peuple selon l'usage et dit une autre prière:

«Et l'archevêque signe le peuple selon l'usage et fait cette prière : Car tu es un Dieu miséricordieux et philanthrope et à toi la gloire»<sup>678</sup>.

On a déjà vu la signation dans la «prière pour faire un catéchumène». Nous l'avons interprétée en tant que signe d'intégration du candidat dans l'église. Dans le codex Barberini on trouve souvent la signation dans des prières diverses : dans la liturgie de Chrysostome le prêtre signe les dons présentés<sup>679</sup>, dans l'ordination du sous-diacre<sup>680</sup> ainsi que dans les promotions d'un higoumène<sup>681</sup>, d'un lecteur et d'un chantre<sup>682</sup> l'évêque signe la tête du candidat ; de même, dans la prière faite par le patriarche pour ceux qui vont voyager dans la mer, il signe la mer<sup>683</sup> et, enfin, dans les proclamations diaconales des présanctifiés, le patriarche, à son arrivée au synthronon, signe le peuple selon l'usage<sup>684</sup>. On estime que la manière à signer «selon

---

contemplation de tes jugements ; éloigne de nous tout fantasme inconvenant et tout désir nuisible, relève-nous au temps de la prière affermis dans la foi et progressant dans tes commandements. Ecphonèse : Par la bienveillance et la bonté de ton Fils unique».

<sup>677</sup> *Ibid*, prière 77.1-2, p.101, «Seigneur notre Dieu, qui as éloigné de nous la frivolité du sommeil et **nous as appelés d'un saint appel à élever nos mains** même la nuit afin de te confesser pour les jugements de ta justice; accueille nos supplications, demandes confessions et adorations nocturnes, et accorde-nous, Dieu, une foi sans honte, une espérance affermie, un amour sincère; bénis nos entrées et nos sorties, nos actions, œuvres, paroles et pensées, et donne-nous de parvenir aux principes du jour en louant, chantant, bénissant et adorant la bonté de ta puissance indicible. Ecphonèse : Car il est béni, ton nom très saint, Père et Fils et».

<sup>678</sup> *Ibid*, prière 144.5-6, p.150, «Καὶ σφραγίζει τὸν λαὸν κατὰ τὸ ἔθος ὁ ἀρχιεπίσκοπος καὶ ποιεῖ τὴν εὐχὴν ταύτην· Ὅτι ἐλεήμων καὶ φιλόανθρωπος θεὸς ὑπάρχεις καὶ σοὶ τὴν δόξαν».

<sup>679</sup> *Ibid*, prière 35.3, p.78, «Et se relevant, il signe, en disant secrètement».

<sup>680</sup> *Ibid*, prière 165.2, p.174, «L'évêque étant entré dans le diakonikon et s'étant placé devant la sainte table, on lui amène le (candidat) à ordonner, et lui ayant posé la main sur la tête, il le signe et prie ainsi ».

<sup>681</sup> *Ibid*, prière 167.3, p.175, «Et pendant que le diacre dit « Prions le Seigneur », le patriarche pose la main sur sa tête, en le signant et en priant ainsi».

<sup>682</sup> *Ibid*, prière 166.2, p.175, «Après avoir été tonsuré, on conduit celui qui est choisi comme lecteur ou chantre à l'évêque qui ordonne (ordonnant) ; lui posant la main sur la tête, il le signe et prie ainsi».

<sup>683</sup> *Ibid*, prière 181.4, p.183, «Et après le « Amen » il (le patriarche) signe la mer et prend ainsi place».

<sup>684</sup> *Ibid*, prière 286.2, p.246, «Au lucernaire, à l'entrée du patriarche pour le « Seigneur, j'ai crié » et à son arrivée au synthronon, il signe le peuple selon l'usage».

l'usage» est le signe de la croix. Dans la prière «pour la signation d'un petit enfant recevant son nom le huitième jour après la naissance», l'officiant prie pour que la croix du Christ s'imprime dans le cœur et dans l'esprit de l'enfant<sup>685</sup> et, après, lui signe le front, la poitrine et la bouche<sup>686</sup>.

Dans l'euchologe Barberini on trouve la phrase «Car tu es un Dieu miséricordieux...» en tant que terminaison de la prière du premier habit<sup>687</sup> dans le rite de la tonsure des moines. Là, on proclame des litanies avant la prière - comme on fait dans le cas que l'on examine- et il paraît que la prière du premier habit constitue une partie de la prière pour faire un catéchumène<sup>688</sup> avec quelques différences. D'ailleurs, le rite de la tonsure contient le sens du renoncement<sup>689</sup>.

Ce n'est pas l'objet de la présente étude de trouver si et comment l'un rite a influencé l'autre ou qui précède l'autre. On remarque les analogies pour de futures recherches éventuelles.

De même, dans la liturgie de Basile et dans celle de Chrysostome, cette phrase est l'ecphonèse de la prière de l'ecténie du «Kyrie eleison»<sup>690</sup> et se trouve juste avant la prière pour les catéchumènes<sup>691</sup>.

Dans le codex Barberini, l'archevêque, juste après la prière «Car tu es un Dieu miséricordieux...», dit une prière pour les catéchumènes:

---

<sup>685</sup> *Ibid*, prière 112.2, p.117, «et que la croix de ton Fils unique s'imprime dans son cœur et son esprit»

<sup>686</sup> *Ibid*, prière 112.3, p.118, «Quand il a achevé cette prière, il lui signe le front, la poitrine et la bouche».

<sup>687</sup> *Ibid*, prière 245.2, p.221, «Seigneur, Seigneur Dieu de vérité en ton nom je pose ma main sur ton serviteur un tel qui a été jugé digne de trouver refuge auprès de ton saint nom; garde-le sous la protection de tes ailes, éloigne de lui l'antique erreur du monde et remplis-le de ta foi, de ton espérance et de ton amour ; et réjouis-le dans les œuvres de ses mains, pour qu'il serve toujours ta bonté, en adorant et en glorifiant ton saint nom et en te chantant tous les jours de sa vie. Car tu es un Dieu miséricordieux et philanthrope, et à toi...».

<sup>688</sup> *Ibid*, prière 114.3, p.119.

<sup>689</sup> *Ibid*, prière 244.3, p.220, «Et lorsque le candidat au renoncement est entré dans le sanctuaire, il se jette à terre devant la sainte table, et le diacre poursuit par les interventions diaconales qui suivent:».

<sup>690</sup> *Ibid*, prière 8.2, p.60, prière 27.2, p.73.

<sup>691</sup> *Ibid*, prière 9.1, p.60, prière 28.1, p.73.

«...il descend au saint autel et fait la prière habituelle pour ceux qui se préparent à la sainte illumination»<sup>692</sup>.

Ici aussi, la ressemblance est-elle évidente.

On doit chercher quelle est la «prière habituelle pour ceux qui se préparent à la sainte illumination». Le texte cite un peu plus bas une prière dite par le prêtre en même temps que le diacre dit la prière des illuminands<sup>693</sup>:

«Souverain, Seigneur, notre Dieu, appelle tes serviteurs que voici à ta sainte illumination, et rends-les dignes de cette grande grâce de ton saint baptême ; délie-les de la vétusté, et fais-les renaître à la vie éternelle, et remplis-les de la puissance de ton Saint Esprit en vue de l'union avec ton Christ, pour qu'ils ne soient jamais plus enfants du corps, mais enfants de ton Royaume»<sup>694</sup>.

Est-ce qu'il s'agit de la prière «selon l'usage» ? Dans le flux du texte il y a une discontinuité. Le texte informe que l'archevêque entre dans le saint autel – après être descendu de l'ambon – et dit la prière habituelle pour les illuminands. A ce moment-là, apparaît le prêtre prier une prière pareille tandis que l'archevêque «disparaît» du récit des événements et ce n'est que le prêtre qui paraît être le célébrant :

«Et il (l'archevêque) descend au saint autel et fait la prière habituelle pour ceux qui se préparent à la sainte illumination.

---

<sup>692</sup> *Ibid*, prière 144.8, p.150, «Καὶ κατέρχεται ἐν τῷ ἁγίῳ θυσιαστηρίῳ καὶ ποιεῖ εὐχὴν εἰς τοὺς πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένους κατὰ τὸ εἰωθός».

<sup>693</sup> *Ibid*, prière 144.11, p.150, «En achevant la prière des illuminands, le diacre, au lieu de (leur faire) incliner la tête, dit : ».

<sup>694</sup> *Ibid*, prière 144.10, p.150, «Δέσποτα κύριε ὁ θεός, προσκάλεσαι τοὺς δούλους σου πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα καὶ καταξίωσον αὐτοὺς τῆς μεγάλης ταύτης χάριτος· ἀπόδυσον αὐτῶν τὴν παλαιότητα καὶ ἀναγέννησον αὐτοὺς εἰς τὴν ζωὴν τὴν αἰώνιον καὶ πλήρωσον αὐτοὺς τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματός σου δυνάμεως εἰς ἔνωσιν τοῦ Χριστοῦ σου, ἵνα μηκέτι τέκνα σώματος ᾦσιν, ἀλλὰ τέκνα τῆς σῆς βασιλείας».

Pendant que le diacre fait la prière, le prêtre prie cette prière, sans dire l'ecphonèse habituelle à la fin de la prière»<sup>695</sup>.

Etant donné qu'il n'y a pas de codex antérieurs à s'appuyer, on se borne à des codex postérieurs : dans les codex Sinai 959 et Athènes 662, la prière est dite par l'archevêque. De même, dans Coislin 213 elle est priée par le pontife<sup>696</sup>.

On peut supposer que la discontinuité dans le texte du codex Barberini est due à une copie erronée d'un texte antérieur. Les codex postérieurs ne présentent aucune discontinuité, donc, à notre avis ils contiennent l'information correcte.

On pourrait faire une deuxième supposition : le texte du codex Barberini est le résultat du montage de deux textes différents, l'un se référant sur l'archevêque (l'original) et l'autre ayant le prêtre en tant que célébrant, et que l'on en usait pour le renoncement – adhésion des candidats le Vendredi Saint dans les régions hors de Constantinople, comme par exemple dans l'Italie du Sud où le codex Barberini était en usage. Par ailleurs, dans le premier rite du renoncement – adhésion du codex (pour un catéchumène), le prêtre dit presque la même prière mais au pluriel, comme s'il avait beaucoup de candidats devant lui<sup>697</sup>.

Finalement, on pourrait supposer que dans le rite en étude il y a deux prières pour ceux qui se préparent à la sainte illumination. L'une dite par le prêtre et qui existe dans le texte, l'autre dite par l'archevêque, mais qui n'y est pas citée. S'il s'agissait d'une seule

---

<sup>695</sup> *Ibid*, prière 144.8-9, p.150, «Καὶ κατέρχεται ἐν τῷ ἀγίῳ θυσιαστηρίῳ καὶ ποιεῖ εὐχὴν εἰς τοὺς πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένους κατὰ τὸ εἰωθός. Ποιοῦντος διακόνου εὐχὴν, ἀπεύχεται ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν ταύτην μὴ λέγων τὴν συνήθη ἐκφῶ(νησι) ἐν τῷ τέλει τῆς εὐχῆς.».

<sup>696</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, p.382.

<sup>697</sup> *Barberini gr.336*, prière 119.11, p.124, «Souverain, Seigneur, notre Dieu, appelle tes serviteurs que voici à ta sainte illumination, et rends-les dignes de cette grande grâce de ton saint baptême ; délie-les de la vétusté, et fais-les renaître à la vie éternelle, et remplis-les de la puissance de ton Saint Esprit en vue de l'union avec ton Christ, pour qu'ils ne soient jamais plus enfants du corps, mais enfants de ton Royaume. Par la bienveillance et la grâce de ton Fils unique, avec qui tu es béni, avec ton très saint et bon et vivifiant Esprit, maintenant».

prière - excluant les cas de l'erreur et du montage, sur lesquels on s'est référé antérieurement - la phrase «selon l'usage» aurait été inutile. On n'aurait eu besoin de citer aucun texte de prière ; cette phrase aurait été juste un signe de chercher le texte ailleurs. Pareillement, dans le rite que l'on étudie, le texte parle de l'archevêque qui signe le peuple selon l'usage, sans se référer à la manière de signation<sup>698</sup>. On voit la même chose dans les litanies diaconales des présanctifiés où le patriarche signe le peuple «selon l'usage» : ici non plus, il n'y a pas d'information sur la façon à signer<sup>699</sup>.

Dans le codex Barberini, il y a deux prières intitulées «Prière pour ceux qui se préparent pour la sainte illumination».

L'une se trouve dans les présanctifiés:

«Souverain, manifeste ton visage sur ceux qui se préparent pour la sainte illumination et qui désirent être débarrassés de la souillure du péché ; illumine leur intelligence, fortifie-les dans la foi, affermis-les dans l'espérance, mène-les à la perfection de l'amour, reconnais-les (révèle en eux) comme les précieux membres du Christ, qui s'est donné en rançon pour nos âmes. Ecphonèse : Car tu es notre illumination et nous te rendons gloire»<sup>700</sup>.

La deuxième se trouve dans le Tritoekti:

Seigneur notre Dieu, manifeste tes miséricordes envers nous tous et envers ceux qui se préparent à la sainte illumination, eux qui ont maintenant courbé leur nuque pour être éclairés

---

<sup>698</sup> *Ibid*, prière 144.5, p.150, «Et l'archevêque signe le peuple selon l'usage et fait cette prière : »

<sup>699</sup> *Ibid*, prière 286.2, p.246, «Au lucernaire, à l'entrée du patriarche pour le « Seigneur, j'ai crié » et à son arrivée au synthronon, il signe le peuple selon l'usage».

<sup>700</sup> *Ibid*, prière 43.2, p.83, «Ἐπίφανον, δέσποτα τὸ πρόσωπόν σου ἐπὶ τοὺς πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένους καὶ ἐπιποθοῦντας τὸν τῆς ἁμαρτίας μολυσμὸν ἀποτινάξασθαι καταύγασον αὐτῶν τὴν διάνοιαν, βεβαίωσον αὐτοὺς ἐν τῇ πίστει, στήριξον αὐτοὺς ἐπ' ἐλπίδι, τελείωσον ἐν ἀγάπῃ, μέλη τίμια τοῦ Χριστοῦ σου ἀνάδειξον τοῦ δόντος ἑαυτὸν ἀντίλυτρον ὑπὲρ τῶν ψυχῶν ἡμῶν. Ἐκφῶ(νησις) Ὅτι σὺ εἶ ὁ φωτισμὸς ἡμῶν καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπομε(ν)».

par l'illumination de ton évangile ; envoie-leur l'ange de lumière, qu'il les délivre de toute puissance adverse, afin que rendus dignes de ton don immortel et se conduisant selon tes commandements, ils jouissent des biens célestes. Ecphonèse : Car tu es notre illumination et nous te rendons gloire<sup>701</sup>.

Les deux prières ont la même ecphonèse que celle proclamée par le prêtre («Car tu es notre illumination et nous te rendons gloire») ainsi que le même contenu : Dieu est demandé d'éloigner «toute puissance adverse» des illuminands et tout ce qui provient de leur vie ancienne : «la souillure du péché» et «la vétusté». Aussi, est-il demandé de les reconnaître comme les précieux membres du Christ, de les rendre dignes de son don immortel et de les renaître à la vie éternelle.

Etant donné que le rite du renoncement – adhésion se faisait par le patriarche la sixième heure, il est fort probable que la prière utilisée est celle de la Tritoektī. Tout cela reste une supposition puisque le nombre des éléments disposés est très petit.

Ensuite, on constate que la litanie des illuminands dite par le diacre n'est pas contenue dans le rite que l'on examine. Arranz, comparant les euchologes Constantinopolitains, suppose que cette litanie doit être la même avec celle de la Tritoektī et celle des présanctifiés<sup>702</sup>. Dans les «Proclamations diaconales des présanctifiés» du codex Barberini gr.336, il y a une litanie pour les illuminands faite par le diacre, que l'on considère comme la plus probable à être en usage dans le rite en étude:

---

<sup>701</sup> *Ibid*, prière 107.2, p.114, «Κύριε ὁ θεὸς ἡμῶν, ἐπίφανον τοὺς οἰκτιρμούς σου ἐπὶ πάντας ἡμᾶς καὶ ἐπὶ τοὺς πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένους, τοὺς καὶ νῦν ὑποκεκλικότας σοι τὸν ἀχένα τὸν ἑαυτῶν εἰς τὸ ἐναυγάσαι αὐτοῖς τὸν φωτισμὸν τοῦ εὐαγγελίου σου ἄγγελον φωτὸς ἐξαπόστειλον ῥυόμενον αὐτοὺς ἀπὸ πάσης ἀντικειμένης ἐνεργείας, ἵνα τῆς ἀθανάτου σου δωρεᾶς ἀξιούμενοι καὶ κατὰ τὰς ἐντολάς σου πολιτευόμενοι, τῶν ἐπουρανίων ἀγαθῶν ἀπολαύσωσιν. Ἐκφῶ(νησις) Ὅτι σὺ εἶ ὁ φωτισμὸς ἡμῶν καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπ(ομεν)».

<sup>702</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, pp.392-393.

« Prière {des fidèles 1} introduite à partir de la 4<sup>e</sup> semaine du jeûne. Le diacre : Tous les catéchumènes, sortez. Priez, candidats à l'illumination. Pour nos frères qui se préparent pour la sainte illumination et pour leur salut, prions le Seigneur. Afin que notre Dieu philanthrope les affermisse et les fortifie. Qu'il les illumine de l'illumination de la connaissance. Qu'il les renouvelle par l'eau et l'Esprit. Qu'il leur accorde la perfection de la foi. Qu'il les agrège à son saint (troupeau)»<sup>703</sup>.

## V. L'imposition des mains

Dans les présanctifiés, après l'ecphonèse des litanies diaconales pour les illuminands par le diacre et après que le prêtre ait dit la prière correspondante, le diacre demande aux candidats pour la sainte illumination de baisser la tête:

«Ceux pour l'illumination, vos têtes»<sup>704</sup>.

Dans le rite que l'on étudie, le diacre, au lieu de demander aux illuminands de baisser la tête, les invite à l'imposition des mains et à la bénédiction:

«En achevant la prière des illuminands, le diacre, au lieu de (leur faire) incliner la tête, dit : Tous les candidats à l'illumination, approchez pour l'imposition des mains et recevez la bénédiction»<sup>705</sup>.

Le texte ne donne pas de détails sur la façon de l'imposition des mains. Il y a juste une information : le célébrant impose les mains sur

---

<sup>703</sup> *Ibid*, prière 286.7, pp.246-247, «Εὐχὴ {πιστῶν α'} γενομένη ἀπὸ τῆς δ' ἑβδομάδος τῶν νηστειῶν. Ὁ διάκονος Ὅσοι κατηχοῦμε(νοι) προέλθ(ετε). Εὐξασθε οἱ πρὸς τὸ φῶτισμα. Ὑπὲρ τῶν πρὸς τὸ ἅγιον φῶτισμα εὐτρεπιζομένων ἀδελφῶν ἡμῶν καὶ τῆς σωτηρίας αὐτῶν, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν. Ὅπως ὁ φιλόανθρωπος θεὸς ἡμῶν στηρίξῃ αὐτοὺς καὶ ἐνδυναμώσῃ. Φωτίσῃ αὐτοὺς φωτισμὸν γνώσεως. Ἀνακαινίσῃ αὐτοὺς δι' ὕδατος καὶ πνεύματος. Χαρίσῃται αὐτοῖς τὴν τελειότητα τῆς πίστεως. Συγκαταριθμήσῃ αὐτοὺς τῇ ἀγίᾳ αὐτοῦ».

<sup>704</sup> *Ibid*, prière 286.7, p.247, «Οἱ πρὸς τὸ φῶτισμα τὰς κεφαλὰς ὑμῶν».

<sup>705</sup> *Ibid*, prière 144.11-12, p.150, «Καὶ πληρῶν τὴν εὐχὴν τῶν φωτιζομένων, ὁ διάκονος ἀντὶ τοῦ κλιναι <αὐτούς> τὰς κεφαλὰς, λέγει· Ὅσοι πρὸς τὸ φῶτισμα προ<σ>έλθατε τῇ χειροθεσίᾳ καὶ εὐλογεῖσθε».

tous, hommes et femmes, ce qui n'est pas cité dans les euchologes ultérieurs:

«Et après avoir imposé les mains à tous, hommes et femmes, le prêtre retourne à nouveau près de la sainte table»<sup>706</sup>.

On trouve l'imposition des mains dans la prière pour faire un catéchumène:

«En ton nom, Seigneur Dieu de vérité, et de ton Fils unique et du saint Esprit, je pose ma main sur ton serviteur»<sup>707</sup>.

Il s'agit d'une action à sens d'exorcisme:

«Délivre-le de cette antique erreur»<sup>708</sup>.

Là, le célébrant impose sa main sur le candidat après l'avoir insufflé trois fois et après lui avoir signé le front, la bouche et la poitrine:

«...et l'insuffle trois fois et lui signe le front, la bouche et la poitrine»<sup>709</sup>.

On pourrait chercher des informations sur l'action d'imposition de mains (*xeirothesia*) dans l'ordination, étant donné que les mots *xeirotonia* (tendre la main) et *xeirothesia* (imposer la main) sont proches du point de vue sémantique. Par ailleurs, l'ordination contient dans son rituel l'imposition des mains. Cependant, il faut souligner ici que, en ce qui concerne l'imposition des mains, dans le rite en étude il ne s'agit pas de réception de l'esprit saint – comme dans le cas de l'ordination – mais d'une bénédiction, comme on peut voir dans le texte: «et recevez la bénédiction».

---

<sup>706</sup> *Ibid*, prière 144.13, p.150, «Καὶ πάντας χειροθετῶν ὁ ἱερεὺς, ἄνδρας τὲ καὶ γυναῖκας, εἰσέρχεται πάλιν ἐγγὺς τῆς ἁγίας τραπέζης».

<sup>707</sup> *Ibid*, prière 114.3, p.119.

<sup>708</sup> *Ibid*.

<sup>709</sup> *Ibid*, prière 114.2, p.119.

Dans les prières de l'ordination d'évêque, de prêtre, de diacre, de diaconesse et de sous-diacre du codex Barberini, celui qui ordonne fait trois croix sur la tête du candidat et, ensuite, impose sa main sur la tête de celui-ci<sup>710</sup>.

Dans l'euchologe postérieur BES, le diacre demande aux candidats d'approcher pour l'imposition des mains et l'officiant signe trois fois chacun d'entre eux avec sa main<sup>711</sup>. Aussi, trouve-t-on cela dans les euchologes SIN, COI et EBE.

La combinaison des exposés ci-dessus pourrait conduire à l'hypothèse que dans le cas que nous examinons il s'agit d'imposition de la main du célébrant sur la tête du candidat et, probablement, de signation de sa tête au signe de la croix.

On trouve l'imposition des mains dans des textes antérieurs :

Chez Égérie, au Journal de voyage, il y a la référence ci-dessous:

«Après cela, lorsque l'évêque sort de derrière les grilles, tous s'approchent à portée de sa main ; il les bénit un à un en sortant et le renvoi a lieu alors qu'il fait jour»<sup>712</sup>,

où, selon Arranz, il s'agit d'imposition des mains de l'évêque sur les cathéchumènes<sup>713</sup>.

---

<sup>710</sup> *Ibid*, prière 157.7, p.165, «Et faisant trois croix sur sa tête (du candidat) et en lui imposant la main, il prie ainsi » ; prière 159.3, p.167, «...on amène celui qui doit être ordonné, il plie le genou, (l'archevêque) lui fait trois croix sur la tête et, en étendant la main, il prie ainsi » ; prière 161.3, p.170, «...l'ordinand s'agenouille, et l'archevêque, en faisant trois croix sur sa tête et en lui imposant la main, prie ainsi » ; prière 163.2, p.172, «...», tandis que la (candidate) incline la tête, et (l'archevêque) lui pose la main sur la tête, et en faisant trois croix il prie ainsi » ; prière 165.2, p.174, «...on lui amène le (candidat) à ordonner, et lui ayant posé la main sur la tête, il le signe et prie ainsi ».

<sup>711</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements...», in *OCP*, 50, p.383, «Καὶ πληρῶν τὴν εὐχὴν ὁ διάκονος τῶν πρὸς τὸ φῶτισμα εὐτρεπιζομένων, ἀντὶ τοῦ εἰπεῖν κλίνει αὐτῶν τὰς κεφαλὰς, λέγει· Ὅσοι κατηχούμενοι προσέλθετε τῇ χειροθεσίᾳ καὶ εὐλογεῖσθε. Καὶ ἔρχομένους σφραγίζει τῇ χειρὶ καθ' ἓνα τρίτον καὶ ἔμφυσά τρίτον».

<sup>712</sup> ÉGERIE, «Journal de voyage», 24.2.17-20, in *SC*, 296, p.236.

<sup>713</sup> Arranz (in *OCP* 50, p.393, n.20) n'est pas d'accord avec la traduction en français antérieure du texte par H.Pétre (*Journal de voyage*, in *SC*, 21, p.191), selon laquelle il ne s'agit pas d'imposition de mains mais de baiser sur la main de l'évêque : «*Omnes ad manum ei accedunt = Tous s'approchent pour lui baiser la main*». P.Maraval, dans sa traduction (*Journal de voyage*, in

Chez Denys l'Aréopagite, le pontife impose sa main sur la tête du candidat et le signe:

«Il lui pose la main sur la tête, et ordonne aux Prêtres de l'enregistrer, lui et son parrain»<sup>714</sup>.

Dans le rite éthiopien ancien il y a, selon l'étude de Salles, une prière pour l'imposition des mains aux catéchumènes<sup>715</sup>.

Dans l'euchologe de Serapion de Thmuis (IV<sup>ème</sup> siècle) on voit une prière pour «χειροθεσία κατηχουμένων» (imposition de mains aux catéchumènes)<sup>716</sup>.

Dans les Constitutions Apostoliques il y a un témoignage pour l'imposition des mains sur les catéchumènes – faite par l'évêque – selon la manière dont on oignait jadis les rois et les prêtres. Cela ne voulait pas dire que les catéchumènes ont été ordonnés<sup>717</sup>.

Dans le rite arménien du IX<sup>ème</sup> siècle, les cathéchumènes s'étaient imposés les mains avant le baptême<sup>718</sup>.

Dans le Testament du Seigneur, l'évêque ou le prêtre impose ses mains aux catéchumènes en disant une prière pour l'imposition des mains<sup>719</sup>.

Dans le rite que l'on examine, le prêtre n'achève pas la prière «Souverain, Seigneur, notre Dieu, appelle tes serviteurs...» : il

---

SC, 296, n.2, p.237), n'exclut pas l'imposition des mains : «Vraisemblablement pour lui baiser la main avant de recevoir sa bénédiction, à moins qu'il ne s'agisse d'une imposition de la main».

<sup>714</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.2.5, p.407.

<sup>715</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, p.41.

<sup>716</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.80.

<sup>717</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, III.16.3, p.143, «Mais l'évêque ne lui oindra que la tête lors de l'imposition des mains, comme on le faisait autrefois pour les rois et les prêtres ; non pas que maintenant les baptisés soient ordonnés prêtres, mais parce que à la suite du Christ ils sont de chrétiens, un sacerdoce royal et une nation sainte, l'Eglise de Dieu, la colonne et le support de la chambre nuptiale, eux qui jadis n'étaient pas le peuple et qui maintenant sont bien-aimés et élus».

<sup>718</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, p.60, «This is the order for those of ripe age. First the catechumen shall have hands laid upon him, whether of full age or a child».

<sup>719</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, p.217, «Après que les catechumenes aient prié, qu'il impose la main sur eux et dise ainsi».

fait d'abord l'imposition des mains aux catéchumènes et après il dit l'ecphonèse selon l'usage:

«Pendant que le diacre fait la prière, le prêtre prie cette prière, sans dire l'ecphonèse habituelle à la fin de la prière»<sup>720</sup>.

Quelle est l'ecphonèse «selon l'usage» ? Avec un premier coup d'œil, on pourrait dire que c'est celle qui se trouve juste après l'imposition des mains:

«Car tu es illumination, et à toi la gloire»<sup>721</sup>.

Mais la prière en étude (appelons-la pour facilité prière I) existe aussi dans l'autre rite du renoncement – adhésion du codex Barberini (appelons-la prière II) et là, l'ecphonèse est tout à fait différente:

«Par la bienveillance et la grâce de ton Fils unique, avec qui tu es béni, avec ton très saint et bon et vivifiant Esprit, maintenant...»<sup>722</sup>.

Alors, «l'ecphonèse selon l'usage» («Car tu es illumination, et à toi la gloire») est-ce peut-être l'ecphonèse de la prière habituelle pour ceux qui se préparent à la sainte illumination dite par l'archevêque, et la prière I est-elle une prière des mains ?

Par ailleurs, qu'est ce-qui embêcherait le prêtre de dire toute la prière I avec son ecphonèse, faire l'imposition des mains, ensuite dire le «Paix à tous» et finalement dire la dernière prière<sup>723</sup>?

Observant l'ecphonèse de la prière II on constate qu'il s'agit de prière qui s'adresse à la personne du Père. On trouve la même chose

---

<sup>720</sup> *Barberini gr.336*, prière 144.9, p.150, «Ποιοῦντος διακόνου εὐχὴν, ἀπεύχεται ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν ταύτην μὴ λέγων τὴν συνήθη ἐκφώνησιν) ἐν τῷ τέλει τῆς εὐχῆς.»

<sup>721</sup> *Ibid*, prière 144.13, p.150, «Ὅτι σὺ εἶ ὁ φωτισμὸς ἡμῶν, καὶ σοὶ τὴν δόξαν.»

<sup>722</sup> *Ibid*, prière 119.11, p.124, «Εὐδοκία καὶ χάριτι τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ μεθ' <οὔ> εὐλογητὸς εἶ σὺν τῷ παναγίῳ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζωοποιῷ σου πνεύματι νῦν...».

<sup>723</sup> *Ibid*, prière 145.3, p.151.

dans la prière pour l'imposition des mains aux catéchumènes de l'euchologe de Serapion<sup>724</sup>, dans le Testament<sup>725</sup> et dans le rite éthiopien ancien<sup>726</sup>.

On peut voir tout cela plus clairement dans la table ci-dessous où sont cités des passages des ces quatres prières:

Barberini	Serapion	Testament	Salles
Souverain, Seigneur,notre Dieu...	Την χείρα εκτεινομεν δέσποτα...	O God, who dost send thundering and prepearing lightings;	Dieu qui régis tout, Père du Seigneur et de notre Sauveur Jésus-Christ...
...délie-les de la vétusté, et fais-les renaître à la vie éternelle, et remplis-les de la puissance de ton Saint Esprit en vue de l'union avec ton Christ...	...σοι αγένητε πάτερ... ευλόγησον τον λαόν τούτον εις ευλογίαν γνώσεως και ευσεβείας, εις ευλογίαν των σων μυστηρίων	...and hast freed the universe from error by the coming down of Thy Only- begotten Son Jesus Christ and give to these souls intelligence, perfectness, undoubting faith...	Donne-leur de connaître la forte parole qu'ils doivent apprendre...
Par la bienveillance et la grâce de ton Fils unique, avec qui tu es béni, avec ton très saint et bon et vivifiant Esprit, maintenant.	δια του μονογενοῦς σου Ιησοῦ Χριστοῦ, δι ου σοι η δόξα και το κράτος εν αγίῳ πνεύματι και νυν και εις τους σύμπαντας αιώνας των αιώνων. αμήν.	...through the holy name of Thee and of Thy beloved Son Jesus, our Lord, through whom be praise and might to Thee with the Holy Gost, both now and always and for ever and ever. Amen.	Fais qu'ils (soient) dans le Christ un temple du Saint- Esprit ; car à toi louange et puissance, avec le Saint-Esprit, pour toujours et pour les siècles des siècles. Amen.

<sup>724</sup> JOHNSON, M., «The prayers of Serapion of Thmuis», p.80.

<sup>725</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, p.217.

<sup>726</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, p.41.

Les éléments disposés ne sont pas suffisants à prouver la justesse de cette hypothèse. Néanmoins, la discontinuité du flux du texte, les ecphonèses différentes des prières I et II, la transposition de l'ecphonèse après l'imposition des mains, et la référence de la prière II à la personne du Père, tous ces éléments constituent un bon sujet pour de futures recherches.

## **VI. La prière finale**

Le rite finit par une prière dite par le prêtre pour les catéchumènes:

«Dieu notre Sauveur, qui veux tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, fais briller la lumière de la connaissance en nos cœurs et chez ceux qui se préparent à la sainte illumination, et rends-les dignes de ton don immortel et unis-les à ta sainte Église catholique. Car il te revient d'avoir pitié et de sauver, notre Dieu, et nous te rendons gloire, au Père et au Fils et au Saint Esprit, maintenant et toujours et...»<sup>727</sup>.

On va étudier cette prière en comparaison avec la prière «pour ceux qui se préparent pour la sainte illumination», trouvée dans les présanctifiés (prière 43) et dans le tritoekti (prière 107).

D'abord, on remarque qu'elle est dite par le prêtre en même temps que le diacre dit le «Nos têtes»:

«Et quand le diacre a dit : Nos têtes, le prêtre prie de nouveau et dit»<sup>728</sup>.

---

<sup>727</sup> *Barberini gr.336*, prière 145.3, p.151, «Ο Θεός ό σωτήρ ήμών, ό πάντας θέλων σωθήναι και εις επίγνωσιν άληθείας έλθειν, λάμψον φώς γνώσεως έν ταίς καρδίαις ήμών και τών προς τό άγιον φώτισμα ευτρεπιζομένων, και άξιώσον αυτούς της άθανάτου σου δωρεάς και ένωσον αυτούς τη άγία σου καθολική εκκλησία. Σόν γάρ έστιν τό έλεειν και σωζειν, ό θεός ήμών, και σοι την δόξαν αναπέμπομεν τώπατρι και τώ υίώ και τώ άγίω πνεύματι νύν και άει και...».

<sup>728</sup> *Ibid*, prière 145.2, p.151, «Και του διακόνου λέγοντος "Τάς κεφαλάς ήμών", πάλιν έπεύχεται ό ιερός.».

Dans les présanctifiés, pendant que le prêtre lit la prière 43, le diacre demande aux candidats de baisser la tête:

«Le prêtre (dit) cette prière : Souverain, manifeste...

Le diacre : Sauve, aie pitié et protège. Ceux pour l'illumination, vos têtes»<sup>729</sup>.

La prière 145.3 a beaucoup de ressemblances avec les prières nos 43 et 107. Elle parle de ceux qui se préparent à recevoir la sainte illumination. Les prières nos 43 et 107 sont aussi des prières «pour ceux qui se préparent pour la sainte illumination».

Dans la prière que l'on étudie, l'officiant demande à Dieu d'offrir aux candidats la lumière de sa connaissance. La prière no 43 parle d'illumination de l'intelligence des candidats («καταύγαση της διάνοιας») et la prière no 107 d'illumination de l'évangile de Dieu («φωτισμό του ευαγγελίου του θεού»).

D'autre part, dans la prière que l'on examine on demande à Dieu de rendre ceux qui se préparent à la sainte illumination dignes de son don immortel et de les unir à sa sainte Église Catholique. Dans la prière no 43 on demande à Dieu de reconnaître les candidats comme les précieux membres du Christ et dans la prière no 107 de les rendre dignes de son don immortel.

Finalement, dans l'ecphonèse de la prière 145.3 on se réfère aux trois personnes divines. L'ecphonèse de la prière no 43 et celle de la prière no 107 sont incomplètes. Cependant, dans l'euchologe de Goar ces prières s'achèvent comme il suit : «Car tu es notre sanctification et nous te rendons gloire, au Père et au Fils et au Saint Esprit maintenant et toujours et pour les siècles des siècles»<sup>730</sup>.

---

<sup>729</sup> *Ibid*, prière 286.7, p.247, «Ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν· Ἐπίφανον, δέσποτ(α). Ὁ διάκονος· Σῶσον ἐλέησον καὶ διαφύ(λαξον). Ὅσοι πρὸς τὸ φῶτισμα τὰς κεφαλὰς ὑμῶν».

<sup>730</sup> J. GOAR, *Εὐχολόγιον*, p.165, «Ὅτι σὺ ὁ ἁγιασμός ἡμῶν, καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπομεν, τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων».

Appuyé sur les éléments ci-dessus, on pourrait accepter que la prière que l'on étudie est une prière pour ceux qui se préparent pour la sainte illumination.

On voit les ressemblances entre les trois prières dans la table ci-dessous:

prière 145.3	prière 43	prière 107
<p>Dieu notre Sauveur ... fais briller la lumière de la connaissance en nos cœurs et chez ceux qui se préparent à la sainte illumination</p>	<p>Souverain, manifeste ton visage sur ceux qui se préparent pour la sainte illumination ... illumine leur intelligence</p>	<p>Seigneur notre Dieu, manifeste tes miséricordes envers nous tous et envers ceux qui se préparent à la sainte illumination, eux qui ont maintenant courbé leur nuque pour être éclairés par l'illumination de ton évangile...</p>
<p>rends-les dignes de ton don immortel...</p>		<p>... afin que rendus dignes de ton don immortel...</p>
<p>... unis-les à ta sainte Église catholique...</p>	<p>...reconnais-les (révèle en eux) comme les précieux membres du Christ...</p>	
<p>Car il te revient d'avoir pitié et de sauver, notre Dieu, et nous te rendons gloire, au Père et au Fils et au Saint Esprit, maintenant et toujours et</p>	<p>Car tu es notre illumination et nous te rendons gloire.</p>	<p>Car tu es notre illumination et nous te rendons gloire.</p>

Alors, y a-t-il trois prières pour ceux qui se préparent pour la sainte illumination ? Une dite par l'archevêque «selon l'usage», une autre dite par le prêtre – et qui paraît constituer une prière pour imposition des mains – et la dernière, dite de nouveau par le prêtre ?

On laisse la question ouverte pour le chercheur du futur.

## **Deuxième Partie**

### **LES PRIERES DE LA SEANCE BAPTISMALE ET POST-BAPTISMALE**

## Chapitre 8

### La litanie pour le baptême et la prière faite par le prêtre qui va baptiser

Après avoir achevé l'analyse des prières de la séance pré-baptismale, on examinera la litanie pour le baptême et la prière faite par le prêtre qui va baptiser, qui constituaient les prières initiales pour la séance baptismale.

#### I. Litanie pour le baptême

##### A. Les textes

Après le rite de renoncement – adhésion, on trouve des litanies diaconales pour le baptême<sup>731</sup>:

120.1) Διακο(νικα) τοῦ ἁγίου  
σαββάτου εἰς τὸ βαπτίσει.

120.1) Litanie diaconale du  
Samedi saint pour le baptême.

2) Ἐν εἰρήνῃ τοῦ κυρίου  
δεηθῶμεν.

2) En paix prions le Seigneur.

3) Ὑπὲρ τῆς ἄνωθεν εἰρήνης καὶ  
τῆς σωτηρίας τῶν ψυχῶν ἡμῶν, τοῦ  
κυρίου δεηθῶμεν.

3) Pour la paix d'en haut et le  
salut de nos âmes, prions le  
Seigneur.

4) Ὑπὲρ τοῦ ἁγίου οἴκου τούτου.

4) Pour cette sainte maison.

5) Ὑπὲρ τοῦ ἁγιασθῆναι τὰ  
ὔδατα ταῦτα τῇ ἐπιφοιτήσει καὶ  
ἐνεργείᾳ τοῦ ἁγίου πνεύματος,  
δεηθῶμεν.

5) Pour la sanctification de  
ces eaux par l'effusion et la  
puissance du Saint Esprit,  
prions.

6) Ὑπὲρ τοῦ καταπέμψαι ἐπ'  
αὐτὰ κύριον τὴν χάριν τῆς

6) Pour que le Seigneur envoie  
sur elles la grâce de la

---

<sup>731</sup> Barberini gr.336, prière 120.1-13, p.124 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

ἀπολυτρόσεως, τὴν εὐλογίαν τοῦ Ἰορδάνου, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν.

7) Ὑπὲρ τοῦ εὐλογηθῆναι τὰ ὕδατα ταῦτα τῇ ἐπιφοιτήσει τοῦ ἁγίου πνεύματος, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν.

8) Ὑπὲρ τοῦ εὐλογηθῆναι αὐτὰ ὡς τὰ Ἰορδάνου ρεῖθρα, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν.

9) Ὑπὲρ τοῦ καταφοιτῆσαι ἐν τοῖς ὕδασιν τούτοις τὴν καθαρτικὴν τῆς ὑπερουσίου Τριάδος εὐεργεσίαν, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν.

10) Ὑπὲρ τοῦ πάσαν ἐν αὐτοῖς τοῦ ψυχοκτόνου πολεμίου τὴν δύναμιν βυθισθῆναι, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν.

11) Ὑπὲρ τοῦ γενέσθαι αὐτὰ πρὸς καθαρισμόν ψυχῶν καὶ σωμάτων πάσιν τοῖς ἄρυσόμενοις καὶ μεταλαμβάνουσι ἐξ αὐτοῦ, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν.

12) Ὑπὲρ τοῦ ἀναδεχθῆναι τοὺς ἐν αὐτῷ βαπτιζομένους ὡς τοὺς φωστήρας τοῦ οὐρανοῦ, μὴ ἔχοντας οπίλον ἢ ρυτίδα, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν.

rédemption, la bénédiction du Jourdain, prions le Seigneur.

7) Pour que ces eaux soient bénies par l'effusion du Saint Esprit, prions le Seigneur.

8) Pour qu'elles soient bénies comme les flots du Jourdain, prions le Seigneur.

9) Pour que descende en ces eaux la (vertu) bénéfique et purifiante de la Trinité supersubstantielle, prions le Seigneur.

10) Pour que soit noyé en elles tout le pouvoir de l'adversaire, assassin des âmes, prions le Seigneur.

11) Pour qu'elles servent à la purification des âmes et des corps pour tous ceux qui en puisent et en prennent, prions le Seigneur.

12) Pour que ceux qui seront baptisés en elle soient accueillis comme des astres du ciel, n'ayant ni tache ni ride, prions le Seigneur.

13) Ὑπὲρ τοῦ ρυσοῦναι ἡ[μα]ς.

13) Pour que nous soyons  
délivrés

## B. Le moment du baptême

Selon leur titre, les litanies étaient proclamées le Samedi Saint:

«Litanie diaconale du Samedi saint pour le baptême»<sup>732</sup>.

Cela constitue une indication qu'à l'époque du codex Barberini gr.336, le baptême avait lieu surtout le Samedi Saint de Pâques. Non pas que le rite était interdit les autres fêtes ou les autres jours.

Selon Chrysostome, la période de Pâques est la plus convenable pour le baptême. C'est la période, où l'on fête la victoire du Christ contre le diable et le péché, à travers sa crucifixion, sa mort, sa sépulture et sa résurrection. Le baptisé se crucifie à travers le baptême, et le péché est vaincu<sup>733</sup>. Dans son homélie pascale, Chrysostome se réfère à ceux qui ont été baptisés pendant la nuit du Samedi Saint<sup>734</sup>.

---

<sup>732</sup> *Ibid*, prière 120.1, p.125, «Διακο(νικα) τοῦ ἁγίου σαββάτου εἰς τὸ βαπτίσει».

<sup>733</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», II.2.11-31, pp.175-177, «Pourquoi donc nos pères ont-ils fixé cette date à ce moment-là? Parce que c'est à ce moment que notre Roi a gagné la guerre contre les barbares — les démons, en effet, sont tous des barbares, plus cruels encore que des barbares —. C'est à ce moment- là qu'il a détruit le péché, à ce moment-là qu'il a anéanti la mort, soumis le diable et capturé les prisonniers. C'est donc en souvenir de ce triomphe que nous célébrons le jour présent ... Voilà pourquoi nos pères ont fixé ce moment-là pour cette coutume : pour que le moment choisi te rappelle la victoire du Seigneur, pour qu'il y ait des participants à son cortège triomphal, qu'ils portent des vêtements étincelants de blancheur et qu'ils s'avancent pour honorer le Roi. Mais ce n'était pas là leur seul motif; c'était aussi pour qu'à cette occasion tu ne fasses qu'un avec le Seigneur : «Celui-ci, dit l'Écriture, a été crucifié sur le bois»; toi, sois crucifié par le baptême. Car le baptême est aussi une croix et une mort, mais mort du péché et croix du vieil homme».

<sup>734</sup> *Ibid*, «In sanctum pascha», in *PG*, 52,770, «Καὶ διὰ τοῦτο ἐνταῦθα τὴν περὶ τούτου στήσας παραίνεσιν, πρὸς τοὺς κατὰ τὴν νύκτα τὴν φωτοφόρον ταύτην καταξιοθέντας τῆς τοῦ θείου βαπτίσματος δωρεᾶς τρέψαι βούλομαι τὸν λόγον, τὰ καλὰ ταῦτα τῆς Ἐκκλησίας φυτὰ, τὰ ἄνθη τὰ πνευματικὰ, τοὺς νέους τοῦ Χριστοῦ στρατιώτας».

Proclus, dans son homélie «pour la sainte Pâques», informe qu'à son époque, à Constantinople, le baptême avait lieu le jour de Pâques<sup>735</sup>.

Selon Tertullien (II<sup>ème</sup> siècle), tout moment est convenable pour le baptême, mais la Pâques est le moment le plus officiel pour cause de la passion du Christ<sup>736</sup>.

L'historien Socrate dit qu'au V<sup>ème</sup> siècle à Thessalie, le baptême n'avait lieu qu'aux jours de Pâques, ce qui avait comme résultat beaucoup de gens de mourir avant de recevoir le baptême<sup>737</sup>.

### **C. Qui est le ministre du rituel**

Le texte donne l'information que celui qui proclame les litanies est le diacre:

«Quand le diacre a fait la prière, le prêtre prie à part soi en disant»<sup>738</sup>.

«Quand le diacre a achevé la litanie, le prêtre proclame en disant»<sup>739</sup>.

Est-ce qu'il serait possible que les litanies soient proclamées par l'évêque ou par le prêtre, même il s'agit de litanies diaconales ? Pour la réponse on renvoie à l'ordination d'évêque et à celle du prêtre du codex Barberini gr.336, où les litanies diaconales sont proclamées par un

---

<sup>735</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 5-6, pp.228-229, «Ευφραινέσθω σήμερον ο Παύλος, δια των γεγονότων αληθείσας λαμπρός, εν οίς έλεγε «Συνήγειρε και συνεκάθισεν ημάς εν δεξιά του Θεού εν τοίς επουρανίοις εν υψηλοίς». Εκείνος τοίς αποστολικοίς οφθαλμοίς ορών υμάς **τους σήμερον ενδυσσάμενους Χριστόν** έγραφεν προς υμάς»

<sup>736</sup> E. FERGUSON, *Baptism in the early church...*, p.345.

<sup>737</sup> SOCRATE, «Histoire de l'Eglise», v.2, 5.22, éd. M.Cousin, Paris, Chez Damien Foucault, 1686, p.361 «J'ai vu en Thessalie une autre coutume, qui est qu'ils ne confèrent le baptême que le jour de Pâques : ce qui est cause que plusieurs meurent sans le recevoir».

<sup>738</sup> *Barberini gr.336*, prière 121.2, p.125, «Ποιοῦντος τοῦ διακόνου εὐχήν, ἐπε{πε}ύχεται ὁ ἱερεὺς καθ' ἑαυτ(τόν) λέγων».

<sup>739</sup> *Ibid*, prière 122.1, p.126, «Μετὰ δὲ τὸ πληρῶσαι τὰ διακονικὰ τὸ(ν) διάκονον, ὁ ἱερεὺς ἐκφω(νεῖ) λέγων».

évêque (pour l'ordination d'évêque) et par un prêtre (pour l'ordination du prêtre):

«Et après le Amen, un des évêques présents fait ainsi la prière du diacre : En paix, prions le Seigneur...»<sup>740</sup>

«Et un des presbytres fait ainsi la prière du diacre : En paix, prions le Seigneur...»<sup>741</sup>.

Mais l'étude de cette exception est loin du sujet du présent travail.

#### **D. La terminologie**

Les litanies diaconales du baptême sont constituées de douze demandes. Les trois premières et la dernière sont des demandes habituelles que l'on trouve dans d'autres cas de litanies diaconales du codex. Les huit qui restent concernent particulièrement le rite du baptême : les six demandes parlent des eaux qui vont être sanctifiées, une se réfère au diable et deux se réfèrent aux participants au rite du baptême.

Dans les deux premières demandes, le diacre invite ceux qui participent au rite du baptême à prier avec sérénité à Dieu et à lui demander de leur envoyer sa paix :

«En paix prions le Seigneur.

Pour la paix d'en haut et le salut de nos âmes, prions le Seigneur»<sup>742</sup>.

---

<sup>740</sup> *Ibid*, prière 158.1, p.166, «Καὶ μετὰ τὸ Ἀμήν, ποιεῖ εὐχὴν τοῦ διακόνου εἰς τῶν παρεστώτων ἐπισκόπων οὕτως».

<sup>741</sup> *Ibid*, prière 160.1, p.168, «Καὶ ποιεῖ εἰς τῶν πρεσβυτέρων εὐχὴν διακόνου οὕτως».

<sup>742</sup> *Ibid*, prière 120.2-3, p.125, «Ἐν εἰρήνῃ τοῦ κυρίου δεηθῶμεν. Ὑπὲρ τῆς ἄνωθεν εἰρήνης καὶ τῆς σωτηρίας τῶν ψυχῶν ἡμῶν, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

On trouve ces deux demandes dans un grand nombre de litanies du codex<sup>743</sup>. Leur contenu a donné plus tard le titre «Eirinika» (=de la paix)<sup>744</sup> aux litanies.

Grégoire de Nysse invite ceux qui retardent leur baptême, à accepter le don du Christ (c'est-à-dire le baptême) pendant qu'ils vivent en sérénité et en tranquillité<sup>745</sup>.

Le péché des protoplastes et leur chasse du paradis ont séparé l'homme de Dieu. Cosmas le Mélode (VIII<sup>ème</sup> siècle), écrit que Jesus, le prince de la vie, par son baptême au Jourdain, a fait mourir l'inimitié entre les hommes et le Dieu et, dorénavant, offre la paix qui est hors de la raison humaine<sup>746</sup>.

Chrysostome, interprétant le baiser entre les fidèles et les néophytes dans l'eucharistie, le nomme «paix» car avec le baptême s'établit la paix entre Dieu et l'homme<sup>747</sup>.

La troisième demande se réfère à l'endroit où à lieu le baptême:

«Pour cette sainte maison»<sup>748</sup>.

---

<sup>743</sup> Les deux demandes se trouvent dans le codex Barberini gr.336, prière 150.4,6, p.156 ; prière 158.2-3, p.166 ; prière 160.2-3, p.168 ; prière 162.2-3, p.172 ; prière 164.2-3, p.173 ; prière 186.3-4, p.185 ; prière 222.2-3, p.205. Seule la première demande se trouve dans la prière 244.4, p.220 ; prière 249.2, p.222 ; prière 287.2, p.247 ; prière 288.2, p.248.

<sup>744</sup> *ΘΗΕ*. v1, p.1118.

<sup>745</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «De iis qui baptismum differunt», in *PG*, 46, 425B, «Ὡς ἔτι τοῖνον καιρὸς εἰρήνης, τὰ καθ' ἑαυτοὺς σωφρόνως διαθώμεθα. Ἐν σχολῇ καὶ γαλήνῃ τοῦ βίου δέξασθε τὴν τοῦ Χριστοῦ δωρεάν, ὅτε καὶ ὁ λαμβάνων τὴν ὑψηλὴν καὶ ἀσύγκριτον εὐεργεσίαν μεθ' ἡδονῆς τῷ καταλόγῳ τῶν υἰοθετουμένων συναριθμεῖται, καὶ οἱ γνώριμοι πάντες τὴν ἐκείνου πρὸς τὸ κρεῖττον μεταποίησιν ἐξαίρετον χαρὰν καὶ εὐφροσύνην ποιοῦνται.

<sup>746</sup> NICODEME d' AGIOREITHS, *Ἐορτοδρόμιον ἧτοι ἐρμηνεία εἰς τοὺς ἀσματικούς κανόνας τῶν δεσποτικῶν καὶ θεομητορικῶν ἑορτῶν*, Venise, Ἐκ τῆς τυπογραφίας Νικολάου Γλυκύ, 1836, pp.137-138, «Ἰησοῦς ὁ ζωῆς ἀρχηγός, λῦσαι τὸ κατάκριμα ἧκει, Ἀδὰμ τοῦ πρωτοπλάστου· καθαρσίῳν δέ, ὡς Θεὸς μὴ δεόμενος, τῷ πεσόντι καθαίρεται ἐν τῷ Ἰορδάνῃ, ἐν ᾧ τὴν ἔχθραν κτείνας, ὑπερέχουσιν πάντα νοῦν εἰρήνην χαρίζεται»; cf. GREGOIRE de IEROMONK, *Τὸ Ἅγιον Βάπτισμα*, p.161.

<sup>747</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «In principium Actorum», in *PG*, 51, 98, «Ἐπειδὴ γὰρ πρὸ τοῦ φωτισματος ἐχθρὸς ἦν, μετὰ δὲ τὸ φῶτισμα γέγονε φίλος τοῦ κοινοῦ πάντων ἡμῶν Δεσπότη, διὰ τοῦτο πάντες συνηδόμεθα· διὰ τοῦτο καὶ τὸ φίλημα εἰρήνη καλεῖται, ἵνα μάθωμεν ὅτι πόλεμον κατέλυσεν ὁ Θεός, καὶ πρὸς τὴν οἰκείωσιν ἐπανήγαγε τὴν ἑαυτοῦ. Ταύτην οὖν τηρῶμεν διηνεκῶς, ταύτην φυλάττωμεν τὴν εἰρήνην, ταύτην ἐκτείνωμεν τὴν φιλίαν, ἵνα καὶ τῶν αἰωνίων ἐπιτύχωμεν σκηνῶν».

<sup>748</sup> *Barberini gr.336*, prière 120.4, p.125, «Ἐπὲρ τοῦ ἁγίου οἴκου τούτου».

Le diacre appelle ce lieu « saint » et prie pour celui-ci.

Jusqu'au début du troisième siècle, le baptême avait lieu dans les endroits où il y avait de l'eau. Justin le Martyr (II<sup>ème</sup> siècle) informe que les candidats étaient conduits là où il y avait de l'eau<sup>749</sup>. Tertullien dit que le baptême peut être célébré dans la mer, dans une rivière, une source, un lac ou dans un bassin<sup>750</sup>. Hippolyte de Rome exige que l'eau pour le baptême soit courante<sup>751</sup>.

Dès le début du troisième siècle, les chrétiens ont créé des espaces destinés à la célébration du baptême (baptistères), à côté des lieux où l'on célébrait l'Eucharistie<sup>752</sup>.

Cyrille de Jérusalem informe qu'à Jérusalem, le baptistère a été divisé en deux parts ; une part extérieure<sup>753</sup> où avait lieu le rite de renoncement – adhésion, et une part intérieure<sup>754</sup>, muni d'un fond baptismal, où on célébrait le baptême<sup>755</sup>.

Dans le cas que l'on étudie, la sainte maison à laquelle se réfère le diacre est probablement un baptistère à côté ou dans une église, puisque, comme il est cité dans le codex, après que le prêtre ait oint les néophytes avec le myron, se dirige avec eux vers l'entrée et la divine liturgie a lieu:

---

<sup>749</sup> JUSTIN, « Apologia », in *PG*, 6, 420C, « ἔπειτα ἄγονται ὑφ' ἡμῶν ἐνθα ὕδωρ ἐστὶ, καὶ τρόπον ἀναγεννήσεως, ὃν καὶ ἡμεῖς αὐτοὶ ἀνεγεννήθημεν, ἀναγεννώμεθα ».

<sup>750</sup> TERTULLIEN, « Traité du baptême », IV.3, éd. R.P. Refoulé, in *SC*, 35, 1952, p.70, « Il n'y a aucune différence entre celui qui est lavé dans la mer ou dans un étang, dans un fleuve ou une source, dans un lac ou un bassin ».

<sup>751</sup> *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, p.45, « Que se soit de l'eau qui coule dans la fontaine ou qui coule d'en haut ».

<sup>752</sup> VOLANAKIS, I., *Ta Palaiохριστιανικά Βαπτιστήρια της Ελλάδος*, p.12.

<sup>753</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, « Catéchèses Mystagogiques », I.2.1, p.85, « Vous êtes entrés d'abord dans le vestibule du baptême » ; I.11.1, p.103, « Voilà ce qui s'est passé dans l'édifice extérieur ».

<sup>754</sup> *Ibid*, II.1.5-6, p.105, « ... afin que vous appreniez la signification symbolique des rites accomplis sur vous dans l'intérieur de l'édifice ».

<sup>755</sup> *Ibid*, II.4.1-2, p.110, « Après cela vous avez été conduits par la main à la sainte piscine du divin baptême ».

«Et le prêtre se dirige avec les néophytes vers l'entrée et la divine liturgie a lieu»<sup>756</sup>.

Les quatre demandes de dix du diacre se réfèrent à l'eau. L'importance de l'eau dans le mystère du baptême est énorme. Tout d'abord, elle est nécessaire pour la continuité de la vie. Au début de la création «l'Esprit de Dieu planait sur la face des eaux»<sup>757</sup>. Dans la Sainte Bible on trouve des événements relatifs à l'eau, qui sont des figurations du baptême<sup>758</sup>. A la question de Nicodème, comment l'homme peut-il renaître, le Christ répond : «Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu»<sup>759</sup>.

Cyrille de Jérusalem explique aux candidats pourquoi l'eau est le seul des éléments naturels qui est utilisé dans le rite du baptême:

«Et si l'on désire savoir pourquoi la grâce est donnée par l'eau et non point par un autre élément, que l'on feuillette les divines Ecritures pour trouver (l'explication). C'est que l'eau est quelque chose de grand, et le plus beau des quatre éléments qui se manifestent dans le monde. Le ciel est le séjour des anges, et justement les cieux ont été faits à partir des eaux ; la terre est le pays des hommes, et justement la terre vient des eaux ; avant qu'aucune des créatures ne subisse l'élaboration des six jours, « l'Esprit de Dieu était porté au-dessus des eaux ». L'eau est le principe du monde et le Jourdain le principe des Evangiles»<sup>760</sup>.

---

<sup>756</sup> Barberini gr.336, prière 125.5, p.131, «καὶ εἰσέρχεται ὁ ἱερεὺς μετὰ τῶν νεοφωτιστῶν εἰς τὴν εἴσοδον, καὶ γίνεται ἡ θεία λειτουργία».

<sup>757</sup> Gn. 1:2.

<sup>758</sup> Le passage de la mer rouge, le sauvetage du déluge dans l'arche de Noé, le passage du Jourdain par Josué de Nun, le cuve de la nuée.

<sup>759</sup> Jn 3:5.

<sup>760</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les catéchèses», 3.5, in *PDF*, 53-54, pp.55-56.

Chrysostome dit que comme dans la création les eaux produisent en abondance des animaux vivants, de la même façon, pendant le baptême les eaux vivifient ceux qui entrent dans elles<sup>761</sup>.

Dans les litanies du rite en étude, le diacre invite à prier à Dieu pour que les eaux soient sanctifiées et bénies par l'Esprit Saint:

«Pour la sanctification de ces eaux par l'effusion et la puissance du Saint Esprit, prions»<sup>762</sup>.

«Pour que ces eaux soient bénies par l'effusion du Saint Esprit, prions le Seigneur»<sup>763</sup>.

On remarque que pour la sanctification des eaux, on demande l'effusion et la puissance de l'Esprit Saint tandis que pour la bénédiction il n'est demandé que l'effusion de celui-ci. Dans les litanies diaconales pour la sanctification (des eaux) de la sainte Théophanie, il y a une demande pour la bénédiction des eaux où on demande l'effusion, la puissance et l'énergie du Saint Esprit mais, il n'y a pas de demande pour la sanctification des eaux:

«Pour que ces eaux soient bénies par l'effusion et la puissance et l'énergie du Saint Esprit, nous prions»<sup>764</sup>.

N.Denysenko, dans son étude pour la bénédiction des eaux de la Sainte Théophanie dans le rite byzantin, considère comme probable que ces deux demandes des litanies diaconales du baptême

---

<sup>761</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «In sanctum pascha», in *PG*, 52, 771, « Τότε ιχθύας ἀλόγους ἐξήγαγε τὰ ὕδατα· νῦν δὲ ιχθύας λογικοὺς καὶ πνευματικοὺς ἡμῖν ἀπέτεκεν ὑπὸ τῶν ἀποστόλων ἀλιευθέντας. Δεῦτε γὰρ, φησὶν, ὀπίσω μου, καὶ ποιήσω ὑμᾶς ἀλιεῖς ἀνθρώπων. Καινὸς ὄντως τῆς ἀλείας ταύτης ὁ τρόπος. Οἱ γὰρ ἀλιεύοντες ἐκ τῶν ὑδάτων ἐκβάλλουσι τοὺς ιχθύας, καὶ νεκροῦσι τὰ ἀλιευόμενα· ἡμεῖς δὲ εἰς τὰ ὕδατα ἐμβάλλομεν, καὶ ζωογονοῦνται οἱ ἀλιευόμενοι».

<sup>762</sup> *Barberini gr.336*, prière 120.5, p.125, «Υπὲρ τοῦ ἀγιασθῆναι τὰ ὕδατα ταῦτα τῇ ἐπιφοιτήσει καὶ ἐνεργείᾳ τοῦ ἀγίου πνεύματος, δεηθῶμεν».

<sup>763</sup> *Ibid*, prière 120.7, «Υπὲρ τοῦ εὐλογηθῆναι τὰ ὕδατα ταῦτα τῇ ἐπιφοιτήσει τοῦ ἀγίου πνεύματος, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>764</sup> *Ibid*, prière 127.13, p.133, «Υπὲρ τοῦ εὐλογηθῆναι τὰ ὕδατα ταῦτα τῇ ἐπιφοιτήσει καὶ δυνάμει καὶ ἐνεργείᾳ τοῦ ἀγίου πνεύματος, δεόμεθα».

(sanctification, bénédiction) ont formé la demande correspondante de la Théophanie<sup>765</sup>.

La formule de demande paraît être commune dans divers rites du codex, indépendamment de l'objet à bénir ou à sanctifier, ce qu'on peut constater dans l'ordre à suivre pour la consécration d'un saint temple et de sa sainte table:

«Pour la sanctification de cette maison par l'effusion, la force et la puissance du Saint Esprit, prions le Seigneur»<sup>766</sup>,

ainsi que dans la prière pour un mariage:

«Pour que ces couronnes soient bénies par la puissance et l'effusion et l'énergie du Saint Esprit, prions»<sup>767</sup>.

Il serait fort intéressant de rechercher, si l'alternation des termes «sanctification» et «soient bénies», qui indiquent l'énergie du Saint Esprit dans les eaux, a un sens particulier. Pour le moment, on soulignera ici que, dans les prières qui suivent les litanies pour le baptême, l'invocation du célébrant se réfère à la sanctification des eaux<sup>768</sup> et à la bénédiction de l'huile<sup>769</sup>.

Dans les litanies diaconales du Samedi Saint, il y a deux demandes qui se réfèrent au Jourdain:

---

<sup>765</sup> N. DENYSENKO, *The Blessing of Waters on the feast of Theophany in the Byzantine rite: Historical formation and theological implications*, Washington D.C., The Catholic University of America, 2008, p.172.

<sup>766</sup> *Barberini gr.336*, prière 150.10, p.156, «Υπὲρ τοῦ ἁγιασθῆναι τον οἶκον τοῦτον καὶ τὸ ἐν αὐτῷ θουσιαστήριον τῆ ἐπιφοιτήσει καὶ δυνάμει καὶ ἐνεργεαία τοῦ ἁγίου πνεύματος, δεηθῶμεν».

<sup>767</sup> *Ibid*, prière 186.7, p.185, «Υπὲρ τοῦ εὐλογηθῆναι τὰ στέφανα ταῦτα τῆ δυνάμει καὶ ἐπιφοιτήσει καὶ ἐνεργεία τοῦ ἁγίου πνεύματος, δεηθῶμεν».

<sup>768</sup> *Ibid*, prière 122.2, p.127, «καὶ ἁγίασον τὸ ὕδωρ τοῦτο».

<sup>769</sup> *Ibid*, prière 123.4, p.129, «εὐλόγησον καὶ τοῦτο τὸ ἔλαιον».

«Pour que le Seigneur envoie sur elles la grâce de la rédemption, la bénédiction du Jourdain, prions le Seigneur»<sup>770</sup>,

«Pour qu'elles soient bénies comme les flots du Jourdain, prions le Seigneur»<sup>771</sup>.

Jourdain a pour le baptême un sens symbolique et une importance très grands. Selon Grégoire de Nysse, Jourdain est le seul entre les fleuves à avoir reçu en lui la source de la sanctification et de la bénédiction ; ainsi, il a fait venir dans le monde entier la grâce du baptême<sup>772</sup>. Quelque part ailleurs, Grégoire de Nysse invite ceux qui retardent le baptême à imiter Josué de Nun : il est arrivé à la terre promise traversant le Jourdain. De façon correspondante, eux, ils sont invités à atteindre la nouvelle terre promise à travers le baptême<sup>773</sup>.

On trouve une des deux demandes qui se réfèrent au Jourdain, dans les litanies de la sanctification de la sainte Théophanie:

«Pour qu'elles soient bénies comme les flots du Jourdain, nous (te) prions»<sup>774</sup>.

Dans les demandes suivantes, le diacre demande l'énergie purifiante et thérapeutique de Dieu<sup>775</sup>:

<sup>770</sup> *Ibid*, prière 120.6, p.125, «Υπὲρ τοῦ καταπέμψαι ἐπ' αὐτὰ κύριον τὴν χάριν τῆς ἀπολυτρώσεως, τὴν εὐλογίαν τοῦ Ἰορδάνου, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>771</sup> *Ibid*, prière 120.8, p.125, «Υπὲρ τοῦ εὐλογηθῆναι αὐτὰ ὡς τὰ Ἰορδάνου ρεῖθρα, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>772</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «In Baptismum Christi», in *PG*, 46,592B-593A, «μόνος γὰρ Ἰορδάνης ποταμῶν ἐν ἑαυτῷ δεξάμενος τοῦ ἁγιασμοῦ καὶ τῆς εὐλογίας τὴν ἀπαρχὴν ὡσπερ ἕκτινος πηγῆς τοῦ ἰδίου τύπου τῷ κόσμῳ παντὶ τὴν τοῦ βαπτίσματος ἐπαχέτευσεν χάριν».

<sup>773</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «De iis qui baptismum differunt», in *PG* 46, 420D-421A, «Μίμησαι τὸν Ἰησοῦν τὸν Ναυή. Βά 46.421 στασον τὸ Εὐαγγέλιον, ὡς ἐκεῖνος τὴν κιβωτὸν ἄφες τὴν ἔρημον, τὴν ἁμαρτίαν· περαιώθητι τὸν Ἰορδάνην· σπεῦσον εἰς τὴν κατὰ Χριστὸν πολιτείαν, εἰς τὴν γῆν τὴν γόνιμον τῶν εὐφραινόντων καρπῶν, τὴν ρέουσαν, κατὰ τὴν ἐπαγγελίαν, μέλι καὶ γάλα· κατάλυσον τὴν Ἰεριχὰ, τὴν παλαιὰν συνήθειαν, μὴ ἀφῆς αὐτῆς ὀχύρωμα· ἐκ θεμελίων λῦσον τῶν ἁμαρτωλῶν λογισμῶν τὴν μητέρα· ποίησον τοὺς δολεροὺς Γαβαωνίτας οἰκέτας τοῦ Ἰσραὴλ, τουτέστι, δούλους τοὺς πονηροὺς λογισμοὺς τοῦ κατὰ τὸ Εὐαγγέλιον βίου· λιθοβολεῖσθω ὁ σοφιστὴς καὶ πλεονέκτης Ἄχαρ· ὁ τὴν γλῶσσαν τὴν χρυσοῦν ὑφελόμενος. Οὗτος δὲ ἐστὶν ἐκεῖνος ὁ τῆς τιμίας ἐντολῆς ἀφανίσας τὴν τήρησιν. Πάντα ἐκεῖνα τύπος ἡμέτερος, πάντα προμηνύματα τῶν νῦν φαινομένων πραγμάτων».

<sup>774</sup> *Barberini gr.336*, prière 127.14, p.133, «Υπὲρ τοῦ εὐλογηθῆναι αὐτὰ ὡς τὰ ἰορδάνεια ρεῖθρα, δεόμεθα».

«Pour que descende en ces eaux la (vertu) bénéfique et purifiante de la Trinité supersubstantielle, prions le Seigneur»<sup>776</sup>.

Pour que soit noyé en elles tout le pouvoir de l'adversaire, assassin des âmes, prions le Seigneur<sup>777</sup>.

«Pour qu'elles servent à la purification des âmes et des corps pour tous ceux qui en puisent et en prennent, prions le Seigneur»<sup>778</sup>.

Pour que ceux qui seront baptisés en elle soient accueillis comme des astres du ciel, n'ayant ni tache ni ride, prions le Seigneur<sup>779</sup>.

Dans le baptême du Christ a lieu une «Théophanie». La sainte Trinité se révèle afin de renaître l'homme et de lui offrir le salut. Par la sanctification des eaux du baptême, la sainte Trinité offre de nouveau la «vertu bénéfique et purifiante», c'est-à-dire elle donne à l'homme la possibilité de purifier et de guérir son âme et son corps et d'être délivré de tous ses péchés puisque la puissance du diable sera noyée dans ces eaux, comme jadis le Pharaon dans la mer rouge. Désormais, l'homme «n'ayant ni tache ni ride» devient «comme des astres du ciel».

Dans une des demandes plus haut, on parle de purification de l'âme et du corps de ceux qui puisent et prennent de l'eau qui va être bénie<sup>780</sup>.

---

<sup>775</sup> K. KARASARIDIS, «Οἱ ἀκολουθίαι τοῦ ἀγιασμοῦ καὶ ἡ θεραπευτικὴ τους διάσταση», in *Ἡ υἰεία καὶ ἡ ἀσθένεια στὴ λειτουργικὴ ζωὴ τῆς Ἐκκλησίας*, Πρακτικά Ι' Πανελληνίου λειτουργικοῦ συμποσίου στελεχῶν ἱερῶν μητροπόλεων, Αθήνες, Κλάδος ἐκδόσεων τῆς ἐπικοινωνιακῆς καὶ μορφωτικῆς ὑπηρεσίας τῆς Ἐκκλησίας τῆς Ἑλλάδος, 2009, pp.395-413.

<sup>776</sup> *Ibid*, prière 120.9, p.125, «Υπὲρ τοῦ καταφοιτῆσαι ἐν τοῖς ὕδασι τοῦτοις τὴν καθαρτικὴν τῆς ὑπερουσίου Τριάδος εὐεργεσίαν, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>777</sup> *Ibid*, prière 120.10, «Υπὲρ τοῦ πάσαν ἐν αὐτοῖς τοῦ ψυχοκτόνου πολεμίου τὴν δύναμιν βυθισθῆναι, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>778</sup> *Ibid*, prière 120.11, «Υπὲρ τοῦ γενέσθαι αὐτὰ πρὸς καθαρισμόν ψυχῶν καὶ σωμάτων πάσιν τοῖς ἀρνομένοις καὶ μεταλαμβάνουσιν ἐξ' αὐτοῦ, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>779</sup> *Ibid*, prière 120.12, «Υπὲρ τοῦ ἀναδεχθῆναι τοὺς ἐν αὐτῷ βαπτιζομένους ὡς τοὺς φωστῆρας τοῦ οὐρανοῦ, μὴ ἔχοντας σπῖλον ἢ ρυτίδα, τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

Selon Augustin, à son époque il y avait eu des gens qui ont présenté leurs enfants au baptême non pour leur procurer la régénération spirituelle mais pour leur faire conserver ou recouvrer la santé<sup>781</sup>. De même, il cite deux cas de malades – l'un ayant un cancer<sup>782</sup>, l'autre une goutte<sup>783</sup> – qui ont été miraculeusement guéris grâce aux eaux de baptême.

Par ailleurs, selon Grégoire de Tours (VI<sup>ème</sup> siècle) il y avait eu près de Séville, en Espagne, un fond baptismal qui se remplissait miraculeusement d'eau pour les baptêmes de Pâques. Les gens se procuraient de cette eau après qu'elle ait été exorcisée, et la gardaient dans leurs maisons et oignaient leurs champs pour protection du mal<sup>784</sup>.

Le pèlerin des lieux saints Antonin, qui, en 570, décrit comment se faisait la sanctification des eaux du Jourdain pendant la sainte Théophanie, informe que les chrétiens prenaient de l'eau sanctifiée

---

<sup>780</sup> *Ibid*, prière 120.11, p.125.

<sup>781</sup> AUGUSTIN, «Lettres», 98.5, éd. Raulx M., in *Œuvres complètes de Saint Augustin*, vol.2, Bar-le-Duc, 1864, p.169, « Il y a des gens qui présentent des enfants au baptême, non point pour leur procurer la régénération spirituelle, mai, parce qu'ils espèrent par là leur faire conserver ou recouvrer la santé».

<sup>782</sup> *Ibid*, «La cité de Dieu», Lib.XXII, 8.4, éd. Raulx M., in *Œuvres complètes de Saint Augustin*, vol.13, Bar-le-Duc, 1869, p.521, «Dans la même ville de Carthage, Innocentia, femme très-pieuse et du rang le plus distingué, avait au sein un cancer, mal incurable, à ce que disent les médecins. On a coutume de couper et de séparer du corps la partie où est le mal, ou, si l'on veut prolonger un peu la vie du malade, de n'y rien faire; et c'est, dit-on, le sentiment d'Hippocrate. Cette dame l'avait appris d'un savant médecin, son ami, de sorte qu'elle n'avait plus recours qu'à Dieu. La fête de Pâques étant proche, elle fut avertie en songe de prendre garde à la première femme qui se présenterait à elle au sortir du baptistère, et de la prier de faire le signe de la croix sur son mal. Cette femme le fit, et Innocentia fut guérie à l'heure même».

<sup>783</sup> *Ibid*, Lib.XXII, 8.5, « Un médecin goutteux de la même ville, ayant donné son nom pour être baptisé, vit en songe, la nuit qui précéda son baptême, des petits enfants noirs et frisés qu'il prit pour des démons, et qui lui défendirent de se faire baptiser cette année-là. Sur son refus de leur obéir, ils lui marchèrent sur les pieds, en sorte qu'il y sentit des douleurs plus cruelles que jamais. Cela ne l'empêcha point de se faire baptiser le lendemain, comme il l'avait promis à Dieu, et il sortit du baptistère non-seulement guéri de ses douleurs extraordinaires, mais encore de sa goutte, sans qu'il en ait jamais rien ressenti, quoique ayant encore longtemps vécu. Qui a entendu parler de ce miracle ?».

<sup>784</sup> P. TREMPELAS, *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.2, Athènes, Ὁ Σωτήρ, deuxième édition, 1998, p.13.

pour la purification d'eau-mêmes et de leurs maisons et après avait lieu le baptême des candidats<sup>785</sup>.

Dans la litanie diaconale pour la sanctification des eaux de la sainte Théophanie du codex Barberini gr.336, on trouve des ressemblances avec la description ci-dessus de Antonin :

«Pour qu'elles servent à la purification des âmes et des corps pour tous ceux qui en puisent et en prennent, nous prions»<sup>786</sup>.

De même, dans la prière pour la sanctification des eaux:

«pour que tous ceux qui en puisent et en prennent y trouvent profit pour la purification des âmes et des corps, pour la médecine des maladies, pour la sanctification des maisons, et pour toute nécessité»<sup>787</sup>.

Le texte qui précède le verset ci-dessus de la prière est exactement le même avec le texte correspondant de la prière pour la sanctification des eaux du baptême – laquelle on étudiera plus loin.

D'ailleurs, dans la prière de la sanctification des dons précieux de la divine liturgie de Chrysostome du codex, on utilise les mêmes termes pour ceux qui les reçoivent (μεταλαμβάνοντες):

«Afin qu'ils contribuent, pour ceux qui les reçoivent, à la vigilance de l'âme, au pardon des péchés»<sup>788</sup>.

---

<sup>785</sup> P.GEYER, «Itinera Hierosolymitana : Saeculi IV-VIII», in *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, v.39, Vienne, F.Tempsky, 1898, p.166-167.

<sup>786</sup> *Barberini gr.336*, prière 127.16, p.133, «Υπὲρ τοῦ γενέσθαι αὐτὰ πρὸς καθαρισμόν ψυχῶν καὶ σωμάτων πᾶσιν τοῖς ἀρρομένοις καὶ μεταλαμβάνουσιν ἐξ αὐτῶν, δεόμεθα».

<sup>787</sup> *Ibid*, prière 131.1, p.137, «ἵνα πάντες οἱ ἀρρομένοι καὶ μεταλαμβάνοντες ἐξ αὐτοῦ ἔχοιεν αὐτὸ πρὸς καθαρισμόν ψυχῶν καὶ σωμάτων, πρὸς ἰατρειάν παθῶν, πρὸς ἀγιασμόν οἴκων, πρὸς πᾶσαν ὠφέλειαν ἐπιτήδειον».

<sup>788</sup> *Ibid*, prière 35.7, p.78, «Ὡστε γενέσθαι τοῖς μεταλαμβάνουσιν εἰς νῆψιν ψυχῆς, εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν».

On cite ci-dessous une table avec les ressemblances entre les litanies diaconales pour le baptême et celles pour la sainte Théophanie :

Litanies Baptismales	Litanies de la Théophanie
<p>Pour la sanctification de ces eaux par l'effusion et la puissance du Saint Esprit, prions.</p>	<p>Pour que ces eaux soient bénies par l'effusion et la puissance et l'énergie du Saint Esprit, nous prions.</p>
<p>Pour que le Seigneur envoie sur elles la grâce de la rédemption, la bénédiction du Jourdain, prions le Seigneur.</p>	
<p>Pour que ces eaux soient bénies par l'effusion du Saint Esprit, prions le Seigneur.</p>	
<p>Pour qu'elles soient bénies comme les flots du Jourdain, prions le Seigneur.</p>	<p>Pour qu'elles soient bénies comme les flots du Jourdain, nous (te) prions.</p>
<p>Pour que descende en ces eaux la (vertu) bénéfique et purifiante de la Trinité supersubstantielle, prions le Seigneur.</p>	<p>Pour que descende en ces eaux la (vertu) bénéfique et purifiante de la Trinité supersubstantielle, nous te prions.</p>
<p>Pour que soit noyé en elles tout le pouvoir de l'adversaire, assassin des âmes, prions le Seigneur.</p>	
<p>Pour qu'elles servent à la purification des âmes et des corps pour tous ceux</p>	<p>Pour qu'elles servent à la purification des âmes et des corps pour tous ceux</p>

qui en puisent et en prennent, prions  
le Seigneur.

Pour que ceux qui seront baptisés en  
elle soient accueillis comme des astres  
du ciel, n'ayant ni tache ni ride, prions  
le Seigneur.

Pour que nous soyons délivrés.

qui en puisent et en prennent, nous  
prions.

Pour que nous soyons délivrés de  
toute.

## II. Prière faite par le prêtre qui va baptiser

Pendant que le diacre proclame la litanie diaconale pour le Samedi saint, le prêtre prie pour lui-même :

«Quand le diacre a fait la prière, le prêtre prie à part soi en disant»<sup>789</sup>.

Selon le texte, le prêtre ne proclame pas la prière mais la dit secrètement ou à voix basse ; même le mot «Amen» est dit de la même manière :

«Il faut savoir que ces mots, jusqu'à la fin, le prêtre ne les proclame pas, mais qu'il dit le « Amen » à part soi»<sup>790</sup>.

### A. Le texte

121. 1) Εὐχή ἣν ποιεῖ ὁ ἱερεὺς  
μέλλων βαπτίζειν.

2) Ποιοῦντος τοῦ διακόνου  
εὐχήν, ἐπε{πε}ύχεται ὁ ἱερεὺς καθ'  
ἑαυτ(όν) λέγων

3) Ὁ εὐσπλαγχνος καὶ  
ἐλεήμων θεός, ὁ ἐτάζων καρδίας  
καὶ νεφρούς, καὶ τὰ ἐγκρύφια τῶν  
ἀνθρώπων ἐπιστάμενος· οὐ γὰρ  
ἐστὶν πράγμα ἀφανὲς ἐνώπιόν σου,  
ἀλλὰ πάντα γυμνὰ καὶ  
τετραηλισμένα τοῖς ὀφθαλμοῖς  
σου· γινώσκων καὶ τὰ κατ' ἐμέ, μὴ  
βδελύξη μέ, μηδὲ τὸ πρόσωπόν σου

121. 1) Prière faite par le  
prêtre qui va baptiser.

2) Quand le diacre a fait la  
prière, le prêtre prie à part soi en  
disant :

3) Dieu compatissant et  
miséricordieux, qui sonde les  
cœurs et les reins et qui connais  
les secrets des hommes, aucune  
entreprise ne t'est cachée, mais  
tout est à nu et à découvert  
devant tes yeux, toi qui sais  
aussi ce qui me concerne, ne me  
repousse pas et ne détourne pas

<sup>789</sup> Barberini gr.336, prière 121.2, p.125, «Ποιοῦντος τοῦ διακόνου εὐχήν, ἐπε{πε}ύχεται ὁ ἱερεὺς καθ' ἑαυτ(όν) λέγων».

<sup>790</sup> Ibid, prière 121.4, p.126, «Δεῖ εἰδέναι ὅτι οὐδὲ ταῦτα ἐπὶ τέλους ἐκφω(νεῖ) ὁ ἱερεὺς ἀλλὰ καὶ τὸ "Ἀμήν" καθ' ἑαυτὸν λέγει».

ἀποστρέψης ἀπ' ἐμοῦ, ἀλλὰ  
παρένεγκέ μου τὰ παραπτώματα  
καὶ ἐν τῇ ὥρᾳ ταύτῃ, ὁ παροροῶν  
ἀνθρώπων ἁμαρτήματα εἰς  
μετάνοιαν καὶ ἀπόπλυνόν μου τὸν  
ρύπον τοῦ σώματος καὶ τὸν σπίλον  
τῆς ψυχῆς, καὶ ὅλον μὲ ἀγίασον  
όλοτελῆ τῇ δυνάμει σου τῇ ἀοράτῳ  
καὶ πνευματικῇ δεξιᾷ, ἵνα μὴ  
ἐλευθερίαν ἄλλοις ἀπαγγελλόμενος,  
καὶ ταύτην παρέκων πίστει τῇ  
ἡρτημένη τῆς σῆς ἀφάτου  
φιλανθρωπίας, αὐτὸς ὡς δούλος  
ἁμαρτίας ἀδόκιμος γίνωμαι. Μὴ,  
δέσποτα, ὁ μόνος ἀγαθὸς καὶ  
φιλόανθρωπος, μὴ ἀποστραφείην  
τεταπεινωμένος, καταισχυμμένος,  
ἀλλ' ἐξαπόστειλόν μοι δύναμιν ἐξ  
ὑψους, καὶ ἐνίσχυσόν με πρὸς τὴν  
διακονίαν τοῦ προκειμένου σου  
μυστηρίου τοῦ μεγάλου καὶ  
ἐπουρανίου, καὶ μόρφωσόν σου τὸν  
Χριστὸν ἐν τοῖς μέλλουσιν  
ἀναγεννάσθαι διὰ τῆς ἐμῆς  
ἐλεεινότητος, καὶ οἰκοδόμησον  
αὐτοὺς ἐν τῷ θεμελίῳ τῶν  
ἀποστόλων καὶ προφητῶν καὶ μὴ  
καθέλης· καὶ φύτευσον αὐτοὺς  
φύτευμα ἀληθείας ἐν τῇ ἀγίᾳ σου  
καθολικῇ καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ  
καὶ μὴ ἐκτίλης, ὅπως  
προκοπόντων αὐτῶν ἐν εὐσεβείᾳ,  
δοξάζεται καὶ δι' αὐτῶν τὸ πανάγιον

de moi ta face, mais ne tiens pas  
compte de mes fautes en cette  
heure, toi qui passes sur les  
péchés des hommes pour leur  
conversion, purifie-moi de la  
souillure du corps et de la de  
l'âme et sanctifie-moi totalement  
et intégralement par ta  
puissance invisible et ta droite  
spirituelle, pour qu'en  
promettant la liberté aux autres,  
et en la détenant par la foi  
placée en ton indicible  
philanthropie, moi-même je ne  
sois disqualifié comme esclave  
du péché. Souverain, seul bon et  
philanthrope, que je ne sois pas  
rejeté humilié et couvert de  
confusion, mais envoie-moi la  
puissance d'en haut, mais  
affermiss-moi pour le ministère  
de ce mystère proposé, grand et  
céleste, et forme le Christ en  
ceux qui vont renaître par ma  
bassesse, et édifie-les sur la  
fondation des apôtres et des  
prophètes, et ne détruis pas ; et  
plante-les comme des plants de  
vérité dans sa sainte Église  
catholique et apostolique, et ne  
les arrache pas, pour qu'en  
progressant dans la piété, par  
eux aussi soit glorifié ton très

ὄνομά σου τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ  
καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος νῦν.

saint nom, Père et Fils et Esprit  
Saint, maintenant.

4) Δεῖ εἰδέναι ὅτι οὐδὲ ταῦτα  
ἐπὶ τέλους ἐκφω(νεῖ) ὁ ἱερεὺς ἀλλὰ  
καὶ τὸ "Ἀμήν" καθ' ἑαυτὸν λέγει.<sup>791</sup>

4) Il faut savoir que ces  
mots, jusqu'à la fin, le prêtre ne  
les proclame pas, mais qu'il dit  
le « Amen » à part soi.

## **B. La personne Divine à qui s'adresse la prière**

Au début, le prêtre s'adresse à «Dieu compatissant et miséricordieux, qui sondes les cœurs et les reins et qui connais les secrets des hommes». Il le nomme «Souverain», qui est le «seul bon et philanthrope», tandis que, à la fin de la prière, le prêtre s'adresse aux trois divines personnes:

«...par eux aussi soit glorifié ton très saint nom, Père et Fils et Esprit Saint, maintenant»<sup>792</sup>.

Il y a dans le texte une référence au Christ mais qui n'offre aucun élément considérable pour le sujet:

«...et forme le Christ en ceux qui vont renaître par ma bassesse»<sup>793</sup>.

Selon M.Arranz, la prière s'adresse simplement à Dieu et cela indique que le texte duquel elle s'est provenue doit avoir été écrit avant les controverses christologiques. Il est probable que la prière a été écrite en grec et que, ensuite, elle a été traduite en syriaque et en coptique<sup>794</sup>.

---

<sup>791</sup> *Barberini gr 336*, prière 121, pp. 125-126 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

<sup>792</sup> *Ibid*, prière 121.3, p.126, «δοξάζεται καὶ δι' αὐτῶν τὸ πανάγιον ὄνομά σου τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος νῦν».

<sup>793</sup> *Ibid*, «καὶ μόρφωσόν σου τὸν Χριστὸν ἐν τοῖς μέλλουσιν ἀναγεννάσθαι διὰ τῆς ἐμῆς ἐλεεινότητος».

<sup>794</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, 1986, p.151.

### C. La terminologie de la demande

En ce qui concerne les demandes du prêtre à Dieu, la prière pourrait être divisée en deux parties, la première concernant lui-même. Il admet que Dieu sait tout :

«...aucune entreprise ne t'est cachée, mais tout est à nu et à découvert devant tes yeux»<sup>795</sup>.

D'autre part, il demande à Dieu de ne pas prendre en considération ses péchés personnels au moment du baptême du candidat :

«...ne me repousse pas et ne détourne pas de moi ta face, mais ne tiens pas compte de mes fautes en cette heure»<sup>796</sup>,

afin qu'il ne reste pas l'état de captivité au diable au moment où il promet la liberté aux candidats :

«...purifie-moi de la souillure du corps et de la de l'âme et sanctifie-moi totalement et intégralement par ta puissance invisible et ta droite spirituelle, pour qu'en promettant la liberté aux autres, et en la détenant par la foi placée en ton indicible philanthropie, moi-même je ne sois disqualifié comme esclave du péché»<sup>797</sup>.

---

<sup>795</sup> *Barberini gr 336*, prière 121.3, p.126, « οὐ γὰρ ἐστὶν πράγμα ἀφανὲς ἐνώπιόν σου, ἀλλὰ πάντα γυμνά καὶ τετραηλισμένα τοῖς ὀφθαλμοῖς σου. ».

<sup>796</sup> *Ibid*, « μὴ βδελύξῃ μέ, μηδὲ τὸ πρόσωπόν σου ἀποστρέψῃς ἀπ' ἐμοῦ, ἀλλὰ παρένεγκέ μου τὰ παραπτώματα καὶ ἐν τῇ ὥρᾳ ταύτῃ. ».

<sup>797</sup> *Ibid*, « ἀπόπλυνόν μου τὸν ρύπον τοῦ σώματος καὶ τὸν σπῖλον τῆς ψυχῆς, καὶ ὅλον με ἀγίασον ὀλοτελῆ τῇ δυνάμει σου τῇ ἀοράτῳ καὶ πνευματικῇ δεξιᾷ, ἵνα μὴ ἐλευθερίαν ἄλλοις ἀπαγγελλόμενος, καὶ ταύτην παρέχων πίστει τῇ ἡρτημένη τῆς σῆς ἀφάτου φιλανθρωπίας, αὐτὸς ὡς δοῦλος ἀμαρτίας ἀδόκιμος γίνωμαι. ».

Marc l'Erémite (IV<sup>ème</sup> siècle) dit que Christ nous libère par le baptême mais après nous laisse libres à conserver ou pas ses commandements<sup>798</sup>.

Dans les demandes ci-dessus du prêtre, on voit surgir un sujet théologique : la validité du baptême ne dépend pas du tout de l'état personnel du célébrant en ce qui concerne ses péchés. Le baptême est valable soit le célébrant est un homme juste soit il ne l'est pas. La grâce de Dieu n'est pas analogue à la vertu ou non de l'officiant. Grégoire de Nazianze incite les candidats à ne pas chercher à être baptisés par une personne digne ou tempérante ; il suffit qu'il appartienne régulièrement à l'église.<sup>799</sup>

De même, selon Chrysostome, ce qui célèbre les mystères n'est pas la vertu de l'officiant mais la grâce de Dieu. Un prêtre juste ne servira de rien au candidat si celui-ci n'est pas fidèle. Parallèlement, le mauvais prêtre ne nuira en rien au candidat, si celui-ci est fidèle. Tout s'opère selon la foi<sup>800</sup>. Quelque part ailleurs, le même auteur écrit que ce n'est pas le prêtre qui baptise mais la grâce de l'Esprit<sup>801</sup>.

---

<sup>798</sup> MARC EREMITTE, «Le baptême», in PG, 65,989C, «ἀλλ' αὐτός μεν δια του βαπτίσματος της κατά βίαν δουλείας ἐξήγαγε, καταργήσας την αμαρτίαν δια του σταυρού, και εντολάς ελευθερίας ἔθετο. Εμμένειν δε ἢ μη ἐμμένειν ταις εντολαι, τω αυτεξουσίω ημών θελήματι παρεχώρησεν».

<sup>799</sup> GREGOIRE DE NAZIANZE, «Sur le Saint Baptême», in PG, 36, 396B, «Μη εἴτης· Ἐπίσκοπος βαπτισάτω με, καὶ οὗτος μητροπολίτης, ἢ Ἱεροσολυμίτης (οὐ γὰρ τόπων ἢ χάρις, ἀλλὰ τοῦ Πνεύματος, καὶ οὗτος τῶν εὖ γεγονότων. Δεινὸν γὰρ, εἰ τῷ βαπτιστῇ τὸ εὐγενές μου καθυβρισθῆσεται· ἢ πρεσβύτερος μὲν, ἀλλὰ καὶ οὗτος τῶν ἀγάμων, καὶ οὗτος τῶν ἐγκρατῶν καὶ ἀγγελικῶν τὴν πολιτείαν· δεινὸν γὰρ, εἰ ἐν καιρῷ καθάρσεως ῥυπωθήσομαι. Μη ζῆται ἀξιολογίαν τοῦ κηρύσσοντος, μηδὲ τοῦ βαπτίζοντος. Ἄλλος ὁ τούτων κριτῆς, καὶ τῶν ἀφανεστέρων δοκιμαστής· ἐπειδὴ, ἄνθρωπος μὲν εἰς πρόσωπον, Θεὸς δὲ εἰς καρδίαν. Σοὶ δὲ πᾶς ἀξιόπιστος εἰς τὴν κάθαρσιν· μόνον ἔστω τις τῶν ἐγκρίτων, καὶ μὴ τῶν προδήλως κατεγνωσμένων, μηδὲ τῆς Ἐκκλησίας ἀλλότριος».

<sup>800</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «II Timothée», Hom.II, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.11, p.361, «Est-il mauvais? dites-moi. Qu'est-ce que cela? Est-ce qu'il faut qu'il ne sort pas mauvais pour vous distribuer les plus grandes grâces? Nullement. Tout s'opère selon votre foi. Un homme juste ne vous servira de rien si vous n'êtes pas fidèle; un méchant ne vous nuira en rien si Vous êtes fidèle. Dieu s'est servi de boeufs pour reconduire l'arche, quand il voulait sauver son peuple. Est-ce la vie du prêtre, est-ce sa vertu, qui opère notre salut? Les dons que Dieu nous accorde ne sont pas de nature à pouvoir être produits par la vertu de ses prêtres. Tout vient de la grâce. Le prêtre ne fait qu'ouvrir la bouche et prêter son organe à Dieu qui opère; le prêtre accomplit seulement le symbole».

<sup>801</sup> *Ibid*, «Huit Catéchèses Baptismales», II.10.1-9, pp.138-139, «C'est afin que, quand tu verras la piscine des eaux (baptismales) et la main du prêtre étendue sur ta tête, tu n'aïlles pas croire que c'est l'eau purement et simplement, ni que c'est seulement la main du pontife étendue sur ta tête,

Dans la deuxième partie, le prêtre demande à Dieu de former le Christ en les candidats :

«...et forme le Christ en ceux qui vont renaître par ma bassesse, et édifie-les sur la fondation des apôtres et des prophètes, et ne détruis pas»<sup>802</sup>.

Selon Méthode d'Olympe (IV<sup>ème</sup> siècle), les illuminands reçoivent l'image et le «viril» du Christ de manière à ce qu'il naisse intelligiblement en eux<sup>803</sup>.

Grégoire de Nysse dit que par le baptême l'homme est devenu frère du Christ ; donc, sa façon de vivre doit être accordée (ἐμμορφουμένου) à celle du premier-né de la création<sup>804</sup>.

Ensuite, le prêtre demande à Dieu de placer les candidats dans son Eglise de la même façon qu'un agriculteur plante une nouvelle plante dans son champ afin qu'elle grandisse harmonieusement avec les autres plantes du champ :

«...et plante-les comme des plants de vérité dans sa sainte Église catholique et apostolique»<sup>805</sup>.

On trouve l'image de l'Eglise en tant que plantation de Dieu dans les Constitutions Apostoliques<sup>806</sup> ainsi que chez Cyrille de Jérusalem, qui dit aux catéchumènes :

---

car ce qui s'accomplit ce n'est pas l'homme qui le fait, c'est la grâce de l'Esprit. C'est elle qui sanctifie les eaux naturelles, c'est elle qui s'étend sur la tête avec la main du prêtre».

<sup>802</sup> Barberini gr.336, prière 121.3, p.126, «καὶ μὴ μορφώσῃ σου τὸν Χριστὸν ἐν τοῖς μέλλουσιν ἀναγεννάσθαι διὰ τῆς ἐμῆς ἐλεεινότητος, καὶ οἰκοδόμησον αὐτοὺς ἐν τῷ θεμελίῳ τῶν ἀποστόλων καὶ προφητῶν καὶ μὴ καθέλῃς.».

<sup>803</sup> GREGOIRE DE MOINE, *To Αγιον Βάπτισμα*, p.194.

<sup>804</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «De perfectione Christiana ad Olympium monachum», in *PG*, 46, 277A, «οὐκοῦν εἰ διὰ τῆς ὁμοτρόπου ἀναγεννήσεως τῆς δι' ὕδατος καὶ πνεύματος καὶ ἡμεῖς ἀδελφοὶ τοῦ κυρίου γεγόναμεν τοῦ δι' ἡμᾶς γενομένου πρωτοτόκου ἐν πολλοῖς ἀδελφοῖς, ἀκόλουθον ἀν εἰ ἡ διὰ τῶν τοῦ βίου χαρακτήρων ἐπιδεικνύειν τὴν πρὸς αὐτὸν ἀγχιτείαν, ἐμμορφουμένου τῇ ζωῇ ἡμῶν τοῦ πρωτοτόκου τῆς κτίσεως.».

<sup>805</sup> Barberini gr.336, prière 121.3, p.126, «καὶ φύτευσον αὐτοὺς φύτευμα ἀληθείας ἐν τῇ ἀγία σου καθολικῇ καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ.».

«Qu'il (Dieu) vous plante dans l'Eglise qu'il vous institue ses soldats en vous revêtant des armes de la justice»<sup>807</sup>.

Selon M.Arranz<sup>808</sup> et P.Trempelas<sup>809</sup>, la prière que l'on étudie se trouve dans la tradition Antiochénienne en tant que la prière du début du catéchuménat du typique Syrien, comme elle est sauvée dans l'ordo baptismale de Sévère d'Antioche (VI<sup>ème</sup> siècle). Aussi, se trouve-t-elle dans la tradition Alexandrine où elle a le même rôle et la même place que dans la tradition byzantine.

E.Braniste estime que la prière est attribuée à Sophrone, patriarche de Jérusalem (+640), mais selon M.Arranz aucun manuscrit ne confirme cette paternité<sup>810</sup>.

Il s'agit d'une prière à caractère apologétique, pas inhabituelle dans le rite Byzantin. Dans la bénédiction des eaux des saintes Théophanies<sup>811</sup> il y a une prière pareille qui, selon le codex Barberini gr.336, se dit secrètement :

«Prière pour la bénédiction des saintes Théophanies, le prêtre faisant cette prière secrètement»<sup>812</sup>.

---

<sup>806</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, I.2, p.31, «Eglise Catholique, plantation de Dieu et sa vigne élue...».

<sup>807</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», Catéchèse Préliminaire, 17, in *PDF*, 53-54, p.35.

<sup>808</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.151.

<sup>809</sup> P. TREMPELAS, *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.1, p.290.

<sup>810</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, pp.150-151.

<sup>811</sup> N. DENYSENKO, *The Blessing of Waters...*, p.143.

<sup>812</sup> *Barberini gr.336*, prière 128.1, p.133, «Εὐχὴ εἰς τὴν εὐλόγησιν τῶν ἁγίων θεοφανῶν, ποιοῦντος τοῦ ἱερέως μυστικῶς τὴν εὐχὴν ταύτην».

## **Chapitre 9**

### **La bénédiction de l'eau**

Il était nécessaire que, avant le baptême du candidat, ait eu lieu la bénédiction de l'eau du fond baptismal. Ici, on analysera les prières pour la bénédiction de l'eau pour le baptême. En plus, on cherchera les effets spirituels de la sanctification de l'eau pour le candidat.

#### **I. Introduction**

Après que le diacre ait fini les litanies, le prêtre proclame la prière pour la sanctification des eaux :

«Quand le diacre a achevé la litanie, le prêtre proclame en disant»<sup>813</sup>.

La sanctification de l'eau pour le baptême avec l'invocation de Dieu par le prêtre est une pratique ancienne dans l'église.

Dans les Constitutions Apostoliques, l'officiant, après la sanctification de l'huile de l'onction, sanctifie l'eau pour le baptême<sup>814</sup>. Par ailleurs, dans l'euchologe de Serapion il y a une prière pour la sanctification des eaux<sup>815</sup>.

Denys l'Aréopagite informe que l'officiant sanctifie par invocation l'eau du fond baptismal lequel il nomme mère de l'adoption :

«Il s'avance lui-même vers la mère de l'adoption ; il en sanctifie l'eau par de pieuses invocations»<sup>816</sup>.

Selon Cyrille de Jérusalem:

---

<sup>813</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.1, p.126, «Μετὰ δὲ τὸ πληρῶσαι τὰ διακονικὰ τὸ(ν) διάκονον, ὁ ἱερεὺς ἐκφω(νεῖ) λέγων».

<sup>814</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.43, pp.274-275.

<sup>815</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.54.

<sup>816</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.2.7, pp.408-409.

«...ainsi, tout à l'encontre, l'eau ordinaire, quand elle a reçu l'invocation de l'Esprit Saint et du Christ et du Père, acquiert un pouvoir sanctificateur»<sup>817</sup>.

Théodore de Mopsueste parle de baptême en eau sanctifiée par la bénédiction du pontife<sup>818</sup> et selon Didyme l'Aveugle (IV<sup>ème</sup> siècle), «par l'épiclesse (invocation de l'Esprit), les eaux reçoivent leur pouvoir spirituel»<sup>819</sup>.

Basile de Césarée parle de bénédiction de l'eau pour le baptême<sup>820</sup>. Selon Grégoire de Nysse, l'Esprit Saint bénit le corps du baptisé ainsi que l'eau pour le baptême<sup>821</sup>.

## II. Les textes

122. 1) Μετὰ δὲ τὸ πληρῶσαι  
τὰ διακονικὰ τὸ(ν) διάκονον, ὁ  
ιερεὺς ἐκφω(νεῖ) λέγων

2) Μέγας εἰ, κύριε, καὶ  
θαυμαστὰ τὰ ἔργα σου, καὶ οὐδεὶς  
λόγος ἐξαρκέσει πρὸς ὕμνον τῶν  
θαυμασιῶν σου· σὺ γὰρ βουλήσει ἐξ  
οὐκ ὄντων εἰς τὸ εἶναι παραγαγῶν  
τὰ σύμπαντα, τῷ σῶ κράτει συν-

122. 1) Quand le diacre a  
achevé la litanie, le prêtre  
proclame en disant :

2) Tu es grand, Seigneur, et  
admirables sont tes œuvres, et  
les mots ne suffisent pas à la  
louange de tes merveilles ; toi  
qui par ta volonté amènes toutes  
choses du non-être à l'être, qui

<sup>817</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèse Baptismale», 3.3, in *PDF*, 53-54, p.55.

<sup>818</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», 14.9, p.226, «tu descends dans l'eau consacrée par la bénédiction du pontife. Certes, ce n'est pas seulement dans de l'eau ordinaire que tu es baptisé, mais dans l'eau d'une naissance nouvelle qui ne peut devenir telle que par la venue de l'Esprit Saint. Le pontife a dû demander à Dieu au préalable, usant de paroles déterminées par les règles du rite pontifical, que la grâce de l'Esprit Saint vienne sur l'eau, pour la mettre en mesure d'engendrer à cette naissance inouïe et pour en faire le sein d'une naissance mystérique».

<sup>819</sup> M.DEBIE, «Théodore de Mopsueste - Les Homélies catéchétiques», in *PDF*, 62-63, p.226, n.7.

<sup>820</sup> BASILE DE CESAREE, «De Spiritu Sancto», 27.66 in *PG*, 32,188B, «Ευλογοῦμεν δε τῷ τε ὕδωρ του Βαπτίσματος»

<sup>821</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «In baptismum Christi», in *PG*, 46,581B, «Το γαρ Πνεῦμα, ὅπου θέλει, πνει και την φωνήν αυτού ακούεις αλλ'ουκ οίδας πόθεν έρχεται, και που υπάγει. Ευλογεί το σώμα το βαπτιζόμενον, και το ὕδωρ το βαπτίζον».

έχεις τὴν κτίσιν, καὶ τῇ σῇ προνοίᾳ  
διοικεῖς τὸν κόσμον. Σὺ ἐκ τεσ-  
σάρων στοιχείων τὴν κτίσιν  
συνήρμησας, τετρασιν καιροῖς τὸν  
κύκλον τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐστεφάνωσας.

Σὲ τρέμουσιν αἱ νοεραὶ πᾶσαι  
δυνάμεις, σὲ ὑμνεῖ ἥλιος, σὲ  
δοξολογεῖ σελήνη, σοὶ ἐντυχάνει τὰ  
ἄστρα, σοὶ ὑπακούει τὸ φῶς, σὲ  
φρίσσουσιν ἄβυσσοι, σοὶ  
δουλεύουσιν αἱ πηγαί. Σὺ ἐξέτεινας  
τὸν οὐρανὸν ὡσεὶ δέρριν σὺ  
ἐστερέωσας τὴν γῆν ἐπὶ τῶν ὑδάτων·  
σὺ περιτείχισας τὴν θάλασσαν  
ψάμμω· σὺ πρὸς ἀναπνοάς τὸν ἀέρα  
ἐξέχεας.

Ἀγγελικαὶ δυνάμεις σοὶ  
λειτουργοῦσιν οἱ τῶν ἀρχαγγέλων  
χοροὶ σὲ προσκυνοῦσιν τὰ  
πολύομματα Χερουβειμ καὶ τὰ  
ἑξαπτέρυγα Σεραφειμ κύκλω  
ἐστῶτα καὶ περιϊπτάμενα φόβῳ τῆς  
ἀπροσίτου σου δόξης  
κατακαλύπτεται.

Σὺ γὰρ θεὸς ὢν ἀπερίγραπτος,  
ἀναρχὸς τε καὶ ἀνέκφραστος, ἦλθες  
ἐπὶ τῆς γῆς μορφήν δούλου λαβὼν,  
ἐν ὁμοιώματι ἀνθρώπων γενόμενος·  
οὐ γὰρ ἔφερες, δέσποτα, διὰ  
σπλάγχνα ἐλέους σου, θεάσασθαι

par ta force soutiens la création  
et qui par ta providence  
gouvernes le monde. Tu as  
assemblé la création à partir des  
quatre éléments, tu as couronné  
le cycle de l'année par les quatre  
saisons. Devant toi tremblent  
toutes les puissances  
spirituelles, le soleil te chante, la  
lune te glorifie, les astres  
intercèdent auprès de toi, la  
lumière t'obéit, devant toi  
frémissent les abîmes, les  
sources te servent. Tu as étendu  
le ciel comme une tente ; tu as  
fondé la terre sur les eaux, tu as  
entouré la mer d'un mur de  
sable ; tu as répandu l'air pour  
la respiration. Les puissances  
angéliques te servent, les  
chœurs des archanges t'adorent,  
les chérubins aux yeux  
nombreux et les séraphins aux  
six ailes qui se tiennent en cercle  
et volent autour se voilent  
entièrement dans la crainte  
devant ta gloire inaccessible. Car  
tu es le Dieu infini, sans  
commencement et indicible, tu  
es venu sur terre, en prenant la  
forme d'esclave, dans la  
similitude des humains ; car tu  
n'as pas supporté, souverain, à

ὕπὸ τοῦ διαβόλου τυραννόμενον  
τὸ γένος τῶν ἀνθρώπων, ἀλλ' ἦλθες  
καὶ ἔσωσας ἡμᾶς.

Ὁμολογοῦμεν τὴν χάριν,  
κηρύττομ[εν] τὸν ἔλεον, οὐ  
κρύπτομεν τὴν εὐεργεσίαν. Τὰς τῆς  
φύσεως ἡμῶν γονᾶς ἠλευθέρωσας,  
παρθενικὴν ἡγίαςας μήτραν τῷ  
τόκῳ σου· πάσα ἡ κτίσις ὕμνησέν  
σε ἐπιφανέντα.  
Σὺ γάρ, ὁ θεὸς ἡμῶν, ἐπὶ τῆς γῆς  
ὄφθης καὶ τοὺς ἀνθρώποις  
συναεστράφησ· σὺ καὶ τὰ  
ιορδάνεια ρεῖθρα ἡγίαςας,  
οὐρανόθεν καταπέμψας τὸ ἅγιόν  
σου πνεῦμα, καὶ τὰς κεφαλὰς τῶν  
ἐκεῖσε ἐμφωλευόντων συνέτριψας  
δρακόντων. Αὐτὸς οὖν, φιλόφρονε  
βασιλεῦ, πάρεσο καὶ νῦν διὰ τῆς  
ἐπιφοιτήσεως τοῦ ἁγίου σου  
πνεύματος, καὶ ἁγιάσον τὸ ὕδωρ  
τοῦτο, καὶ δὸς αὐτῷ τὴν χάριν τῆς  
ἀπολυτρόσεως, τὴν εὐλογίαν τοῦ  
Ἰορδάνου· ποιήσον αὐτὸ ἀφθαρσίας  
πηγὴν, ἁγιασμοῦ δῶρον, ἁμαρ-  
τημάτων λυτήριον, νοσημάτων  
ἀλεξητήριον, δαίμοσιν ὀλέθριον,  
ταῖς ἐναντίας δυνάμεσιν  
ἀπρόσιτον, ἀγγελικῆς ἰσχύος  
πεπληρωμένον.

cause des entrailles de ta  
miséricorde, de voir le genre  
humain tyrannisé par le diable,  
mais tu es venu nous sauver.  
Nous confessons la grâce, nous  
proclamons la miséricorde, nous  
n'occultons pas la bienfaisance.  
Tu as libéré les générations de  
notre nature, tu as sanctifié le  
sein virginal par ton  
engendrement ; toute la création  
a chanté ta manifestation. Car  
toi, notre Dieu, tu as été vu sur  
la terre et tu as vécu avec les  
hommes ; tu as sanctifié les flots  
du Jourdain, tu as envoyé du  
ciel ton Saint Esprit, tu as brisé  
les têtes des dragons qui y  
étaient tapis. Toi donc, roi  
philanthrope, intervien  
maintenant aussi par l'effusion  
de ton Saint Esprit, et sanctifie  
cette eau, et donne-lui la grâce  
de la rédemption, la bénédiction  
du Jourdain ; fais-en une source  
d'incorruptibilité, le don de la  
sanctification, qui acquitte des  
péchés, protège contre les  
souffrances, anéantisse les  
démons, qu'elle soit inaccessible  
aux puissances ennemies,  
remplie de la force angélique.

Que l'évacuent [la quittent]

Φυγέτωσαν ἀπ' αὐτοῦ πάντες οἱ ἐπιβουλεύοντες τῷ πλάσματί σου ὅτι τὸ ὄνομά σου, κύριε, ἐπεκαλεσάμην τὸ θαυμαστὸν καὶ ἔνδοξον καὶ φοβερὸν τοῖς ὑπεναντίοις.

3) Καὶ ἐμφυσᾷ εἰς τὸ ὕδωρ γ' καὶ σφραγίζει τῷ δακτύλῳ αὐτοῦ γ' καὶ λέγει

4) Συντριβήτωσαν ὑπὸ τὴν σημείωσιν τοῦ τύπου τοῦ σταυροῦ τοῦ Χριστοῦ σου πᾶσαι αἱ <ξ>ναντίαι δυνάμεις.

Ἐποχωρησάτωσαν ἡμῖν πάντα τὰ ἐναέρια καὶ ἀφανῆ εἰδῶλα, καὶ μὴ ὑποκρυβήτω τῷ ὕδατι τούτῳ δαιμόνιον σκοτεινόν, μηδὲ σύγκαταβήτω τῷ βαπτιζομένῳ - δεόμεθά σου, κύριε - πνεῦμα πονηρὸν σκότῳσιν λογισμῶν καὶ ταραχὴν διανοίας ἐπάγον,

ἀλλὰ σύ, δέσποτα τῶν ἀπάντων, ἀνάδειξον τὸ ὕδωρ τοῦτο ὕδωρ ἀναπαύσεως, ὕδωρ ἀπολυτρώσεως, ὕδωρ ἀγιασμοῦ, καθαρισμὸν μολυσμοῦ σαρκὸς καὶ πνεύματος, ἄνεσιν δεσμῶν, ἄφεσιν παραπτωμάτων, φωτισμὸν ψυχῶν, λουτρὸν παλιγγενεσίας, υἰοθεσίας

tous ceux qui conspirent contre ta créature, car nous avons invoqué ton nom admirable, glorieux et redoutable, contre les adversaires.

3) Et il souffle trois fois sur l'eau et la signe trois fois avec son doigt et dit :

4) Que soient anéanties par la signation sur le modèle de la croix de ton Christ toutes les puissances ennemies.

Que s'éloignent de nous tous les fantômes (idoles) aériens et invisibles, et qu'aucun sombre (ténébreux) démon ne se dissimule dans cette eau et que n'y descende avec le candidat au baptême, nous t'en prions, Seigneur, (aucun) esprit mauvais entraînant l'obscurcissement de la raison et des troubles de la pensée, mais toi, souverain des univers, révèle cette eau comme eau du repos, eau de rédemption, eau de sanctification, purification des souillures de la chair et de l'esprit, l'ouverture des liens, la rémission des fautes, l'illumination des âmes, le bain

χάρισμα, ἔνδυμα ἀφθαρσίας, ἀνακαινισμόν πνεύματος, πηγὴν ζωῆς.

Σὺ γὰρ εἶπας, κύριε· Λούσασθε, καθαροὶ γίνεσθε, ἀφέλ<ε>σθε τὰς πονηρίας ἀπὸ τῶν ψυχῶν ὑμῶν· σὺ ἔχαρισω ἡμῖν τὴν ἄνωθεν ἀναγέννησιν δι' ὕδατος καὶ πνεύματος.

Ἐπιφάνηθι, κύριε, τῷ ὕδατι τούτῳ, καὶ δὸς μεταποιηθῆναι τοὺς ἐν αὐτῷ βαπτιζομένους εἰς τὸ ἀποθέσθαι μὲν τὸν παλαιὸν ἄνθρωπον τὸν φθειρόμενον κατὰ τὰς ἐπιθυμίας τῆς ἀπάτης, ἐνδύσασθαι δὲ τὸν νέον τὸν ἀνακαινούμενον κατ' εἰκόνα σου τοῦ κτίσαντος αὐτόν, ἵνα οἱ γενόμενοι σύμφυτοι τῷ ὁμοιώματι τοῦ θανάτου τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ δ<ι>ὰ τοῦ βαπτίσματος, κοινωνοὶ καὶ τῆς ἀναστάσεως γίνωνται, καὶ φυλάξαντες τὴν δωρεὰν τοῦ ἁγίου σου πνεύματος καὶ αὐξήσαντες τὴν παρακαταθήκην τῆς χάριτος, δέξωνται τὸ βραβεῖον τῆς ἄνω κλήσεως καὶ συγκαταριθμηθῶσιν τοῖς πρωτοτόκοις τοῖς ἀπογεγραμμένοις ἐν οὐρανῷ. Ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τῷ κυρίῳ ἡμῶν μεθ' οὐ σοὶ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος σὺν τῷ παναγίῳ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζωοποιῷ

de la régénération, la grâce de l'adoption filiale, le vêtement de l'incorruptibilité, le renouvellement de l'esprit, la source de la vie. Seigneur, tu as dit : Lavez-vous, devenez purs, enlevez vos iniquités de vos âmes. Toi-même, tu nous as accordé la nouvelle naissance par l'eau et l'Esprit. Manifeste-toi, Seigneur, par cette eau, et accorde à ceux qui y seront baptisés d'être dépouillés du vieil homme qui se corrompt sous l'effet des convoitises de la tromperie, de revêtir (l'homme) nouveau qui se renouvelle selon ton image, toi son créateur, pour que devenus une même plante par la ressemblance de la mort de ton Fils unique par le baptême, ils soient associés à sa résurrection, et conservant le don de ton Esprit Saint, et croissant avec le dépôt de la grâce, ils reçoivent le prix de l'appel d'en haut et soient agrégés aux premiers-nés inscrits dans les cieux. Dans le Christ Jésus notre Seigneur avec qui à toi la gloire et la puissance avec ton très saint et bon et vivifiant Esprit maintenant et

σου πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς      toujours et pour les siècles.  
τοῦ(ς) αἰῶ(νας).<sup>822</sup>

## **B. La personne divine à qui s'adresse la prière**

Pour l'étude de la prière, on prêtera la manière de M.Arranz : on va la diviser en trois sections. Cette prière rappelle la forme classique des anaphores de type Antiochéen du IVème siècle<sup>823</sup>.

La première section – appelons-la P1 – qui constitue une partie anamnétique de l'anaphore, est la suivante :

«Tu es grand, Seigneur, et admirables sont tes œuvres ... et volent autour se voilent entièrement dans la crainte devant ta gloire inaccessible»<sup>824</sup>.

Cette partie se réfère à celui qui a créé et maintient le monde :

«...toi qui par ta volonté amènes toutes choses du non-être à l'être, qui par ta force soutiens la création et qui par ta providence gouvernes le monde»<sup>825</sup>.

Par la suite, on se réfère à la façon dont Dieu a créé le monde : selon Grégoire de Nysse, le monde est constitué de terre, d'eau, de feu et d'air<sup>826</sup> :

«Tu as assemblé la création à partir des quatre éléments, tu as couronné le cycle de l'année par les quatre saisons»<sup>827</sup>.

---

<sup>822</sup> Barberini gr.336, prière 122, pp.126-128 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

<sup>823</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (6)», in *OCP*, 51, p.71.

<sup>824</sup> Barberini gr.336, prière 122.2, pp.126-127, «Μέγας εἰ, κύριε, καὶ θαυμασὰ τὰ ἔργα σου ... καὶ περιϋπτάμενα φόβῳ τῆς ἀπροσίτου σου δόξης κατακαλύπτεται».

<sup>825</sup> *Ibid*, p.127, «σὺ γὰρ βουλήσει ἐξ οὐκ ὄντων εἰς τὸ εἶναι παραγαγὼν τὰ σύμπαντα, τῷ σῶ κράτει συνέχεις τὴν κτίσιν, καὶ τῇ σῇ προνοίᾳ διοικεῖς τὸν κόσμον».

<sup>826</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «In baptismum Christi», in *PG*, 46,585A, «τέσσαρα στοιχεῖα γνωρίζομεν, ἀφ' ὧν ὁ κόσμος ἔχει τὴν σύστασιν, γνώριμα πᾶσι, κὰν σιωπηθῇ τὰ ὀνόματα, εἰ δὲ προσῆκε διὰ τοὺς ἀπλουστέρους καὶ τὰς προσηγορίας εἰπεῖν· πῦρ καὶ ἀήρ, γῆ καὶ ὕδωρ».

<sup>827</sup> *Ibid*, « Σὺ ἐκ τεσσάρων στοιχείων τὴν κτίσιν συνήρμωσας, τετρασιν καιροῖς τὸν κύκλον τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐστεφάνωσας».

Tous ces éléments sont sous la domination de Dieu. Le feu en tant que soleil, lune, étoiles et lumière, la terre en tant que territoire sol et sable, l'eau en tant que mer et abysses et l'air comme l'air pour la respiration.

Selon M.Arranz, l'eau, dans le texte que l'on étudie, ne constitue pas l'élément principal de la création ; elle est juste un des éléments constitutifs de l'univers<sup>828</sup>.

Le texte finit par se référer aux puissances angéliques:

«Les puissances angéliques te servent, les chœurs des archanges t'adorent, les chérubins aux yeux nombreux et les séraphins aux six ailes qui se tiennent en cercle et volent autour se voilent entièrement dans la crainte devant ta gloire inaccessible»<sup>829</sup>.

Toute la création, raisonnable et non raisonnable, est sous la souveraineté de Dieu.

La description ci-dessus, qui a tous les caractéristiques de l'anaphore antiochénienne, s'adresse en général à la personne du Père<sup>830</sup>.

Selon M.Arranz, la P1 s'adresse à Dieu créateur sans aucune allusion trinitaire<sup>831</sup> ; elle s'adresse donc à Dieu le Père<sup>832</sup>.

La deuxième partie de la prière (P2) constitue la deuxième section de l'anamnétique de l'anaphore:

---

<sup>828</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.155.

<sup>829</sup> Barberini gr.336, prière 122.2, p.127, « Ἀγγελικαὶ δυνάμεις σοὶ λειτουργοῦσιν οἱ τῶν ἀρχαγγέλων χοροὶ σὲ προσκυνοῦσιν τὰ πολυόματα Χερουβείμ καὶ τὰ ἑξαπτέρυγα Σεραφεὶμ κύκλω ἐστῶτα καὶ περιϋπτάμενα φόβῳ τῆς ἀπροσίτου σου δόξης κατακαλύπτεται. ».

<sup>830</sup> N. DENYSENKO, *The Blessing of Waters...*, p.101.

<sup>831</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (6)», in *OCP*, 51, p.72.

<sup>832</sup> *Ibid*, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.156.

«Car tu es le Dieu infini, sans commencement et indicible ...  
tu as brisé les têtes des dragons qui y étaient tapis»<sup>833</sup>.

L'officiant s'adresse à celui qui est venu sur la terre et qui a pris  
la forme d'homme:

«...tu es venu sur terre, en prenant la forme d'esclave, dans  
la similitude des humains»<sup>834</sup>,

pour sauver et libérer les hommes:

«...mais tu es venu nous sauver»<sup>835</sup>,

«Tu as libéré les générations de notre nature, tu as sanctifié  
le sein virginal par ton engendrement»<sup>836</sup>.

C'est lui qui a vécu avec les hommes et a sanctifié le Jourdain:

«...tu as été vu sur la terre et tu as vécu avec les  
hommes»<sup>837</sup>,

«...tu as sanctifié les flots du Jourdain, tu as envoyé du ciel  
ton Saint Esprit»<sup>838</sup>.

Dans la P2, il y a plusieurs références christologiques et aucune  
référence à l'Ancien Testament. Cela indique que la P2 s'adresse au  
Fils. Selon M. Arranz, la locution «*σου γαρ θεός*» qui est suivi de trois  
grands épithètes («infini », «sans commencement» et «indicible»), n'est  
pas appliquée au Christ dans l'euchologie classique<sup>839</sup>. D'ailleurs, il dit  
que : «Naturellement le Christ ne pouvait sanctifier le Jourdain que par  
son immersion, tandis que seul le Père était en mesure d'envoyer du

---

<sup>833</sup> Barberini gr.336, prière 122.2, p.127, «*Σὺ γὰρ θεὸς ὢν ἀπερίγραπτος, ἀναρχὸς τε καὶ ἀνέκ-  
φραστος ... καὶ τὰς κεφαλὰς τῶν ἐκεῖσε ἐμφωλευόντων συνέτριψας δρακόντων*».

<sup>834</sup> *Ibid*, «*ἦλθες ἐπὶ τῆς γῆς μορφὴν δούλου λαβὼν, ἐν ὁμοιώματι ἀνθρώπων γενόμενος*».

<sup>835</sup> *Ibid*, «*ἀλλ' ἦλθες καὶ ἔσωσας ἡμᾶς*».

<sup>836</sup> *Ibid*, «*Τὰς τῆς φύσεως ἡμῶν γονὰς ἠλευθέρωσας, παρθενικὴν ἡγίασας μήτραν τῷ τόκῳ σου*».

<sup>837</sup> *Ibid*, «*ἦλθες ἐπὶ τῆς γῆς μορφὴν δούλου λαβὼν, ἐν ὁμοιώματι ἀνθρώπων γενόμενος*».

<sup>838</sup> *Ibid*, «*σὺ καὶ τὰ ἰορδάνεια ρεῖθρα ἡγίασας, οὐρανόθεν καταπέμψας τὸ ἅγιόν σου πνεῦμα*».

<sup>839</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.156.

ciel l'Esprit»<sup>840</sup>. Il estime donc que cette locution s'adresse à Dieu le Père. Après avoir cité d'autres éléments, il aboutit au résultat que P1 et P2 constituent un total unitaire qui s'adresse à Dieu le Père.

La troisième partie de la prière, P3, est une invocation pour que les démons s'éloignent de l'eau et pour que celle-ci devienne le moyen de sanctification et de renaissance des baptisés :

«Toi donc, roi philanthrope, intervien maintenant aussi par l'effusion de ton Saint Esprit ... maintenant et toujours et pour les siècles»<sup>841</sup>.

La locution «de ton Fils unique»<sup>842</sup>, ainsi que la terminaison de la prière:

«Dans le Christ Jésus notre Seigneur avec qui à toi la gloire et la puissance avec ton très saint et bon et vivifiant Esprit maintenant et toujours et pour les siècles»<sup>843</sup>,

indiquent que la P3 s'adresse à Dieu le Père.

De même, M.Arranz estime que le Père reste toujours le sujet de la présence et de la sanctification; la consécration, comme dans l'épiclese de l'anaphore du Chrysostome, est l'œuvre du Père par le moyen de l'Esprit<sup>844</sup>.

En général, pour la question de la personne divine à laquelle s'adresse la prière «Tu es grand, Seigneur», M.Arranz considère comme probable la personne du Père mais, en même temps, il laisse la question ouverte. P.Puniet croit que la prière s'adresse au Fils<sup>845</sup>.

---

<sup>840</sup> *Ibid.*

<sup>841</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.2-4, pp.127-128, «Αὐτὸς οὖν, φιλόανθρωπε βασιλεῦ, πάρεσο καὶ νῦν διὰ τῆς ἐπιφοιτήσεως τοῦ ἁγίου σου πνεύματος ... νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοῦ(ς) αἰῶ(νας)».

<sup>842</sup> *Ibid.*, p.128, «τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ».

<sup>843</sup> *Ibid.*, « Ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τῷ κυρίῳ ἡμῶν μεθ' οὗ σοὶ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος σὺν τῷ παναγίῳ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζωοποιῷ σου πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοῦ(ς) αἰῶ(νας)».

<sup>844</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.160.

<sup>845</sup> P. PUNIET, «Bénédiction de l'Eau», in *DACL*, v.2.1, p.702.

M.Vidalis estime qu'elle provient de l'anaphore de Grégoire de Nazianze laquelle s'adresse au Fils<sup>846</sup>. D.Denysenko, trouve que la prière est d'un caractère plutôt christologique et, en même temps, parle d'un texte euchologique «vivant», à la formation du contenu duquel ont contribué – à son avis – plus d'un auteurs<sup>847</sup>.

On souligne ici que dans l'euchologe de Serapion la prière correspondante s'adresse à Dieu le Père<sup>848</sup>. Le même, dans les Constitutions Apostoliques:

«Le prêtre bénit et glorifie Dieu, le Maître tout-puissant, le Père du Dieu Monogène»<sup>849</sup>.

S'appuyant sur ces deux éléments, on partage l'opinion de M.Arranz que la prière s'adresse à Dieu le Père et que les quelques références à la personne du Fils résultent – le plus probable – par élaboration de la prière par d'autres écrivains.

### **C. La terminologie de la demande**

L'officiant, en utilisant des termes spécifiques, demande à Dieu d'agir sur l'eau:

«Toi donc, roi philanthrope, intervien maintenant aussi par l'effusion de ton Saint Esprit, et sanctifie cette eau»<sup>850</sup>.

«...fais-en (de l'eau)»<sup>851</sup>.

---

<sup>846</sup> M. VIDALIS, «La bénédiction des eaux de la fête de l'Épiphanie, selon le rite grec de l'Église Orthodoxe», in *La prière liturgique*, Conférences Saint-Serge XLVII<sup>e</sup> semaine d'études liturgiques, Paris, 27-30, Juin 2000, BEL 115, Rome, A.M.Triacca and A.Pistoia, 2001, pp.253-254.

<sup>847</sup> N. DENYSENKO, *The Blessing of Waters...*, p.104.

<sup>848</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.54, «Βασιλεύ και Κύριε των πάντων και δημιουργέ των όλων, ο πάση τη γενητή φύσει δια της καταβάσεως του μονογενοῦς σου Ιησού Χριστού χαρισάμενος την σωτηριαν ... και ως κατελθών ο μονογενής σου λόγος επί τα ύδατα του Ιορδάνου άγια απέδειξεν ... προσκυνείν σοι το αγενήτω πατρί δια Ιησού Χριστού εν αγίω πνεύματι...»

<sup>849</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.43.2, p.274.

<sup>850</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.2, p.127, «Αὐτὸς οὖν, φιλόανθρωπε βασιλεῦ, πάρεσο και νῦν διὰ τῆς ἐπιφοιτήσεως τοῦ ἁγίου σου πνεύματος, και ἁγιάσον τὸ ὕδωρ τοῦτο».

<sup>851</sup> *Ibid*, «ποίησον αὐτὸ».

«...mais toi, *souverain des univers* révèle cette eau»<sup>852</sup>.

«...et donne-lui la grâce de la rédemption, la bénédiction du Jourdain»<sup>853</sup>.

«Manifeste-toi, Seigneur, par cette eau»<sup>854</sup>.

Le terme «sanctifie», qui est utilisé dans la première demande, est plus fort que les autres termes correspondants des autres demandes. Par la sanctification, l'eau devient le moyen de la grâce. Le célébrant demande directement à Dieu d'agir tout de suite, à ce moment-là (νῦν). La demande se fait par invocation du Saint Esprit mais pas avec les mêmes termes que dans le cas du pain et du vin dans l'Eucharistie<sup>855</sup>. Après la sanctification, il ne s'agit plus d'eau ordinaire ; elle a désormais une autre force que l'on étudiera plus tard.

Les termes «sanctifie» et «sanctifiant» existent dans les prières pour la bénédiction des saintes Théophanies du codex Barberini gr.336, une demande étant commune :

«Toi donc, roi philanthrope, intervien maintenant aussi par l'effusion de ton Saint Esprit, et sanctifie cette eau»<sup>856</sup>.

«Toi-même, maintenant, souverain, en sanctifiant cette eau par ton Saint Esprit»<sup>857</sup>.

«...toi-même, maintenant, souverain, sanctifie cette eau»<sup>858</sup>.

De même, dans la prière «pour purifier l'eau, d'une source ou d'un réservoir, lorsqu'une impureté ou une bête sauvage ou n'importe quoi y est tombé» on lit:

<sup>852</sup> *Ibid*, «ἀλλὰ σύ, δέσποτα τῶν ἀπάντων, ἀνάδειξον τὸ ὕδωρ τοῦτο».

<sup>853</sup> *Ibid*, «καὶ δὸς αὐτῷ τὴν χάριν τῆς ἀπολυτρώσεως, τὴν εὐλογίαν τοῦ Ἰορδάνου».

<sup>854</sup> *Ibid*, «Ἐπιφάνηθι, κύριε, τῷ ὕδατι τούτῳ».

<sup>855</sup> *Ibid*, prière 35.2, p.78, «envoie ton Esprit saint sur nous et sur ces dons présentés».

<sup>856</sup> *Ibid*, prière 131.1, p.137, «Αὐτὸς οὖν, φιλόνηρωπε βασιλεῦ, πάρεσο καὶ νῦν διὰ τῆς ἐπιφοιτήσεως τοῦ ἁγίου σου πνεύματος, καὶ ἁγιάσον τὸ ὕδωρ τοῦτο».

<sup>857</sup> *Ibid*, prière 131.1, pp.137-138, «Αὐτὸς καὶ νῦν, δέσποτα, ἁγιάσας τὸ ὕδωρ τοῦτο τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ».

<sup>858</sup> *Ibid*, prière 133.2, p.139, «αὐτὸς καὶ νῦν, δέσποτα, ἁγιάσον τὸ ὕδωρ τοῦτο».

«Seigneur créateur ... tourner ton regard vers ces eaux et de les sanctifier par la puissance de ton Saint Esprit»<sup>859</sup>.

Dans les Constitutions Apostoliques, dans la sanctification de l'eau pour le Baptême, le prêtre s'adresse à Dieu en disant :

«...et sanctifie cette eau»<sup>860</sup>.

Dans la troisième et quatrième demandes, les locutions «fais-en» (ποιήσον αυτό) et «révèle» (ανάδειξον), concernent le changement de l'eau. Il ne s'agit pas de transsubstantiation de l'eau ; elle maintient les mêmes qualités matérielles qu'avant, c'est à dire la masse, le volume, la composition chimique e.t.c, mais, dorénavant, elle acquiert une dimension de plus ; la spirituelle.

Dans la prière correspondante de l'ancien rite éthiopien pour le Baptême, on trouve le terme «sanctifie» (αγιάσον) ainsi que la locution «change-la», qui signifie transformation et qui est relative aux locutions «fais-en» et «révèle» :

«Seigneur éternel ... envoie ta sainte Force sur cette eau, et sanctifie-la, et change-la, et bénis-la»<sup>861</sup>.

Dans l'euchologe de Serapion on lit:

«Laissez-le changer leur fonctionnement et leur faire générative»<sup>862</sup>.

Le mot «changer» est la traduction du terme «μεταποιησάτω» qui provient du mot «ποιήσον» (fais).

Par ailleurs, dans la prière «pour la diaconie dite à haute voix dans le bain» du codex Barberini gr.336 on lit :

---

<sup>859</sup> *Ibid*, prière 238.3, p.217, «δημιουργέ κύριε ... επίβλεψαι ἐπὶ τὰ ὕδατα ταῦτα καὶ ἀγιάσαι αὐτὰ τῇ δυνάμει τοῦ ἁγίου σου πνεύματος».

<sup>860</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.43.5, p.275.

<sup>861</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, p.45.

<sup>862</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.54.

«Seigneur Dieu tout-puissant ... transforme et change et sanctifie cette eau»<sup>863</sup>.

D'ailleurs, dans les prières «pour la bénédiction des saintes Théophanies» du même codex on voit:

«...fais-en»<sup>864</sup>.

«...et fais qu'elle devienne»<sup>865</sup>.

Dans la quatrième demande, Dieu est prié de donner à l'eau «la grâce de la rédemption»<sup>866</sup>.

Dans les Constitutions Apostoliques on lit :

«...accorde (δος) grâce et puissance»<sup>867</sup>.

Le même, dans la bénédiction des saintes Théophanies:

«...et donne-lui la grâce de la rédemption, la bénédiction du Jourdain»<sup>868</sup>.

Dans la dernière demande il y a la locution «manifeste-toi» (επιφάνηθι). Cette locution n'existe pas en telle forme dans les textes antérieurs relatifs à la sanctification de l'eau pour le baptême. Pourtant, l'image de la présence de Dieu de façons diverses, dans les eaux, est commune dans plus anciens textes. Dans le rite éthiopien, Dieu est demandé d'envoyer sa force sur les eaux :

«...envoie ta sainte force sur cette eau»<sup>869</sup>.

---

<sup>863</sup> *Barberini gr.336*, prière 231.2, p.213, «κύριε ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ ... μεταποίησον καὶ μετασκεύασον καὶ ἀγιάσον τὸ ὕδωρ τοῦτο».

<sup>864</sup> *Ibid*, prière 131.1, p.137, «ποίησον αὐτὸ».

<sup>865</sup> *Ibid*, prière 133.2, p.139, «καὶ ποίησον αὐτὸ γενέσθαι».

<sup>866</sup> *Ibid*, prière 122.2, p.127, «καὶ δὸς αὐτῷ τὴν χάριν τῆς ἀπολυτρώσεως».

<sup>867</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.43.5, p.275.

<sup>868</sup> *Barberini gr.336*, prière 131.1, p.137, «καὶ δὸς αὐτῷ τὴν χάριν τῆς ἀπολυτρώσεως, τὴν εὐλογίαν τοῦ Ἰορδάνου».

<sup>869</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, p.45.

Dans les Constitutions Apostoliques ainsi que dans l'euchologe de Serapion, Dieu est demandé de regarder vers les eaux :

«Regarde du haut du ciel et sanctifie cette eau»<sup>870</sup>,

«...ἐφίδε νυν εκ του ουρανού και επίβλεπον επί τα ύδατα ταύτα»<sup>871</sup>.

#### **D. Les effets de la sanctification de l'eau**

Avec l'invocation de Dieu, l'eau acquiert une puissance spirituelle : elle devient le moyen par lequel les baptisés passeront dans une nouvelle situation, dans un autre mode de vie. Les effets chez les baptisés seront surtout spirituels avec une référence de la prière sur des effets corporels : «purification des souillures de la chair et de l'esprit»<sup>872</sup>, lesquels ont déjà été analysés dans la litanie diaconale du Samedi saint pour le baptême.

##### **i. Les effets spirituels**

Parmi les effets spirituels de la sanctification de l'eau sont la délivrance du baptisé du péché, l'anéantissement du diable et le commencement – pour celui là – d'une vie d'autre qualité (vie spirituelle) laquelle a un sens eschatologique.

##### **a. La péché**

L'eau reçoit «la grâce de la rédemption»<sup>873</sup> et devient:

«...qui acquitte des péchés ... eau de rédemption ...  
l'ouverture des liens, la rémission des fautes»<sup>874</sup>.

---

<sup>870</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.43.5, p.275.

<sup>871</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.54.

<sup>872</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.4, p.128, «καθαρισμὸν μολυσμοῦ σαρκὸς καὶ πνεύματος».

<sup>873</sup> *Ibid*, prière 122.2, p.127, «τὴν χάριν τῆς ἀπολυτρόσεως».

<sup>874</sup> *Ibid*, prière 122.2-4, pp.127-128, «ἀμαρτημάτων λυτήριον ... ὕδωρ ἀπολυτρόσεως ... ἄνεσιν δεσμῶν, ἄφεσιν παραπτωμάτων».

L'effet de la sanctification de l'eau chez les baptisés sera de changer et d'être dépouillés du vieil homme :

«...et accorde à ceux qui y seront baptisés d'être dépouillés du vieil homme qui se corrompt sous l'effet des convoitises de la tromperie»<sup>875</sup>.

Avec le baptême l'homme devient totalement libre de la captivité au péché. Selon Chrysostome, Dieu, avec le baptême a offert à l'homme la délivrance de toutes ses fautes<sup>876</sup>. Cyrille de Jérusalem dit pour le Baptême:

«C'est une grand-chose que le baptême qui vous est proposé: rançon des captifs, rémission des fautes, mort du péché»<sup>877</sup>.

Basile de Césarée écrit que les eaux du baptême transfèrent l'homme de la captivité à la liberté<sup>878</sup> et Grégoire de Nazianze dit que le péché s'ensevelit dans l'eau du baptême<sup>879</sup>.

## **b. Contre le diable**

Avec la sanctification, l'eau du baptême:

«...anéantisse les démons, qu'elle soit inaccessible aux puissances ennemies»<sup>880</sup>.

Avec le baptême du candidat dans l'eau, le diable s'anéantit intégralement de sa vie. Cyrille de Jérusalem parle d'anéantissement

---

<sup>875</sup> *Ibid*, prière 122.4, p.128, «καὶ δὸς μεταποιηθῆναι τοὺς ἐν αὐτῷ βαπτιζομένους εἰς τὸ ἀποθέσθαι μὲν τὸν παλαιὸν ἄνθρωπον τὸν φθειρόμενον κατὰ τὰς ἐπιθυμίας τῆς ἀπάτης».

<sup>876</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», I.12.4-6, p.137, «C'est qu'il ne nous remet pas nos péchés, simplement, et qu'il ne nous purifie pas simplement de nos fautes, mais qu'il le fait avec une telle puissance que c'est comme si nous étions engendrés de nouveau».

<sup>877</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», Catéchèse Préliminaire, 16, p.34.

<sup>878</sup> BASILE DE CESAREE, «Homilia in aquas», in *PG*, 31,436C, «ταῦτά σε τὰ ὕδατα ἀπὸ δουλείας εἰς ἐλευθερίαν μεθίστησιν».

<sup>879</sup> GREGOIRE DE NAZIANZE, «Sur le Saint Baptême», in *PG*, 36,364A, «βάπτισμα δὲ, ὡς συνθαπτομένης τῷ ὕδατι τῆς ἀμαρτίας».

<sup>880</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.2, p.127, «δαίμοσιν ὀλέθριον, ταῖς ἐναντίας δυνάμεσιν ἀπρόσσιτον».

du démon dans l'eau du baptême en faisant un parallélisme avec l'engloutissement du Pharaon dans la Mer Rouge :

«D'un côté, le tyran (Pharaon) poursuit jusqu'à la mer ce peuple d'autrefois, et dans ton cas le démon effronté, impudent et principe de mal, te suit jusqu'aux sources mêmes du salut. Le premier fut englouti dans la mer; le second disparaît dans l'eau du salut»<sup>881</sup>.

Chrysostome parle d'affranchissement des baptisés des démons puisque le diable est englouti et exterminé dans l'eau :

«Tu n'as pas vu le pharaon noyé avec ses armes, mais tu as vu le diable englouti avec ses armes. Les Juifs ont passé la mer, toi tu as passé la mort. Ils ont été délivrés des Egyptiens, tu as été affranchi des démons, toi»<sup>882</sup>.

Selon Basile de Césarée, le passage du candidat par l'eau du baptême conduit à la délivrance de la tyrannie du diable<sup>883</sup>.

Selon le texte de la prière que l'on examine, les eaux sont considérées comme souillées par le diable et ont besoin d'être purifiées des démons qui se cachent dans elles :

«Que l'évacuent [la quittent] tous ceux qui conspirent contre ta créature, car nous avons invoqué ton nom admirable, glorieux et redoutable, contre les adversaires»<sup>884</sup>.

«Que soient anéanties par la signation sur le modèle de la croix de ton Christ toutes les puissances ennemies. Que s'éloignent de nous tous les fantômes (idoles) aériens et

---

<sup>881</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.3.9-13, p.87.

<sup>882</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», III.24.3-6, p.165.

<sup>883</sup> BASILE DE CESAREE, «Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma», in *PG*, 31,428B, «καὶ σὺ, ἐὰν μὴ παρέλθῃς διὰ τοῦ ὕδατος, οὐ χωρισθήσῃ τῆς πικρᾶς τυραννίδος τοῦ διαβόλου».

<sup>884</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.2, p.127, «Φυγέτωσαν ἀπ' αὐτοῦ πάντες οἱ ἐπιβουλεύοντες τῷ πλάσματί σου ὅτι τὸ ὄνομά σου, κύριε, ἐπεκαλεσάμην τὸ θαυμαστὸν καὶ ἔνδοξον καὶ φοβερὸν τοῖς ὑπεναντίοις».

invisibles, et qu'aucun sombre (ténébreux) démon ne se dissimule dans cette eau et que n'y descende avec le candidat au baptême, nous t'en prions, Seigneur, (aucun) esprit mauvais entraînant l'obscurcissement de la raison et des troubles de la pensée»<sup>885</sup>.

Le texte fait allusion à la purification des eaux du Jourdain par le baptême du Christ même si on ne trouve pas quelque chose de pareil dans la tradition liturgique de l'orient<sup>886</sup>:

«...tu as sanctifié les flots du Jourdain, tu as envoyé du ciel ton Saint Esprit, tu as brisé les têtes des dragons qui y étaient tapis»<sup>887</sup>.

Selon H.A.Kelly, la purification des eaux du Jourdain par le baptême du Christ a un sens métaphorique<sup>888</sup>.

Dans l'ancien rite éthiopien le célébrant sanctifie l'eau:

«...contre toute action hostile, contre toute magie et enchantement»<sup>889</sup>.

Dans la prière que l'on étudie, l'invocation du nom de Dieu («car nous avons invoqué ton nom»), donne à la partie de la prière qui se réfère aux démons un sens d'exorcisme<sup>890</sup>.

Avec la sanctification de l'eau, le candidat a la possibilité d'être débarrassé de l'influence des esprits souillés qui entraînent chez lui

---

<sup>885</sup> *Ibid*, prière 122.4, p.128, «Συντριβήτωσαν ὑπὸ τὴν σημείωσιν τοῦ τύπου τοῦ σταυροῦ τοῦ Χριστοῦ σου πᾶσαι αἱ <ε>ναντίαι δυνάμεις. Ὑποχωρησάτωσαν ἡμῖν πάντα τὰ ἐναέρια καὶ ἀφανῆ εἶδωλα, καὶ μὴ ὑποκρυβήτω τῷ ὕδατι τούτῳ δαιμόνιον σκοτεινόν, μηδὲ σύγκαταβήτω τῷ βαπτιζομένῳ δεόμεθά σου, κύριε - πνεῦμα πονηρὸν σκότωσιν λογισμῶν καὶ ταραχὴν διανοίας ἐπάγον».

<sup>886</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, p.168-169.

<sup>887</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.2, p.127, «σὺ καὶ τὰ ἰορδάνεια ρεῖθρα ἡγίαςας, οὐρανόθεν καταπέμψας τὸ ἅγιόν σου πνεῦμα, καὶ τὰς κεφαλὰς τῶν ἐκεῖσε ἐμφωλευόντων συνέτριψας δρακόντων».

<sup>888</sup> H. KELLY, *The Devil at Baptism...*, p.167-168.

<sup>889</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, p.45.

<sup>890</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.162.

l'obscurcissement de la raison et des troubles de la pensée. Après être sorti de l'eau du baptême, le baptisé commence à mener une vie qui ressemble à celle que menaient les protoplastes avant que le diable obscurcisse leur raison.

Ensuite, l'officiant demande à Dieu de faire de l'eau «remplie de la force angélique». On voit ici une antithèse : avec l'invocation non seulement l'eau devient inaccessible aux démons mais aussi les anges acquièrent sur elle la force de protéger celui qui va être baptisé.

### **c. La nouvelle vie**

Avec la sanctification, l'eau acquiert «la bénédiction du Jourdain» et devient:

«...eau du repos ... eau de sanctification ... l'illumination des âmes ... la grâce de l'adoption filiale ... le renouvellement de l'esprit, la source de la vie»<sup>891</sup>.

On pourrait dire que l'eau du baptême entraîne chez le baptisé une altération spirituelle : il est désormais calme et débarrassé du poids de son âme avec lequel il vivait durant sa vie antérieure, quand il était esclave au diable. Toute son existence devient sanctifiée et son âme illuminée. L'homme devient fils de Dieu et sa mentalité change : il mène une vie spirituelle.

Basile de Césarée dit quelque part que l'eau du baptême accorde au baptisé des yeux spirituels<sup>892</sup> et quelque part ailleurs que le Seigneur annonce un baptême d'adoption filiale<sup>893</sup>.

Chrysostome se référant au pédobaptême, parle de sanctification et d'adoption filiale :

---

<sup>891</sup> Barberini gr.336, prière 122.4, p.128, «ὕδωρ ἀναπαύσεως ... ὕδωρ ἀγιασμοῦ ... φωτισμὸν ψυχῶν ... υἰοθεσίας χάρισμα ... ἀνακαινισμὸν πνεύματος, πηγὴν ζωῆς».

<sup>892</sup> BASILE DE CESAREE, «Homilia in aquas», in PG, 31,436C, «ταῦτά σοι τὰ ὕδατα ... πνευματικοὺς ὀφθαλμοὺς χαρίζεται».

<sup>893</sup> Ibid, «Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma», in PG, 31,425A, «Κύριος κηρύσσει βάπτισμα υἰοθεσίας».

«C'est pour cette raison que : nous baptisons même les petits enfants, ... pour que leur soit ajouté la justice, la filiation, l'héritage, la grâce d'être frères»<sup>894</sup>.

Cyrille de Jérusalem, dénombrant les dons que le baptême offre, écrit :

«C'est une grand-chose que le baptême qui vous est proposé: ... nouvelle naissance de l'âme, vêtement de lumière, ... don gratuit de l'adoption».<sup>895</sup>

On trouve presque la même chose chez Basile de Césarée<sup>896</sup>.

Dans les Constitutions Apostoliques, le célébrant demande à Dieu d'accorder à l'eau grâce et force afin que le baptisé reçoive l'adoption filiale :

«...accorde grâce et puissance pour que celui qu'on baptise selon le commandement de ton Christ soit associé à sa crucifixion, à sa mort, à son ensevelissement et à sa résurrection, pour être adopté en lui»<sup>897</sup>.

Avec l'entrée du candidat dans l'eau sanctifiée, a lieu en lui une transformation : le baptisé, après avoir rejeté le vieil homme, en reçoit le nouveau et a désormais la possibilité d'acquérir le royaume celeste:

«Manifeste-toi, Seigneur, par cette eau, et accorde à ceux qui y seront baptisés d'être dépouillés du vieil homme qui se corrompt sous l'effet des convoitises de la tromperie, de revêtir (l'homme) nouveau qui se renouvelle selon ton image, toi son créateur, pour que devenus une même plante par la

---

<sup>894</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», III.6.4-6, p.154.

<sup>895</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», Catéchèse Préliminaire, 16, p.34.

<sup>896</sup> BASILE DE CESAREE, «Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma», in *PG*, 31,433A, «Βάπτισμα αἰχμαλώτοις λύτρον, ὀφλημάτων ἄφεσις, θάνατος ἁμαρτίας, παλιγγενεσία ψυχῆς, ἔνδυμα φωτεινόν, σφραγίς ἀνεπιχείρητος, ὄχημα πρὸς οὐρανόν, βασιλείας πρόξενον, υἰοθεσίας χάρισμα».

<sup>897</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.43.5, p.275.

ressemblance de la mort de ton Fils unique par le baptême, ils soient associés à sa résurrection, et conservant le don de ton Esprit Saint, et croissant avec le dépôt de la grâce, ils reçoivent le prix de l'appel d'en haut et soient agrégés aux premiers-nés inscrits dans les cieux»<sup>898</sup>.

Le «nouvel» homme à travers l'eau du baptême se renouvelle selon l'image de Dieu. Grégoire de Nysse écrit que le péché a altéré la beauté de l'image de l'homme mais Dieu, par l'eau du baptême, a éloigné le péché et a restauré l'image de l'homme selon sa forme bienheureuse<sup>899</sup>.

On remarque que le texte accorde à l'eau du baptême une dimension éschatologique:

«une source d'incorruptibilité ... le bain de la régénération ... le vêtement de l'incorruptibilité»<sup>900</sup>.

L'eau devient source et vêtement qui régénèrent l'homme et qui lui offrent la vie éternelle. Chrysostome explique la locution «bain de la régénération» comme il suit:

«C'est qu'il ne nous remet pas nos péchés, simplement, et qu'il ne nous purifie pas simplement de nos fautes, mais qu'il le fait avec une telle puissance que c'est comme si nous étions engendrés de nouveau. Et de fait il s'agit pour nous

---

<sup>898</sup> Barberini gr.336, prière 122.4, p.128, «Ἐπιφάνηθι, κύριε, τῷ ὕδατι τούτῳ, καὶ δὸς μεταποιηθῆναι τοὺς ἐν αὐτῷ βαπτιζομένους εἰς τὸ ἀποθέσθαι μὲν τὸν παλαιὸν ἄνθρωπον τὸν φθειρόμενον κατὰ τὰς ἐπιθυμίας τῆς ἀπάτης, ἐνδύσασθαι δὲ τὸν νέον τὸν ἀνακαινούμενον κατ' εἰκόνα σου τοῦ κτίσαντος αὐτόν, ἵνα οἱ γενόμενοι σύμφυτοι τῷ ὁμοιώματι τοῦ θανάτου τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ δεξιᾶ τοῦ βαπτίσματος, κοινωνοὶ καὶ τῆς ἀναστάσεως γίνωνται, καὶ φυλάξαντες τὴν δωρεὰν τοῦ ἁγίου σου πνεύματος καὶ ἀἰξήσαντες τὴν παρακαταθήκην τῆς χάριτος, δέξωνται τὸ βραβεῖον τῆς ἄνω κλήσεως καὶ συγκαταριθμηθῶσιν τοῖς πρωτοτόκοις τοῖς ἀπογεγραμμένοις ἐν οὐρανῷ».

<sup>899</sup> GREGOIRE DE NYSSE, «Orationes viii de beatitudinibus», in PG, 44,1197C, «Ἄλλ' ἐπειδὴ ὁ τῆς ἀμαρτίας ῥύπος τὸ ἐπὶ εἰκόνας κάλλος ἠχρείωσεν ἦλθεν ὁ ἐκ νίπτων ἡμᾶς τῷ ἰδίῳ ὕδατι, τῷ ζῶντί τε καὶ ἀλλομένῳ εἰς ζωὴν αἰώνιον, ὥστε ἡμᾶς ἀποθεμένους τὸ ἐξ ἀμαρτίας αἴσχος, πάλιν κατὰ τὴν μακαρίαν ἀνακαινισθῆναι μορφὴν».

<sup>900</sup> Barberini gr.336, prière 122.2,4, pp.127-128, «ἀφθαρσίας πηγὴν ... λουτρὸν παλιγγενεσίας ... ἐνδύμα ἀφθαρσίας».

d'une nouvelle création, d'une construction nouvelle que la terre, cette fois, n'a pas servi à modeler, mais qu'un élément différent, à savoir la nature de ces eaux, permet de créer. En effet, le vase n'est pas seulement essuyé, mais il est lui-même refondu à nouveau, et entièrement»<sup>901</sup>.

Avec le baptême, les hommes deviennent une même plante par la ressemblance de la mort du Christ et s'associent à la résurrection.

Le passage du candidat par l'eau du baptême symbolise la mort du Christ. Au contraire, le salut à qui le baptême conduit l'homme est une réalité. Cyrille de Jérusalem écrit:

«Il n'a pas dit : Si nous sommes devenus une même plante par la mort, mais par la ressemblance de la mort. Véritablement en effet une mort réelle a touché le Christ, son âme a été séparée de son corps, et véritable aussi son ensevelissement, car dans un linceul pur son saint corps fut enveloppé, et tout en lui est arrivé en vérité. Pour nous, c'est la ressemblance de la mort et des souffrances; mais, quand il s'agit du salut, ce n'est pas une ressemblance, c'est une réalité»<sup>902</sup>.

La transformation de l'homme ainsi que l'acquisition du royaume céleste ne se réalisent pas de façon «magique» ; elles présupposent la participation active des baptisés. Ils seront agrégés aux premiers-nés sous la condition de conserver le don de l'Esprit Saint.

### **E. Le rite**

Toute la prière de la sanctification de l'eau est proclamée, c'est-à-dire elle est dite à voix haute par le prêtre :

---

<sup>901</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», I.12.4-10, p.137.

<sup>902</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.7.10-17, pp.117-119.

«Quand le diacre a achevé la litanie, le prêtre proclame en disant:»<sup>903</sup>.

Selon P.Trempelas, il s'agit d'usage très ancien de l'Eglise, lequel a été officiellement accepté avec une loi Justinienne ; selon cette loi, la prière de la proscomidie et celle de la sanctification de l'eau du baptême devraient être dites à haute voix par les évêques et par les prêtres, afin que ceux qui les entendraient se sentent plus de piété et qu'ils louent Dieu<sup>904</sup>.

Le prêtre «souffle trois fois sur l'eau et la signe trois fois avec son doigt»<sup>905</sup>. Selon M.Arranz, il n'y a aucun élément qui montre clairement que le doigt de l'officiant touche l'eau<sup>906</sup>. Pourtant, si l'on considère que le mot «signer» contient en lui le sens «marquer» et «empreinter une marque» - comme on a remarqué à la signation du candidat par l'officiant dans la prière pour faire un catéchumène - on pourrait supposer que le célébrant «marque» le signe de la croix sur l'eau.

Selon M.Arranz, l'insufflation et la signation de l'eau par le prêtre n'ont pas de sens d'exorcisme mais elles font allusion l'une (l'insufflation) à la présence active de l'Esprit, l'autre (la signation) à la prise de possession par le Christ de l'élément eau, comportant comme conséquence la défaite totale des forces adversaires qui sont brisées et écrasées sous l'empreinte du type de la croix. Rappelons l'insufflation et la signation du candidat par le prêtre, lesquelles symbolisent le souffle vivifiant de Dieu sur le premier homme ainsi que l'appartenance de l'homme au Christ représenté par la Croix<sup>907</sup>.

---

<sup>903</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.1, p.126, «Μετὰ δὲ τὸ πληρῶσαι τὰ διακονικὰ τὸ(ν) διάκονον, ὁ ἱερεὺς ἐκφω(νεῖ) λέγων».

<sup>904</sup> P. TREMPELAS, *Μικρὸν εὐχολόγιον*, v.1, p.290.

<sup>905</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.3, p.127, «ἐμφυσᾷ εἰς τὸ ὕδωρ γ' καὶ σφραγίζει τῷ δακτύλῳ αὐτοῦ γ'».

<sup>906</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.163.

<sup>907</sup> *Ibid.*

Cependant, en ce qui concerne la demande qui suit : «Que soient anéanties par la signation sur le modèle de la croix de ton Christ toutes les puissances ennemies»<sup>908</sup>, qui, elle, a un sens d'exorcisme, on estime qu'elle est directement liée à la signation de l'eau par le prêtre. La signation de l'eau sur le type de la croix entraîne l'écrasement du diable et l'éloignement de tous ses démons d'elle :

«Que s'éloignent de nous tous les fantômes (idoles) aériens et invisibles, et qu'aucun sombre (ténébreux) démon ne se dissimule dans cette eau»<sup>909</sup>.

Cette formule rappelle l'insufflation et la signation du candidat par le prêtre dans la prière après qu'on a fait catéchumène, pour celui qui va être baptisé<sup>910</sup>. Là – comme on a déjà démontré – les insufflation et signation ont un caractère d'exorcisme. Dans les deux cas, le prêtre demande que les démons qui peuvent se cacher dans le candidat ou dans l'eau, s'éloignent. Au contraire, dans la prière pour faire un catéchumène<sup>911</sup>, on a indiqué que les signation et insufflation du candidat par le prêtre n'ont pas de sens d'exorcisme.

Chez Jacques d'Edesse, on trouve l'insufflation sur le modèle de croix de l'eau par le célébrant qui demande que la tête du dragon soit écrasée sous le type de la croix, que toutes les ombres invisibles et aériennes se mettent en fuite et qu'aucun démon ténébreux ne se dissimule dans cette eau :

«Insufflat in aquam tribus visibus in modum crucis, ab occidente ad orientem, et a dextra ad sinistram, et dicit hanc secretam. Conteratur caput draconis illius homicidae sub signo crucis. Fugiant itaque umbrae invisibiles et aërae,

---

<sup>908</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.4, p.128, «Συντριβήτωσαν ὑπὸ τὴν σημεῖωσιν τοῦ τύπου τοῦ σταυροῦ τοῦ Χριστοῦ σου πᾶσαι αἱ <ε>ναντία δυνάμεις».

<sup>909</sup> *Ibid*, «Υποχωρησάτωσαν ἡμῖν πάντα τὰ ἐναέρια καὶ ἀφανῆ εἶδωλα, καὶ μὴ ὑποκρυβήτω τῷ ὕδατι τούτῳ δαιμόνιον σκοτεινόν».

<sup>910</sup> *Ibid*, prière 118.3, p.123.

<sup>911</sup> *Ibid*, prière 114.2, p.119.

quaeso te Domine, neque delitescat in aquis istis tenebrosus daemon»<sup>912</sup>.

On remarque que la ressemblance du texte ci-dessus à celui de la prière en étude est frappante.

On pourrait faire une deuxième supposition : la signation de l'eau a un sens apotropaïque. C'est-à-dire, elle empêche les démons d'entrer dans l'eau pendant le baptême du candidat :

«...et que n'y descende avec le candidat au baptême»<sup>913</sup>.

On trouve ce caractère apotropaïque de la croix chez la «prière sur une maison hantée ou tourmentée autrement par des esprits mauvais» du codex Barberini grec 336, où le célébrant demande à Dieu de chasser toute intervention diabolique de la maison de ceux qui portent le signe du trophée redoutable contre les démons:

«...chasse, mets en fuite, écarte toute intervention diabolique, toute attaque satanique, toute manœuvre de la puissance adverse et ennemie, loin de cette demeure et de ceux qui s'y abritent, en portant le signe du trophée redoutable contre les démons, ta croix, et qui invoquent ton nom bienfaisant»<sup>914</sup>.

La référence du texte sur la capacité du démon de descendre dans l'eau avec le baptisé évoque les canons d'Hippolyte selon lesquels les femmes, avant d'entrer dans l'eau du baptême, étaient demandées de se débarrasser de tout bijou et de tout or afin qu'aucune chose

---

<sup>912</sup> JACQUES D'ÉDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», p.285.

<sup>913</sup> *Barberini gr.336*, prière 122.4, p.128, «μηδὲ σύγκαταβήτω τῷ βαπτιζομένῳ».

<sup>914</sup> *Ibid*, prière 257.2, p.230, «ἀπόστησον, φυγάδευσον, ἀπέλασον πᾶσαν διαβολικὴν ἐνέργειαν, πᾶσαν σατανικὴν ἔφοδον, πᾶσαν ἐπιβουλήν ἐναντίας καὶ ἀντικειμένης δυνάμεως ἀπὸ τῆς σκέπης ταύτης καὶ τῶν περιεχομένων ὑπ'αὐτῆς τῶν τὴν σημείωσιν τοῦ φοβεροῦ κατὰ δαιμόνων τροπαίου τοῦ σταυροῦ σου φορούντων, τῶν ἐπικεκλημένων τὸ ὄνομά σου τὸ ἀγαθόν».

appartenant aux démons n'entre avec elles dans l'eau<sup>915</sup>. De même, chez Jacques d'Edesse:

«Neque descedant oum hoc, qui baptizatur, immundus tenebrarum spiritus, cum mentis cogitationibus introductus. Sed dissipa ab eo operationem accusatoris»<sup>916</sup>.

---

<sup>915</sup> Les Canons d'Hippolyte, canon 19, éd. R.G.Coquin, in *PO*, 31, p.378 ; *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, pp.42,46.

<sup>916</sup> JACQUES D'ÉDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», p.285.

## Chapitre 10

### L'onction pré-baptismale et l'immersion baptismale

Le codex Barberini grec 336 contient deux onctions que le candidat au baptême recevait. Une onction pré-baptismale et une autre post-baptismale. Dans le présent chapitre, on étudiera la première onction, celle qui se faisait à l'huile Sainte. Aussi, va-t-on commenter l'immersion baptismale du candidat.

#### I. L'onction pré-baptismale

Dans le codex Barberini grec 336, après la sanctification de l'eau du baptême, suit la prière de la bénédiction de l'huile et l'onction du candidat à cette huile. Selon M.Arranz, il s'agit d'une prière de kephaloklisia (inclination de la tête), qui peut être divisée en deux parties : une protèse anamnétique et une apodose déprecativé-epiclétiq<sup>917</sup>.

##### A. Les textes

123. 1) Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν",  
λέγει ὁ ἱερεὺς· Εἰρήνη πᾶσιν.

123. 1) Après le « Amen », le  
prêtre dit : « Paix à tous ».

2) Ὁ διάκονος· Τὰς κεφαλὰς  
ἡμῶν τῷ κυρίῳ κλίνω(μεν).

2) Le diacre : Inclignons nos  
têtes devant le Seigneur.

3) Ὁ ἱερεὺς κλίνει τὴν  
κεφαλὴν εἰς τὸ ἄγγεῖον τοῦ  
ἐλαίου βασταζόμενον ὑπὸ τοῦ  
διακόνου καὶ ἐμφυσᾷ αὐτῷ γ' καὶ  
σφραγίζει καὶ λέγει·

3) Le prêtre incline la tête  
vers le vase d'huile porté par le  
diacre, l'insuffle trois fois et le  
signe et dit :

4) Δέσποτα κύριε ὁ θεὸς τῶν  
πατέρων ἡμῶν, ὁ τοῖς ἐν τῇ κιβωτῷ

4) Souverain, Seigneur,  
Dieu de nos pères, toi qui as

<sup>917</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, pp.167, 171.

τοῦ Νῶε περιστερὰν ἀποστείλας, κάρφος ἐλαίας ἔχουσαν ἐπὶ τοῦ στόματος αὐτῆς, καταλλαγῆς σύμβολον σωτηρίας τε τῆς ἀπὸ τοῦ κατακλυσμοῦ, καὶ τὸ τῆς χάριτος μυστήριον δι' ἐκείνων προτυπώσας, ὁ καὶ τῆς ἐλαίας τὸν καρπὸν εἰς ἀποπλήρωσιν τῶν ἁγίων σου μυστηρίων χορηγήσας, ὁ δι' αὐτοῦ καὶ τοὺς ἐν νόμῳ πνεύματος ἁγίου πληρώσας, καὶ τοὺς ἐν τῇ χάριτι τελειῶν, αὐτὸς εὐλόγησον καὶ τοῦτο τὸ ἔλαιον τῆ δυνάμει καὶ ἐνεργείᾳ καὶ ἐπιφοιτήσῃ τοῦ ἁγίου σου πνεύματος, ὥστε γενέσθαι αὐτὸ χρίσμα ἀφθαρσίας, ὄπλον δικαιοσύνης, ἀνακαινισμὸν ψυχῆς καὶ σώματος, πάσης διαβολικῆς ἐνεργείας τρόπαιον, εἰς ἀπαλλαγὴν παντὸς κακοῦ τοῖς χριστένοις πίστει, καὶ μεταλαμβάνουσιν ἐξ' αὐτοῦ εἰς δόξαν σὴν καὶ τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου καὶ ἀγαθοῦ καὶ ζωοποιοῦ σου πνεύματος νῦν καί.

124. 1) Καὶ μετὰ τὸ "Ἀμήν", ὁ διάκονος λέγει· Πρόσχωμεν.

2) Καὶ λαμβάνει ὁ ἱερεὺς

envoyé la colombe aux occupants de l'arche de Noé, avec une branche d'olivier dans son bec, et qui par eux as préfiguré comme symbole de la réconciliation le salut après le déluge et le mystère de la grâce, qui as procuré le fruit de l'olivier pour l'accomplissement de tes saints mystères, qui par lui as aussi rempli d'Esprit Saint ceux (qui étaient) sous la Loi, et parachèves ceux qui sont sous la grâce, toi-même bénis aussi cette huile par la puissance et la force et l'effusion de ton Esprit Saint, pour qu'elle devienne un chrême d'incorruptibilité, une arme de justice, un renouvellement de l'âme et du corps, une mise en fuite de toute intervention diabolique, pour préserver de tout mal ceux qui en seront oints avec foi et qui y auront part (en prendront) pour ta gloire celle de ton Fils unique et de ton saint et bon et vivifiant Esprit maintenant et.

124. 1) Après le « Amen », le diacre dit : « Soyons attentifs ».

2) Et le prêtre prend le

τὸ τρυβλίον τοῦ ἁγίου ἐλαίου,  
καὶ ποιεῖ ἕξ' αὐτοῦ εἰς τὸ ὕδωρ  
σταυροῦς γ' ψάλλον τὸ  
"Ἀλληλούια" σὺν τῷ ὄκλῳ γ', καὶ  
μετὰ τοῦτο ἀποτίθεται τὸ τρυβλίον  
<καὶ ἐκφωνεῖ·>

3) Εὐλογητὸς ὁ θεὸς ὁ  
φωτίζων καὶ ἁγιάζων πάντα  
ἄνθρωπον ἐρχόμενον εἰς τὸν  
κόσμον, νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς  
αἰῶνας τῶν αἰῶνων. Ἀμήν.

4) Καὶ προσφέρεται ὁ  
βαπτιζόμενος, καὶ λαμβάνει ὁ  
ἱερεὺς ἔκ τοῦ ἁγίου ἐλαίου τῷ  
δακτύλῳ αὐτοῦ, καὶ ποιεῖ σταυροῦ  
τύπον ἐπὶ τοῦ μετώπου καὶ τοῦ  
στήθους καὶ τῶν μεταφρένων τοῦ  
βαπτιζομένου, καὶ λέγει· Χρίεται ὁ  
δεῖνα ἔλαιον ἀγαλλιάσεως εἰς τὸ  
ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ  
τοῦ ἁγίου πνεύματος

5) Καὶ τότε ὑπὸ τοῦ  
διακόνου χρίεται ὅλον τὸ σῶμα.<sup>918</sup>

récipient de l'huile sainte pour  
en faire trois croix sur l'eau en  
chantant trois fois l'Alleluia avec  
la foule, et ensuite il dépose le  
récipient et il proclame :

3) Béni soit Dieu qui  
illumine et sanctifie tout homme  
venant dans le monde,  
maintenant et toujours et pour  
les siècles des siècles. Amen.

4) et on amène le candidat  
et le prêtre prend de l'huile  
sainte avec son doigt et il trace  
le signe de la croix sur le front et  
la poitrine et entre les épaules  
du candidat et dit : Un tel est  
oint de l'huile de la joie au nom  
du Père et du Fils et du Saint  
Esprit.

5) ensuite il est oint par le  
diacre sur tout son corps.

<sup>918</sup> Barberini gr 336, prière 123-124, pp.129-130 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

## B. La personne divine à qui s'adresse la prière

Le prêtre invoque le Dieu de nos pères : «Souverain, Seigneur, Dieu de nos pères»<sup>919</sup>. Ensuite, il lui demande de bénir l'huile : «par la puissance et la force et l'effusion de ton Esprit Saint»<sup>920</sup>.

Les éléments ci-dessus ainsi que la phrase cataléctique de la prière : «pour ta gloire celle de ton Fils unique et de ton saint et bon et vivifiant Esprit»<sup>921</sup>, conduisent au résultat que le prêtre invoque la personne du Père, ce qu'on trouve aussi dans des textes antérieurs. Dans le Constitutions Apostoliques, l'officiant invoque le Père:

«Il invoque le Dieu inengendré, le Père du Christ ... pour qu'il sanctifie l'huile par le nom du Seigneur»<sup>922</sup>.

Pareillement, dans l'euchologe de Serapion, l'officiant invoque le Père :

«Δέσποτα φιλόφρωνε και φιλόψυχε ...επικαλούμεθά σε εξακολουθούντες και πειθόμενοι ταις επαγγελίαις του μονογενοῦς σου...»<sup>923</sup>.

Dans le rite éthiopien ancien, le célébrant invoque le Dieu Père :

«Mon seigneur qui régis tout, Père du Seigneur...»<sup>924</sup>.

## C. La terminologie de la demande

Le célébrant demande à Dieu de bénir l'huile à travers le Saint Esprit:

<sup>919</sup> *Ibid*, prière 123.4, p.129, «Δέσποτα κύριε ὁ θεὸς τῶν πατέρων ἡμῶν».

<sup>920</sup> *Ibid*, «τῇ δυνάμει και ἐνεργεία και ἐπιφοιτήσῃ του ἁγίου σου πνεύματος».

<sup>921</sup> *Ibid*, «εἰς δόξαν σὴν και του μονογενοῦς σου υἱοῦ και του ἁγίου και ἀγαθοῦ και ζωοποιοῦ σου πνεύματος».

<sup>922</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.42.3, p.274.

<sup>923</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.62.

<sup>924</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, pp.47-49.

«...toi-même bénis aussi cette huile par la puissance et la force et l'effusion de ton Esprit Saint»<sup>925</sup>.

Ce modèle d'invocation où le Père reste l'agent direct du changement du pain en corps, l'Esprit n'étant que son instrument, M. Arranz l'appelle «épiclese de type archaïque». Au contraire, dans les épicleses plus récentes, le Père envoie l'Esprit pour que celui-ci opère la conversion des éléments<sup>926</sup>.

On trouve la bénédiction de l'huile par l'invocation de Dieu dans des textes antérieurs : dans les Constitutions Apostoliques, dans l'euchologe de Serapion ainsi que dans le rite éthiopien ancien, que l'on a cités antérieurement. De même, Cyrille de Jérusalem se réfère sur huile qui est exorcisée par invocation :

«...ainsi cette huile exorcisée, par l'invocation de Dieu et la prière»<sup>927</sup>.

Dans la tradition apostolique d'Hippolyte, l'évêque exorcise l'huile avec qui seront oints les candidats :

«...il prendra aussi une autre huile qu'il exorcisera : on l'appelle huile d'exorcisme»<sup>928</sup>.

Selon Narsai (+502) – le fondateur de l'école Nestorienne à Nisibis – le prêtre sanctifie l'huile par l'invocation des trois personnes divines :

«The three Names he casts upon the oil, and consecrates it, that it may be sanctifying the uncleanness of men by its holiness»<sup>929</sup>.

---

<sup>925</sup> Barberini gr.336, prière 123.4, p.129, «αὐτὸς εὐλόγησον καὶ τοῦτο τὸ ἔλαιον τῇ δυνάμει καὶ ἐνεργείᾳ καὶ ἐπιφοιτήσῃ τοῦ ἁγίου σου πνεύματος».

<sup>926</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, note 45, p.172.

<sup>927</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.3.10-11, p.109.

<sup>928</sup> *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, p.47.

Dans le rite arménien, l'officiant demande à Dieu d'envoyer la grâce de l'Esprit Saint à cette huile :

«...so now also, we pray thee, beneficent Lord, send the grace of thy Holy Spirit into this oil»<sup>930</sup>.

Le texte de la prière que l'on examine fait allusion au fait avec la colombe après le déluge de Noé, lequel est considéré comme préfiguration du chrême :

«...toi qui as envoyé la colombe aux occupants de l'arche de Noé, avec une branche d'olivier dans son bec, et qui par eux as préfiguré comme symbole de la réconciliation, le salut après le déluge et le mystère de la grâce»<sup>931</sup>.

La colombe a apporté aux hommes la branche d'olivier comme signe de la fin du déluge. Pareillement, le fruit de l'olivier, l'huile, procure aux baptisés l'accomplissement de saints mystères de Dieu, c'est-à-dire du mystère de la grâce et du salut :

«...qui as procuré le fruit de l'olivier pour l'accomplissement de tes saints mystères, qui par lui as aussi rempli d'Esprit Saint ceux (qui étaient) sous la Loi, et parachèves ceux qui sont sous la grâce»<sup>932</sup>.

Jean Damascène écrit que l'huile que l'on utilise au baptême annonce la grâce de Dieu laquelle est procurée aux baptisés par

---

<sup>929</sup> NARSAI, «Homélie 22: Sur le Baptême», éd. E.C. WHITAKER, in *Documents of the Baptismal Liturgy*, London, SPCK, 1970, p.52.

<sup>930</sup> E.C. WHITAKER, *Documents of the Baptismal Liturgy*, p.93.

<sup>931</sup> *Barberini gr.336*, prière 123.4, p.129, «ὁ τοῖς ἐν τῇ κιβωτῷ τοῦ Νῶε περιστερὰν ἀποστεῖλας, κάρφος ἐλαίας ἔχουσαν ἐπὶ τοῦ στόματος αὐτῆς, καταλλαγῆς σύμβολον σωτηρίας τε τῆς ἀπὸ τοῦ κατακλυσμοῦ, καὶ τὸ τῆς χάριτος μυστήριον δι' ἐκείνων προτυπώσας».

<sup>932</sup> *Ibid*, «ὁ καὶ {τὸ} τῆς ἐλαίας τὸν καρπὸν εἰς ἀποπλήρωσιν τῶν ἁγίων σου μυστηρίων χορηγήσας, ὁ δὲ αὐτοῦ καὶ τοὺς ἐν νόμῳ πνεύματος ἁγίου πληρώσας, καὶ τοὺς ἐν τῇ χάριτι τελειῶν».

l'Esprit Saint comme la colombe a apporté une branche d'olivier à ceux qui ont été sauvés du déluge<sup>933</sup>.

Le célébrant bénit Dieu, qui illumine et qui sanctifie tout homme qui naît dans le monde :

«Béni soit Dieu qui illumine et sanctifie tout homme venant dans le monde, maintenant et toujours et pour les siècles des siècles. Amen»<sup>934</sup>.

Dieu offre sa lumière à tout homme : «Le Verbe était la lumière véritable qui éclaire tout homme ; il venait dans le monde»<sup>935</sup>. L'homme est libre d'accepter cette offre – par son baptême – ou y nier.

Denys l'Aréopagite dit que le baptême doit s'appeler «illumination» parce que c'est celui qui transmet la lumière de Dieu chez les baptisés<sup>936</sup>. De même, Chrysostome pousse ceux qui ont été baptisés et qui ont reçu la lumière – c'est-à-dire la grâce de l'Esprit – de vivre de façon à ce qu'elle ne s'éteigne jamais ; ils seront appelés néophytes à vie<sup>937</sup>.

---

<sup>933</sup> JEAN DAMASCENE, «Expositio fidei», in *PG*, 94,1125B, «Τὸ ἔλαιον ἐν τῷ βαπτίσματι παραλαμβάνεται τὴν χρίσιν μηνύον καὶ χριστοὺς ἡμᾶς ἐργαζόμενον καὶ τὸν τοῦ θεοῦ ἡμῖν ἐπαγγελλούμενον διὰ τοῦ ἁγίου πνεύματος ἔλεον, ἐπεὶ καὶ κάρφος ἐλαίας τοῖς ἐκ τοῦ κατακλυσμοῦ περισωθεῖσιν ἢ περιστερὰ κεκόμικεν».

<sup>934</sup> *Barberini gr.336*, prière 124.3, p.130, «Εὐλογητὸς ὁ θεὸς ὁ φωτίζων καὶ ἀγιάζων πάντα ἄνθρωπον ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον, νῦν καὶ αἰεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν».

<sup>935</sup> Jn 1:9.

<sup>936</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.3.1, p.419, «C'est ainsi la vénérable tète de la théogénésie, précisément parce qu'elle commence à communiquer la lumière, et qu'elle est le principe de toutes les illuminations divines, s'appelle, de par son effet, à juste titre, l'illumination. Car, bien qu'il appartienne en général à tous les sacrements de la hiérarchie de transmettre la sainte lumière au sujet de l'initiation, toute fois c'est celui-là qui m'a d'abord ouvert les yeux, en y répandant le premier des clartés dont les rayons me conduisent à l'épopsie des autres religieux mystères».

<sup>937</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», V.20.1-9, p.210, «Imitez-le, vous aussi, je vous prie, et vous pourrez être appelés néophytes non seulement pour deux, trois, dix ou vingt jours, mais vous pourrez encore mériter ce nom après dix, vingt ou trente années et, à dire vrai, durant toute votre vie. Si en effet nous nous efforçons par la pratique des bonnes œuvres de rendre plus éclatante la lumière qui est en nous, je veux dire la grâce de l'Esprit, en la rendant inextinguible, alors nous jouirons toujours de ce nom».

## D. Les effets de la bénédiction de l'huile

Avec la bénédiction, l'huile devient «un chrême d'incorruptibilité»<sup>938</sup>. Cette expression attribue à l'huile un sens eschatologique. Le candidat, après s'être déshabillé de ses vêtements qui symbolisent la mortalité, est oint sur tout son corps avec l'huile d'onction qui est comme un nouveau vêtement et qui symbolise l'immortalité.

Chez Théodore de Mopsueste on lit:

«Une fois que tu t'es dépouillé de ton vêtement, « on t'oint soigneusement tout entier avec l'huile d'onction » ; c'est là le signe et l'indice que tu te couvriras du vêtement de l'immortalité, qui te sera donné par le baptême. Par conséquent, quand tu t'es débarrassé de ce vêtement-là, preuve de mortalité, tu es revêtu de l'onction, signe du vêtement d'incorruptibilité que tu vas recevoir par le baptême»<sup>939</sup>.

L'huile devient aussi «un renouvellement de l'âme et du corps»<sup>940</sup>. M. Arranz, comparant cette expression-ci à l'expression «renouvellement de l'esprit» de la prière de la bénédiction de l'eau du baptême, pose la question s'il s'agit simplement d'une différence verbale ou, plutôt, d'un sujet qui se met au niveau théologique :

«Nous trouvons-nous devant une prière destinée spécifiquement à l'onction baptismale ou bien aurait-elle pu avoir à l'origine d'autres applications, comme par exemple l'onction des malades ?»<sup>941</sup>.

---

<sup>938</sup> Barberini gr.336, prière 123.4, p.129, «χρίσμα ἀφθαρσίας».

<sup>939</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 14.8, p.225.

<sup>940</sup> Barberini gr.336, prière 123.4, p.129, «ἀνακαινισμόν ψυχῆς καὶ σώματος».

<sup>941</sup> M. ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, p.173.

G.Filias, recherchant une liaison éventuelle entre la consécration de l'huile pour les malades dans l'euchologe Barberini gr.336 avec la consécration de l'huile pour les onctions pré-baptismales, aboutit au résultat que cette liaison n'existe qu'au niveau des phrases communes:

«Mais nous n'avons aucune indication qu'à la place des prières pour la consécration de l'huile des malades on récitait celles pour la consécration de l'huile destinée aux onctions pré-baptismales et vice versa. C'est pourquoi, bien que nous constatons des termes et des idées communes dans les prières 165 et 166 du Barberini et dans celles, de la tradition antérieure, qui visent à consacrer l'huile pour les onctions pré-baptismales, nous ne pouvons pas prétendre que les prières du Barberini sont influencées par les prières avant le baptême. Leur liaison n'existe (pour reprendre l'expression de E.Theodorou) "qu'au niveau des phrases communes"»<sup>942</sup>.

Selon l'euchologe de Serapion, l'onction à l'huile vise à la guérison de l'âme, du corps et de l'esprit des candidats de tout péché et de toute iniquité afin que ceux-ci se forment de nouveau<sup>943</sup>. D'ailleurs, dans les Constitutions Apostoliques, l'huile est bénie pour «le pardon des péchés et la prédisposition à la confession baptismale»<sup>944</sup>.

Dans l'Évangile de Nicodème - Évangile apocryphe du 4<sup>ème</sup> siècle dont les sources sont selon G.Filias encore plus anciennes<sup>945</sup> - il y a un témoignage intéressant pour l'usage de l'huile en tant que moyen de renouvellement : Seth, demande à Dieu l'huile de l'arbre de la vie pour que son père, Adam, soit guéri. Dieu, par un ange répond que le Fils Monogène de Dieu descendra sur la terre et oindra Adam avec

---

<sup>942</sup> G. FILIAS, *Les prières pour les malades...*, p.227.

<sup>943</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.62.

<sup>944</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.42.3, p.274.

<sup>945</sup> G. FILIAS, *Les prières pour les malades...*, p.223.

cette huile et le lavera, lui et ses descendants, à eau et à Saint Esprit et Adam sera guéri de toute maladie<sup>946</sup>.

D'autre part, l'huile, avec la bénédiction acquiert un sens apotropaïque. Elle devient : «une mise en fuite de toute intervention diabolique, pour préserver de tout mal»<sup>947</sup>.

On trouve ce sens apotropaïque de l'huile chez Cyrille de Jérusalem selon qui l'huile devient : «refuge contre toute trace d'énergie adverse»<sup>948</sup> et «chasse les puissances invisibles du malin»<sup>949</sup>.

Chrysostome explique que la signation à l'huile sur le front du candidat vise à ce que le diable n'ose pas le regarder, et que l'onction à l'huile sur le corps du candidat le protège de tout trait venant du diable<sup>950</sup>.

---

<sup>946</sup> C.TISCHENDORF, «Evangelium Nicodemi, Descensus Christi ad inferos», III.XIX, in *Evangelia Apocrypha*, Lipsiae, H.Mendelssohn, 1876, pp.325-326, «ὁ ἐμός πατήρ Ἀδάμ ὁ πρωτόπλαστος πεσὼν ποτέ εἰς τὸ τελευτᾶν ἀπέστειλέ με ποιήσασθαι δέησιν πρὸς τὸν θεὸν ἔγγιστα τῆς πύλης τοῦ παραδείσου, ὡς ἂν ὀδηγήσῃ με δι' ἀγγέλου πρὸς τὸ δένδρον τῆς ἐλεημοσύνης καὶ ἐπάρω ἔλαιον καὶ ἀλείψω τὸν ἐμόν πατέρα, καὶ ἀναστῆ ἀπὸ τῆς ἀσθενείας ὅπερ δὲ καὶ ἐποίησα. Καὶ μετὰ τὴν εὐχὴν ἐλθὼν ἄγγελος κυρίου λέγει μοι Τί Σὴθ αἰτεῖς; Ἐλαιον αἰτεῖς τὸ τοῦ ἀσθενεῖς ἀνιστῶν, ἢ τὸ δένδρον τὸ ρέον τὸ τοιοῦτον ἔλαιον διὰ τὴν τοῦ σοῦ πατρὸς ἀσθενείαν; Τοῦτο οὐκ εὐρεθῆναι νυνί. Ἄπιθι οὖν καὶ εἰπέ τῷ πατρί σου ὅτι μετὰ τὸ συντελεσθῆναι ἀπὸ κτίσεως κόσμου ἔτη πεντακισχίλια πεντακόσια, τότε κατέλθῃ ἐν τῇ γῆ ὁ Μονογενὴς υἱὸς τοῦ Θεοῦ ἐνανθρωπίσας, κακεῖνος ἀλείψαι αὐτὸν τῷ τοιοῦτῳ ἐλαίῳ, καὶ ἀναστήσεται, καὶ ἐν ὕδατι καὶ πνεύματι ἁγίῳ πλυνεῖ καὶ αὐτὸν καὶ τοὺς ἐξ αὐτοῦ, καὶ τότε ἀπὸ πάσης νόσου ἰαθήσεται νῦν δὲ τοῦτο γενέσθαι ἀδύνατον».

<sup>947</sup> *Barberini gr.336*, prière 123.4, p.129, «πάσης διαβολικῆς ἐνεργείας τρόπαιον, εἰς ἀπαλλαγὴν παντὸς κακοῦ».

<sup>948</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.3.7, p.109.

<sup>949</sup> *Ibid*, II.3.12-13, p.109.

<sup>950</sup> JEAN CHRYSOSTOME, *Huit Catéchèses Baptismales*, II.23-24, SC 50, pp.146-147, «Il sait en effet que dorénavant l'Ennemi est furieux, qu'il grince des dents et rôde comme un lion rugissant en voyant que ceux qui naguère se trouvaient sous sa tyrannie, ont brusquement fait défection, ont renoncé à lui, sont passés au Christ et ont rallié son obédience. C'est pour cela que (le prêtre) vous marque d'une onction et imprime sur vous le signe (de la croix), afin que l'autre détourne la vue. Et en effet, il n'ose pas regarder en face s'il voit briller l'éclair qui jaillit de cette onction et qui lui aveugle la vue. Car à partir de ce moment il y a lutte et affrontement contre lui et c'est pour cela que, en athlètes du Christ, le prêtre vous introduit par cette onction dans l'arène spirituelle. Puis, après cela, à l'heure où vient la nuit, (le prêtre) vous dépouille complètement de vos vêtements et, comme s'il allait vous introduire au ciel même par ce qui doit s'accomplir, il fait oindre tout le corps de cette huile spirituelle pour fortifier par cette onction tous vos membres et les rendre invulnérables aux traits venant de l'adversaire».

Selon l'euchologe de Serapion, ceux qui seront oints à l'huile et qui seront baptisés, auront la puissance de vaincre les intrigues adversaires<sup>951</sup>.

Dans le rite que l'on étudie, l'huile s'appelle «l'huile de la joie» (αγαλλιόσεως)<sup>952</sup> ainsi que sainte huile<sup>953</sup>.

Dans la tradition coptique, chez «Ordo consecrationis chrismatis et olei catechumenorum», l'huile pour l'onction des catéchumènes s'appelle «oleum laetitiae» (αγαλλιέλαιον)<sup>954</sup>. Cyrille de Jérusalem parle de «l'olivier franc» (καλλιέλαιος), c'est-à-dire de Jésus-Christ, auquel les candidats sont devenus participants<sup>955</sup>.

D'ailleurs, la prière du codex Barberini gr.336 se réfère à ceux qui sont oints de l'huile ou qui y ont part «μεταλαμβάνουν» :

«...qui en seront oints avec foi et qui y auront part (en prendront)»<sup>956</sup>.

Le mot «μεταλαμβάνω» peut avoir un double sens : soit manger-boire, comme dans le cas des dons de l'eucharistie, soit prendre part – participer à quelque chose qui est offert<sup>957</sup>. On pourrait supposer qu'à l'époque du codex, les baptisés buvaient de l'huile sanctifiée afin que leur corps soit oint non seulement extérieurement mais aussi en interne. De nos jours, dans les rites de baptême qui ont lieu à certaines des régions où est en usage l'ordre Byzantin, il y a la

---

<sup>951</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.62, «εξισχύσουσιν κατανικήσαι λοιπόν τας προσβαλλούσας αυτοίς αντικειμένας ενεργείας».

<sup>952</sup> *Barberini gr.336*, prière 124.4, p.130.

<sup>953</sup> *Ibid.*

<sup>954</sup> H.DENZINGER, «Ordo consecrationis chrismatis et olei catechumenorum ex codice Vaticano Copt. 44. et Tukio», in *Ritus Orientalium*, v1, Wirceburgi, Typis et Sumptibus Stahelianis, 1863, p.249.

<sup>955</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.3.2-6, p.107, «et vous êtes devenus participants de l'olivier franc, Jésus-Christ. Détachés en effet de l'olivier sauvage, vous avez été greffés sur l'olivier franc, et vous êtes devenus participants de l'abondance du véritable olivier. L'huile exorcisée symbolisait donc la participation à l'abondance du Christ».

<sup>956</sup> *Barberini gr.336*, prière 123.4, p.129, «τοῖς χριστομένοις πίστει, καὶ μεταλαμβάνουσιν ἐξ' αὐτοῦ».

<sup>957</sup> G.W.H. LAMPE, *Patristic Greek Lexicon*, Oxford, Clarendon press, 1961, p.852.

tradition les prêtres de demander au garant de tremper son doigt à l'huile et de toucher la langue du candidat, même si cette pratique n'existe pas dans les euchologes imprimés. A notre opinion, il s'agit d'un écho de la communion «μεταλαμβάνου», que l'on trouve dans le codex Barberini gr.336.

### **E. Le rite**

«Le prêtre incline la tête vers le vase d'huile porté par le diacre, l'insuffle trois fois et le signe»<sup>958</sup>.

L'inclination de la tête du prêtre vers la vase d'huile indique que la prière de la bénédiction de l'huile est une prière de kephaloklisia. Selon M.Arranz, il est normal qu'une prière de l'euchologe soit accompagnée d'une prière de kephaloklisia, qui complète le sens de la première<sup>959</sup>. Mais, dans le cas que l'on étudie, l'inclination se fait vers un objet (le vase d'huile) et non vers le Seigneur, comme c'est l'habitude. Par ailleurs, la prière de kephaloklisia ne complète pas la prière antérieure (de la bénédiction de l'eau) ; ici, il y a une nouvelle action, celle de la bénédiction de l'huile.

Le prêtre insuffle et signe l'huile comme il a fait avec l'eau du baptême. On estime que ces deux actions ont un sens non seulement apotropaïque mais aussi un sens d'exorcisme, puisque, dans la prière qui suit, l'officiant demande à Dieu que l'huile acquière une telle puissance afin qu'elle mette en fuite toute intrigue du diable, et de préserver de tout mal ceux qui en sont oints (ou encore en prennent part).

Dans la tradition apostolique de saint Hippolyte – où il y a le premier témoignage pour onction des candidats – l'huile s'appelle

---

<sup>958</sup> *Barberini gr.336*, prière 123.3, p.129, «Ὁ ἱερεὺς κλίνει τὴν κεφαλὴν εἰς τὸ ἀγγεῖον τοῦ ἐλαίου βασταζόμενον ὑπὸ τοῦ διακόνου καὶ ἐμφυσᾷ αὐτῷ γ' καὶ σφραγίζει καὶ λέγει».

<sup>959</sup> M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (6)», in *OCP*, 51, 1985, p.73.

«l'huile d'exorcisme»<sup>960</sup>. Cyrille de Jérusalem, l'appelle «l'huile exorcisée» - même s'il ne parle pas d'insufflation (de l'huile) - et compare la puissance qu'elle acquiert grâce à sa bénédiction aux insufflations des saints<sup>961</sup>, lesquelles, selon A.Piedagnel, se font sur le visage des catéchumènes dans les rites des exorcismes préparatoires au baptême<sup>962</sup>.

On trouve l'insufflation triple de l'huile par l'officiant dans le rite éthiopien ancien<sup>963</sup>.

Après la bénédiction de l'huile, le diacre dit : «soyons attentifs» et le prêtre verse huile en forme de croix sur l'eau du baptême :

«Et le prêtre prend le récipient de l'huile sainte pour en faire trois croix sur l'eau en chantant trois fois l'Alleluiah avec la foule, et ensuite il dépose le récipient»<sup>964</sup>.

La pratique du versement de l'huile dans l'eau du baptême est trouvée dans le rite arménien qui, au niveau du temps, est très proche au rite que l'on examine:

«Next he shall pour some of the holy oil into the font crosswise, saying, Alleluiah»<sup>965</sup>.

Dans le rite baptismal des Jacobites, qui est attribué à Jacques d'Edesse, le célébrant jette trois fois de l'huile sur le type de croix dans l'eau et dit l'«Alleluiah» :

---

<sup>960</sup> *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, p.47.

<sup>961</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.3.5-13, p.109, «L'huile exorcisée symbolisait donc la participation à l'abondance du Christ, étant refuge contre toute trace d'énergie adverse. De même en effet que les insufflations des saints et l'invocation du nom de Dieu, comme une flamme très ardente brûlent et chassent les démons, ainsi cette huile exorcisée, par l'invocation de Dieu et la prière, reçoit une telle force que non seulement elle purifie en les brûlant les traces des péchés, mais encore qu'elle chasse les puissances invisibles du malin».

<sup>962</sup> *Ibid*, n.1.

<sup>963</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, p.50.

<sup>964</sup> *Barberini gr.336*, prière 124.2, p.129, «Καὶ λαμβάνει ὁ ἱερεὺς τὸ τρυβλίον τοῦ ἁγίου ἐλαίου, καὶ ποιεῖ ἐξ' αὐτοῦ εἰς τὸ ὕδωρ σταυροῦς γ' ψάλλων τὸ "Ἀλληλοῦια" σὺν τῷ ὄχλῳ γ', καὶ μετὰ τοῦτο ἀποτίθεται τὸ τρυβλίον».

<sup>965</sup> F.CONYBEARE - A.MACLEAN, *Rituale Armenorum*, p.95.

«Et accipit cornu chrismatis, et effundit super aquas tribus visibus in modus cruris, singulis visibus dicens Alleluja»<sup>966</sup>.

Denys l'Aréopagite parle aussi de triple versement d'huile en type de croix dans l'eau du fond baptismal avec invocation - en même temps - d'un «religieux cantique inspiré aux prophètes»<sup>967</sup>, probablement l'«Alleluiah». Lui, il appelle cette huile «très-auguste onguent» et, selon P.Trempelas, on ne peut pas être sûr qu'il s'agit d'huile d'onction ou du Myron<sup>968</sup>.

Ensuite, le prêtre oint le candidat sur le front et la poitrine et entre les épaules et après, le diacre l'oint à tout son corps :

«...et on amène le candidat et le prêtre prend de l'huile sainte avec son doigt et il trace le signe de la croix sur le front et la poitrine et entre les épaules du candidat et dit : Un tel est oint de l'huile de la joie au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Ensuite, il est oint par le diacre sur tout son corps»<sup>969</sup>.

Dans le texte, il y a le détail que le candidat est «amené» à l'onction. Cela fait supposer que le candidat était accompagné (on le tenait de droite et de gauche ?) par quelques-uns qui étaient à ce service.

---

<sup>966</sup> JACQUES D'ÉDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», p.276.

<sup>967</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», II.2.7, pp.408-409, «Il s'avance lui-même vers la mère de l'adoption ; il en sanctifie l'eau par de pieuses invocations ; il a consacré en y répandant trois fois, en forme de croix, le très-auguste onguent, et en chantant, autant de fois qu'il verse purement l'onguent, un religieux cantique inspiré aux prophètes dans leur divins ravissements».

<sup>968</sup> P. TREMPÉLAS, *Λειτουργικοί τύποι...*, p.277.

<sup>969</sup> *Barberini gr.336*, prière 124.4-5, p.130, «Και προσφέρεται βαπτιζόμενος, και λαμβάνει ο ιερεὺς ἐκ τοῦ ἁγίου ἐλαίου τῷ δακτύλῳ αὐτοῦ, και ποιεῖ σταυροῦ τύπον ἐπὶ τοῦ μετώπου και τοῦ στήθους και τῶν μεταφρένων τοῦ βαπτιζομένου, και λέγει· Χρίεται ὁ δεῖνα ἔλαιον ἀγαλλιᾶσεως εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς και τοῦ υἱοῦ και τοῦ ἁγίου πνεύματος. Και τότε ὑπὸ τοῦ διακόνου χρίεται ὅλον τὸ σῶμα».

Théodore de Mopsueste dit que le candidat est oint à tout son corps par les préposés à ce service<sup>970</sup>. Cyrille de Jérusalem parle d'onction des candidats «depuis les cheveux du haut de la tête jusqu'au bas du corps»<sup>971</sup>, sans dire par qui (se faisait l'onction). Chrysostome informe que d'abord le prêtre oint le front du candidat et qu'après «il fait oindre tout le corps de cette huile spirituelle»<sup>972</sup>.

Selon les Constitutions Apostoliques, l'évêque oignait les candidats à la tête<sup>973</sup> et, ensuite, s'il s'agissait des femmes le diacre oignait le front et la diaconesse le reste du corps<sup>974</sup>. Ambroise de Milan écrit que l'onction du candidat se faisait par un prêtre et un diacre<sup>975</sup>.

Selon Denys l'Aréopagite, l'évêque commençait l'onction en signant le candidat trois fois et les prêtres l'oignaient à tout son corps<sup>976</sup>. Maxime le Confesseur, commentant les textes de Denys, informe qu'à son époque (7<sup>ème</sup> siècle), c'étaient les diacres et non les prêtres qui oignaient les candidats<sup>977</sup>. Chez Jacques d'Edesse, le prêtre oint les candidats à tout leur corps<sup>978</sup>. On trouve la même chose chez Narsai<sup>979</sup>.

---

<sup>970</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétique», 14.8, p.225, «Puis les préposés à ce service oignent le corps tout entier».

<sup>971</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», II.3.1-2, p.107.

<sup>972</sup> *Ibid*, II.24, p.147.

<sup>973</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, III.16,3,4, p.143, «Mais l'évêque ne lui oindra que la tête lors de l'imposition des mains ... Toi donc, ô évêque, d'après ce modele tu oindras la tête des candidats, tant des hommes que des femmes, avec l'huile sainte».

<sup>974</sup> *Ibid*, III.16,2, p.142, «En premier lieu, pendant l'illumination des femmes ; le diacre leur enduira seulement le front d'huile sainte, après quoi la diaconesse les oindra».

<sup>975</sup> AMBROISE DE MILAN, «Des sacrements des Mysteres», Sacr.I.4, p.63, «Nous sommes arrivés à la fontaine, tu es entré, tu as été oint ... Un lévite est venu t'accueillir, un prêtre est venu t'accueillir. Tu as été oint comme un athlète du Christ».

<sup>976</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», II.2.7, pp.408, «L'Hiérarque commence cette onction en le signant trois fois, et laisse aux Prêtres le soin de la continuer sur le restedu corps».

<sup>977</sup> MAXIME DE CONFESSEUR, «Scholia in lib. de Eccles. Hierarchie», in *PG*, 4,125B, «Σημείωσαι, ὅτι τότε οἱ διάκονοι μόνοι ἐξέδουον τοὺς ἐπὶ τὸ βάπτισμα, οἱ δὲ πρεσβύτεροι τὰ λοιπὰ ἐποίουν, ἃ νῦν οἱ διάκονοι ποιοῦσιν».

<sup>978</sup> JACQUES D'EDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», p.276-277, «et accipit sacerdos de oleo olivae et ponit in vola manus suae totumque corpus ejus qui baptizatur ungit».

<sup>979</sup> NARSAI, «Homélie 22: Sur le Baptême», p.52, «With the Name hidden in it (oil) he signs the visible body ; and the sharp power of the Name enters even unto the soul».

Dans le rite éthiopien ancien il y a deux cas. Selon le premier, le candidat est oint à son cœur, à sa poitrine et à son dos et à tout le corps. Dans le deuxième, le candidat est oint sur la poitrine, sur les épaules et sur tout le corps. S'il s'agit de femme, elle est ointe par une fidèle qui est restée toujours vierge<sup>980</sup>.

Dans la prière que l'on examine, l'onction se fait au nom des trois personnes divines. On trouve cela chez Théodore de Mopsueste<sup>981</sup> et chez Chrysostome<sup>982</sup>.

---

<sup>980</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, p.50.

<sup>981</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétique», 14.8, p.225, «Tu reçois donc cette onction quand le pontife commence à dire : Est oint un Tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit Saint».

<sup>982</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.25 pp.145-146, «et te signe en disant : Est oint en tel au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit».

## II. L'immersion baptismale

Après l'onction du candidat à l'huile sainte, le prêtre baptise le candidat :

«...et après cela, il est baptisé par le prêtre, qui dit : Un tel est baptisé au nom»<sup>983</sup>.

La phrase est incomplète. Cela est dû soit à quelque lacune dans le codex – mais on ne dispose d'aucun élément qui l'atteste – soit au fait qu'à l'époque du codex le baptême se faisait au nom des trois personnes divines - comme on a vu avant à l'onction du candidat - et alors on considérerait évident et pas nécessaire de le citer complet. Dans le rite du baptême du codex Barberini grec 336 on trouve plusieurs prières à échphonèses incomplètes pour la raison qu'elles ont été considérées comme sous entendues p.ex. : «Car il est glorifié, le nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, maintenant et toujours et.»<sup>984</sup>.

Ensuite, le psalmiste dit le premier verset du trente-et-unième psaume : «Et après qu'il a été baptisé, le psalmiste dit : Heureux ceux à qui les iniquités sont pardonnées»<sup>985</sup>.

Athanase d'Alexandrie donne le premier témoignage pour la liaison entre ce psaume et le baptême : Il pousse ceux qui voient les baptisés délivrés de la naissance corruptible, et qui admirent la philanthropie de Dieu, de chanter le trente-et-unième psaume<sup>986</sup>.

---

<sup>983</sup> *Barberini gr.336*, prière 124.6, p.130, «Καὶ μετὰ τοῦτο βαπτίζεται ὑπὸ τοῦ ἱερέω<ς> λέγοντ(ος)· Βαπτίζεται ὁ δεῖνα εἰς τὸ ὄνομα».

<sup>984</sup> *Ibid*, prière 115.2, p.120, voir aussi : prière 118.4, p.123, prière 119.11, p.124, prière 121.3, p.126, prière 123.4, p.129.

<sup>985</sup> *Ibid*, prière 124.7, p.130, «Καὶ μετ(ά) τὸ βαπτισθῆναι λέγει ὁ ψάλτ(ης)· Μακάριοι ὧν ἀφέθησαν αἱ ἀνομίαι».

<sup>986</sup> ATHANASE D'ALEXANDRIE, «Epistula ad Marcellinum de interpretatione Psalmorum», in *PG*, 27,32A, «Τοὺς δὲ βαπτιζομένους καὶ λυτρομένους ἀπὸ τῆς φθαρτῆς γενέσεως βλέπων, καὶ θαυμάζων τὴν τοῦ Θεοῦ φιλανθρωπίαν, ἄδε εἰς ἐκείνους τὸν λα΄».

Proclus de Constantinople, expliquant aux baptisés tout ce qui se passe durant le baptême, rapporte qu'après le baptême on chantait le trente-et-unième psaume<sup>987</sup>.

Cyrille de Jérusalem lie le baptême au trente-et-unième psaume en écrivant :

«...alors vous jouirez des eaux qui apportent le Christ ... Que dès maintenant, d'une certaine manière, les oreilles vous en tintent : aspirez à ce beau chant dont les anges acclameront l'accomplissement de votre salut : Bienheureux ceux dont les iniquités ont été enlevées et dont les fautes ont été cachées, lorsque comme des astres de l'Eglise, vous entrerez au ciel, corps resplendissant, âme rayonnante»<sup>988</sup>.

---

<sup>987</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 27.51, p.193, «πῶς Δαυὶδ ὡς πρὸς νίκην σοι τῆς μελωδίας ἐξάρχει «Μακάριοι ὧν ἀφέθησαν αἱ ἀνομίαι καὶ ὧν ἐπεκαλύφθησαν αἱ ἁμαρτίαι»».

<sup>988</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», Catéchèse Préliminaire, 15, p.34.

## Chapitre 11

### Le myron, la liturgie et les rites particuliers

Ici, on étudiera la deuxième onction, celle qui se faisait à myron et qui avait lieu après le baptême. On examinera aussi la liaison du baptême à l'eucharistie. Par ailleurs, on présentera et analysera les prières pour les ablutions et pour la tonsure, lesquelles sont placées après les prières du baptême et qui sont en relation directe avec celui-ci.

#### I. L'onction post-baptismale - Myron

Après le baptême a lieu l'onction des baptisés au saint myron. A l'époque des Apôtres, la transmission de l'Esprit Saint aux baptisés se faisait par l'imposition des mains<sup>989</sup>. Chrysostome dit que ce privilège n'a été réservé qu'aux douze Apôtres<sup>990</sup>. Avec la croissance des Eglises locales, l'imposition des mains a été remplacée par l'onction à la sainte huile (myron), que l'évêque bénissait et auquel les prêtres oignaient les baptisés<sup>991</sup>.

Cyrille de Jérusalem, se référant au baptême du Christ et à la venue de l'Esprit Saint, lie l'onction des baptisés au saint myron à l'Esprit Saint :

---

<sup>989</sup> Ac. 8:14-17, «Apprenant que la Samarie avait accueilli la parole de Dieu, les apôtres qui étaient à Jérusalem y envoyèrent Pierre et Jean. Ceux-ci descendirent donc chez Samaritains et prièrent pour eux, afin que l'Esprit Saint leur fût donné. Car il n'était encore tombé sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean se mirent à leur imposer les mains, et ils recevaient l'Esprit Saint».

<sup>990</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Homélie sur les Actes des Apôtres», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.9, Bar-le-Duc, L. Guérin & Cie, 1864, p.78, «voyez un peu la perversité de l'esprit malin». «Et pourquoi, étant baptisés, n'ont-ils pas reçu l'Esprit-Saint? C'est, ou parce que Philippe n'osait pas le donner, réservant cet honneur aux apôtres, ou (et cette opinion est préférable), parce qu'il n'avait pas un aussi grand pouvoir, bien qu'il fût des sept. Je pense que ce Philippe était certainement un des sept, le second après Etienne. Voilà pourquoi il baptise. Il ne donnait point l'Esprit à ceux qu'il baptisait; car il n'en avait pas le pouvoir ! Ce don n'appartenait qu'aux douze. Observez bien : les apôtres n'étaient pas sortis, mais on avait réglé que les disciples sortiraient, eux qui étaient inférieurs en grâce, puisqu'ils n'avaient pas encore reçu l'Esprit-Saint. Ils avaient reçu le pouvoir de faire des miracles, mais non celui de donner l'Esprit aux autres. C'était là le privilège des apôtres ; aussi voyons-nous qu'eux seuls, les Coryphées, et non les autres, l'exerçaient».

<sup>991</sup> GREGOIRE DE MOINE, *To Αγιον Βάπτισμα*, p.258-259.

«Or, vous êtes devenus des christes, ayant reçu l’empreinte de l’Esprit-Saint, et tout s’est accompli sur vous en image, parce que vous êtes les images du Christ. Pour lui, quand il se fut baigné dans le fleuve du Jourdain et qu’il eut communiqué aux eaux le contact de sa divinité, il remonta de celles-ci, et la venue substantielle de l’Esprit-Saint sur lui se produisit, le semblable se reposant sur le semblable. Et pour vous semblablement, une fois remontés de la piscine des saintes eaux, ce fut la chrismation, l’image exacte de celle dont fut chrismé le Christ. Je veux dire l’Esprit-Saint, duquel le bienheureux Isaïe aussi, prophétisant à son sujet, disait, parlant en la personne du Seigneur : «L’Esprit du Seigneur est sur moi : c’est pourquoi il m’a chrismé, il m’a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres»»<sup>992</sup>.

C'est-à-dire, l'onction au saint myron c'est la transmission de l'Esprit Saint aux baptisés. Cyrille de Jérusalem écrit qu'au moment du baptême on est oint à myron qui est le symbole de la réception de l'Esprit Saint<sup>993</sup>. De même, d'après Théodore de Mopsueste, à qui est oint vient l'Esprit Saint :

«Par cette appellation du Père, du Fils et de l'Esprit Saint, on te donne le signe et l'indice que l'Esprit Saint est venu aussi sur toi, que tu en as été oint, que tu l'as reçu par la grâce, que tu le possèdes et qu'il demeure en toi»<sup>994</sup>.

---

<sup>992</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», III.1.18, pp.121-123.

<sup>993</sup> CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Explication en commentaire au prophète Isaïe», in PG, 70,561,«Καταχρίομεθα γὰρ μύρω κατὰ τὸν καιρὸν μάλιστα τοῦ ἁγίου βαπτίσματος, σύμβολον τοῦ μεταλαχεῖν ἁγίου Πνεύματος τὸ χρίσμα ποιούμενοι».

<sup>994</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 14.27, p.239.

## A. Les textes<sup>995</sup>

125. 1) Καὶ μετὰ τοῦτο, ποιούν(ο)ς τοῦ διακόνου εὐχὴν, ἀπεύχεται ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχὴν ταύτην

2) Εὐλογητὸς εἶ, κύριε ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ, ἡ πηγὴ τῶν ἀγαθῶν, ὁ ἥλιος τῆς δικαιοσύνης, ὁ λάμπας τοῖς ἐν σκότει φῶς σωτηρίας διὰ τῆς ἐπιφανείας τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ καὶ θεοῦ ἡμῶν, καὶ χαρισάμενος ἡμῖν τοῖς ἀναξίοις τὴν μακαρίαν κάθαρσιν ἐν τῷ ἁγίῳ ὕδατι τοῦτω καὶ τὸν θεῖον ἁγιασμὸν ἐν τῷ ζωοποιῷ χρίσματι ὁ καὶ νῦν εὐδοκήσας ἀναγεννῆσαι τοὺς δούλους σου τοὺς νεοφώτιστους δι' ὕδατος καὶ πνεύματος, καὶ τὴν τῶν ἐκουσίων καὶ ἀκουσίων ἀμαρτημάτων ἄφεσιν αὐτοῖς δωρησάμενος, αὐτὸς οὖν, δέσποτα πολυεύσπλαγχνε, χάρισαι αὐτοῖς καὶ τὴν σφραγίδα τῆς δωρεᾶς τοῦ ἁγίου καὶ παντοδυνάμου καὶ προσκυνητοῦ σου πνεύματος, καὶ τὴν μετάληψιν τοῦ ἁγίου σώματος καὶ τοῦ τιμίου αἵματος τοῦ Χριστοῦ σου. Φύλαξον αὐτοὺς ἐν

125. 1) Et après cela, quand le diacre a dit la prière, le prêtre prie cette prière :

2) Tu es béni, Seigneur Dieu tout-puissant, source des biens, soleil de justice, qui as fait briller la lumière de justice pour ceux qui étaient dans les ténèbres par l'épiphanie de ton Fils unique notre Dieu, et qui nous as accordé, nous indignes, la bienheureuse purification dans cette eau sainte et la divine sanctification par le chrême vivifiant ; toi qui maintenant as bien voulu faire renaître tes serviteurs, les néophytes, par l'eau et l'Esprit et leur as offert le pardon des péchés volontaires et involontaires, toi-même maintenant, souverain infiniment bienveillant, accorde leur aussi le sceau du don de ton Esprit saint, tout-puissant et adoré et la participation au précieux corps et au précieux sang de ton Christ. Conserve-les dans la sainteté, fortifie-les dans

<sup>995</sup> Barberini gr.336, prière 125.1-4, pp.130-131, (tr. fr. par M.Metzger, non publié).

τῷ ἁγιασμῷ, βεβαίωσον ἐν τῇ ὀρθοδόξῳ πίστει, ρῦσαι ἀπὸ τοῦ πονηροῦ καὶ πάντων αὐτοῦ τῶν ἐπιτηδευμάτων, καὶ τῷ σωτηρίῳ σου φόβῳ ἐν ἀγνείᾳ καὶ δικαιοσύνῃ τὰς ψυχὰς αὐτῶν διατήρησον, ἵνα ἐν παντὶ ἔργῳ καὶ λόγῳ εὐαρεστοῦντές σοι, υἱοὶ καὶ κληρονόμοι τῆς ἐπουρανίου σου γένωνται βασιλείας. Ὅτι σὺ εἶ ὁ θεὸς ἡμῶν, θεὸς τοῦ ἐλεεῖν καὶ σώζειν, καὶ σοὶ τὴν δόξ(αν) ἀναπέμπομεν τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ.

3) Καὶ μετὰ τὴν εὐχὴν ταύτην λέγει· Ὅσοι εἰς Χριστὸν ἐβαπτίσθητε, Χριστὸν ἐνεδύσαθε.

4) Καὶ χρίει ὁ ἱερεὺς τοὺς βαπτισθέντας τὸ ἅγιον μύρον ποιδῶν σταυροῦ τύπον ἐπὶ τοῦ μετώπου καὶ τῶν ὀφθαλμῶν καὶ τῶν μυκτῆρων καὶ τοῦ στόματος καὶ τῶν δυὸ ὠτων, λέγων Σφραγὶς δωρεᾶς πνεύματος ἁγίου.

la foi orthodoxe, délivre-les du mauvais et de toutes ses mœurs et conserve leurs âmes par ta sainte crainte dans la pureté et la justice, pour qu'en t'étant agréables en tout acte et parole, ils deviennent fils et héritiers de ton royaume céleste. Car tu es notre Dieu, Dieu miséricordieux et sauveur et à toi nous rendons gloire, au Père et au Fils.

3) Et après cette prière, il dit : Vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtus le Christ.

4) Et le prêtre oint les baptisés avec le saint myron, en faisant un signe de croix sur le front, les yeux, les narines, la bouche et les deux oreilles, en disant : Sceau du don de l'Esprit Saint.

Le texte du codex Barberini gr.336 informe qu'avant l'onction des baptisés au saint myron, le diacre dit quelque prière (qui n'y est pas citée), et en même temps, le prêtre dit une prière : «Et après cela,

quand le diacre a dit la prière, le prêtre prie cette prière»<sup>996</sup>. Il est probable que la prière dite par le diacre est une «synaptie», comme on trouve dans des euchologes postérieurs<sup>997</sup>.

En ce qui concerne la prière dite par le prêtre, il ne s'agit pas de prière de sanctification du saint myron – lequel est sanctifié dans un rite particulier qui existe dans le codex Barberini gr.336<sup>998</sup> - mais

---

<sup>996</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.1, p.130, «Καὶ μετὰ τοῦτο, ποιούντ(ος) τοῦ διακόνου εὐχήν, ἀπεύχεται ὁ ἱερεὺς τὴν εὐχήν ταύτην».

<sup>997</sup> M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (8)», in *OCP*, 53, 1987, p.79, «Et après cela, le diacre fait la prière (SIN: la prière synaptie; Gb7 : la synaptie ; VTP : la petite synaptie ; S-973 : En paix prions le Seigneur. Pour la paix d'en haut, etc.)».

<sup>998</sup> *Barberini gr.336*, prières 141-142, pp.143-145 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié, «141.1) Prière, ou confection du myron, faite uniquement par l'évêque, le saint jeudi de la grande Semaine. 2) La liturgie sacrée étant célébrée sans interruption, après la déposition des saints dons sur la divine table, le myron est apporté avec eux par un presbytre et est déposé, lui aussi, sur la sainte table près du premier disque, à gauche, et le pontife célèbre la sainte oblation (anaphore) jusqu'à la proclamation « Et que les miséricordes de *notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ* soient... ». 3) Après l'Amen, à ce moment ni l'ouverture des portes n'a lieu, ni le diacre ne vient pour faire la prière médiane sur l'ambon, mais dès que se fait le silence, le pontife se lève, et lorsque l'archidiacre dit dans le divin sanctuaire « Soyons attentifs », le pontife monte sur l'estrade du saint autel et signe trois fois le myron et redescend à nouveau. 4) Puis, s'étant incliné, il commence ainsi la prière : 5) *Seigneur de miséricorde et père des lumières, par qui est donné tout bon cadeau et tout don parfait*, à nous qui sommes indignes, accorde la grâce pour le service de ce grand et vivifiant mystère, comme tu l'as donnée à Moïse ton fidèle ministre et à ton serviteur Samuel et à tes saints apôtres, et envoie ton très saint Esprit sur ce myron et fais-en un chrême royal, un chrême spirituel, pour la protection de la vie et la sanctification des âmes et des corps, une *huile de la joie*, déjà annoncée dans la Loi, mais qui a brillé pleinement dans la nouvelle alliance, par laquelle ont été oints les prêtres et les pontifes, les prophètes et les rois, avec laquelle tu as aussi oint les saint apôtres eux-mêmes et tous ceux qui par eux et ensuite par les évêques et les presbytres sont renés jusqu'à ce jour dans *le bain de la régénération*. Oui, souverain, Dieu tout-puissant, par l'effusion de ton Esprit adoré et saint révèle-le comme vêtement d'incorruptibilité et sceau de l'accomplissement, imprimant en ceux qui reçoivent ton divin bain la sainte appellation de toi et de ton Fils unique et de ton Saint Esprit, pour qu'ils soient devant toi tes *familiers et concitoyens* intimes, tes serviteurs et servantes, sanctifiés d'âme et de corps, libérés de toute méchanceté et délivrés de tout péché, pour qu'enveloppés du vêtement de ta gloire incorruptible, ils soient reconnus, par ce saint signe de toi, par les saints anges et archanges et par toute la puissance céleste, et soient craints de tous *les esprits mauvais et impurs*, afin d'être pour toi *un peuple choisi, un sacerdoce royal, une nation sainte*, marqués du signe de ce myron très pur, et ayant *le Christ dans leurs cœurs*, pour ta demeure, Dieu et Père, dans l'Esprit Saint. 6) Ensuite, se redressant, il proclame : Car tu es saint, notre Dieu, et ton *repos est dans les (lieux) saints*, et nous t'adressons la gloire.

142. 1) Après le « Amen », le prêtre dit : « Paix à tous ». 2) Et quand l'archidiacre a dit : Nos têtes, le prêtre prie et dit : 3) Devant toi, Dieu de l'univers et roi, nous avons courbé la nuque du cœur en rendant grâce, alors que nous en sommes indignes, tu nous as admis à devenir les ministres de tes saints mystères que voici, et, en proclamant ta miséricorde que *tu as répandu sur nous en abondance*, nous t'implorons afin de recevoir de ta part le saint (don) *comme un myron (répandu) sur la tête*, parce que *comme un myron répandu, le nom pour ton Fils unique le Christ* notre Dieu, en qui le monde entier est parfumé, tant *visible qu'invisible*. Et c'est à toi que sont dues l'adoration et l'action de grâce de tous, au Père et au Fils et au Saint Esprit maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. 4) Alors, après l'Amen, a lieu l'ouverture des portes et quand le diacre a commencé la prière médiane, le prêtre s'incline à nouveau et continue en complétant les rites pour la divine proskomidie.

d'une prière qui lie l'immersion baptismale à l'onction à myron des néophytes (comme sont appelés caractéristiquement les baptisés).

## **B. La personne divine à qui s'adresse la prière**

D'abord, le célébrant s'adresse à Seigneur Dieu qu'il appelle «tout-puissant» et qui offre tout : «Tu es béni, Seigneur, Dieu tout-puissant, source des biens, soleil de justice»<sup>999</sup>.

Ensuite, le célébrant s'adresse à celui : «qui as fait briller la lumière de justice pour ceux qui étaient dans les ténèbres par l'épiphanie de ton Fils unique notre Dieu»<sup>1000</sup>. Il est évident qu'ici, il s'agit de la personne du Père.

Par la suite, l'officiant appelle Dieu : «souverain infiniment bienveillant» et lui demande pour les baptisés : «la participation au précieux corps et au précieux sang de ton Christ»<sup>1001</sup>. L'expression «ton Christ» fait supposer qu'il s'agit de la personne du Père.

La demande de l'officiant à la fin de la prière que les baptisés deviennent «fils et héritiers de ton royaume céleste»<sup>1002</sup> corrobore notre opinion pour la personne du Père, puisque, selon l'Apôtre Paul, c'est Dieu le Père qui adopte les fidèles à travers le Christ<sup>1003</sup>.

La terminaison de la prière – même si elle est incomplète – paraît s'adresser aux trois personnes divines: «Car tu es notre Dieu, Dieu miséricordieux et sauveur et à toi nous rendons gloire, au Père et au Fils...»<sup>1004</sup>.

---

<sup>999</sup> *Ibid*, prière 125.2, p.130, «Εὐλογητὸς εἶ, κύριε ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ, ἡ πηγὴ τῶν ἀγαθῶν, ὁ ἥλιος τῆς δικαιοσύνης».

<sup>1000</sup> *Ibid*, «ὁ λάμψας τοῖς ἐν σκότει φῶς σωτηρίας διὰ τῆς ἐπιφανείας τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ καὶ θεοῦ ἡμῶν».

<sup>1001</sup> *Ibid*, «τὴν μετάληψιν τοῦ ἁγίου σώματος καὶ τοῦ τιμίου αἵματος τοῦ Χριστοῦ σου».

<sup>1002</sup> *Ibid*, p.131, «υἱοὶ καὶ κληρονόμοι τῆς ἐπουρανίου σου γένωνται βασιλείας».

<sup>1003</sup> Ga. 4:6-7, «Et la preuve que vous êtes des fils, c'est que Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie: Abba, Père! Aussi n'es-tu plus esclave mais fils ; fils, et donc héritier de par Dieu».

<sup>1004</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.2, p.131, «Ὅτι σὺ εἶ ὁ θεὸς ἡμῶν, θεὸς τοῦ ἐλεεῖν καὶ σώζειν, καὶ σοὶ τὴν δόξ(αν) ἀναπέμπομεν τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ».

Dans le rite du baptême éthiopien ancien, dans la prière avant l'onction correspondante, l'officiant invoque le Père:

«L'évêque ou le prêtre qui a baptisé dit: Dieu éternel qui régis tout, Père du Seigneur Jésus-Christ»<sup>1005</sup>.

Selon Ambroise de Milan, l'évêque après le baptême et avant la chrismation s'adresse à la personne du Père en faisant une épiclese dont la structure ressemble à celle du codex Barberini gr.336 :

«Tu as donc été baigné, tu t'es approché de l'évêque. Que t'a-t-il dit ? Dieu le Père tout-puissant, a-t-il dit, qui t'a fait renaître de l'eau et de l'Esprit et qui t'a pardonné tes péchés, t'oingt lui-même dans la vie éternelle»<sup>1006</sup>.

### **C. La terminologie de la demande**

#### **1. Le myron en tant que sceau**

L'officiant demande à Dieu de donner aux baptisés le sceau du don de l'Esprit Saint :

«...toi-même maintenant, souverain infiniment bienveillant, accorde leur aussi le sceau du don de ton Esprit saint, tout-puissant»<sup>1007</sup>.

Dans le texte, le don de l'Esprit Saint s'appelle sceau. Dans des textes antérieurs, on trouve souvent la conception du chrême en tant que sceau. Athanase d'Alexandrie identifie la notion du sceau avec celles du chrême et de l'Esprit Saint<sup>1008</sup>.

Chrysostome, se référant aux morts, incite à ce qu'on ne pleure que ceux qui décèdent sans avoir reçu le baptême ni le chrême, lequel

---

<sup>1005</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, 8.7-9, p.59.

<sup>1006</sup> AMBROISE DE MILAN, «Des sacrements des Mystères», *Sacr.* II.24, p.89.

<sup>1007</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.2, p.130, «αὐτὸς οὖν, δέσποτα πολυεὐπλαγγνε, χάρισαι αὐτοῖς καὶ τὴν σφραγίδα τῆς δωρεᾶς τοῦ ἁγίου καὶ παντοδυνάμου καὶ προσκυνητοῦ σου πνεύματος».

<sup>1008</sup> ATHANASE D'ALEXANDRIE, «Lettre à Sérapion», *SC*, 15, p. .

il appelle sceau<sup>1009</sup>. Ailleurs, il dit que, de même en effet que les soldats sont signés, ainsi s'accorde le Saint Esprit aux fidèles<sup>1010</sup>.

Cyrille de Jérusalem lie la notion du chrême à celle du sceau, à travers plusieurs références. Il appelle le chrême «sceau mystique» qui est signe de reconnaissance du fidèle par le Christ<sup>1011</sup>. Aussi, l'appelle-t-il «sceau admirable» que redoutent les démons<sup>1012</sup> et qui nécessite l'intention personnelle de l'homme<sup>1013</sup>. Par ailleurs, il est le sceau avec qui le Saint Esprit signe les âmes<sup>1014</sup>, ce qui résulte la communion des baptisés avec lui<sup>1015</sup>.

Dans la prière pour la bénédiction du «baume» du rite du baptême éthiopien ancien, le myron s'appelle :

«...le sceau du Saint-Esprit, pour ceux qui reçoivent le bain de la seconde naissance»<sup>1016</sup>.

---

<sup>1009</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Philippiens», III.4, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.9, p.23, «Pleurez les infidèles; pleurez ceux qui leur ressemblent et sortent de ce monde sans avoir connu la lumière, sans avoir été marqués du sceau de la foi. Voilà ceux qui méritent et vos gémissements et vos larmes. Ils sont exclus de la cour céleste, avec les damnés, avec ceux dont l'arrêt est prononcé. En vérité, si quelqu'un ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il n'entrera pas dans le royaume céleste».

<sup>1010</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «2<sup>ème</sup> Epître aux Corinthiens», III.7, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.10, p., «L'Esprit-Saint imprime aux fidèles un caractère analogue à cette marque qui fait reconnaître les soldats; et si vous quittez les rangs, vous êtes aussitôt découverts. Les Juifs avaient la circoncision, comme marque distinctive des Chrétiens, il est le gage de l'Esprit-Saint».

<sup>1011</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», I.2, p.37, «Acquérez par la foi les arrhes de l'Esprit Saint afin de pouvoir être reçus dans les demeures éternelles. Venez vers le sceau mystique pour devenir des familiers du Maître».

<sup>1012</sup> *Ibid*, I.2, p.38, «Ile ne donne pas aux chiens les choses saintes, mais là où il voit la bonne conscience, il donne le sceau, l'admirable sceau du salut, que redoutent les démons et que connaissent les anges, pour qu'à sa vue, les premiers s'enfuient en déroute et que les seconds entourent d'honneur un objet de chez eux».

<sup>1013</sup> *Ibid*, «A ceux donc qui reçoivent ce sceau spirituel et sauveur, l'intention personnelle est nécessaire aussi».

<sup>1014</sup> *Ibid*, III.3-4, pp.54-55, «L'Esprit Saint va marquer vos âmes de son sceau. Vous allez être enrôlés dans l'armée du grand Roi ... L'eau purifie le corps cependant que l'Esprit Saint appose son sceau sur l'âme».

<sup>1015</sup> *Ibid*, XVIII.33, p.315, «comment enfin vous a été donné le sceau de la participation du Saint-Esprit».

<sup>1016</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, 7.13-16, p.58.

De même, dans la prière «for the Chrism with which the baptized are anointed» de l'euchologe de Serapion, le chrême est cité en tant que don de l'Esprit Saint et sceau qui garde la foi des baptisés<sup>1017</sup>.

Dans la «prière, ou confection du myron»<sup>1018</sup> du codex Barberini grec 336, le myron s'appelle «sceau de l'accomplissement», et ceux qui en sont oints deviennent «marqués du signe de ce myron très pur»<sup>1019</sup>.

Finalement, dans la «prière pour les ablutions»<sup>1020</sup> du codex Barberini gr.336, le chrême s'appelle «sceau spirituel» que le célébrant demande à Dieu de garder ineffaçable jusqu'au jour de son redoutable jugement<sup>1021</sup>.

## 2. Le pardon du péché

Dans la prière que l'on étudie, il y a une référence sur le pardon des péchés des baptisés grâce au baptême :

«...toi qui maintenant as bien voulu faire renaître tes serviteurs, les néophytes, par l'eau et l'Esprit et leur as offert (δωρησάμενος) le pardon des péchés volontaires et involontaires»<sup>1022</sup>.

Le pardon des péchés est résultat du don de Dieu et pas la récompense de l'effort personnel. Dieu nous accorde la purification même si nous ne sommes pas dignes de la recevoir :

---

<sup>1017</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.64, «they may also become sharers of the gift of the Holy Spirit and, having been sealed in this seal, may remain firm and immovable, without harm and safe from violence, free from insult and unassailable, dwelling in the faith and knowledge of the truth until the end».

<sup>1018</sup> *Barberini gr.336*, prière 141.1, p.143.

<sup>1019</sup> *Ibid*, prière 141.5, p.144.

<sup>1020</sup> *Ibid*, prière 126.1, p.131.

<sup>1021</sup> *Ibid*, prière 126.2, p.131.

<sup>1022</sup> *Ibid*, prière 125.2, p.130, «ὁ καὶ νῦν εὐδοκήσας ἀναγεννῆσαι τοὺς δούλους σου τοὺς νεοφώτιστους δι' ὕδατος καὶ πνεύματος, καὶ τὴν τῶν ἐκουσίων καὶ ἀκουσίων ἀμαρτημάτων ἄφεσιν αὐτοῖς δωρησάμενος».

«...qui nous as accordé (χαρισάμενος), nous indignes, la bienheureuse purification dans cette eau sainte»<sup>1023</sup>.

Il est remarquable que le trente-et-unième psaume, qui appelle bienheureux ceux à qui les fautes ont été remises et dont les péchés ont été recouverts, est chanté avant ainsi qu'après la prière que l'on étudie : tout après l'immersion baptismal<sup>1024</sup> et tout après l'onction avec le myron<sup>1025</sup>, peut être pour mettre en accent le fait du pardon des péchés des baptisés par Dieu.

Cyrille d'Alexandrie écrit que le prophète David chante le 31<sup>ème</sup> psaume et appelle bienheureux ceux qui, à travers le baptême, ont reçu sans fatigue (c'est-à-dire gratuitement) le pardon de leurs péchés<sup>1026</sup>.

### 3. L'héritage du royaume céleste

Dans la prière que l'on étudie, l'officiant demande à Dieu de protéger de tout danger ceux qui vont être oints afin qu'ils deviennent fils et héritiers du royaume céleste :

«Conserve-les dans la sainteté, fortifie-les dans la foi orthodoxe, délivre-les du mauvais et de toutes ses mœurs et conserve leurs âmes par ta sainte crainte dans la pureté et la justice, pour qu'en t'étant agréables en tout acte et parole, ils deviennent fils et héritiers de ton royaume céleste»<sup>1027</sup>.

---

<sup>1023</sup> *Ibid*, «καὶ χαρισάμενος ἡμῖν τοῖς ἀναξίοις τὴν μακαρίαν κάθαρσιν ἐν τῷ ἁγίῳ ὕδατι τούτῳ».

<sup>1024</sup> *Ibid*, prière 124.7, p.130.

<sup>1025</sup> *Ibid*, prière 125.5, p.130.

<sup>1026</sup> CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Expositio in Psalmos», in *PG*, 69,865C, «Μακάριοι ὧν ἀφέθησαν αἱ ἀνομίαι. Τὴν κακοπάθειαν αὐτοῦ τὴν πολλὴν ὁ Δαβὶδ προβαλλόμενος, ἦν ἐν τῇ μετανοίᾳ ὑπέμεινε, μακαρίζει τοὺς ἀταλαιπώρους ἀφέσεως τετυχηκότας διὰ τοῦ λουτροῦ τῆς παλιγγενεσίας».

<sup>1027</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.2, pp.130-131, «Φύλαξον αὐτοὺς ἐν τῷ ἁγιασμῷ, βεβαίωσον ἐν τῇ ὀρθοδόξῳ πίστει, ρῦσαι ἀπὸ τοῦ πονηροῦ καὶ πάντων αὐτοῦ τῶν ἐπιτηδεύματων, καὶ τῷ σωτηρίῳ σου φόβῳ ἐν ἀγνείᾳ καὶ δικαιοσύνῃ τὰς ψυχὰς αὐτῶν διατήρησον, ἵνα ἐν παντὶ ἔργῳ καὶ λόγῳ εὐαρεστοῦντές σοι, υἱοὶ καὶ κληρονόμοι τῆς ἐπουρανίου σου γένωνται βασιλείας».

Dans la bénédiction de l'eau du baptême, l'officiant demande à Dieu de changer cette eau en «eau de sanctification»<sup>1028</sup> et en «don de la sanctification»<sup>1029</sup>. De cette façon, avec le baptême «dans cette eau sainte»<sup>1030</sup>, le baptisé est sanctifié tout entier. Avec l'onction au Myron, Dieu est demandé de conserver les baptisés dans la situation de sainteté : «conserve-les dans la sainteté», et de les «fortifier dans la foi orthodoxe». L'onction au myron accomplit le baptême. Elle offre «la divine sanctification»<sup>1031</sup> et constitue la confirmation que le baptisé appartient désormais au corps du Christ, c'est-à-dire à la foi orthodoxe. On trouve ce sens de confirmation dans les Constitutions Apostoliques où le myron confirme la confession du baptême<sup>1032</sup> et s'appelle «sceau des alliances»<sup>1033</sup>.

Le célébrant demande aussi à Dieu de les délivrer «du mauvais et de toutes ses mœurs». Ici, l'invocation est d'un sens apotropaïque et pas d'un sens d'exorcisme. Après le baptême et le chrême, le diable n'a plus de pouvoir sur les baptisés. Dans la «prière, ou confection du myron» du codex Barberini gr.336, l'officiant demande à Dieu de révéler le myron «comme vêtement d'incorruptibilité» afin que les oints à cela («enveloppés du vêtement de ta gloire incorruptible de Dieu») «soient craints de tous les esprits mauvais et impurs»<sup>1034</sup>.

Cyrille de Jérusalem, s'adressant à ceux qui ont été oints, utilise l'image du chrême en tant que vêtement qui résiste aux intrigues du diable :

«De même en effet que le Sauveur, après son baptême et la venue de l'Esprit-Saint, s'en alla combattre l'adversaire, de même vous aussi, après le saint baptême et la chrismation

---

<sup>1028</sup> *Ibid*, prière 122.4, p.127, «ὕδωρ ἁγιασμοῦ».

<sup>1029</sup> *Ibid*, prière 122.2, p.128, «ἁγιασμοῦ δῶρον».

<sup>1030</sup> *Ibid*, prière 125.2, p.130, «ἐν τῷ ἁγίῳ ὕδατι τούτῳ».

<sup>1031</sup> *Ibid*, prière 125.2, p.130, «τὸν θεῖον ἁγιασμὸν».

<sup>1032</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, III.17.1, p.143, «le myron confirme la confession».

<sup>1033</sup> *Ibid*, VII.22.2, p.252.

<sup>1034</sup> *Barberini gr.336*, prière 141.5, p.144.

mystique, revêtus de la panoplie de l'Esprit-Saint, résistez à l'influence adverse, et combattez-la en disant: Je puis tout en Celui qui me rend fort, le Christ»<sup>1035</sup>.

Les chismés au myron deviennent fils et héritiers du royaume céleste de Dieu. Il ne s'agit pas de processus automatique ni inconscient ; l'onction au myron procure à l'homme la possibilité de faire agir les forces spirituelles qu'il a acquises à travers le baptême et ainsi de prendre part active à l'adoption filiale offerte par Dieu. Cela n'est possible que par l'exécution continue et avec toutes les forces spirituelles et corporelles – de la part de l'homme – de la volonté de Dieu : «pour qu'en t'étant agréables (εὐαρεστοῦντες σοι) en tout acte et parole»<sup>1036</sup>.

Cyrille de Jérusalem, interprétant l'adoption filiale par l'effusion de l'Esprit Saint, c'est-à-dire du chrême, souligne l'importance de l'effort personnel de l'homme :

«Si tu as, toi aussi, une piété sincère, sur toi aussi l'Esprit Saint descendra, et d'en haut la voix du Père se fera entendre, non pas: Celui-ci est mon Fils, mais celui-ci est désormais devenu mon fils. ... à toi s'applique au contraire : il est désormais devenu, parce que tu ne possèdes pas naturellement, mais que tu reçois par adoption l'appellation de fils. Lui est éternellement : toi, tu reçois la grâce progressivement. Prépare donc le réceptacle de ton âme devenir fils de Dieu, héritier de Dieu et cohéritier du Christ»<sup>1037</sup>.

Et ailleurs:

---

<sup>1035</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», III.4.11-17, p.126.

<sup>1036</sup> Barberini gr.336, prière 125.2, p.131.

<sup>1037</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Baptismales», in *PDF*, 53-54, III.14-15, p.61.

«Ainsi donc, chrismsés de ce saint parfum, gardez-le sans tache et irréprochable en vous, progressant en bonnes œuvres, et cherchant à plaire à l'auteur de notre salut le Christ Jésus»<sup>1038</sup>.

Le 48<sup>ème</sup> canon du synode de Laodicée (360) lie l'onction des baptisés au saint myron à leur participation au royaume du Christ<sup>1039</sup>. De même, dans la traduction arabe des canons de Basile de Césarée, le chrême s'appelle «l'engagement avec le royaume céleste» ainsi que «chrismation de la vie éternelle»<sup>1040</sup>.

Ambroise de Milan, s'adressant aux baptisés, dit qu'ils sont oints à la vie éternelle :

«Dieu le Père ... t'oint lui-même dans la vie éternelle. Vois où tu as été oint : dans la vie éternelle, dit-il. Ne préfère pas cette vie-ci à celle-là»<sup>1041</sup>.

Dans les Constitutions Apostoliques, le célébrant demande à Dieu d'accorder au myron d'agir sur le baptisé, afin qu'il acquière la vie éternelle auprès du Christ :

«Seigneur, Dieu ... accorde maintenant à ce myron d'agir sur ce baptisé, pour que l'agréable odeur de ton Christ demeure en lui, ferme et durable, et que, mort avec le Christ, il ressuscite avec lui et vive avec lui»<sup>1042</sup>.

---

<sup>1038</sup> *Ibid*, «Catéchèses Mystagogiques», III.7.14-17, pp.130-133.

<sup>1039</sup> J.D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, v2, col.571, «Ὅτι δεῖ τοὺς φωτιζομένους, μετὰ τὸ βάπτισμα, χρίεσθαι χρίσματι ἐπουρανίῳ, καὶ μετόχους εἶναι τῆς βασιλείας τοῦ Χριστοῦ».

<sup>1040</sup> W. RIEDEL, *Die Kirchenrechtsquellen des patriarchats von Alexandrien*, Leipzig, 1900, p.205.

<sup>1041</sup> AMBROISE DE MILAN, «Des sacramento des Mysteres», *Sacr.* II.24, p.89.

<sup>1042</sup> *Les Constitutions Apostoliques*, VII.44.1, p.275.

Dans la prière du chrême des baptisés de l'euchologe de Serapion, on lit que ceux qui ont reçu le sceau du myron, vivront à l'espoir de la vie céleste<sup>1043</sup>.

Théodore de Mopsueste se réfère indirectement au royaume céleste en disant à ceux qui seront oints qu'ils recevront l'immortalité et qu'ils ne pourront plus se tourner vers le mal<sup>1044</sup>.

#### **D. Le rite**

Le prêtre oint les baptisés au myron sur cinq points de leur têtes :

«Et le prêtre oint les baptisés avec le saint myron, en faisant un signe de croix sur le front, les yeux, les narines, la bouche et les deux oreilles, en disant : Sceau du don de l'Esprit Saint»<sup>1045</sup>.

Cette onction se fait sur le type de la croix, comme on a déjà vu dans la chrismation des candidats à l'huile avant le baptême<sup>1046</sup>. Ici, il y a une différence : le prêtre n'oint que la tête et, plus spécifiquement, les points qui correspondent aux cinq sens ; les yeux pour la vision, les oreilles pour l'ouïe, le nez pour l'odorat et la bouche pour le goût. Concernant le sens du toucher, on peut considérer le front en tant que point correspondant. Par ailleurs, le front, à part le sens du toucher, renvoie au cerveau – qui se trouve derrière lui – où se trouve le centre d'élaboration de toutes les informations qui y arrivent à travers les sens. Donc, le prêtre oint les organes de la sensation mais, en effet, ce sont les sens des baptisés qui sont oints. Le fait que dans le texte il y a le pluriel pour les organes de la sensation est très important : le prêtre,

---

<sup>1043</sup> M. JOHNSON, «The prayers of Serapion of Thmuis», p.64, «expecting the heavenly hopes of life and the eternal promises of our Lord and Savior Jesus Christ».

<sup>1044</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», 14.27, pp.239-240, «A ce moment-là, tu recevras la grâce tout entière qui te rendra immortel et incorruptible, impassible et immuable ; du même coup, ton corps subsistera pour toujours et ne se dissoudra plus, tandis que ton âme ne pourra plus se tourner vers le mal».

<sup>1045</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.4, p.131, «Καὶ χρίει ὁ ἱερεὺς τοὺς βαπτισθέντας τὸ ἅγιον μύρον ποιῶν σταυροῦ τύπον ἐπὶ τοῦ μετώπου καὶ τῶν ὀφθαλμῶν καὶ τῶν μυκτῆρων καὶ τοῦ στόματος καὶ τῶν δυὸ ὠτῶν, λέγων Σφραγὶς δωρεᾶς πνεύματος ἁγίου».

<sup>1046</sup> *Ibid*, prière 124.4, p.130.

au lieu d'oindre une fois le nez, oint – selon le texte – toutes les deux narines ce qui indique que l'onction concerne l'odorat et pas l'organe d'odorat. Le même avec les yeux et les oreilles : le prêtre oint tous les deux de chaque organe.

Le myron – selon le texte – est le don de l'Esprit Saint. Avec la chrismation, le Saint Esprit signe et sanctifie tous les sens du baptisé qui devient alors une habitation de Dieu par l'Esprit<sup>1047</sup>, puisque c'est à travers des sens sanctifiés qu'il conçoit le monde.

Cyrille de Jérusalem interprète l'onction des organes de la sensation comme il suit :

«C'est ce parfum dont symboliquement on te chrisme le front et les autres sens. De ce parfum visible le corps est chrismé, mais du saint et vivifiant Esprit l'âme est sanctifiée»<sup>1048</sup>.

D'autre part, il informe que l'officiant oignait les baptisés sur le front, les oreilles, le nez et la poitrine<sup>1049</sup>.

Selon le rite éthiopien ancien, les baptisés ont été oints sur le front et le nez tandis que le célébrant utilisait l'expression : «le sceau de la grâce du Saint Esprit»<sup>1050</sup>. Théodore de Mopsueste écrit que l'on

---

<sup>1047</sup> Eph. 2:22.

<sup>1048</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», III.3.7-10, p.124.

<sup>1049</sup> *Ibid*, III.4.1-11, p.126, «Et d'abord, vous êtes chrisvés sur le front, afin d'être délivrés de la honte que le premier homme transgresseur portait partout, et pour que, la face découverte, vous réfléchissiez comme dans un miroir la gloire du Seigneur. Ensuite, sur les oreilles, pour recevoir des oreilles dont Isaïe disait : «Et le Seigneur m'a donné une oreille pour entendre», et le Seigneur dans les Evangiles : «Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende.» Ensuite, sur les narines, afin qu'en recevant ce parfum divin, vous disiez : «Nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ, parmi ceux qui sont sauvés.» Après cela, sur la poitrine, afin qu' «ayant revêtu la cuirasse de justice, vous résistiez aux manœuvres du diable»».

<sup>1050</sup> *Trois antiques rituels du baptême*, 9.4-11, p.60, «et ensuite oins-les avec le saint baume au front et à la poitrine, en disant à chacun d'eux : «(Voici) l'onction de sanctification et le sceau de la grâce du Saint-Esprit»».

n'oignait que le front des baptisés<sup>1051</sup>. La même chose dit Ambroise de Milan<sup>1052</sup>.

Il paraît que l'onction au myron sur les cinq points de la tête des baptisés, accompagnée de l'expression «sceau du don de l'Esprit Saint», provient du 7<sup>ème</sup> canon du Consile de Constantinople en 381 pour l'acceptation dans l'Eglise des hérétiques dont le baptême on reconnaissait comme valide<sup>1053</sup>. Selon M.Arranz, on trouve ce schéma dans douze euchologes postérieurs du codex Barberini gr.336 jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle et il correspond en tout cas à la praxis de Constantinople<sup>1054</sup>. Dans l'euchologe qui est actuellement en usage par l'Eglise Orthodoxe on a ajouté trois onctions : sur la poitrine, les mains et les pieds<sup>1055</sup>.

Le codex Barberini gr.336 informe qu'avant que le prêtre dise la prière pour l'onction des baptisés au myron, le diacre dit une prière :

«Et après cela, quand le diacre a dit la prière, le prêtre prie cette prière»<sup>1056</sup>.

---

<sup>1051</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», 14.27, p.239, «le pontife s'avance et te signe au front».

<sup>1052</sup> AMBROISE DE MILAN, «Des sacrements des Mysteres», Sacr. III.1, p.91, «Tu reçois aussi le μύρον, c'est-à-dire le chrême, sur la tête. Pourquoi sur la tête? Parce que la tête est la siège de sens du sage, dit Salomon».

<sup>1053</sup> J.D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, v3, col.564, «Τοὺς προστιθε-μένους τῇ ὀρθοδοξίᾳ καὶ τῇ μερίδι τῶν σωζομένων ἀπὸ αἰρετικῶν δεχόμεθα κατὰ τὴν «ὕποτεταγμένην ἀκολουθίαν καὶ συνήθειαν. Ἀρειανούς μὲν καὶ Μακεδονιανούς, καὶ Σαββατιανούς, καὶ Ναυατιανούς, τοὺς λέγοντας ἑαυτοὺς καθαρούς, καὶ Ἀριστερούς, καὶ τοὺς Τεσσαρεσκαίδεκατίτας, εἶπουν τετραδίτας, καὶ Ἀπολιναριστὰς σχεόμεθα διδόντας Λιβέλλους, καὶ ἀναθεματίζοντας πᾶσαν αἵρεσιν, μὴ φρονούσαν ὡς φρονεῖ ἡ ἅγια τοῦ Θεοῦ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ Ἐκκλησία, καὶ σφραγιζομένους πρῶτον τῷ ἁγίῳ Μύρω, τό τε μέτωπον καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς, καὶ τὰς ρίνας, καὶ τὸ στόμα, καὶ τὰ ὄτια, καὶ σφραγίζοντες αὐτοὺς, λέγομεν σφραγίς δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου».

<sup>1054</sup> M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (8)», in *OCP*, 53, 1987, p.90.

<sup>1055</sup> *Μικρόν Εὐχολόγιον*, Ἔκδοσις IB', Athènes, Ἀποστολικὴ Διακονία, 1996, p.100, «Καὶ μετὰ τὴν Εὐχὴν, χρίει τὸν βαπτισθέντα ὁ Ἱερὺς τῷ ἁγίῳ Μύρω, ποιῶν τοῦ Σταυροῦ τύπον ἐπὶ τοῦ μετώπου, τῶν ὀφθαλμῶν, τῶν μυκτῆρων, τοῦ στόματος, τῶν δύο ὠτῶν, τοῦ στήθους, τῶν χειρῶν καὶ τῶν ποδῶν».

<sup>1056</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.1, p.130, «Καὶ μετὰ τοῦτο, ποιοῦντ(ος) τοῦ διακόνου εὐχὴν, ἀπεύχεται ὁ ἱερὺς τὴν εὐχὴν ταύτην».

Dans le texte il n'y a aucune clarification concernant cette prière. Il est probable qu'il s'agit d'une synaptie comme c'est le cas à textes correspondants dans des euchologes postérieurs<sup>1057</sup>. Dans le codex Barberini gr.336 on trouve un cas pareil dans le rite de l'ordination d'un diacre ; là, le diacre dit une prière – qui est une synaptie – et, en même temps, l'archevêque prie une prière :

«Et un des diacres fait la prière : En paix, prions le Seigneur.

Pour la paix d'en haut et *le salut de nos âmes* (prions) le Seigneur.

Pour la paix du monde entier.

Pour notre archevêque *ici présent*, pour son sacerdoce, son soutien, sa stabilité, sa paix et pour les œuvres de ses mains, prions le Seigneur.

Pour (un tel) *ici présent* qui est maintenant proposé comme diacre et pour son salut, prions le Seigneur.

Pour que notre Dieu philanthrope lui accorde un diaconat (ministère) sans tache et irréprochable, prions.

Pour notre très pieux roi, protégé de Dieu, et la suite.

Et pendant qu'a lieu cette prière (dite) par le diacre, l'archevêque, ayant pareillement la main sur la tête de l'ordinand, prie ainsi...»<sup>1058</sup>.

---

<sup>1057</sup> P. TREMPÉLAS, *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.1, p.365 ; M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (8)», in *OCP*, 53, 1987, p.79.

<sup>1058</sup> *Barberini gr.336*, prière 162.1-9, pp.170-171, «162.1) Καὶ ποιεῖ εἷς τῶν διακόνων εὐχὴν 2) Ἐν εἰρήνῃ τοῦ κυρίου δηθῶμεν. 3) Ὑπὲρ τῆς ἀνωθεν εἰρήνης καὶ τῆς σωτηρίας τῶν ψυχῶν ἡμῶν, τοῦ κυρίου. 4) Ὑπὲρ τῆς εἰρήνης τοῦ σύμπαντος κόσμου. 5) Ὑπὲρ τοῦ ἀρχιεπισκόπου ἡμῶν τοῦδε, ἱερωσύνης, ἀντιλήψεως καὶ διαμονῆς, εἰρήνης καὶ σωτηρίας αὐτοῦ, καὶ τῶν ἔργων τῶν χειρῶν αὐτοῦ, τοῦ κυρίου. 6) Ὑπὲρ τοῦδε τοῦ νῦν προχειριζομένου διακόνου καὶ τῆς σωτηρίας αὐτοῦ, τοῦ κυρίου. 7) Ὅπως ὁ φιλόφρων θεὸς ἄσπιλον καὶ ἀμόμητον αὐτῷ τὴν διακονίαν χαρίσῃται, δεηθῶμεν. 8) Ὑπὲρ τοῦ εὐσεβεστάτου ἡμῶν βασιλέως, καὶ τὰ λοιπά. 9) Καὶ ἐν τῷ γίνεσθαι ταύτην τὴν εὐχὴν ὑπὸ τοῦ διακόνου, ἔχων ὁμοίως τὴν χεῖρα ὁ ἀρχιεπίσκοπος ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ χειροτονομένου, ἐπεύχεται οὕτως».

On trouve le même cas dans l'ordination d'une diaconesse<sup>1059</sup>, ainsi que dans la prière pour un mariage<sup>1060</sup> du codex Barberini gr.336.

### **E. La revêtû du Christ**

Après avoir dit la prière pour la chrismation et avant oindre les baptisés, le prêtre dit un verset depuis l'Epître aux Galates de l'Apôtre Paul<sup>1061</sup> :

«Et après cette prière, il dit : Vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtus le Christ»<sup>1062</sup>.

Il est remarquable que dans le codex Barberini gr.336, il n'y a aucune référence sur habillement des néophytes en habits blancs ou resplendissants, comme cela a été établi dès le 4<sup>ème</sup> siècle tant à l'Orient qu'à l'Occident<sup>1063</sup>.

Cyrille de Jérusalem utilise le même verset : «Baptisés dans le Christ, et ayant revêtu le Christ»<sup>1064</sup> ; il se réfère indirectement en habits blancs avec qui s'habillaient les néophytes :

---

<sup>1059</sup> *Ibid*, prière 164.1-9, p.173, «Et après le « Amen », un des diacres fait la prière ainsi :

En paix, prions le Seigneur. Pour la paix d'en haut. Pour la paix du monde entier. Pour notre archevêque *ici présent*, pour son sacerdoce, son soutien, sa stabilité, sa paix et pour les œuvres de ses mains. Pour (*une telle*) *ici présente* qui est maintenant proposée comme diaconesse et pour son salut, prions le Seigneur. 7) Pour que notre Dieu philanthrope lui accorde un diaconat (ministère) sans tache et irréprochable, (prions) le Seigneur. Pour notre très pieux roi, protégé de Dieu. Et pendant qu'a lieu cette prière (dite) par le diacre, l'archevêque, ayant pareillement la main sur la tête de la (candidate) ordonnée, prie ainsi...».

<sup>1060</sup> *Barberini gr.336*, prière 186.2-9, p.185, «Le diacre fait la prière en disant : En paix, prions le Seigneur. Pour la paix d'en haut. Pour que ce mariage soit béni comme à Cana de Galilée, (prions) le Seigneur. Pour l'union et la concorde de nos frères un tel et une telle et pour leur salut, prions le Seigneur. Pour que ces couronnes soient bénies par la puissance et l'effusion et l'énergie du Saint Esprit, prions. De la très sainte, très pure... Quand il l'a achevée, le prêtre prie en disant...».

<sup>1061</sup> Gal, 3:27.

<sup>1062</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.3, p.131, «Καὶ μετὰ τὴν εὐχὴν ταύτην λέγει· Ὅσοι εἰς Χριστὸν ἐβαπτίσθητε, Χριστὸν ἐνεδύσασθε».

<sup>1063</sup> T. FINN, «The Liturgy of Baptism in the Baptismal instructions of St.John Chrysostom», p.191.

<sup>1064</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», III.3.1, p.120.

«Mais maintenant que tu as dépouillé les vêtements d'autre fois, et que tu as revêtu la blancheur spirituelle, il faut être toujours vêtu de blanc. Nous ne voulons absolument pas dire par là qu'il te faut toujours porter sur toi des vêtements blancs ; mais il est nécessaire que tu sois revêtu de la véritable blancheur et de la splendeur spirituelle»<sup>1065</sup>.

Chrysostome se réfère à ceux qui se sont revêtu le Christ<sup>1066</sup> en disant que, après leur baptême, ils s'habillent en habit resplendissant:

«Et de la même manière que maintenant le déploiement de votre vêtement et l'éclat de vos habits attirent tous les regards, ainsi et pour toujours vous pourrez, si vous le voulez et à condition l'éclat de ce vêtement royal»<sup>1067</sup>.

De même, Théodore de Mopsueste<sup>1068</sup> parle de tunique blanche ; Proclus de Constantinople<sup>1069</sup> ainsi que Denys l'Aréopagite<sup>1070</sup> se réfèrent en habits resplendissants.

On ne peut pas exclure la probabilité qu'à l'époque du codex Barberini gr.336 les néophytes s'habillaient en habits blancs ou resplendissants. Le fait que le texte ne procure une telle information ne veut en aucun cas dire que cela n'avait pas eu lieu. Pourquoi proclamer ce verset précis (étant donnée de la tradition d'habillement des néophytes) ? Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que le codex laisse quelques pratiques suspendues. Par exemple on lit : «Un tel est

---

<sup>1065</sup> *Ibid*, III.4.8.11-15, p.142.

<sup>1066</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», IV.18.3-4, p.192.

<sup>1067</sup> *Ibid*, IV.18.6-10, p.192.

<sup>1068</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétique», 14.26, p.239, «Une fois remonté de l'eau, tu te couvres d'un vêtement tout resplendissant» ; 14.27, p.239, «Une fois que tu as reçu la grâce baptismale et que tu as revêtu une longue tunique d'une éclatante blancheur».

<sup>1069</sup> PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», 27.50, p.193, «πὼς λαμπροῖς ἐσθήμασι μεταμφιάζει το σῶμα».

<sup>1070</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.2.7, p.409, «Alors, les Prêtres le prennent, le remettent au parrain ou garant de l'initiation, et ayant, simultanément avec lui, revêtu d'un habit convenable l'initié, ils le ramènent à l'Hiérarque» ; 2.3.8, p.416, «Ensuite, on passe à l'initié des habits d'une éclatante blancheur».

baptisé au nom...» ; le reste de la phrase est omis<sup>1071</sup>. Pourrait-on prétendre que le baptême ne se faisait pas au nom des trois personnes divines? Certainement pas.

Rappelons que les textes du codex Barberini gr.336 ne sont pas des catéchèses mais des prières pour le baptême, lesquelles sont accompagnées d'instructions pour les célébrants. Par conséquent, quelques éléments sont considérés soit évidents pour le célébrant soit hors du but de la composition du livre. On croit qu'avant la chrismation, les néophytes s'habillaient en habits blancs ou resplendissants, justifiant de cette façon le choix ainsi que la position du verset au rite du baptême comme il apparaît dans le codex Barberini gr.336.

### **III. Entrée dans le temple et liturgie**

Après la chrismation des néophytes a lieu la liturgie :

«Et il commence en disant : Bienheureux ceux dont les fautes ont été remises et dont les péchés ont été recouverts.

Et le prêtre se dirige avec les néophytes vers l'entrée et la divine liturgie a lieu»<sup>1072</sup>.

Le psaume 31 – ci-dessus – est aussi chanté après l'immersion baptismale. Le mot «commence» (ἀπάρχεται) du texte est d'habitude utilisé à des sacrifices et signifie «débuter» (κάνει την αρχή)<sup>1073</sup>. On peut supposer que le prêtre commençait à chanter le premier verset du psaume 31 et le psalmiste chantait les autres jusqu' à ce que le prêtre dirige les néophytes «vers l'entrée et la divine liturgie a lieu». On trouve cette pratique dans des textes postérieurs au codex Barberini gr.336,

---

<sup>1071</sup> *Barberini gr.336*, prière 124.6, p.130.

<sup>1072</sup> *Ibid*, prière 125.5, p.131, «Καὶ ἀπάρχεται λέγων Μακάριοι ὧν ἀφέθησαν αἱ ἀνομίαι καὶ ὧν ἐπεκαλύφθησαν αἱ ἁμαρτίαι, καὶ εἰσέρχεται ὁ ἱερεὺς μετὰ τῶν νεοφωτιστῶν εἰς τὴν εἴσοδον, καὶ γίνεται ἡ θεία λειτουργία».

<sup>1073</sup> H.G.LIDDELL - R.SCOTT, *A Greek-English Lexicon revised and augmented throughout by Sir Henry Stuart Jones with the assistance of Roderick McKenzie*, Oxford, Clarendon Press, 1940, éd. Electronique, <<http://www.perseus.tufts.edu/hopper/>>.

comme les lectionnaires Sinaï 9 (vers 1100) et 247 (XI<sup>ème</sup> siècle) où, après la chrismation on lit :

«Lorsqu'on chante le Bénissez, les prêtres et les diacres descendent du synthronon et revêtent des ornements blancs. Et ainsi ils entrent par la seconde porte avec l'archevêque et les nouveaux-illuminés, tous habillés en blanc, précédés par trois chandeliers, en disant: Prokeimenon, mode grave: Heureux ceux dont... les transgressions. Verset: Heureux l'homme... Lorsqu'il arrive aux portes centrales le chantre dit le 2<sup>e</sup> verset: J'ai dit: je confesserai... Lorsque le chantre qui est à l'ambon et qui chantait le Bénissez, entend chanter: Heureux ceux..., il descend de l'ambon; le dernier chantre monte sur l'ambon et aussitôt le chant achevé, du sanctuaire l'archidiacre donne le signal et il fait la reprise et descend rapidement. Pas de prière, mais aussitôt les chantres montent sur l'ambon et à la place du trisagion disent: Vous qui avaient été baptisés... On ne dit pas le prokeimenon, mais aussitôt l'épître aux Romains..»<sup>1074</sup>.

On trouve la même pratique dans le Praxapostolos Panteleïmon 252 (XII<sup>ème</sup> siècle)<sup>1075</sup>.

Selon M.Arranz, le 31<sup>ème</sup> psaume a été depuis l'antiquité le lien entre le baptême et la liturgie, quand le baptême finissait par

---

<sup>1074</sup> M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (8)», in *OCP*, 53, 1987, p.90.

<sup>1075</sup> *Ibid*, pp.97-98, «Lorsqu'on chante: Bénissons le Père, descendent (des leur sièges) les prêtres et les diacres. Après quoi arrive du grand baptistère un autre chantre qui conduit et accompagne les nouveaux-illuminés, chantant le prokeimenon des illuminations, sur le mode grave: Heureux ceux dont... les transgressions... 1<sup>er</sup> verset: Heureux l'homme... Le 2<sup>e</sup> verset il le dit aux portes argentées, mode 3<sup>e</sup>: J'ai dit: je confesserai... Le 3<sup>e</sup> verset il le dit à l'ambon, mode 3<sup>e</sup>: Et tu as remis..., revêtu d'une tunique blanche et «chassant» celui qui chantait le Bénissez. Arrivent ensuite le patriarche avec les évêques, les prêtres et les diacres qui ont baptisé, vêtus de blanc, et a lieu la seconde entrée (dans le sanctuaire), en silence. Aussitôt après l'entrée, à la place du trisagion (on chante): Vous qui avez été baptisés. .. On ne dit ni la synapti ni la prière, mais tout de suite a lieu l'(installation au) «siège» d'en haut et l'épître sans prokeimenon»

l'immersion (précédée de l'onction) et la liturgie commençait par l'épître<sup>1076</sup>.

A l'époque du codex Barberini gr.336, le rite du baptême est indissolublement lié à la divine liturgie suivant la tradition antérieure. Les illuminés ne participent plus à la divine liturgie en tant qu'auditeurs – comme ils faisaient durant la période de leur catéchèse – mais ils deviennent participants du corps et du sang du Christ. Cela apparaît particulièrement dans la prière avant l'onction au myron – qu'on a déjà étudiée – où l'officiant demande à Dieu :

«...accorde leur (les néophytes) aussi ... la participation au précieux corps et au précieux sang de ton Christ»<sup>1077</sup>.

Selon Chrysostome, les illuminés, tout après leur baptême venaient à la divine liturgie pour recevoir la sainte communion :

«De fait, aussitôt remontés des piscines, ils sont conduits à la table redoutable, source de mille faveurs, ils goûtent au corps et au sang du Seigneur et deviennent la demeure de l'Esprit»<sup>1078</sup>.

Chez Denys l'Aréopagite, on lit qu'après la chrismation :

«...l'Hiérarque convie l'initié à la très-auguste eucharistie, et l'admet à la participation des mystères capables de l'accomplir»<sup>1079</sup>.

Dans le Testament du Seigneur, les néophytes après l'onction au myron participent à l'eucharistie :

«Après avoir signé son front qu'il approche, qu'il le baise et lui dise: ... Après que chacun ait dit ainsi, qu'ils prient avec

---

<sup>1076</sup> *Ibid*, p.106.

<sup>1077</sup> *Barberini gr.336*, prière 125.2, p.130.

<sup>1078</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», II.27.8-11, p.149.

<sup>1079</sup> DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», 2.3.8, p.417.

tout le peuple. Que l'un des diacres présente l'offrante eucharistique. Et après cela, que le pasteur rende grâces. ... Et après que tout a été dit, et après qu'il a dit la confession de foi, qu'ils reçoivent (l'Eucharistie)»<sup>1080</sup>.

De même, Théodore de Mopsueste lie directement le baptême à l'eucharistie :

«Après avoir reçu la naissance mystérique par le baptême, vous vous approcherez de l'aliment immortel qui va vous nourrir conformément à votre naissance»<sup>1081</sup>.

On trouve la même chose chez Narsai<sup>1082</sup>, chez Jacques d'Edesse<sup>1083</sup>, ainsi que dans le rite de baptême arménien<sup>1084</sup>.

#### **IV. Rites particuliers**

##### **A. Les ablutions**

Après les prières qui constituent le rite du baptême, il y a une prière qui a le titre : «Prière pour les ablutions» (Εὐχή εἰς τὸ ἀπόλουτρον)<sup>1085</sup>:

2) Ὁ λύτρωσιν ἁμαρτιῶν διὰ τοῦ ἀγίου σου βαπτίσματος τοῖς δούλοις σου δωρησάμενος καὶ ἀνακαίνησιν ζωῆς αὐτοῖς χαρισά- μενος, αὐτός, δέσποτα κύριε, τὸν	2) Toi qui as accordé à tes serviteurs la purification des péchés par ton saint baptême et qui les as gratifiés de la régénération de la vie, toi-même,
--	---

<sup>1080</sup> *Testamentum Domini Ethiopien*, p.225.

<sup>1081</sup> THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélies catéchétiques», 14.29, p.240.

<sup>1082</sup> NARSAI, «Homélie 21: Sur le Baptême», p.56, «In the way of spiritual life, he begins to travel; and, like the spiritual beings, he lives by spiritual food. [The Homily ends with an account of the Eucharist.]».

<sup>1083</sup> JACQUES D'ÉDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», p.280, «Mox chrismate eos consignat dicens et hoc signaculum in nomine tuo accipiant. Deinde gratiarum actionis orationem absolvit. Postremo ad ecclesiam profecti mysteriorum participes funt».

<sup>1084</sup> F.CONYBEARE - A.MACLEAN, *Rituale Armenorum*, p.100, «And he communicates him (or them) in the holy mysteries and they escort him (or them) as far as the door of the church, singing the psalm: Blessed is he whose sins are forgiven».

<sup>1085</sup> *Barberini gr.336*, prière 126.1-2, pp.131-132 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

φωτισμὸν τοῦ προσώπου σου ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτῶν ἐναυγάζειν διὰ παντός εὐδόκησον, τὸν θυρεὸν τῆς πίστεως αὐτῶν κατὰ τοῦ ἀντιπάλου ἐπὶ τῇ σῆ πέτρα θεμελίωσον, τὸ ἔνδυμα τῆς ἀφθαρσίας παντός ρύπου ἀμαρτημάτων ἀμόλυντον διατήρησον, καὶ τὴν πνευματικὴν σφραγίδα ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς φοβερᾶς σου κρίσεως ἀνεξάλειπτον διαφύλαξαν, ἵλεως αὐτοῖς τε καὶ ἡμῖν γινόμενος κατὰ τὸ πλῆθος τῶν οἰκτιρισμῶν σου. Ὅτι ἠὲλόγηται καὶ δεδόξασται τὸ πάντιμον καὶ μεγαλοπρεπὲς ὄνομά σου τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος.

souverain, Seigneur, qu'il te plaise de faire briller la lumière de ton visage en tout, fonde sur ton roc le bouclier de leur foi contre l'adversaire, conserve intact le vêtement de l'incorruptibilité contre toute souillure des péchés, garde ineffaçable le sceau spirituel pour le jour de ton redoutable jugement, en leur étant favorable, et à nous aussi, selon l'abondance de tes miséricordes. Car ton nom très vénérable et magnifique est béni et glorifié, Père, Fils et Esprit Saint.

On remarque que la prière ne contient aucune information pour le moment de la lecture. Son contenu concerne le progrès spirituel des néophytes et un résumé des dons qu'ils ont reçus à travers leur baptême : la purification des péchés, la régénération de la vie, le vêtement de l'incorruptibilité, le sceau spirituel. Cependant, on pourrait s'informer sur cette prière à partir d'un rite du codex Barberini gr.336 intitulé : «comment il faut recevoir dans la sainte Église de Dieu, catholique et apostolique, ceux qui reviennent des hérésies»<sup>1086</sup>. Là, le célébrant oint à myron celui qui est revenu de l'hérésie «de la même façon que les néophytes, en faisant sur lui la même invocation»<sup>1087</sup>. Ensuite:

<sup>1086</sup> *Ibid*, prière 146.1, p.151.

<sup>1087</sup> *Ibid*, prière 146.11, p.152, «Καὶ χρίει αὐτὸν τῷ μύρω καθάπερ καὶ τοὺς νεοφώτιστους τὴν αὐτὴν ἐπ' αὐτῷ ἐπίρρησιν ποιούμενος».

«...il (l'ex hérétique) communie ainsi et il reçoit la consigne de ne pas manger de viande ces sept jours, de ne pas se laver les yeux (la figure), mais de vivre les sept jours comme les baptisés, et de se laver le huitième jour»<sup>1088</sup>.

Puisque la pratique décrite ci-dessus a, elle aussi, lieu après le baptême («comme les baptisés»), on peut résulter que la prière des ablutions avait lieu le huitième jour après le baptême. Là, le baptisé se lavait le visage ; on considère que ce geste est en liaison directe avec la chrismation. Dans le rite de la chrismation du codex Barberini gr.336, le prêtre n'oingt les baptisés qu'au visage<sup>1089</sup> ; il est probable que les baptisés s'ordonnaient de ne pas se laver le visage pour sept jours.

Du point de vue pratique on peut supposer que cela se faisait pour que les baptisés obtiennent une plus grande pénétration du Myron. Le rite des ablutions servait à ce que les traces éventuelles du myron sur le visage du néophyte disparaissent afin qu'il puisse se laver sans avoir le souci que ces traces aboutissent à un lieu profane puisque, selon Cyrille de Jérusalem, le saint myron n'est pas un simple parfum mais il est don du Christ<sup>1090</sup>.

Du point de vue rituel, comme M.Arranz remarque, l'ablution du 8<sup>ème</sup> jour n'était qu'un complément et un colophon aux solennités de la semaine de Pâques. Il clôturait la semaine qui suivait le baptême, semaine toute occupée par l'assistance des néophytes aux catéchèses mystagogiques journalières, qui avaient une place si importante dans la prédication des Pères (remarquables entre autres celles de Jean Chrysostome et celles attribuées à Cyrille de Jérusalem et à Proclus de

---

<sup>1088</sup> *Ibid*, prière 147.3, p.153, «Καὶ εἰθ' οὕτως κοινωνεῖ καὶ λαμβάνει παραγγελίας τὰς ἑπτὰ ἡμέρας ἐκεῖνος κρέα μὴ φαγεῖν, μὴ νίψασθαι τὴν ὄψιν, ἀλλὰ καθὼς οἱ βαπτιζόμενοι οὕτως διατελεῖν τὰς ἑπτὰ ἡμέρας, καὶ τῆ ' ἡμέρα ἀπόλουσασθαι».

<sup>1089</sup> *Ibid*, prière 125.4, p.131.

<sup>1090</sup> CYRILLE DE JERUSALEM, Catéchèses Mystagogiques, III.3.3.1-7, p.124, «Mais veille à ne pas t'imaginer qu'il y ait là simple parfum. De même en effet que le pain de l'Eucharistie, après l'épiclese de l'Esprit-Saint, n'est plus du simple pain, mais corps du Christ, de même aussi ce saint parfum n'est plus avec l'épiclese, un parfum pur et simple, ou pourrait-on dire commun, il est don du Christ, devenu par la présence de l'Esprit-Saint efficace de sa divinité».

Constantinople); ces catéchèses étaient prononcées pendant une célébration eucharistique à laquelle les néophytes participaient<sup>1091</sup>. Chrysostome donne une information importante pour la semaine qui suivait le baptême :

«Car, c'est bien un mariage spirituel ce qui s'accomplit ici! Voyez donc! Comme dans les mariages charnels, les fêtes nuptiales se prolongent sept jours durant, ainsi nous aussi nous prolongeons durant le même nombre de jours les fêtes de ces noces spirituelles, en vous servant cette table mystique qui abonde de mille bienfaits»<sup>1092</sup>.

Le fait de l'existence de la prière des ablutions dans le codex Barberini gr.336 est très important parce que cette prière constitue le témoignage le plus ancien que l'on trouve dans le typique Constantinopolitain. Par ailleurs, les éléments disposés concernant les ablutions dans les siècles qui précèdent celui du codex Barberini gr.336 sont très peu, le témoignage de Tertullien étant le plus important ; selon ce témoignage, les illuminés s'abstenaient du bain quotidien pendant la semaine qui suivait leur baptême<sup>1093</sup>.

## **B. La tonsure**

Dans le monde païen ancien il y avait l'habitude de couper les cheveux des enfants et de les offrir en tant que sacrifice à Apollon ou à des fleuves, comme remerciement pour leur – jusque là – élévation

---

<sup>1091</sup> M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (9)», in *OCP*, 55, 1989, pp.58-59.

<sup>1092</sup> JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», VI.24.4-10, p.227.

<sup>1093</sup> TERTULLIEN, «Traité de la couronne du soldat», 3, éd. de Genoude E.A. in *Œuvres De Tertullien*, v.2, Paris, Louis Vivès, 1852, p.132, «Pour commencer par le baptême, avant de descendre dans l'eau, sur le lieu, et un peu avant l'église, nous jurons, sous la main du pontife, que nous renonçons à Satan, à ses pompes et à ses anges; ensuite nous sommes plongés trois fois, répondant quelque chose de plus que le Seigneur n'a précisé dans son Evangile. Au sortir de là, nous goûtons pour la première fois la concorde du lait et du miel; à dater de ce jour, nous nous abstenons du bain quotidien toute la semaine».

(θρεπήρια)<sup>1094</sup> ; cette action symbolisait en même temps le passage de l'enfance à l'adolescence<sup>1095</sup>.

Selon P.Trempelas, les évêques ont maintenu cette coutume – laquelle était enracinée chez le peuple – et l'ont christianisée en lui attribuant le sens de consécration des illuminés à Dieu<sup>1096</sup>.

Par ailleurs, Cyrille d'Alexandrie, interprétant les ordres de la loi juive concernant la purification des lépreux, écrit que l'onction du lépreux à l'eau – après laquelle lui, il était considéré comme pur – est une symbolisation du saint baptême. La loi déterminait comme il suit :

«Celui qui se purifie lavera ses vêtements, rasera tout son poil, et se baignera dans l'eau; et il sera pur. Ensuite il pourra entrer dans le camp, mais il restera sept jours hors de sa tente. Le septième jour, il rasera tout son poil, sa tête, sa barbe, ses sourcils, il rasera tout son poil; il lavera ses vêtements, et baignera son corps dans l'eau, et il sera pur»<sup>1097</sup>.

Interprétant le passage ci-dessus, Cyrille informe indirectement de coupe des cheveux après le baptême à son époque en disant que, après s'être purifié par le saint baptême, on dépouille ses péchés et ses goûts comme quelqu'un qui dépouille ses cheveux<sup>1098</sup>.

Dans la praxis actuelle de l'Eglise Orthodoxe, la coupe des cheveux fait partie du rite de l'ablution. Selon M.Arranz, les codex BES et EBE seront les premiers manuscrits à placer les deux offices l'un après l'autre, sans les fondre cependant dans un seul rite – comme continue à la faire d'ailleurs l'euchologe imprimé, même si dans la

---

<sup>1094</sup> H. ESTIENNE – C. HASE, *Thesaurus Graecae Linguae*, v.4, Paris, Didot, 1841, col.415, «κείραντες ἀνετίθουν Ἀπόλλωνι Κουροτρόφῳ καὶ ποταμοῖς».

<sup>1095</sup> P. TREMPELAS, *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.1, p.319.

<sup>1096</sup> *Idem.*

<sup>1097</sup> Lv. 14:8-9.

<sup>1098</sup> CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Glaphyrorum in Leviticum», in *PG*, 69,561BC.

praxis on unit les deux rites et on donne au second une signification symbolique qu'il ne semble pas posséder<sup>1099</sup>.

Dans le codex Barberini gr.336, loin des prières pour le baptême et la prière pour les ablutions se trouvent trois prières qui se réfèrent à la tonsure d'un enfant. Les deux premières (prières 1 et 2) se trouvent l'une après l'autre ; la dernière se trouve dans un autre lieu du codex, séparément des prières 1 et 2.

### 1. Les textes

#### *Prière 1 (208)* <sup>1100</sup>

1) Εὐχή εἰς τὸ κουρεῦσαι παιδίον.

2) Σὲ ἱκετεύομεν, κύριε ὁ θεὸς τῆς σωτηρίας ἡμῶν, ὁ ἐκ τοῦ πληρώματος τῆς κολυμβήθρας τῆς σῆς ἀγαθότητος εὐλογήσας τὸ παρὸν νήπιον, καὶ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἢ εὐλογία σου κατελθάτω, καὶ ὡς εὐλογήσας Δαυὶδ διὰ χειρὸς τοῦ προφήτου Σαμουήλ, οὕτως εὐλόγησον τὸ παρὸν νήπιον διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἁμαρτωλοῦ, ἐπιφοιτῶν αὐτῷ τὸ πνεῦμα σου τὸ ἅγιον, καὶ ἐν τῇ ἀπαρχῇ τοῦ κείρασθαι αὐτὸν τὴν κόμην δὸς αὐτῷ προκόψαι ἐν ἡλικίᾳ πεπληρωμένη καὶ πολὺὰ γήρους, ὅπως ἴδῃ τὰ ἀγαθὰ Ἱερουσαλήμ πά-

1) Prière pour tonsurer un enfant

2) Nous te supplions, Seigneur, Dieu de notre salut, toi qui de la plénitude de tes réservoirs de bonté as bénis l'enfant ici présent, que sur sa tête descende encore ta bénédiction, et comme tu as béni David par la main du prophète Samuel bénis de même l'enfant ici présent, par la main du pécheur que je suis, par l'effusion de ton Saint Esprit sur lui, et dans la tonsure des prémices de ses cheveux, donne-lui de progresser vers la pleine taille et la blancheur de la

<sup>1099</sup> M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (9)», in *OCP*, 55, 1989, p.36.

<sup>1100</sup> *Barberini gr.336*, prière 208.1-2, p.198 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

σας τας ἡμέρας τῆς ζωῆς αὐτοῦ, καὶ εὐαρεσθήσῃ σοὶ ἐν ἔργοις κάλοῖς οἷς προητοίμασας, ἵνα ἐν αὐτοῖς περιπατήσωμεν.

Ἵτι πρέπει σοὶ αἶνος καὶ δόξα καὶ πάσα προσκύνησις τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι νῦν.

*Prière 2 (209)* <sup>1101</sup>

1) Εὐχὴ μετὰ τὸ κουρεῦσαι τὸ παιδίον β'.

2) Ἁγία Τριάς ὁ θεὸς ἡμῶν, εὐλόγησον τὸν παῖδα τοῦτον ἐν πάσῃ εὐλογία πνευματικῇ καὶ χάρισαι τοῖς δούλοις σου τοῖς ἰδίῳις γονεῦσιν ἀβλαβῇ καὶ ἀνεπηρέαστον, φυλαττόμενον ὑπὸ τῆς σῆς εὐσπλαχνίας, εἰς αὔξησιν καὶ εἰς σύνεσιν καὶ εἰς πᾶν ἔργον εὐοδούμενον, πρεσβείαις τῆς ἁγίας Θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας καὶ πάντων τῶν ἁγίων σου. Ἵτι ηὐλόγηταί σου τὸ πανάγιον ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος.

vieillesse, pour qu'il voie les biens de Jérusalem tous les jours de sa vie et qu'il te soit agréable par les œuvres belles que tu as préparées d'avance pour que nous nous y engagions. Car à toi convient la louange et la gloire et toute adoration, au Père et au Fils et au Saint Esprit, maintenant.

1) Prière après la tonsure d'un enfant 2.

2) Sainte Trinité notre Dieu, bénis cet enfant de toute bénédiction spirituelle et accorde à tes serviteurs ses parents qu'il reste sans faute et sans offense, protégé par ta bienveillance, pour sa croissance et son intelligence et pour sa réussite en toute action, par les intercessions de la sainte mère de Dieu et toujours Vierge Marie et de tous tes saints. Car ton nom très saint est béni, du Père et du fils et du Saint Esprit.

<sup>1101</sup> *Barberini gr.336*, prière 209.1-2, p.198 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

*Prière 3 (212)* <sup>1102</sup>

1) Εὐχή εἰς τὸ κουρεῦσαι παιδίον ἄλλη.

2) Εὐλογητὸς εἰ, κύριε ὁ θεὸς τῶν πατέρων ἡμῶν, ὁ ἀποστείλας τὸν πατέρα ἡμῶν Ἀβραὰμ κεῖραι τὴν κόμην τῷ σῶ ἱερεῖ Μελχισέδεκ καὶ πάσαν αὐτοῦ ἀπαρχὴν ἀφιερῶσας εἰς ναὸν ἅγιόν σου, ὁ παραγενάμενος ἐπὶ τῇ εὐλογίᾳ καὶ κουρᾷ τῶν ἁγίων σου ἀποστόλων καὶ μαθητῶν, καὶ δωρησάμενος αὐτοῖς ἀντὶ τῆς κουρᾶς τῶν τριχῶν ἀμώμητον πίστιν καὶ λόγους μεταδόσεως δικαιοσύνης· αὐτὸς καὶ τῷ δούλῳ σου τῷδε παράσχου ἀντὶ τῆς κουρᾶς τῶν τριχῶν τῶν ἐν τῇ κεφαλῇ λογισμὸν δικαιοσύνης καὶ πολιὰν ἐνάρετον, ἵνα κατὰ τὰς ἐντολάς σου πολιτευσάμενος, καταξιωθῇ τῆς ἐκ δεξιῶν σου σιτάσεως· τῷ δὲ πίστει Χριστοῦ ταύτας δεχομένῳ δώρησαι εὐλογίαν κατὰ τὴν τοῦ δικαίου Συμεὼν τοῦ δεξαμένου ἐν ἀγκάλαις {σὲ} τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστόν, καὶ πάντας τοὺς συνελθόντας εὐλόγησον εὐλογία πνευματικῇ. Ὅτι σὺ εἰ ὁ θεὸς ὁ

1) Autre prière pour tonsurer un enfant

2) Tu es béni, Seigneur Dieu de nos pères, toi qui as envoyé notre père Abraham couper la chevelure de ton prêtre Melchisédek et qui as dédié tous ses prémices à ton saint temple, toi qui étais présent à ta bénédiction et à la tonsure de tes saints apôtres et disciples, et qui leur as accordé en échange de la tonsure des cheveux une foi irréprochable et des paroles pour communiquer la justice ; toi-même, accorde à ton serviteur que voici, en échange de la tonsure des cheveux de sa tête l'intelligence de la justice et un vieillissement vertueux, pour que, se conduisant selon tes commandements, il soit rendu digne de prendre place à ta droite; à lui qui par la foi au Christ reçoit ces, accorde la bénédiction comparable à celle du juste Siméon qui t'avait reçu dans ses bras, toi, notre Seigneur Jésus Christ, et bénis

<sup>1102</sup> *Ibid*, prière 212.1-2, p.200 ; tr.fr. par M.Metzger, non publié.

<p>εὐλογῶν καὶ ἀγιάζων τὰς ψυχὰς ἡμῶν καὶ σοὶ τὴν δόξαν.</p>	<p>d'une bénédiction spirituelle tous ceux s'adjoignent. Car tu es le Dieu qui bénit et sanctifie nos âmes et à toi la gloire.</p>
--	--

Il paraît que les prières 1 et 2 constituent une section d'un rituel de la tonsure. Entre ces prières il pourrait avoir lieu une képhaloklisie. On trouve cela dans la «prière pour donner les palmes le jour des palmes 1»<sup>1103</sup>, du codex Barberini gr.336, qui précède une kephaloklisie : «le diacre : Nos têtes»<sup>1104</sup> et ensuite le prêtre prie la prière pour les palmes<sup>1105</sup> laquelle a le numéro 2 (β') comme exactement la deuxième prière de la tonsure.

D'autre part, il est possible que, entre les prières 1 et 2, il y avait une synaptie dite par un diacre, comme c'est le cas de la tonsure dans les prières de l'habit angélique des hommes du codex Barberini gr.336<sup>1106</sup>. Là, il y a une synaptie entre la première prière :

«Après l'achèvement de la prière 1, le diacre dit à nouveau ;  
En paix, prions le Seigneur...»<sup>1107</sup>,

et la : «prière 2, celle après la tonsure»<sup>1108</sup>. Dans ce cas-là, la prière porte le numéro 2 (β') et, même, avec la clarification : «après la tonsure», comme exactement on voit dans la prière 2 «pour d'un enfant». Néanmoins, le codex ne procure plus d'éléments afin de pouvoir soutenir à coup sûr aucune des deux suppositions citées ci-dessus.

<sup>1103</sup> *Ibid*, prière 220.1, p.204, «Εὐχὴ εἰς τὸ δοῦναι τὰ βαῖα τῆ βαϊφόρου, α'».

<sup>1104</sup> *Ibid*, prière 221.2, p.205, «Ὁ διάκονος Τὰς κεφαλὰς ἡμῶν».

<sup>1105</sup> *Ibid*, prière 221.1,3, p.205, «Εὐχὴ εἰς τὰ βαῖα β'».

<sup>1106</sup> *Ibid*, prière 244.1, p.220, «Ἀκολουθία ἤγουν διακονικά καὶ εὐχαὶ τοῦ ἀγγελικοῦ σχήματος τῶν ἀνδρῶν».

<sup>1107</sup> *Ibid*, prière 249.1-10, p.222, «Καὶ πληρουμένης τῆς α' εὐχῆς, λέγει πάλιν ὁ διάκονος Ἐν εἰρήνῃ τοῦ κυρίου δεηθῶμεν».

<sup>1108</sup> *Ibid*, prière 250.1, p.223, «Καὶ ὁ ἱερεὺς λέγει τὴν εὐχὴν ταὴν β' τὴν μετὰ τὴν κουράν».

## 2. La terminologie de la demande

La prière 1 est destinée à la première coupe des cheveux d'un enfant qui en faisait une offrande à Dieu en guise de prémices : «et dans la tonsure des prémices de ses cheveux»<sup>1109</sup>.

On remarque que dans cette prière, la tonsure a lieu après le baptême :

«Seigneur, Dieu de notre salut, toi qui de la plénitude de tes réservoirs de bonté as bénis l'enfant ici présent, que sur sa tête descende encore ta bénédiction»<sup>1110</sup>.

La position de la prière «pour la tonsure d'un enfant» dans le codex Barberini gr.336 – elle se trouve très loin après la prière pour les ablutions – ainsi que le fait qu'elle est destinée à un seul individu, contrairement aux autres prières baptismales qui sont rédigées au pluriel, donnent la possibilité de supposer que la tonsure n'avait pas eu lieu juste après le baptême. Il paraît exister une séparation entre le baptême et la première coupe des cheveux. M.Arranz pose la question si dans l'antiquité, on a pratiqué pour les catéchumènes-enfants - ou pour quelques-uns d'entre eux - une espèce de nazaréat supposant la conservation des cheveux jusqu'au moment du baptême<sup>1111</sup>.

La prière 1 contient une demande pour bénédiction de l'enfant en faisant allusion à la bénédiction de David par le prophète Samuel :

«...et comme tu as béni David par la main du prophète Samuel bénis de même l'enfant ici présent, par la main du

---

<sup>1109</sup> *Ibid*, prière 208.2, p.198, «καὶ ἐν τῇ ἀπαρχῇ τοῦ κείρασθαι αὐτὸν τὴν κόμην».

<sup>1110</sup> *Ibid*, «Σὲ ἱκετεύομεν, κύριε ὁ θεὸς τῆς σωτηρίας ἡμῶν, ὁ ἐκ τοῦ πληρώματος τῆς κολυμβήθρας τῆς σῆς ἀγαθότητος εὐλογήσας τὸ παρὸν νήπιον, καὶ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἢ εὐλογία σου κατελθάτω».

<sup>1111</sup> M.ARRANZ, «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (9)», in *OCP*, 55, 1989, p.60.

pécheur que je suis, par l'effusion de ton Saint Esprit sur lui»<sup>1112</sup>.

Dans le texte, il n'y a pas de référence sur la manière dont l'officiant bénit l'enfant. Probablement, il fait le type de la croix sur la tête de l'enfant avec sa main ou il pose simplement sa main sur la tête de l'enfant.

La prière 2 contient, elle aussi, une demande pour bénédiction de l'enfant : «bénis cet enfant de toute bénédiction spirituelle»<sup>1113</sup>, sans aucune allusion ni au baptême ni à la tonsure.

Dans la prière 3 il n'y a aucune allusion au baptême ni à une première tonsure, mais bien à une offrande à Dieu des cheveux de l'enfant :

«...toi-même, accorde à ton serviteur que voici, en échange de la tonsure des cheveux de sa tête l'intelligence de la justice et un vieillissement vertueux, pour que, se conduisant selon tes commandements, il soit rendu digne de prendre place à ta droite»<sup>1114</sup>.

Dans le texte de la prière, la tonsure de l'enfant est mise en parallèle avec une mystérieuse tonsure de Melchisédek:

«...toi qui as envoyé notre père Abraham couper la chevelure de ton prêtre Melchisédek et qui as dédié tous ses prémices à ton saint temple»<sup>1115</sup>.

---

<sup>1112</sup> *Barberini gr.336*, prière 208.2, p.198, «καὶ ὡς εὐλόγησας Δαυὶδ διὰ χειρὸς τοῦ προφήτου Σαμουήλ, οὕτως εὐλόγησον τὸ παρὸν νήπιον διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἁμαρτωλοῦ, ἐπιφοιτῶν αὐτῷ τὸ πνεῦμα σου τὸ ἅγιον».

<sup>1113</sup> *Ibid*, prière 209.2, p.198, «εὐλόγησον τὸν παῖδα τοῦτον ἐν πάσῃ εὐλογία πνευματικῇ».

<sup>1114</sup> *Ibid*, prière 212.2, p.200, «αὐτὸς καὶ τῷ δούλῳ σου τῷδε παράσχου ἀντὶ τῆς κουρᾶς τῶν τριχῶν τῶν ἐν τῇ κεφαλῇ λογισμὸν δικαιοσύνης καὶ πολιαν ἐνάρετον, ἵνα κατὰ τὰς ἐντολάς σου πολιτευσάμενος, καταξιωθῇ τῆς ἐκ δεξιῶν σου στάσεως.».

<sup>1115</sup> *Ibid*, «ὁ ἀποστείλας τὸν πατέρα ἡμῶν Ἀβραὰμ κεῖραι τὴν κόμην τῷ σῶ ἱερεῖ Μελχισέδεκ καὶ πάσαν αὐτοῦ ἀπαρχὴν ἀφιερῶσας εἰς ναὸν ἅγιόν σου».

Le texte ne dit pas clairement si c'est Abraham qui a donné la dîme à Melchisédek, ou l'inverse ; le texte actuel veut sans doute dire qu'Abraham a donné la dîme à Melchisédek et montrer par là que les Israélites doivent payer la dîme au prêtre du Temple de Jérusalem<sup>1116</sup>.

Le fait décrit ci-dessus existe dans l'histoire de Melchisédech laquelle appartient aux *spuria scripta* d'Athanase le Grand ; là, Abraham, par ordre de Dieu, a coupé les cheveux de Melchisédech et ensuite a été béni par lui<sup>1117</sup>. Par ailleurs, il y a une deuxième allusion à une tonsure sacrée des Apôtres :

«...toi qui étais présent à ta bénédiction et à la tonsure de tes saints apôtres et disciples, et qui leur as accordé en échange de la tonsure des cheveux une foi irréprochable et des paroles pour communiquer la justice»<sup>1118</sup>.

Evidemment, ce témoignage provient d'un texte apocryphe plus ancien qui n'est pas encore trouvé.

Dans la prière 3, il y a une référence à celui qui reçoit le produit de la tonsure de l'enfant :

«...à lui qui par la foi au Christ reçoit ces accorde la bénédiction comparable à celle du juste Siméon qui t'avait reçu dans ses bras, toi, notre Seigneur Jésus Christ »<sup>1119</sup>.

Même si, comme on a déjà vu, la prière 3 ne contient aucune allusion au baptême, on estime que, à ce point-là, le texte se réfère à

---

<sup>1116</sup> Commentaire dans la traduction en français de l'euchologe Barberini grec 336 non publié par M.Metzger.

<sup>1117</sup> ATHANASE D'ALEXANDRIE, in *PG*, 28,529A, «Καὶ ἐξῆλθεν ὁ Μελχισεδέκ, καὶ εἶδεν Ἀβραάμ, καὶ ἐφοβήθη. Καὶ εἶπεν αὐτῷ ὁ Μελχισεδέκ· Μὴ φοβοῦ, ἀλλ' εἶπε· Τίς εἶ; καὶ τινὰ ζητεῖς; Εἶπε δὲ Ἀβραάμ· Προσέταξέ μοι Κύριος ξυρῆσαι σε καὶ ὄνυχοκοπῆσαι σε, καὶ ἀμφιάσαι, καὶ εὐλογηθῆναι παρὰ σοῦ. Ὁ δὲ Μελχισεδέκ εἶπεν αὐτῷ· Ὡς προσέταξέ σοι Κύριος, ποιήσον. Καὶ ἐποίησεν Ἀβραάμ, ὡς προσέταξεν αὐτῷ Κύριος».

<sup>1118</sup> *Barberini gr.336*, prière 212.2, p.200, «ὁ παραγενάμενος ἐπὶ τῇ εὐλογίᾳ καὶ κουρᾷ τῶν ἁγίων σου ἀποστόλων καὶ μαθητῶν, καὶ δωρησάμενος αὐτοῖς ἀντὶ τῆς κουρᾶς τῶν τριχῶν ἀμώμητον πίστιν καὶ λόγους μεταδόσεως δικαιοσύνης».

<sup>1119</sup> *Ibid*, «τῷ δὲ πίστει Χριστοῦ ταύτας δεχομένω δώρησαι εὐλογίαν κατὰ τὴν τοῦ δικαίου Συμεῶν τοῦ δεξαμένου ἐν ἀγκάλαις {σὲ} τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστόν».

un parrain qui est comparé au juste Siméon. Soit la prière était dite par le célébrant juste après le baptême, soit à un autre moment, la référence au parrain de la tonsure donne la possibilité de considérer cette prière ayant plus de probabilités d'être liée au baptême au lieu de constituer un rite indépendant et distingué du baptême.

A une époque très proche de celle du codex Barberini gr.336, il y a eu à Byzance le cas de Léon VI (866-912), dont les cheveux de la tonsure ont été reçus par les officiers suprêmes (parrains) de l'armée des régions (themata) anatolienne et cappadocienne. P.Trempelas estime que ce cas-là constitue une exception – à son avis cette action a eu des buts politiques – et exclut la probabilité que l'on avait établi l'existence de parrain pour les cheveux de la tonsure différent du parrain du baptême<sup>1120</sup>.

D'autre part, on remarque que cette prière ne constitue pas une affaire privée de l'enfant, du parrain et peut être des parents ; sa lecture a lieu dans un endroit ouvert puisque l'officiant demande à Christ de bénir tous ceux qui y sont assistés :

«...et bénis d'une bénédiction spirituelle tous ceux s'adjoignent»<sup>1121</sup>.

Le terme «s'adjoignent» (συνελθόντας) renvoie-t-il à un rite, peut-être celui du baptême ? La question reste ouverte.

---

<sup>1120</sup> P. TREMPELAS, *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.1, pp.318-319.

<sup>1121</sup> *Barberini gr.336*, prière 212.2, p.200, «καὶ πάντας τοὺς συνελθόντας εὐλόγησον εὐλογία πνευματικῆ».

## CONCLUSIONS

L'euchologe Barberini grec 336 de la bibliothèque Vaticane est le témoin le plus ancien et le plus important du rite byzantin. Les prières du baptême que cet euchologe contient constituent un rite complet du baptême, de façon à ce que l'officiant puisse célébrer le rite du baptême.

L'ordre et le contenu des prières lues par l'officiant sont en général les mêmes à ceux qui sont actuellement en usage dans les églises de l'orient qui suivent le typique constantinopolitain :

- vi. la prière pour faire un catéchumène
- vii. les exorcismes
- viii. les prières de renoncement et adhésion
- ix. la litanie diaconale
- x. la prière faite par le prêtre qui va baptiser
- xi. les prières pour la bénédiction de l'eau
- xii. les prières pour l'onction pré-baptismale
- xiii. les prières pour l'immersion baptismale
- xiv. les prières pour l'onction post-baptismale
- xv. la prière pour les ablutions

La prière pour faire un catéchumène paraît être l'évolution d'un rituel d'inscription du nom plus ancien. Cette prière constitue l'épilogue de l'enseignement donné au catéchumène durant la catéchèse, de façon à ce qu'il soit prêt à renoncer au diable, à adhérer au Christ et à recevoir le saint baptême.

Dans l'euchologe Barberini gr.336 il y a trois textes d'exorcismes (ou «aporcismes», comme il est cité). Les deux premiers sont longs et s'adressent au diable sur un ton ferme. Le troisième texte est très court par rapport aux deux premiers. Son contenu est plutôt apologétique et s'adresse à Dieu plutôt qu'au diable. Après les trois exorcismes il y a une prière : «prière après qu'on a fait un

catéchumène, pour celui qui va être baptisé» durant laquelle le célébrant insuffle et signe le candidat. Cette prière est de sens l'exorcisme et s'appelle dans des Codex postérieurs «4<sup>ème</sup> aporcisme».

Dans l'euchologe Barberini gr.336, il y a deux rites pour le renoncement – adhésion. L'un fait partie du rite du baptême de l'euchologe Barberini et se trouve juste après la «Prière après qu'on a fait un catéchumène, pour celui qui va être baptisé», et le deuxième se trouve ailleurs dans le codex Barberini sous le titre «Renoncement et adhésion, qui se font sous la présidence de l'archevêque à la sainte Préparation de Pâques». Le premier rite est court tandis que le deuxième est plus long et constitue un rite particulier. On estime que le deuxième rite est très important parce qu'il provient de l'époque de Chrysostome ; malheureusement, à nos jours il ne plus en usage. On estime qu'il n'y pas d'obstacle pour que l'église orthodoxe mette à nouveau en usage ce rite.

En ce qui concerne le credo baptismal qui se trouve dans l'euchologe Barberini gr.336, il s'agit du Credo de Nice-Constantinople.

Les litanies diaconales du baptême de l'euchologe Barberini gr.336 sont constituées de douze demandes. Les trois premières et la dernière sont des demandes habituelles que l'on trouve dans d'autres cas de litanies diaconales. Les huit qui restent concernent particulièrement le rite du baptême : les six demandes parlent des eaux qui vont être sanctifiées, une se réfère au diable et deux se réfèrent aux participants au rite du baptême.

La prière faite par le prêtre qui va baptiser offre un détail important pour la théologie du baptême : la validité du baptême ne dépend pas du tout de l'état personnel du célébrant en ce qui concerne ses péchés. Le baptême est valable soit le célébrant est un homme juste soit il ne l'est pas. La grâce de Dieu n'est pas analogue à la vertu ou non de l'officiant.

Avec la sanctification de l'eau, le candidat a la possibilité d'être débarrassé de l'influence des esprits souillés qui entraînent chez lui l'obscurcissement de la raison et des troubles de la pensée. Avec l'invocation de Dieu, l'eau acquiert une puissance spirituelle : elle devient le moyen par lequel les baptisés passeront dans une nouvelle situation, dans un autre mode de vie.

Avec la bénédiction, l'huile devient un chrême d'incorruptibilité. Cette expression attribue à l'huile un sens eschatologique. Le candidat, après s'être déshabillé de ses vêtements qui symbolisent la mortalité, est oint sur tout son corps avec l'huile d'onction qui est comme un nouveau vêtement et qui symbolise l'immortalité. L'onction du candidat par le célébrant se fait au nom de trois personnes divines. D'autre part, dans l'immersion baptismale même si la phrase est incomplète : «Un tel est baptisé au nom», on estime que le baptême se faisait au nom des trois personnes divines.

Dans l'euchologe Barberini gr.336, le don de l'Esprit Saint, c'est à dire le Myron, s'appelle sceau qui procure à l'homme la possibilité de faire agir les forces spirituelles qu'il a acquises à travers le baptême et ainsi de prendre part active à l'adoption filiale offerte par Dieu. Les baptisés sont oints au myron sur cinq points de leurs têtes, qui correspondent aux cinq sens de l'homme.

La prière des ablutions avait lieu le huitième jour après le baptême. Là, le baptisé se lavait le visage pour la première fois après son baptême. Cela se faisait pour que les baptisés obtiennent une plus grande pénétration du Myron. L'ablution du 8<sup>ème</sup> jour n'était qu'un complément et un colophon aux solennités de la semaine de Pâques. Il clôturait la semaine qui suivait le baptême, semaine toute occupée par l'assistance des néophytes aux catéchèses mystagogiques journalières, qui avaient une place très importante dans la prédication des Pères.

En général, les prières pour le baptême de l'euchologe Barberini grec 336 concernent des candidats adultes. Néanmoins, on ne peut pas exclure le baptême des enfants. Dans la prière pour la tonsure des enfants, ceux-ci sont considérés comme déjà baptisés. D'autre part, aux questions des prières du renoncement – adhésion posées par le célébrant c'est le candidat ou le parrain qui répond. Cela laisse supposer que parmi les candidats il y avaient des petits enfants qui ne pouvaient pas répondre, donc c'était le parrain qui répondait pour eux. Pourtant, le pédobaptême n'avait lieu qu'après le 40<sup>ème</sup> jour après la naissance : dans la prière pour le 40<sup>ème</sup> jour après la naissance, le célébrant demande à Dieu de faire grandir l'enfant afin que celui-ci reçoive le saint baptême.

En ce qui concerne les enfants, l'euchologe contient deux prières qui paraissent symboliser leur inscription dans les ordres des catéchumènes. Les enfants sont considérés en tant que personnes.

L'analyse des prières du baptême concernant la personne divine évoquée par le célébrant aide à distinguer les prières qui précèdent les controverses christologiques. Les prières qui s'adressent simplement à Dieu sont considérées comme plus anciennes (avant le V<sup>ème</sup> siècle) puisque là, ce n'était pas nécessaire que la divinité de la personne du Fils soit discriminée.

En ce qui concerne le retour des hérétiques, on les distingue en trois catégories : a) ceux qui sont acceptés dans l'église en libelles et en onction au saint myron, b) ceux qui sont acceptés en libelles et c) ceux qui sont acceptés en baptême. Le critère qui distinguait ceux qui seraient acceptés en libelle ou en chrismation à ceux qui seraient baptisés dès le début c'était leur baptême précédent en une ou en trois immersions. Par ailleurs, la distinction est liée à l'acceptation ou non du dogme pour la Sainte Trinité de la part des hérétiques. Il est remarquable que en VIII<sup>ème</sup> siècle l'église montrait une tolérance aux hérétiques qui étaient reçus en libelle et en chrismation, parce qu'elle

estimait qu'ils acceptaient le dogme pour la Sainte Trinité mais qu'ils l'interprétaient incorrectement.

Enfin, à l'époque du codex Barberini gr.336, le rite du baptême était indissolublement lié à la divine liturgie suivant la tradition antérieure. Les baptisés, juste après l'immersion baptismale et l'onction au myron, devenaient participants du corps et du sang du Christ. Aujourd'hui, dans l'église orthodoxe, le rite du baptême est séparé de l'eucharistie. On estime que l'église doit préparer leur membres à revenir à la tradition ancienne, afin qu'elle incorpore le baptême dans l'eucharistie.

Des études éventuelles d'autres chercheurs sur les multiples parties du codex Barberini grec 336 pourraient révéler la richesse du typique Byzantin.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES PATRISTIQUES

ANNA COMNENA, «Alexias», in *PG*, 131, p.61-1212.

AMBROISE DE MILAN, «Des sacramento des Mysteres», éd. B.Botte , in *SC*, 25bis, 1994, p.223.

ATHANASE D’ALEXANDRIE, «Epistula ad Marcellinum de interpretatione Psalmorum», in *PG*, 27, p.11-46.

ATHANASE D’ALEXANDRIE, «Lettre à Sérapion», in *SC*, 15, p.

ATHANASE D’ALEXANDRIE, «Vita Sanctae Syncleticae», in *PG*, 28, p.1487-1558.

AUGUSTIN, «La cité de Dieu», Lib.XXII, éd. Raulx M., in *Œuvres complètes de Saint Augustin*, vol.13, Bar-le-Duc, 1869, p.512-548.

AUGUSTIN, «Lettres», 98,5, éd. Raulx M., in *Œuvres complètes de Saint Augustin*, vol.2, Bar-le-Duc, 1864, p.167-171.

BASILE DE CESAREE, «Commentaire sur Isaïe», in *PG*, 30, p.117-668.

BASILE DE CESAREE, «De Spiritu Sancto», in *PG*, 32, p.67-218.

BASILE DE CESAREE, «Homilia Exhortatoria ad Sanctum Baptisma», in *PG*, 31, p.423-444.

BASILE DE CESAREE, «Homilia in aquas», in *PG*, 31, p.-.

BASILE DE CESAREE, «Homélie sur le psaume XXXIII», in *Œuvres choisies de Saint Basile le Grand*, v.1, Paris, Imprimerie de H.V.de Surcy, 1846, p.403-449.

CYRILLE D’ALEXANDRIE, «Commentarii in Lucam», in *PG*, 72, p.475-950.

CYRILLE D’ALEXANDRIE, «Contra Julianum», Lib.VII, in *PG*, 76, p.831-885.

CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Explication en commentaire au prophète Isaïe», in *PG*, 70, p.9-1450.

CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Expositio in Psalmos», in *PG*, 69, p.717-1274.

CYRILLE D'ALEXANDRIE, «Glaphyrorum in Leviticum», in *PG*, 69, p.539-590.

CYRILLE DE JERUSALEM, «Les Catéchèses», éd. J.Bouvet, in *PDF*, 53-54, Paris, 1993, p.377.

CYRILLE DE JERUSALEM, «Catéchèses Mystagogiques», éd. A.Piédagnel, in *SC*, 126bis, 1988, p.224.

DENYS L'AREOPAGITE, «De la hiérarchie ecclésiastique», éd. J.Dulac, in *Œuvres de Saint Denys l'Aréopagite*, Paris, Libraire Catholique Martin-Beaupré Frères, 1864, p.671.

EGERIE, «Journal de voyage», éd. P.Maraval, in *SC*, 296, 1982, p.383.

GREGOIRE DE NAZIANZE, «Oratio VIII», in *PG*, 35, p.790-818.

GREGOIRE DE NAZIANZE, «Sur le Saint Baptême», in *PG*, 36, p.360-428.

GREGOIRE DE NYSSE, «De vita Gregorii Thaumaturgi», in *PG*, 46, p.893-958.

GREGOIRE DE NYSSE, «De iis qui baptismum differunt», in *PG*, 46, p.414-433.

GREGOIRE DE NYSSE, «In baptismum Christi», in *PG*, 46, p.577-598.

GREGOIRE DE NYSSE, «In cantica cantic», in *PG*, 44, p.755-1118.

GREGOIRE DE NYSSE, «De oratione dominica orationes», in *PG*, 44, p.1119-1193.

GREGOIRE DE NYSSE, «De perfectione Christiana ad Olympium monachum», in *PG*, 46, p.251-286.

GREGOIRE DE NYSSE, «Orationes viii de beatitudinibus», in *PG*, 44, p.1194-1302.

GREGOIRE DE NYSSE, «Vie de Sainte Macrine», éd. P.Maraval, in *SC*, 178, Paris, Cerf, 1971, p.320.

IGNACE D'ANTIOCHE, «Lettres et Martyre de Polycarpe de Smyrne», Epître aux Ephésiens VII, éd. P.Camelot, (4<sup>e</sup> édition), in *SC*, 10, Paris, Cerf, 1969, p.251.

JEAN CHRYSOSTOME, «1<sup>ère</sup> Epître aux Corinthiens», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.9, Bar-le-Duc, L.Guérin & Cie, 1864, p.293-610.

JEAN CHRYSOSTOME, «2<sup>ème</sup> Epître aux Corinthiens», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.10, Bar-le-Duc, L.Guérin & Cie, 1864, p.1-185.

JEAN CHRYSOSTOME, «II Timothée», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.11, Bar-le-Duc, L. Guérin & Cie, 1865, p.272-404.

JEAN CHRYSOSTOME, «Commentaire sur l'Évangile selon Saint Jean», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.5, Bar-le-Duc, L. Guérin & Cie, 1865, p.93-556.

JEAN CHRYSOSTOME, «Commentaire sur les Psaums», éd. M.JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.6, Bar-le-Duc, L.Guérin & Cie, 1864, p.1-311.

JEAN CHRYSOSTOME, «Homélie sur l'adoration de la croix», in *PG*, 62.

JEAN CHRYSOSTOME, «Homélie sur les Actes des Apôtres», éd. M.JEANNIN, *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.8, Bar-le-Duc, L. Guérin & Cie, 1864, p.557-595.

JEAN CHRYSOSTOME, «Homélie sur les Macchabées», éd. M. JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.3, Bar-le-Duc, L. Guérin & Cie, 1864, p.367-371.

JEAN CHRYSOSTOME, «In principium Actorum», in *PG*, 51, p.66-112.

JEAN CHRYSOSTOME, «In sanctum pascha», in *PG*, 52,770. p.765-772.

JEAN CHRYSOSTOME, «Huit Catéchèses Baptismales», éd. A.Wenger, in *SC*, 50, 1957, p.282.

JEAN CHRYSOSTOME, «Philippenes», éd. M. JEANNIN, in *Saint Jean Chrysostome œuvres complètes*, v.9, Bar-le-Duc, L.Guérin & Cie, 1864, p.5-100.

JEAN CHRYSOSTOME, «Trois catéchèses baptismales», éd. A.Piédagnel, in *SC*, 366, 1990, p.288.

JEAN DAMASCENE, «Expositio fidei», in *PG*, 94, p.790-1226.

JEAN DAMASCENE, «Homilia in sabbatum sanctum», in *PG*, 96, p.601-644.

JEAN DAMASCENE, «Vita Barlaam et Joasaph», in *PG*, 96, p.857-1248.

JUSTIN, «Apologia», in *PG*, 6, p.327-440.

LEONCE DE BYZANCE, «Discours contre les Nestoriens et Eutychianistes», in *PG*, 86, p.1267-1398.

MARC EREMITTE, «Le baptême», in *PG*, 65, p.985-1028.

MAXIME DE CONFESSEUR, «Scholia in lib. de Eccles. Hierarchie», in *PG*, 4, p.115-184.

NARSAI, «Homélie sur le Baptême», éd. E.C. WHITAKER, in *Documents of the Baptismal Liturgy*, London, SPCK, 1970, p.50-56.

ORIGENE, «Fragmenta in Psalmos», éd. J.P. Pitra, in *Analecta Sacra spicilegio solesmensi parata*, v.3, Venice, 1883.

ORIGENE, «Selecta in Psalmos», in *PG*, 12, p.1053-1684.

PHOTIOS, «De Manichaeis recens repullulantibus», in *PG*, 102, p.15-264.

PIERE LA SICILIEN, in *PG*, 104, p.1246-1304.

PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, «Mystagogie Baptismale», éd. F.J.Leroy, L'Homilétique de Proclus de Constantinople, in *Studi e Testi*, 247, Città del Vaticano, 1967, p.184-194.

SOCRATE, «Histoire de l'Eglise», éd. M.Cousin, Paris, Chez Damien Foucault, 1686.

TERTYLLIEN, «Traité de la couronne du soldat», 3, éd. de Genoude E.A. in *Œuvres De Tertullien*, v.2, Paris, Louis Vivès, 1852, p.129-152.

TERTULLIEN, «Traité du baptême», éd. R.P.Refoulé, in *SC*, 35, 1952, p.122.

THEODORET DE CYR, «Questions sur les Règnes», in *PG*, 80, p.529-800.

THEODORE DE MOPSUESTE, «Homélie catéchétiques», éd. M.Debié, in *PDF*, 62-63, Paris, 1996, p.322.

THEODORE DE STUDITA, «Iambi de variis argumentis», in *PG*, 99, p.1769-1810.

THEOPHANIS, «Chronographia», in *PG*, 108, p.63-1009.

TIMOTHEE LE PRESBYTE, «De reception Haereticorum», in *PG*, 96A.

## SOURCES LITURGIQUES

ALLATIUS L., *De libris ecclesiasticis Graecorum dissertationes duae*, Paris 1645.

APOSTOLIKI DIAKONIA, *Μικρόν Εὐχολόγιον*, IB' Ἔκδοσις, Athènes, 1996, p.544.

ASSEMANI J.A., *Codex Liturgicus Ecclesiae universae*, Roma, Bizzarini, 1749-1766, 13 vols, réimpr. Welter, 1902.

BEYLOT R., *Testamentum Domini Ethiopien*, Louvain, Editions Peeters, 1984, p.238.

BOTTE B., *La tradition apostolique de saint Hippolyte*, in *LQF*, 39, Munster, Aschendorff, 1972, p.112.

COQUIN R.G., Les Canons d'Hippolyte, in *PO*, 31/2.

CONYBEARE C., *Rituale Armenorum*, Oxford, 1905, p.536.

GOAR J., *Εὐχολόγιον*, sive Rituale Graecorum, Lutetiae Parisiorum, s.Piget, 1647, p.949.

JACQUES D'EDESSE, «Ordo baptismi et confirmationis», éd. H.Denzinger in *Ritus Orientalium Coptorum, Syrorum et Armenorum in administrandis sacramentis : ex Assemanis, Renaudotio, Trombellio aliisque fontibus authenticis collectos, prolegomenis notisque criticis et exegeticis instructos, concurrentibus nonnullis theologis ac linguarum orientalium peritis*, v.1, Wirceburgi, Stahel, 1863, p.280-301.

MANSI J.D., *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, v3, Florence, Expensis Antonii Zatta Veneti, 1759, p.1487.

METZGER M., *Les Constitutions Apostoliques*, Cerf, Paris 1992, p.397.

METZGER M., «Les Constitutions Apostoliques», v.1, in *SC*, 320, 1985, p.356.

NICODEME d' AGIOREITHS, *Ἑορτοδρόμιον ἧτοι ἐρμηνεῖα εἰς τοὺς ἀσματικούς κανόνας τῶν δεσποτικῶν καὶ θεομητορικῶν ἑορτῶν*, Venise, Ἐκ τῆς τυπογραφίας Νικολάου Γλυκῦ, 1836.

PARENTI S. –VELKOVSKA E., *L'Euclologio Barberini gr.336*, Roma, C.L.V-Edizioni Liturgiche, 2000, p.426.

RAHMANI I.E., *Testamentum Domini Nostri Jesu Christi nunc primum edidit, latine reddidit et illustravit*, Moguntiae, sumptibus F. Kirchheim 1899, p.231.

RALLI K. - POTLI M., *Σύνταγμα τῶν Θεῶν καὶ Ἱερῶν Κανόνων τῶν τε Ἀγίων καὶ Πανευφήμεων Ἀποστόλων καὶ τῶν Ἱερῶν Οἰκουμενικῶν καὶ Τοπικῶν Συνόδων καὶ τῶν κατὰ μέρος Ἀγίων Πατέρων*, v.3, Athènes, Ἐκ τῆς τυπογραφίας Γ.Χαρτοφύλακος, 1852, p.655.

SALLES A., *Trois antiques rituels du baptême*, in SC, 59, 1958, p.66.

SWAINSON C.A., *The greek Liturgies. Chiefly from original authorities*, Cambridge, University press, 1884, p.395.

TISCHENDORF C., «*Evangelium Nicodemi, Descensus Christi ad inferos*», III.XIX, in *Evangelia Apocrypha*, Lipsiae, H.Mendelssohn, 1876.

WHITAKER E.C., *Documents of the Baptismal Liturgy*, London, SPCK, 1970, p.256.

WRIGHT W., *Apocryphal Acts of the Apostles*, London, 1871, p.333.

## ETUDES MODERNES

ANASTASIOY I., *Οι Παυλικιανοί*, Εταιρεία Θρακικών Μελετών, Athènes, 1959.

ANTES P., *Μεγάλοι Ιδρυτές Θρησκειών*, Παπαδήμας, Athènes, 1995.

ARRANZ M., «Evolution des rites d'incorporation et de réadmission dans l'Eglise selon l'Euchologe byzantin», *Gestes et paroles dans les diverses familles liturgiques*, *Conférences Saint-Serge*, XXIVème semaine d'études liturgiques 1977, Roma, Ed. liturgiche, 1976, (Bibliotheca EL Subsidia 14), p.31-75.

ARRANZ M., «Les grandes étapes de la liturgie byzantine: Palestine - Byzance - Russie. Essai d'aperçu historique», in *Liturgie de première Eglise particulière et Liturgie de l'Eglise universelle*, *Conf. Saint-Serge XXIIè semaine d'études liturgiques 1975*, BEL, 7, 1976, p.43-72.

M. ARRANZ., Les prières présbytérales de la "Pannychis" de l'ancien Euchologe byzantin et la "Panikhida" des défunts, dans *La maladie et la mort du Chrétien dans la liturgie*, *Conférences Saint-Serge*, XXIème semaine d' études liturgiques 1974, Roma, Ed. liturgiche, 1975 (Bibliotheca EL Subsidia 1).

ARRANZ M., «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (1)», in *OCP*, 48, 1982, p.284-335.

ARRANZ M., «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (2)», in *OCP*, 49, 1983, p.42-90.

ARRANZ M., «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (5)», in *OCP*, 50, 1984, p.372-397.

ARRANZ M., «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (6)», in *OCP*, 51, 1985, p.60-86.

ARRANZ M., «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (7)», in *OCP*, 52, 1986, p.145-178.

ARRANZ M., «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (8)», in *OCP*, 53, 1987, p.59-106.

ARRANZ M., «Les sacrements de l'ancien Euchologe Constantinopolitain (9)», in *OCP*, 55, 1987, p.33-62.

BALDANZA G., «Il rito del Matrimonio nell' eucologio Barberini 336 analisi della sua visione teologica», *EL*, 93, 1979, p.316-351.

BERTOLA M., *I primi due registri di prestito della Biblioteca Apostolica Vaticana. Codici Vaticani Latini 3964, 3966*, Città del Vaticano 1942, p.155.

BRIGHTMAN F. E., *Liturgies Eastern and Western*, v.1 (Eastern Liturgies), Oxford, Clarendon 1896, p.611.

BROCK S., «Studies in the Early History of the Syrian Orthodox Baptismal Liturgy», in *JTS*, vol.23, 1972, p.16-64.

BUNSEN C., *Analecta Ante-Nicaena*, III, London, 1854, p.426.

CANART P. - PÉRI V., «Sussidi bibliographie per i manoscritti greci della Biblioteca Vaticana», in *ST*, 261, 1970, p.708.

CAPOCCI V., *Codices Barberiniani Graeci*, v.1, cod.1-163, Vatican, 1958, p.330.

CROIX De Ste., G.E.M., *Ο χριστιανισμός και η Ρώμη, διωγμοί, αρέσεις και ήθη*, Athènes, Μορφωτικό Ίδρυμα Εθνικής Τραπέζης, 2005, p.433.

DANIELOU J., *Bible et Liturgie*, Paris, Editions du Cerf, 1957, p.477.

DAVIES J.G., «Exorcism and Exorcist», in *The new Westminster Dictionary of Liturgy and Worship*, Philadelphia, Westminster press, 1986.

DELEHAY H., «Catalogus codicum Hagiographicorum Graecorum bibliothecae Barberiniana de Urbe», in *Analecta Bollandiana*, 19, 1900, p.451-477.

DENYSENKO N., *The Blessing of Waters on the feast of Theophany in the Byzantine rite: Historical formation and theological implications*, Washington D.C., 2008, p.267.

DEVREESSE R., *Introduction à l'étude des manuscrits Grecs*, Paris, Imprimerie Nationale, 1954, p.347.

ESTIENNE H. – HASE C., *Thesaurus Graecae Linguae*, v.4, Paris, Didot, 1841.

FERGUSON E., *Baptism in the early church, History, theology and liturgy in the first five centuries*, Cambridge, W.B.Eerdmans Pub.Co., 2009, p.953.

FILIAS G., *Les prieres pour les malades et sur l'huile de l'onction dans l'Euchologe Barberini Grec 336*, Athènes, Ἑταιρεία τῶν φίλων τοῦ λαοῦ, 1997, p.253.

FINN T., «The Liturgy of Baptism in the Baptismal instructions of St.John Chrysostom», in *Studies in Christian antiquity*, 15, Washington DC, Catholic University of America Press, 1967, p.229.

FOLLIERI E., «Codices graeci Bibliothecae Vaticanae selecti», in *Exempla scripturarum*, 4, Citta del Vaticano, 1969, p.110.

FOUNTOULIS I., *Το άγιον Βάπτισμα, Ιστορικό – Τελετουργική θεώρηση*, Athéne, 1999, p.62.

FUNK F.X., *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, v.I, Paderborn, Schoeningh, 1905, p.704.

FUNK F.X., *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, v.II, Paderborn, Schoeningh, 1905, p.208.

GABRIELI G., «Bibliotheca Barberiniana», *Encyclopedia Italiana di scieze, lettere ed arti*, VI, Roma 1949, p.139-140.

GEORGIADIS K., *Πηγές και θεολογία της Ζ' Οικουμενικής Συνόδου*, Διδακτορική Διατριβή Α.Π.Θ., Thessalonique, 2011, p.448.

GEYER P., «Itinera Hierosolymitana : Saeculi IV-VIII», in *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, v.39, Vienne, F.Tempsky, 1898, p.480.

GREGOIRE DE MOINE, *Το Άγιον Βάπτισμα*, Athènes, Εκδόσεις Δόμος, 1989, p.424.

HANSENS J. M., «La liturgie d'Hippolyte», v.1, in *OCA*, 155, 1959, p.547.

ΘΡΗΣΚΕΥΤΙΚΗ ΚΑΙ ΗΘΙΚΗ ΕΓΚΥΚΛΟΠΑΙΔΕΙΑ, Athènes, 1962 et suiv, 12 vol.

JACOB A., La tradition manuscrite de la liturgie de Saint Jean Chrysostome (VIIème - XIIème siècles), in *Eucharisties d'Orient et d'Occident*, Paris 1970, p.109-138.

JACOB A., «L'Euchologe de Porphyre Uspenski, Cod. Leningr. Gr.226 – Xème siècle», in *Le Museon*, 78, 1965, p.173-214.

JACOB A., «L'evoluzione dei libri liturgici Bizantini in Calabria e in Sicilia dall' VIII al XVI secolo, con particolare riguardo al riti eucharistici», *Calabria Bizantina*, 38, Reggio Calabria, 1974, p.47-69.

JACOB A., «Le rite du ΚΑΜΠΑΝΙΣΜΟΣ dans les Euchologes Italogrecs», in *Mélanges liturgiques offertes au R. P. Dom Bernard Botte O.S.B.*, Louvain, 1972, p.223-244.

JACOB A., «Les Euchologes du fonds Barberini grec de la Bibliothèque Vaticane», in *Didaskalia*, 4, Lisbon 1974, p.131-210.

JACOB A., «Les prières de l'ambon du barberini gr.336 et du Vat. gr.1833», in *BIHBR*, 37, 1966, p.17-52.

JACOB A., «Note sur la prière ΚΤΙΣΤΑ ΤΩΝ ΥΔΑΤΩΝ de l'Euchologe Barberini» in *BYZANTION*, 56, Revue Internationale des études byzantines, Bruxelles, Fondation byzantine, 1924 et suiv, p.139-147.

JACOB A., «Une version Géorgienne inédite de la liturgie de Saint Jean Chrysostome», in *Le Museon*, 77, 1964, p.65-119.

JACOB A., «Variantes Italo-grecques et géorgiennes d'une prière de la liturgie de Saint Jacques», in *Le Museon*, 78, 1965, p.291-298.

JOHNSON, M., «The prayers of Serapion of Thmuis», in *OCA*, 249, 1995, p.298.

JUGIE A. M., Considérations générales sur la question de l'épiclèse, in *EO*, 35, 1936, p.326-330.

KARASARIDIS K., «Οι ακολουθίες του αγιασμού και η θεραπευτική τους διάσταση», in *Η υγεία και η ασθένεια στη λειτουργική ζωή της Εκκλησίας*, Πρακτικά Ι' Πανελληνίου λειτουργικού συμποσίου στελεχών ιερών μητροπόλεων, Athènes, Κλάδος εκδόσεων της επικοινωνιακής και μορφωτικής υπηρεσίας της Εκκλησίας της Ελλάδος, 2009.

KELLY H., *The Devil at Baptism, Ritual Theology and Drama*, Ithaca, Cornell university press, 1985, p.301.

LAMPE G.W.H., *Patristic Greek Lexicon*, Oxford, Clarendon press, 1961, p.1616.

LAURENT V., «La vie merveilleuse de Saint Pierre d'Atroa», in *Subsidia hagiographica*, 29, Bruxelles, Société de Bollandistes, 1956, p.247.

LIDDELL H.G. - SCOTT R., *A Greek-English Lexicon revised and augmented throughout by Sir Henry Stuart Jones with the assistance of Roderick McKenzie*, Oxford, Clarendon Press, 1940, éd. Electronique, «<http://www.perseus.tufts.edu/hopper/>».

MARTIN J. B., «Barberini François», *Dictionnaire de théologie catholique*, 1905.

MATEOS J., «Evolution historique de la liturgie de St. Jean Chrysostome», *Proche Orient Chrétien*, 15, Jérusalem 1965, p.333-351.

DE MEESTER P., *Studi sui sacramenti amministrati secondo il rito Bizantino*, Roma, 1947, p.296.

MERCATI G., «Note per la Storia di alcune Biblioteche Romane nei secoli XVI-XIX», in *ST*, 164, 1952, p.190.

MERCATI G., «Opere minori», v.5, in *ST*, 76-80, 1937-1941.

OPPENHEIM P., *Symbolik und religiöse Wertung des Monchkleides im christlichen Altertum*, Munster, 1932, p.187.

OSTROGORSKY G., *Ιστορία του Βυζαντινού Κράτους*, v.2, Ιστορικές Εκδόσεις Στέφανος Βασιλόπουλος, Athènes, 1979, p.329.

PITRA I.B., *Juris Ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, v.1-2, Rome, 1864-1868, p.686.

PUNIET P., «Bénédiction de l'Eau», in *DACL*, v.2.1, p.685-713.

REDIGONDA A. L., *In Dizionario Biografico degli Italiani*, v.1, Roma, 1960.

DE RICCI S., *Liste sommaire des manuscrits Grecs de la Bibliotheca Barberina*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1907, p.45.

RIEDEL W., *Die Kirchenrechtsquellen des patriarchats von Alexandrien*, Leipzig, 1900, p.310.

RILEY H., *Christian Initiation: A Comparative Study of the Interpretation of the Baptismal Liturgy in the Mystagogical Writings of Cyril of Jerusalem, John Chrysostom, Theodore of Mopsuestia, and Ambrose of Milan*, Washington, D.C., Catholic University of America Press, 1974, p.481.

RUELLE M.C.E., «Rapports sur une mission littéraire et philosophique en Espagne», *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 2, Paris, 1875.

SABBAS S., «Ευχολόγιο», in *ΘΗΕ*, 5, Athènes, 1964.

SAXER V., *Les Rites de l'Initiation Chrétienne du II<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1988, p.698.

STRITTMATTER A., «Notes on the Byzantine Synapte», *Tradition*, 10, 1954, p.59-65.

STRITTMATTER A., «The Barberinum S.Marci of Jacques Goar», in *EL*, 47, 1933, p.329-367.

STRITTMATTER A., «The Latin prayer 'Ad Infantes Consignandos' in the Byzantine Rite of Confirmation», in *OCP*, 21, 1955, p.308-320.

TAFT R., *The Byzantine Rite. A Short History*, Collegeville Minnesota, Liturgical press, 1992, p.84.

TREMPELAS P., *Αι Τρεις Λειτουργίες κατά τους εν Αθήναις κώδικας*, Athène, Ὁ Σωτήρ, 1961, p.243.

TREMPELAS P., *Λειτουργικοί τύποι Αιγύπτου και Ανατολής. Συμβολή εις την ιστορίαν της Χριστιανικῆς λατρείας*, Athène, Ὁ Σωτήρ, 1961, p.388.

TREMPELAS P., *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.1, Athènes, Ὁ Σωτῆρ, deuxième edition, 1998, p.405.

TREMPELAS P., *Μικρόν Ευχολόγιον*, v.2, Athènes, Ὁ Σωτῆρ, deuxième edition, 1998, p.280.

ULLMAN B.L. – STADNER P.A., «The Public Library of Renaissance Florence. Niccolo Niccoli, Cosimo de Media and the library of San Marco», in *Medioevo e Umanesimo*, 10, Padova, Antenore, 1972, p.368.

VIDALIS M., «La bénédiction des eaux de la fête de l'Épiphanie, selon le rite grec de l'Eglise Orthodoxe», in *La prière liturgique*, Conférences Saint-Serge XLVII<sup>e</sup> semaine d'études liturgiques, Paris, 27-30, Juin 2000, BELS, 115, Rome, A.M.Triacca and A.Pistoia, 2001, p.237-257.

VOLANAKIS I, *Τα παλαιοχριστιανικά Βαπτιστήρια της Ελλάδος*, Athène, Η εν Αθήναις αρχαιολογική εταιρία, 1976, p.154.

WILMART A., «La bénédiction romaine du lait et du miel dans l'euchologe Barberini», in *Revue Bénédictine*, 45, Maredsous, 1933, p.10-19.

WINKLER G., «Die Interzessionen der Chrysostomusanaphora in ihren geschichtlichen Entwicklung», in *OCP*, 36, 1970, p.55-61.

YEARBOOK 1956 of the American philosophical society, Philadelphia 1956.

YSEBAERT J., *Greek Baptismal Terminology*, Nijmegen, 1962, p.435.

## **TABLE DES MATIERS**

Avant propos.....	3
Sommaire.....	5
Abréviations.....	6
Introduction générale.....	8

### **Chapitre 1**

#### **LE CODEX VATICANUS BARBERINIANUS GRAECUS 336**

I. La tradition manuscrite.....	12
II. Datation du codex.....	14
III. Provenance et histoire du codex.....	16
IV. Editions du codex.....	22
V. Contenu du codex.....	25

### **Première Partie**

#### **LES PRIERES DE LA SEANCE PRE-BAPTISMALE**

### **Chapitre 2**

#### **LA PRIERE POUR FAIRE UN CATECHUMENE ET LES RITES D'INTRODUCTION PARTICULIERS**

I. La prière pour faire un catéchumène.....	31
II. Le texte.....	32
III. La personne Divine à qui s'adresse la prière.....	34
IV. La terminologie de la demande.....	35
V. Les effets de la prière.....	39
VI. Le rite.....	41
A. Qui est le ministre du rituel et de l'invocation.....	40
B. Les actions de l'officiant	
1. Le devêtement et le dechaussement.....	44
2. L'orientation et l'insufflation.....	45
3. La signation.....	46
4. L'imposition de la main.....	48
VII. Les rites d'introduction pour les enfants.....	48

A.	Les textes.....	48
B.	La personne Divine à qui s'adresse la prière.....	51
C.	La terminologie de la demande	
1.	La prière pour le huitième jour.....	53
2.	La prière pour le quarantième jour.....	56
D.	Les rites pour les enfants	
1.	La prière pour le huitième jour.....	57
2.	La prière pour le quarantième jour.....	60

### **Chapitre 3**

#### **LE RITE POUR LE RETOUR DES HERETIQUES REPENTIS**

I.	Introduction.....	62
II.	Les textes.....	63
III.	La terminologie.....	67
IV.	Le rite.....	70
V.	Le retour des Manichéens – un essai de datation du code.....	75
A.	Le texte.....	79

### **Chapitre 4**

#### **LES EXORCISMES**

I.	Introduction.....	83
II.	Les textes	
A.	Premier exorcisme.....	84
B.	Deuxième exorcisme.....	86
C.	Troisième exorcisme.....	88
III.	Qui est le célébrant.....	89
IV.	La personne Divine à qui s'adressent les prières des exorcismes	
A.	Premier exorcisme.....	89
B.	Deuxième exorcisme.....	91
C.	Troisième exorcisme.....	93
V.	La terminologie de la demande	
A.	Premier exorcisme.....	94
B.	Deuxième exorcisme.....	98

C.	Troisième exorcisme.....	99
VI.	Les expressions pour nommer le diable.....	103
VII.	Le 4ème exorcisme	
A.	La prière après qu'on a fait un catéchumène, pour celui qui va être baptisé.....	107
B.	Les textes.....	107
C.	La personne Divine à laquelle s'adresse la prière.....	109
D.	La terminologie de la demande.....	111
E.	Le rite.....	114

## **Chapitre 5**

### **LES MODALITES DU RITE DE RENONCEMENT - ADHESION**

I.	Introduction.....	116
II.	Les textes	
A.	Premier rite.....	118
B.	Deuxième rite.....	120
III.	Le moment du rite.....	131
IV.	Qui est le célébrant.....	136

## **Chapitre 6**

### **LE RENONCEMENT A SATAN ET L'ADHESION AU CHRIST**

I.	Le renoncement à Satan	
A.	Devêtement et dechaussement.....	142
B.	Le retournement vers l'occident.....	147
C.	Le haussement des mains.....	151
D.	La formule.....	153
E.	Les termes.....	155
1.	A toutes ses œuvres.....	157
2.	A tout son culte.....	158
3.	A tous ses anges et à toute sa pompe.....	159
F.	La confrontation au diable.....	160
G.	L'héritage au diable.....	162
H.	L'insufflation.....	164

II.	L'adhésion au Christ	
A.	Le retournement vers l'Orient.....	166
B.	La formule.....	168
C.	L'adoration.....	170

## **Chapitre 7**

### **LA PROFESSION DE FOI ET LES PRIERES FINALES**

#### **DE RENONCEMENT - ADHESION**

I.	La profession de foi.....	172
II.	Le contrat avec le Christ.....	174
III.	La litanie et le haussement des mains.....	181
IV.	La signation.....	184
V.	L'imposition des mains.....	190
VI.	La prière finale.....	196

## **Deuxième Partie**

### **LES PRIERES DE LA SEANCE BAPTISMALE ET POST-BAPTISMALE**

## **Chapitre 8**

### **LA LITANIE POUR LE BAPTEME ET LA PRIERE FAITE PAR LE PRETRE QUI VA BAPTISER**

I.	Litanie pour le baptême	
A.	Les textes.....	201
B.	Le moment du rite.....	203
C.	Qui est le ministre du rituel.....	204
D.	La terminologie .....	205
II.	Prière faite par le prêtre qui va baptiser.....	217
A.	Le texte.....	217
B.	La personne Divine à qui s'adresse la prière.....	219
C.	La terminologie de la demande.....	220

## Chapitre 9

### LA BENEDICTION DE L'EAU

I.	Introduction.....	224
II.	Les textes.....	225
III.	La personne Divine à qui s'adresse la prière.....	230
IV.	La terminologie de la demande.....	234
V.	Les effets de la sanctification de l'eau.....	238
A.	Les effets spirituels.....	238
1.	La péché.....	239
2.	Contre le diable.....	242
3.	La nouvelle vie.....	242
VI.	Le rite.....	245

## Chapitre 10

### L'ONCTION PRE-BAPTISMALE ET L'IMMERSION BAPTISMALE

I.	L'onction pré-baptismale.....	250
A.	Les textes.....	250
B.	La personne Divine à qui s'adresse la prière.....	253
C.	La terminologie de la demande.....	253
D.	Les effets de la bénédiction de l'huile.....	257
E.	Le rite.....	261
II.	L'immersion Baptismale.....	266

## Chapitre 11

### LE MYRON, LA LITURGIE, ET LES RITES PARTICULIERS

I.	L'onction post-baptismale - Myron.....	268
A.	Les textes.....	270
B.	La personne Divine à qui s'adresse la prière.....	273
C.	La terminologie de la demande	
1.	Le myron en tant que sceau :.....	274
2.	Le pardon des péchés.....	276
3.	L'héritage du royaume céleste :.....	277

D.	Le rite.....	281
E.	La revetû du Christ.....	285
II.	Entrée dans le temple et liturgie.....	287
III.	Rites particuliers	
A.	Les ablutions.....	290
B.	La tonsure.....	293
1.	Les textes.....	295
2.	La terminologie de la demande.....	299
	Conclusions.....	303

### **BIBLIOGRAPHIE**

I.	Sources patristiques.....	308
II.	Sources liturgiques.....	313
III.	Etudes modernes.....	315
	Table des matieres.....	323